

ANNALES

D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

ET SOCIALE

PEUT-ON RECONSTITUER L'ÉCHELLE DES FORTUNES DANS LA ROME RÉPUBLICAINE ?

Si, dans cette Revue qui n'est pas destinée à un public étroit de spécialistes, je reprends la question litigieuse des Comices Centuriates¹, c'est qu'elle n'offre pas seulement un intérêt évident pour l'historien des institutions antiques. Son examen et sa solution important non moins à l'économiste.

On sait combien les historiens rhéteurs de l'antiquité sont avares de renseignements économiques et statistiques, combien dès lors le moderne, légitimement curieux de telles notions, est forcé de s'ingénier, et en quelque sorte de ruser, pour extraire de renseignements politiques ou militaires des données hypothétiques mais plausibles sur ce qui l'intéresse avant tout. Or, la répartition des citoyens en centuries, si on parvient à en élucider le mécanisme, me paraît capable de nous fournir un des indices les moins incertains que nous puissions nous procurer sur ce fait d'importance capitale : la distribution de la richesse aux différentes époques de la république romaine.

Faut-il ajouter qu'on ne saurait se désintéresser de telles recherches sans graves inconvénients, même pour l'intelligence de l'histoire proprement politique de Rome ? Un exemple entre cent : dans un des meilleurs ouvrages qui ont été consacrés, récemment, à la fin de la république, M^r Edouard Meyer laisse échapper cette phrase² — à propos du passage où Salluste propose de prendre les juges dans l'ensemble de la première classe : « Il est extraordinairement caractéristique des conceptions romaines que Salluste, ici, ne songe pas un instant à descendre au-dessous de la première classe pour

1. L'idée générale dont la présente étude est le développement a été exposée par moi dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1928, p. 1481 et suiv.

2. *Cäsars Monarchie und das Prinzipat*, 1918, p. 391.

prendre la masse du peuple... Par l'accession de la bourgeoisie moyenne, des fortunes jusqu'à 25 000 sesterces, il pense avoir déjà démocratisé les tribunaux ». L'éminent historien ne donnant pas de références, je ne sais quelle est la réminiscence qui a jeté ce chiffre sous sa plume. Mais je suis bien sûr que, si, à l'époque visée, le pouvoir avait été aux mains de tous les possesseurs de 25 000 sesterces, l'histoire politique du 1^{er} siècle aurait eu une physionomie, une allure et un aboutissement tout autres.

I

Bien que les comices par centuries n'aient été organisés, sous la forme classique, qu'au 4^e siècle, leur origine remonte certainement au 5^e.

A cette époque, Rome est simplement la ville la plus importante du Latium, d'un Latium mutilé, rongé à l'Est par les Eques, au Sud par les Volsques. Avec l'aide de ce qui reste des Latins indépendants, et des Herniques de la haute vallée du Liris, elle défend péniblement sa nationalité latine, de loin en loin contre sa voisine étrusque de Véies, et continuellement contre les montagnards, Sabins, Eques et Volsques. Pour soutenir cette âpre lutte, à Rome comme probablement dans les autres villes latines, les grandes familles dirigeantes sont forcées d'exploiter toutes les ressources de la population rurale, le cultivateur libre auquel on laisse en conséquence sa part de la propriété du sol. Ce peuple armé, distribué en centuries, on a dû prendre l'habitude de le consulter dans les grandes circonstances : paix ou guerre, élections, affaires capitales. De cette origine, les comices centuriates garderont toujours des traces dans l'appareil extérieur, même quand l'institution aura été complètement transformée. Ils se réuniront toujours au champ de Mars, en dehors de l'enceinte où le Romain ne peut pénétrer avec armes. Ils voteront toujours sans discussions, par oui ou non, sur une question posée par un magistrat revêtu de l'*imperium*.

On peut même faire remonter au 5^e siècle le chiffre, maintenu ensuite par le traditionalisme romain, des 85 centuries. Les 85 centuries de *juniores* (17-46 ans) seront plus tard doublées pour englober les *seniores*, et assurer le privilège de l'âge : en y ajoutant les 6 centuries de chevaliers, ultérieurement portées à 18, les 4 centuries d'ouvriers militaires et la centurie des prolétaires, on aura le chiffre connu de 193. Mais, au début, il faut bien supposer une époque où centurie a voulu dire cent hommes, et où par conséquent l'ensemble de la population militaire aurait été de 8 000 à 9 000 hommes. Or, à ces 8 500 soldats, on doit adjoindre les vieillards correspondants, ce qui donne un chiffre total de 12 000, plus les prolétaires, la plèbe

urbaine, 4 tribus sur 21 : nous sommes à 15 000 hommes, 60 000 personnes avec femmes et enfants. Ajoutant encore les esclaves ou étrangers, nous arrivons, pour un territoire inférieur à 1 000 km², à une densité extrêmement forte par rapport à celle de la Grèce du même temps. Mais Rome, si elle ne remplit pas encore l'enceinte servienne (425 ha.), est déjà une agglomération respectable, capable de contenir le tiers des habitants du territoire romain¹. On peut donc retenir le chiffre de 85 centuries pour le ve siècle.

Les guerres qui commencent vers 400 av. J.-C., la conquête de Véies, la résistance aux Gaulois, les luttes avec les Latins défec-tionnaires et leurs alliés ont eu leur répercussion sur l'organisation interne de la cité romaine. D'une part, l'introduction de la solde et l'institution corrélatrice du *tributum ex censu* ont forcé à distinguer les contribuables des citoyens qui n'étaient pas assujettis à l'impôt². La ligne de démarcation a été fixée à ce chiffre de 50 *jugera* (12 ha. et demi) qui allait rester traditionnel. D'autre part, la création de tribus nouvelles, les 22^e, 23^e, 24^e et 25^e sur le territoire de Véies (vers 380), les 26^e et 27^e sur le territoire pontin (358) ont permis de multiplier le nombre des propriétaires fonciers. On s'est habitué à considérer qu'un chiffre de 7 *jugera* (un peu moins de 2 ha.) était nécessaire pour qualifier le légionnaire, au moins le légionnaire lourdement armé, *hastat*, *prince* ou *triaire* : ce chiffre aussi allait rester traditionnel³.

* * *

On estime généralement que c'est vers 310 qu'est apparue à Rome la monnaie, monnaie de cuivre au début, et que c'est seulement alors que les chiffres du cens ont pu être convertis en argent. En tous cas la date nous reporte en pleine époque de l'as lourd (327 g. en théorie, en pratique 273)⁴. Le chiffre adopté pour la classe supérieure, celle qui pouvait servir à cheval, fut alors celui de 100 000 as. Il a manifestement été conservé à travers les variations de la monnaie. Quand l'as, au cours du siècle suivant, tombera peu à peu, dans la proportion de 10 à 1, jusqu'au dessous de 30 g., le chiffre sera finalement porté à 1 million d'as. Ce sont les 400 000 sesterces qui resteront, à partir de la fin du III^e siècle, le cens du chevalier romain⁵.

1. BELOCH, *Röm. Gesch.*, p. 219.

2. DENYS, IV, 19 ; VII, 19.

3. VALÈRE MAXIME, IV, 3, 5 : « Curius Dentatus decretis etiam a senatu septenis jugeribus agri populo, sibi autem quinquaginta, popularis assignationis modum non excessit, parum idoneum reipublicæ civem existimans qui eo quod reliquis tribueretur contentus non esset. »

4. SYDENHAM, *Aes grave*. Londres, 1926 ; — MATTINGLY, *Roman coins*. Londres, 1928 ; — GIESECKE, *Italia numismatica*. Leipzig, 1928.

5. Ce point paraît établi au-dessus de toute contestation par BELOT, *De la révolution économique et monétaire*, 1885.

Nous allons voir que les 400 000 as lourds, au iv^e siècle, équivalaient à peu près à une centaine d'hectares. Mais, pour les fortunes supérieures, il va sans dire que la terre n'était qu'un des éléments qui les constituaient. Les riches avaient dès lors des troupeaux assez nombreux pour que des lois fussent nécessaires contre l'envahissement excessif de l'*ager publicus*. Ils avaient quelques esclaves. Ajoutons les bâtiments d'exploitations, les fonds de roulement, etc. Il semble que la tradition fut de considérer qu'un patrimoine solidement constitué devait consister pour les deux tiers en biens-fonds¹. De fait, le domaine que vise Caton, et qui semble bien être un domaine type de chevalier romain, ne dépasse pas une soixantaine d'hectares². On peut admettre que ces conceptions remontaient au iv^e siècle.

Au-dessous de la première classe, les censeurs en marquaient d'autres, de 25 000 en 25 000 as : 75 000, 50 000, 25 000. L'échelle conduirait à une cinquième classe, définie par un cens de 12 500 as. Mais il semble que la limite vraie ait été 11 000 as³, équivalent des 50 *jugera* dont nous parlions tout à l'heure, et au-dessous desquels on cessait d'être contribuable. Enfin le cens de 1 500 as définissait le légionnaire⁴, et c'était l'équivalent des 7 *jugera* : pour les patrimoines inférieurs, le capital mobilier était considéré comme négligeable par rapport à la terre. Les auteurs qui avaient travaillé les plus vieux textes législatifs de Rome relevaient l'équivalence de 10 as avec un mouton, de 100 as avec un bœuf, de 1 000 as avec un cheval d'armes⁵. Un chiffre de près de 1 000 as pour l'hectare ordinaire de terre à blé n'a rien qui soit en contradiction avec de pareilles données.

Telles étaient les cinq classes qui se présentaient aux censeurs, et c'est entre elles qu'ils avaient à répartir les centuries suivant le principe que nous avons précédemment exposé dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. La centurie avait cessé d'être une unité fiscale. Était-elle une unité toujours égale, comme Denys d'Halicarnasse semble l'avoir trouvé écrit dans les plus vieux annalistes⁶ ? L'égalité des centuries de *juniores* et de *seniores* dans chaque classe rend impossible de croire à l'exactitude de cette assertion, à moins que les censeurs ne se missent au large vis-à-vis de la limite d'âge (46 ans), ce qui à la vérité est bien possible. Mais l'égalité approximative, en tous cas, était cherchée, chaque classe avait le nombre de centuries correspondant à la masse de richesse qu'elle représentait. Là encore il va de soi qu'on ne visait pas une exactitude minutieuse : la rondeur des chiffres de centuries de chaque classe : 80, 20, 20, 20, 30, nous en

1. TACITE, *Ann.*, VI, 22.

2. E. CAVAIGNAC, *Population et capital*, p. 97.

3. TITE LIVE, I, 43.

4. CICÉRON, *De republ.*, II, 22.

5. BELOT, *ouv. cité*, p. 105 et suiv.

6. GUIRAUD, *Études économiques*, p. 189.

est garante. L'approximation dont se contentaient les censeurs eux-mêmes rend vénielle celle dont nous nous satisferons en supposant les membres de chaque classe possesseurs de la fortune inférieure, et nous pouvons représenter la distribution par l'équation :

$$(1) \frac{100\ 000\ A}{80} = \frac{75\ 000\ B}{20} = \frac{50\ 000\ C}{20} = \frac{25\ 000\ D}{20} = \frac{11\ 000\ E}{30}$$

Elle a l'intérêt de nous permettre d'évaluer l'effectif de chaque classe, si l'un seulement de ces effectifs nous est connu. J'ai fait une supposition qui, bien entendu, est évidemment fausse : celle que les membres de chaque classe étaient réduits à la fortune minima. Il va de soi que les chiffres réels étaient plus forts, qu'il faudrait multiplier les chiffres 100 000 A, etc., par un certain coefficient. *Si ce coefficient était le même pour chaque classe, les équations ne seraient nullement changées.* Mais il devait varier d'une classe à l'autre : il n'est pas sans intérêt de voir quelle peut être l'amplitude de l'erreur. Pour cela, j'emploierai la méthode que j'ai indiquée ailleurs. Je prendrai des chiffres modernes correspondants, pour lesquels nous sommes mieux renseignés, j'examinerai le résultat auquel conduirait une approximation telle que celle que j'ai employée pour l'antiquité, et je comparerai aux chiffres exacts¹.

* * *

Je prends les statistiques relatives à la France, parce que l'échelle y est assez semblable à l'échelle romaine. La voici : 100 000 fr., 50 000, 20 000, 10 000, 5 000. Si on suppose les membres de chaque classe possesseurs du revenu minimum de la classe, on trouve les chiffres suivants : 340 millions, 490, 1 020, 1 250, 1 470. Or, les chiffres exacts sont : 572 millions, 676, 1 673, 1 798, 2 109. Il faut donc multiplier les chiffres fictifs par les coefficients :

1 ^{re} classe		1,68
2 ^e —		1,37
3 ^e —		1,64
4 ^e —		1,46
5 ^e —		1,43

L'intérêt de l'échelle centuriate serait de nous permettre quelques évaluations sur l'effectif comparé des diverses classes, en partant par exemple de la première. Voyons encore dans quelle mesure nous nous tromperions, en partant de la supposition que nous avons faite pour établir nos équations. Les chiffres des cinq classes françaises sont

1. *Vierteljahrsschrift f. Soz. u. Wirtschaftsgesch.*, 1911, p. 1 et suiv.

donc, nous venons de le voir : 572 millions, 676, 1 673, 1 798, 2 109. Autrement dit, le censeur leur attribuerait respectivement : 6, 7, 17, 18 et 20 centuries. L'équation correspondante à celle que nous avons dressée pour Rome serait donc :

$$\frac{100\ 000\ A}{6} = \frac{50\ 000\ B}{7} = \frac{20\ 000\ C}{17} = \frac{10\ 000\ D}{18} = \frac{5\ 000\ E}{20}$$

Supposons que nous partions du chiffre (connu) de la 1^{re} classe qui est 3 400, et que nous cherchions à évaluer les autres :

$$A = 3\ 400, \quad B = 14 \frac{A}{6}, \quad C = 5 \times 17 \frac{A}{6}, \quad D = 10 \times 18 \frac{A}{6}, \quad E = 20 \times 20 \frac{A}{6}$$

et nous trouverions :

B =	7 924, le chiffre exact étant	9 800
C =	48 110 —	51 000
D =	101 880 —	123 000
E =	226 400 —	294 000

L'erreur est, sauf pour la 3^e classe où la concordance est presque absolue, de l'ordre de grandeur de 20 p. 100, — toujours en moins.

* * *

On voit qu'étant donnée l'approximation grossière à laquelle nous sommes presque toujours forcés de nous résigner en matière de statistique antique, on aurait grand tort de dédaigner les indications qu'on peut tirer de l'échelle centuriate. Or, la première classe est une grandeur saisissable. Il ne peut guère être question, pour les chevaliers de cette époque, que des *sex suffragia*, des 6 centuries qui votaient hors cadres, et constituaient la cavalerie des deux légions. Ces 600 cavaliers représentent les fils des patriciens et des riches plébéiens qui avaient l'âge du service actif (17-27 ans) et qui votaient à part, comme étant *in manu*. Quelques-uns pouvaient être fils de *juniores*, mais, en général, les pères de ces jeunes gens sont les *seniores* de la première classe. On ne pourra errer gravement en en fixant le nombre à 400. — La proportion des hommes de plus de 46 ans à la jeunesse étant, en gros, du tiers, on aura, pour le nombre des *juniores* de la classe, 1 200 hommes. Ainsi, outre les 600 membres des *sex suffragia*, on a encore 600 *juniores* de cens équestre. Le nombre des citoyens de la première classe émancipés et possédant réellement ne pouvait s'écarter beaucoup de 1 000¹.

1. Voir un calcul analogue dans BELOCH, ouv. cité, p. 220 et suiv.

On voit que l'équation donne :

$$\begin{array}{ll} \text{Pour la seconde classe} & \frac{A}{3} = 300 \text{ ou } 400 \\ \text{Pour la troisième} & \text{—} \quad \frac{A}{3} = 500 \\ \text{Pour la quatrième} & \text{—} \quad \frac{A}{3} = 1\,000 \\ \text{Pour la cinquième} & \text{—} \quad \frac{300 A}{88} = 3,4 A = 3\,400 \end{array}$$

comme membres possédant réellement. Le nombre des citoyens des cinq classes ressort à un peu plus de 6 000. Il reste à voir ce qu'il représente dans l'ensemble de la cité.

Dès cette époque même, Rome, avec les citoyens possédant 7 *jugera*, a largement de quoi lever deux légions de 4 000 ou 5 000 hommes chacune. On peut même admettre qu'en enrôlant toute la jeunesse, prolétaires compris, on pouvait exceptionnellement atteindre quatre légions¹. Mais ceci suppose 15 000 à 20 000 *juniores*, et, avec les *seniores*, 20 000 à 25 000 têtes pour la population mâle adulte. C'est un chiffre extrême, et l'on a de bonnes raisons d'admettre que l'organisation régulière des 4 légions, comme l'organisation corrélative des 12 centuries de chevaliers supplémentaires, n'a eu lieu que vers la fin des guerres samnites, et grâce à l'adjonction des citoyens sans suffrages. En effet, le territoire romain, après la guerre latine, atteignait à peine une surface de 6 000 km², dont 3 000 seulement pour les citoyens complets. On ne doit pas supposer sur ces 3 000 km² une population très supérieure à 150 000 âmes, dans laquelle l'élément étranger ou servile ne pouvait être négligeable². Il est donc difficile de dépasser beaucoup 40 000 pour le *nombre total des citoyens d'âge militaire*.

Il faut encore, pour contrôler ces résultats, voir ce qu'ils donnent pour la répartition de la richesse foncière, et, à ce sujet, on ne saurait éviter de présenter quelques objections à M^r Beloch, un des rares historiens avec lesquels il vaille la peine de discuter ces questions de chiffres. Il aboutit comme nous, quoique par des procédés un peu différents, au chiffre de 1 000 pour les chevaliers possédants au temps de la guerre latine. Mais, dominé par la théorie qui fait descendre l'organisation centuriate au temps de l'as sextantaire, il postule une propriété de 40 *jugera* pour le chevalier romain³. Je doute que le savant historien ait fait le rapprochement des deux nombres, et aperçu ce

1. TITE LIVE, VIII, 8.

2. BELOCH, ouv. cité, p. 629.

3. *Ibid.*, p. 223.

résultat extraordinaire : 1 000 Romains seulement possédant plus de 10 ha. ! Nos conclusions donnent un tableau plus normal :

						MINIMA
1 ^{re} classe	100 000 as, c. 60 ha.	100 membres				600 km ²
2 ^e	— 75 000 as, c. 50 —	300 ou 400		150 à		200 —
3 ^e	— 50 000 as, c. 40 —	500	—			200 —
4 ^e	— 25 000 as, c. 20 ou 25	1 000	—		200 à	250 —
5 ^e	— 11 000 as, c. 12 —	3 400	—			400 —
						1 600 km ²

Il reste une marge de 1 400 km² de terre romaine pour les *latifundia*, la toute petite propriété et l'*ager publicus*, ce qui me paraît suffisant.

Au reste, nous sommes, en 320-310, à une époque où ces chiffres sont singulièrement mouvants. A ce moment, les Romains repoussaient les dernières attaques samnites sur la Campanie, ils étaient à la veille de s'étendre considérablement dans l'Italie centrale. Un quart de siècle plus tard, ils étaient vainqueurs des Samnites, des Étrusques, des Sénonais¹. Les minima que nous avons jugé intéressant de calculer pour l'époque de la soumission du Latium et de l'union avec la Campanie ont été très vite et considérablement dépassés.

* * *

Dès le moment que la distribution centuriate était basée sur la capacité fiscale, elle était indépendante de la distribution des citoyens en tribus, puisqu'il est impossible de croire que la répartition de la propriété fût la même dans chaque tribu. Aussi bien voit-on, à la simple inspection des chiffres, que le nombre des centuries (80, 20, 20, 30) n'a rien à faire avec le nombre des tribus, lequel d'ailleurs ne cessa de varier et de croître au iv^e et au iii^e siècle. Si quelque effort fut fait pour obtenir une péréquation des tribus, on ne put envisager dans cet effort que l'ensemble des citoyens possédant 7 *jugera* : c'est une question sur laquelle nous reviendrons. Ce n'est pas au point de vue des comices par centuries qu'elle pouvait présenter de l'intérêt, mais au point de vue des autres comices, ceux où l'on votait par tribus.

¶ Par l'adoption du principe fiscal que nous avons déterminé, les comices centuriates avaient pris un caractère ploutocratique, puisque le vote avait lieu par centurie et non par tête. La 1^{re} classe disposait de 86 voix sur 181. Avec la 2^e classe, elle comptait 106 voix, la majorité absolue. On arrivait dès lors au régime que Polybe fera définir ainsi par Nabis de Sparte : « A Rome, vous trouvez naturel qu'un

1. Adcock dans *Cambridge Anc. Hist.*, VII, p. 581 et suiv.

petit nombre de riches décide des plus hautes questions »¹. La contre-partie fut l'importance croissante des comices par tribus en matière de législation sociale : le couronnement de leurs progrès fut, comme l'on sait, la réforme de 286. C'est donc dans ces comices que résidait l'importance de la distribution tribulaire : encore une fois, nous y reviendrons².

II

La période qui va de 340 à 264 a vu les guerres samnites, la guerre de Pyrrhus, la conquête de l'Italie péninsulaire. Des transformations de toutes sortes qui la marquent, retenons celles qui intéressent les comices par centuries.

1^o L'as, la vieille monnaie de bronze qui est resté si longtemps l'unité de compte des Romains, n'a cessé de descendre pendant cette période. Il est tombé au poids d'une demi-livre (6 onces), puis de 4, 3, 2 onces. On enseignait naguère qu'il en était là, qu'il était devenu sextantaire, lorsque fut émise à Rome la première monnaie d'argent, le denier (268). Les numismates semblent aujourd'hui plus hésitants sur ce point. Il n'est pas sûr non plus que le rapport de l'argent au cuivre ait été dès ce moment de 120 à 1³. En tous cas, il est bien évident que le prix de toutes choses n'a pas augmenté d'une manière rigoureusement proportionnelle à la dépréciation pondérale de l'as. Mais, si les censeurs ont très certainement tenu compte du fait monétaire, le changement économique général était un phénomène trop subtil pour être apprécié par une administration rudimentaire. On ne saurait dire si, en 264, les cens primitifs avaient été multipliés par 3, 4 ou 6. Ce qui est sûr, c'est que l'ascension s'est faite par paliers. Les censeurs n'ont pu procéder avec la simplicité brutale que postulait Belot⁴.

2^o Le territoire romain avait passé de 16 000 km² à 25 000 km²⁵.

1. TITE LIVE, XXXIV, 31.

2. Voir p. 493-494.

3. MATTINGLY, ouv. cité, p. 11 ; — SYDENHAM, ouv. cité, p. 87 ; — GIESECKE, ouv. cité, p. 244 et suiv.

4. BELOT, ouv. cité, p. 110 et suiv., 119.

5. Pour le territoire, BELOCH, ouv. cité, p. 620-621. Mais il faut dater autrement que lui les annexions, si l'on veut conserver les chiffres de cens donnés par PLINIE, *Hist. natur.*, XXXIII, 16, et TITE LIVE, X, 47. De 1 000 km² vers 400, le territoire romain passe à 2 500 vers 340 (les 1 902 km² de Beloch, plus Caeré 640), puis, après les annexions du Latium et de la Campanie, à 8 000 (les annexions mentionnées par Beloch, moins Suessa et Interamna, plus 2 000 km² pour les Samnites de VELLEIUS PATERCULUS I, 14). C'est à cette époque qu'on peut rapporter les 150 000 citoyens de Plinie (densité 60 au km²). Les annexions qui suivent, jusque vers 293, portent le territoire romain à 13 000 km² (sans la Sabine, mais avec 2 000 km² pour les annexions d'Étrurie et d'Ombrie). A ce moment, Tite Live indique 262 321 citoyens (même densité). L'annexion de la Sabine, qui ne fut d'ailleurs pas complète (VELLEIUS PATERCULUS, II, 24) ajoute 4 000

Et, cette fois, nous ne sommes plus réduits à des supputations pour nous faire une idée de la population qui l'habitait, puisque nous avons la série des chiffres du cens pour le III^e siècle. Ils oscillent autour de 270 000 citoyens mâles adultes, avec tendance à dépasser ce chiffre. Le difficile est de savoir quelle était, sur ce total, la part des citoyens avec suffrage, les seuls qui nous intéressent ici. Pour la classe des citoyens sans suffrage, on est sûr des Campaniens, dont on nous donne même le nombre : 34 000¹. On est sûr encore d'Arpinum, de Fundi, de Formies, qui n'ont obtenu la cité complète qu'au II^e siècle². Mais on ne nous dit pas quand a eu lieu, pour les autres, l'accession au suffrage : pour les Sabins seulement, la date de 268 est donnée³. Il reste donc, de ce fait, un élément d'incertitude : M^r Beloch, estime la proportion des citoyens avec suffrage aux deux tiers⁴.

Il n'est pas inutile de supputer quelle pouvait être la répartition de la richesse publique en supposant :

1^o Que les censeurs se soient bornés à enregistrer le changement de poids de l'as, en multipliant par 4, par exemple, les chiffres de l'échelle primitive.

2^o Que la répartition soit restée la même qu'au IV^e siècle, les chiffres absolus seuls changeant en raison directe de l'accroissement de la population.

Il va sans dire que, dans la réalité, il serait extraordinaire que ces conditions aient été remplies, mais l'échelle imaginaire ainsi construite est indispensable pour apprécier le sens des changements réels, que l'on constate ou soupçonne.

On aurait donc en 264 :

1 ^{re} classe	400 000 as		10 000	membres
2 ^e	— 300 000 as		1 500	—
3 ^e	— 200 000 as		2 000	—
4 ^e	— 100 000 as		4 000	—
5 ^e	— 40 000 ou 50 000 as		12 000 à 15 000	—
Environ			32 500	membres
Légionnaires (6 000 as)			?	
Nombre total des citoyens avec suffrage			180 000	membres
Citoyens sans suffrage			90 000	—

ou 5 000 km² et explique l'ascension du chiffre des citoyens jusque vers 300 000 en 265 (EUTROPE, II, 18), mais la densité tombe à 50. L'annexion du pays sénonais (2 000 km²), du Picenum (3 000), de la Sila, porte le territoire à plus de 23 000 km², sans se traduire par une augmentation de la population civique : la densité tombe à 40. Il ne semble pas que les colonies latines aient absorbé beaucoup de citoyens romains.

1. TITE LIVE, XXIII, 5.

2. *Ibid.*, XXXVIII, 36.

3. VELLEIUS PATERCULUS, II, 14.

4. BELOCH, *Der ital. Bund*, p. 76.

* * *

Il faut maintenant rapprocher de cette base de comparaison ce que nous savons de la réalité. C'est pour la classe des chevaliers que nous sommes naturellement le moins mal renseignés. Nous savons qu'au temps des guerres samnites le nombre des centuries de chevaliers proprement dits fut porté à 18. Il est probable aussi que la règle des dix campagnes obligatoires remonte jusque-là¹. Autrement dit, à l'époque de l'institution, les Romains estimaient pouvoir maintenir l'effectif de 1 800 avec dix classes sur trente ; ceci nous donne environ 5 000 *juniores* de cens équestre, soit environ 7 000 hommes pour toute la 1^{re} classe. Mais ce chiffre a été bien dépassé dans la suite, par suite de l'abaissement du cens résultant de la dépréciation constante de l'as. D'après le cens de 230, on comptait 23 000 chevaliers Romains ou Campaniens². La part des Campaniens était de 4 000. En défalquant les autres citoyens sans suffrage, l'effectif des Romains proprement dit ne peut guère être évalué au-dessous de 15 000. On voit que la classe tendait, comme nous dirions, à se « démocratiser ». Mais il est douteux qu'avec la fortune réellement représentée par le cens, tous les hommes de la 1^{re} classe fussent en état de faire face aux charges entraînées par le service équestre.

Il y a des indices d'un phénomène analogue pour l'ensemble des citoyens des cinq classes. L'assemblée centuriate gardait un caractère ploutocratique, mais on le voit atténué dans certaines circonstances. Quand, par exemple, fut mise aux voix la première déclaration de guerre à Carthage (264), on nous dit que le Sénat eut la main forcée par « le peuple » (les comices par centuries naturellement). Les gens étaient appauvris par les guerres précédentes et obérés, leurs propriétés foncières grevées de dettes : ils comptaient sur la guerre de Sicile pour les remettre à flot. Le calcul s'est trouvé juste : le tribut imposé à la Sicile, à partir de 241, a certainement dégrevé le contribuable romain. On voit, dans cette occasion, comment l'assemblée centuriate se ressentait des effets de la crise monétaire permanente. Par l'application du principe qui était à la base de l'institution, les censeurs automatiquement arrivaient à en relever le niveau, mais toujours avec quelque retard³.

Nous ignorons si le cens qualifiant pour le service légionnaire restait équivalent aux 7 *jugera* traditionnels, et quand il fut abaissé aux 14 000 as que nous rencontrerons plus tard. Mais nous avons quelques indications sur les effectifs qu'il donnait. Au cours des guerres samnites, le chiffre normal des légions avait été fixé à quatre. Et c'est à

1. POLYBE, VI, 19.

2. *Ibid.*, II, 24.

3. E. CAVAIGNAC dans *Revue des Études hist.*, 1913, p. 1 et suiv.

cette époque que remonte la fixation du minimum de six campagnes exigé pour l'infanterie. Donc on pensait obtenir les 15 000 ou 20 000 soldats nécessaires annuellement avec six classes sur trente. Ceci donne plus de 80 000 *juniores*, et, en tout, plus de 100 000 citoyens qualifiés pour l'armée¹. Mais il y a ici un élément d'incertitude venant de ce qu'on ne sait si le chiffre comprend les citoyens sans suffrage : pour les Campaniens, il y a des raisons de croire qu'ils servaient à part².

Il faut en tous cas supposer au-dessous de cette catégorie de Romains une large classe de prolétaires, réservés pour le service de la marine (les citoyens des colonies navales avaient en principe 2 *jugera*)³. Autrement, on s'expliquerait difficilement les efforts faits dans la première guerre punique, puisque les Romains ont mis en ligne dans cette guerre des centaines de vaisseaux, dont beaucoup de quinquerèmes (la quinquerème exigeait 300 rameurs). Ils ont subi des pertes énormes. Il est bien entendu que l'effort n'a pas porté seulement sur les citoyens romains⁴. Mais les ressources des alliés de la Grande Grèce, les principales à considérer dans l'espèce, étaient certainement hors de proportion avec les masses mises en jeu dans cette lutte formidable. Par la suite, on ne vit plus rien de comparable sur mer.

Voilà des indications trop vagues, mais instructives quand on les rapproche du schéma théorique donné plus haut. Nous sommes renseignés avec plus de précision après l'organisation finale des tribus (241).

III

Le nouveau rajustement de la distribution centuriate à la situation économique, qui est certainement postérieur à la création des deux dernières tribus (241), et que nous constatons à l'époque de la guerre d'Hannibal, est très probablement l'œuvre des censeurs de 220, Emilius et le célèbre Flaminius. Il semble qu'un écho de l'opération soit parvenu (par Démétrius de Pharos) jusqu'au roi Philippe de Macédoine, qui paraît y faire une vague allusion dans sa lettre aux Larisséens⁵.

A ce moment, l'as était arrivé au terme de sa descente : il ne pesait plus qu'une once, théoriquement le douzième, pratiquement le dixième de la valeur primitive. Le fait monétaire ne sera enregistré par la loi qu'en 217, mais il était quelque peu antérieur. Le denier

1. E. CAVAIGNAC dans *Revue de Philol.*, 1914, p. 76 et suiv. ; — STEINWENDER, *Die röm. Taktik z. Zeit d. Manipularstellung*. 1913.

2. DIODORE, XXII, 1.

3. NISSEN, *Ital. Landeskunde*, II, p. 28.

4. FLORUS, I, 18, 17.

5. E. CAVAIGNAC dans *Revue de Philol.*, 1909, p. 179.

d'argent aussi est tombé de 4 g. 55 à 3 g. 90¹. Pour la 1^{re} classe, les censeurs avaient manifestement suivi l'évolution monétaire : cette fois, le cens équestre fut fixé à un million d'as ou 400 000 sesterces ou 100 000 deniers (drachmes, disent les historiens grecs) — le chiffre qui restera désormais. On nous dit aussi que le prix du cheval d'armes fut désormais de 10 000 as (au lieu des 1 000 as primitifs²). Pour les autres classes, les chiffres qui nous sont donnés sont 300 000, 100 000 et 50 000 as³. Nous ne sommes pas renseignés pour la cinquième, qui ne comprenait plus de contribuables. Nous verrons si l'on peut en déterminer le cens, en utilisant les chiffres qui qualifiaient pour le service légionnaire.

Le bien du chevalier, nous l'avons dit, semble être au temps de Caton d'une soixantaine d'hectares, qui représentaient environ les deux tiers de sa fortune totale. Mr Beloch a remarqué que les prix du blé n'ont pas varié du III^e siècle au I^{er}, ce qui exclut l'hypothèse d'une grande variation du prix de la terre⁴. Or, au I^{er} siècle, on nous donne le prix de 1 000 sesterces par *jugerum*, de 1 000 deniers par hectare⁵. Ceci soit dit pour donner une idée de ce que représentaient les chiffres de cens de 220.

C'est dans la répartition des centuries entre les classes qu'une modification importante a été introduite. En dehors des 18 centuries de cavaliers proprement dits, qui représentaient les fils de sénateurs et de chevaliers, la 1^{re} classe eut 70 centuries⁶. Le nombre des tribus ayant été porté à 35 en 241, chaque tribu compta désormais une centurie de *juniors* et de *seniores*. Et nous voyons par les inscriptions de l'époque impériale que le groupement tribuaire a été appliqué également aux quatre autres classes⁷.

On voit immédiatement en quoi le groupement des citoyens par tribus facilitait le travail des censeurs. Mais il excluait l'équivalence rigoureuse des centuries au point de vue fiscal. Sans doute, la création des tribus Quirina et Velina (241) avait été, comme toutes les créations de ce genre, l'occasion d'une certaine péréquation des tribus. Mais cette opération ne pouvait viser que l'ensemble des citoyens, ou tout au moins des petits propriétaires fonciers, des citoyens astreints au service légionnaire : le recrutement avait pour base la tribu⁸. C'était au point de vue des comices par tribus, non

1. MATTINGLY, ouv. cité, p. 14 ; — GIESECKE, ouv. cité, p. 255 et suiv.

2. TITE LIVE, I, 43-44.

3. *Ibid.*, XXIV, 11. Le passage avait été exploité par GUIRAUD et LACOUR-GAYET dans leur *Histoire romaine* : dans la dernière édition (p. 45), il n'en est plus question, mais P. Guiraud n'est pour rien dans cette correction.

4. BELOCH, *Röm. Gesch.*, p. 224.

5. COLUMELLE, III, 3, 8.

6. CICÉRON, *De republ.*, II, 22.

7. C. I. L., VI, 196, 200.

8. POLYBE, VI, 20.

au point de vue des comices par centuries, qu'elle avait de l'importance. Il serait invraisemblable que, si la péréquation a affecté une classe, elle ait affecté toutes les autres. Mais nous sommes à l'époque où les considérations fiscales perdent de leur importance. Depuis 241, le tribut de la Sicile suffit, dans la règle, à entretenir les 4 légions normales. Le *tributum ex censu* réapparaîtra dans les moments terribles de la guerre d'Hannibal, puis disparaîtra définitivement en 167¹. Dès lors, la centurie n'est plus qu'une unité de vote, et l'essentiel est que chaque classe ait le nombre de centuries répondant à la masse de capital qu'elle représente. Il importait en somme assez peu aux citoyens de la 1^{re} classe que leurs centuries fussent rigoureusement égales entre elles.

Voyons ce que la division tribuaire donne pour les autres classes. Nous ne sommes pas directement renseignés à leur égard. On nous dit seulement que le chiffre total traditionnel, 193, fut maintenu². En défalquant les 18 centuries de cavaliers, les 4 d'ouvriers militaires et la centurie de prolétaires, il reste 170 centuries, dont 100 à répartir entre les quatre classes inférieures à la première. Plus exactement, on a à diviser le chiffre 50, l'égalité des *juniores* et des *seniores* étant exigée. Du moment qu'une centurie doit correspondre à une tribu ou à un groupement de tribus, le problème ne comporte que deux solutions :

35, 7, 7, 1

ou

35, 5, 5, 5

En effet, le nombre des tribus (35) ne comporte d'autres sous-multiples que 1, 5, 7 et 35.

On s'explique maintenant en quoi a consisté le travail des censeurs de 220. Le cens équestre, un million d'as, leur était donné, et tout de même le chiffre des centuries de la 1^{re} classe, 70. Tout le reste suivait nécessairement des constatations statistiques du recensement et de l'application du principe qui, de mémoire d'homme, guidait les censeurs. Il a fallu descendre jusqu'au cens de 300 000 as pour pouvoir donner à la 2^e classe 70 suffrages, au cens de 100 000 as pour pouvoir donner à la 3^e 14 ou 10 suffrages, au chiffre de 50 000 as pour pouvoir en donner 14 ou 10 à la 4^e. Nous examinerons si l'on peut choisir entre les chiffres 14 et 10, en étudiant le cas de la 5^e classe. En attendant, pour les classes supérieures, l'équation qui traduit grossièrement l'opération des censeurs de 220 est :

$$\frac{1\ 000\ 000\ A}{70} = \frac{300\ 000\ B}{70} = \frac{100\ 000\ C}{14} = \frac{50\ 000\ D}{14}$$

1. GUIRAUD, *Études économiques*, p. 202.

2. CICÉRON, ouv. cité, *ibid.*

ou bien :

$$\frac{1\ 000\ 000\ A}{70} = \frac{300\ 000\ B}{70} = \frac{100\ 000\ C}{10} = \frac{50\ 000\ D}{10}$$

L'important, pour nous modernes, est de voir ce qu'on peut tirer de là concernant l'effectif des différentes classes, autrement dit la structure de la cité romaine.

Partons de la 1^{re} classe. Il est évident que le relèvement du cens a dû se traduire par une diminution du nombre des chevaliers, que nous avons fixé aux environs de 15 000. C'est déjà une indication. Un passage de Caton nous en fournit une autre¹. Il a proposé de porter à 22 le nombre des centuries de cavaliers proprement dits. C'est dire qu'il estimait à 2 200 le maximum de ce que pouvait fournir la classe, le chiffre des dix campagnes étant maintenu. Comme les plus jeunes classes sont mieux fournies que les plus vieilles, nous sommes conduits, pour les 30 classes de *juniors* de cens équestre, à un chiffre un peu inférieur à 6 600. Avec les *seniores*, nous n'atteignons pas 10 000. Je crois qu'en prenant le chiffre très rond de 10 000 chevaliers, on sera sûr de ne pas se tromper gravement.

L'équation donne alors, pour la 2^e classe, le chiffre de 33 000. Ainsi les deux premières classes, qui disposaient de 158 voix sur 193, représentaient 43 000 Romains, sur moins de 300 000. On voit dans quelle mesure est juste l'observation de Nabis — Tite-Live : « A Rome, vous trouvez naturel que les principales affaires soient décidées par un petit nombre de riches ».

Pour les deux autres classes de contribuables, nous arrivons, dans la première hypothèse, pour la 3^e classe à 20 000 et pour la 4^e classe à 40 000 membres ; dans la seconde, à : 3^e classe, près de 15 000 et 4^e classe, près de 30 000 membres.

* * *

Le moment est venu d'examiner si, en dehors des renseignements qui nous sont fournis sur l'époque de Flaminius, nous n'en avons pas d'autres sur le cens de la 5^e classe. Polybe, écrivant vers 150, dit que le cens qui qualifiait pour le service légionnaire était de 400 drachmes ou deniers, 1 600 sesterces². Salluste, parlant de la réforme de Marius (107), qui enrôla pour la première fois les prolétaires, dit que jusque-là on n'avait pris que les citoyens inscrits dans « les classes »³. Les deux textes rapprochés conduisent, pour le cens de la 5^e classe, au chiffre de 1 600 sesterces. Au II^e siècle, il représen-

1. CATON, *Or.*, 64.

2. POLYBE, VI, 19.

3. *Jugurtha*, 84, 86.

taient 6 400 as, mais au temps de Flaminius, il n'équivalait qu'à 4 000¹. On sent qu'il est assez scabreux de contaminer des renseignements venant d'époques différentes. Il est tout de même intéressant de voir ce que donnerait le chiffre de 4 000 as pour la 5^e classe.

Avec la première hypothèse, on a :

$$\frac{1\,000\,000\,A}{70} = \frac{300\,000\,B}{70} = \frac{100\,000\,C}{14} = \frac{50\,000\,D}{14} = \frac{4\,000\,E}{2}$$

Avec la seconde :

$$\frac{1\,000\,000\,A}{70} = \frac{300\,000\,B}{70} = \frac{100\,000\,C}{10} = \frac{50\,000\,D}{10} = \frac{4\,000\,E}{10}$$

La première donne pour E, nombre des citoyens de la 5^e classe, 70 000 environ ; la seconde, 350 000, c'est-à-dire un chiffre supérieur à celui de tous les citoyens romains (273 500)². La seconde hypothèse est donc, en tout état de cause, exclue.

La première donne, au contraire, des chiffres qui sont, à tout le moins, parfaitement plausibles :

1 ^{re} classe	400 000	HS		10 000	membres
2 ^e	—	120 000	—	33 000	—
3 ^e	—	40 000	—	20 000	—
4 ^e	—	20 000	—	40 000	—
5 ^e	—	1 600	—	70 000	—
				173 000 membres	

Il reste environ 100 000 citoyens romains en dehors des cinq classes. Il faut mettre à part, sur ce chiffre, les 34 000 Campaniens et un nombre *x* de citoyens n'ayant pas encore le droit de suffrage. Si restreint qu'on suppose ce nombre, cela nous donne une très faible proportion de prolétaires citoyens complets. Mais la chose est admissible. Le cens de 1 600 sesterces est extrêmement bas, équivalant aux 2 *jugera* (un demi-ha.) qui étaient considérés comme l'extrême minimum de l'*assiduus*. Et, d'autre part, on nous dit que, pour armer les escadres de la guerre d'Hannibal, bien inférieures à celles qu'avaient englouties la première guerre punique, l'État romain dut recourir largement aux esclaves³.

Si l'on préfère admettre que le cens légionnaire fût encore fixé

1. GIESECKE, ouv. cité, p. 261 et suiv.

2. POLYBE, II, 24.

3. TITE LIVE, XXIV, 11.

aux 7 *jugera* de Curius Dentatus, il représenterait environ une somme de 7 000 sesterces. On aurait le choix entre les deux équations :

$$\frac{400\ 000\ A}{70} = \frac{120\ 000\ B}{70} = \frac{40\ 000\ C}{14} = \frac{20\ 000\ D}{14} = \frac{7\ 000\ E}{2}$$

ou

$$\frac{400\ 000\ A}{70} = \frac{120\ 000\ B}{70} = \frac{40\ 000\ C}{10} = \frac{20\ 000\ D}{10} = \frac{7\ 000\ E}{10}$$

La première donne, pour la 5^e classe, 20 000 membres à peine, et à peine plus de 100 000 Romains légionnaires : deux tiers de prolétaires et de citoyens sans suffrage. La seconde donne environ 80 000 citoyens ayant plus de 20 000 sesterces (5 ha.), 80 000 autres entre ce chiffre et les 7 *jugera* (1 ha. 3/4), 100 000 prolétaires ou citoyens sans suffrage. C'est incontestablement cette combinaison qui est la plus vraisemblable au temps de Flaminius, si près encore des assignations massives de petits lots qui avaient eu lieu dans le Picenum¹.

En somme, nous avons le choix entre deux échelles centuriates : l'échelle

70 70 14 14 2,

si le cens légionnaire était déjà de 400 deniers, et l'échelle

70 70 10 10 10,

si le cens était encore de 7 *jugera*. Pour opter, il faudrait savoir à quelle époque, entre Curius Dentatus et Polybe, la diminution de la classe moyenne a forcé à abaisser le cens pour maintenir la base de recrutement. C'est ce que nous ignorons.

Il nous reste la ressource de voir si la répartition de la propriété foncière, telle qu'elle résulterait de nos tableaux, nous donnerait quelque indication sur celui qu'il convient de préférer. J'ai admis que, pour la 1^{re} classe, le bien normal était d'une soixantaine d'ha. Il va sans dire que, pour les classes suivantes, il faut supposer, à cette époque, la terre tenant une place proportionnellement plus importante : le citoyen à 7 *jugera* ne devait pas déclarer au cens autre chose que son petit champ. Je propose, pour fixer les idées, d'attribuer 60 ha. à la 1^{re} classe, 25 à la 2^e, près de 10 à la 3^e, 5 à la 4^e, et

1. POLYBE, II, 21. Voir BOTSFORD, *The roman assemblies*, p. 334.

1 3/4 ou 1/2 à la 5^e, suivant l'hypothèse qu'on sera amené à choisir. Dans ces conditions, nous aurions, avec le premier tableau :

1 ^{re} classe	400 000	HS, 60 ha.	10 000 membres		6 000 km ²
2 ^e	— 120 000	— 25 —	33 000	—	8 000 —
3 ^e	— 40 000	— 10 ou 12	20 000	—	2 000 —
4 ^e	— 20 000	— 5 ha.	40 000	—	2 000 —
5 ^e	— 1 600	— 1/2	70 000	—	350 —
					18 350 km ²

Avec le second tableau :

1 ^{re} classe	400 000	HS, 60 ha.	10 000 membres		6 000 km ²
2 ^e	— 120 000	— 25 —	33 000	—	8 000 —
3 ^e	— 40 000	— 10 ou 12	15 000	—	1 500 —
4 ^e	— 30 000	— 5 ha.	30 000	—	1 500 —
5 ^e	— 7 000	— 2 —	80 000	—	1 500 —
					18 500 km ²

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il nous reste, sur les 25 000 km² du territoire romain, une marge de 7 000 km² pour les *latifundia* et l'*ager publicus*, ce qui paraît très normal pour le III^e siècle. Mais j'avoue que le second tableau me semble donner une image plus satisfaisante. On a peine à s'imaginer que la part de la petite propriété pût être déjà très réduite, à si peu de distance de l'accession des Sabins, peuple pauvre, à la cité romaine, — et au lendemain de la distribution des terres picentines, etc. L'organisation des tribus Quirina et Velina dans ces régions ne remontait qu'à 241.

Telles sont les indications que nous avons pour l'époque de la guerre d'Hannibal (218-201). Nous ne savons pas comment le tableau centuriate se modifia au III^e siècle. Tite-Live indique que les censeurs de 179 « changèrent les suffrages », mais son texte est trop confus pour qu'on voie la portée de l'opération¹. Je suppose qu'il s'agit d'un des réajustements dont nous venons d'étudier les précédents, à moins qu'il ne s'agisse d'une péréquation des tribus. Il est difficile de croire que les censeurs n'aient pas enregistré progressivement le recul de la classe des petits propriétaires fonciers en abaissant les cens des classes inférieures à la 1^{re}. Pour l'époque de Scipion Émilien (mort en 129), nous savons, par une phrase que lui prête Cicéron, que la 1^{re} classe avait toujours ses 70 voix et que les traits généraux de l'organisation subsistaient : Cicéron était trop rapproché de ce temps, et en connaissait trop bien les institutions, pour prêter à son héros un grossier ana-

1. TITE LIVE, XL, 51.

chronisme¹. Nous savons aussi par Polybe que le cens du légionnaire était certainement abaissé à 1 600 sesterces. D'autre part, les difficultés du recrutement nous assurent que, tandis que le nombre des citoyens était monté à 350 000 ou 400 000, la classe soumise au recrutement avait néanmoins fondu². C'est l'origine des tentatives des Gracques, comme de la réforme de Marius. Si donc nous avons le tableau centuriate pour la fin du III^e siècle, il nous apparaîtrait singulièrement différent de celui du temps de Flaminius³. Mais nous ne l'avons pas.

IV

Un grand événement a forcément influé sur la répartition centuriate : l'accession des Italiens au droit de cité (90-89). Nous ne savons si Sylla, qui préférait les comices centuriates aux comices tributes⁴, en a enregistré les conséquences. En tous cas, les censeurs de 70 les ont forcément enregistrés⁵.

Il est superflu, j'espère, d'expliquer encore pourquoi il ne saurait être question d'une simple multiplication par 10, comme le croyait Belot. Le principe qui guidait les censeurs, était, nous l'avons vu, plus complexe. Mais, chose curieuse, les comices du I^{er} siècle, ceux pourtant qui ont porté au consulat Cicéron et César, nous sont mal connus. Nous allons essayer néanmoins de rassembler tout ce que nous pouvons entrevoir de leur organisation.

Un premier point est acquis : le cens équestre est resté fixé à 400 000 sesterces⁶. Encore une fois, la stabilité du prix du blé indique qu'il n'y avait pas eu de grandes variations dans les prix. Il semble qu'ils eussent pourtant légèrement monté. Ils étaient plus élevés en Italie que dans l'Orient grec (laissant même de côté l'Égypte, où ils étaient exceptionnellement bas). Un hectare de bonne terre représentait en Italie 1 000 drachmes, alors que, dans l'Orient, l'hectare d'une terre, à la vérité médiocre, ne dépassait pas 400⁷. Le prix de 500 drachmes pour l'esclave était un minimum en Italie, alors qu'il était fort en Orient⁸. Tout compte fait, la fortune minima d'un chevalier romain n'était nullement considérable. Cicéron, parlant de deux frères, dit que « l'un est gêné, l'autre a tout juste une fortune équestre⁹ ». Pour se faire une idée de ce qu'était une grande fortune

1. CICÉRON, ouv. cité, *ibid.*

2. Voir mon *Histoire de l'antiquité*, III, p. 397.

3. A. Scaurus (v. 140) avait 35 000 sesterces et 6 esclaves (VALÈRE MAXIME, IV, 4, 11). Mais à quelle classe appartenait-il ?

4. ED. MEYER dans *Hermes*, 1898, p. 652.

5. TITE LIVE, *Epit.*, 98 — Phlegon, ol. 177, 3.

6. ARTH. STEIN, *Der Röm. Ritterstand*, p. 23.

7. Voir E. CAVAIGNAC, *Population et capital*, p. 130 ; — GLOTZ, *Le travail dans la Grèce ancienne*, p. 300.

8. GIGLI dans *Atti d. Accad. da Linnei*, 1896, p. 4 et suiv.

9. *Ad famil.*, IX, 13, 4.

au 1^{er} siècle, on se rappellera que l'empereur Auguste a pu fixer aux environs du million de sesterces le cens sénatorial, qu'Atticus avait 10 millions de sesterces. Je ne parle pas de Crassus qui en avait 170 millions, mais qui fut le plus riche Romain de son temps.

Nous n'avons pas directement le cens de la 2^e classe, mais il est un chiffre qui reparait dans les récits du temps, avec une fréquence remarquable : celui de 200 000 sesterces. On nous dit par exemple qu'Auguste, quand il procéda au recensement, ne vérifia par lui-même que les fortunes supérieures à 200 000 sesterces¹. D'une façon générale, le cens qui définissait le *ducenaire* semble avoir été une démarcation importante, et l'on sait que la 2^e classe, avec la 1^{re}, décidait dans les comices. L'indication serait encore plus nette, s'il était sûr que les *tribuni aerarii*, qui partagèrent à certains moments la judicature avec les sénateurs et les chevaliers, étaient bien les principaux personnages de la classe ducénaire².

Ensuite, les chiffres de 100 000 HS et de 50 000 HS se présentent d'eux-mêmes. Le premier qualifiait pour les charges municipales, au moins à Côme³. Mais les indications relatives à ces deux chiffres manquent de précision. Quant au chiffre de la 5^e classe, il n'est pas très étonnant que nous n'ayons plus de renseignements à cet égard, puisqu'il avait perdu toute importance militaire par la réforme de Marius.

En ce qui concerne l'échelle centuriate, nous sommes assurés du maintien des 18 centuries traditionnelles de cavaliers, et du chiffre de 70 centuries pour la 1^{re} classe. Le passage déjà cité, où Cicéron fait parler Scipion Émilien, ne se comprend psychologiquement que si l'état de choses était encore identique au temps de Cicéron lui-même⁴. Mais nous n'avons aucun moyen, *a priori*, de choisir entre l'échelle

70 70 14 14 2

et l'échelle

70 70 10 10 10

Nous savons seulement, par Cicéron, et par les inscriptions d'époque impériale, que, dans l'ensemble, les chiffres traditionnels de 5 classes et 193 centuries ont subsisté.

On voit que l'étude de la proportion relative des différentes classes se présente à première vue comme assez scabreuse.

1. DION CASSIUS, LV, 13.

2. Voir RICE HOLMES, *The roman republic*, I, p. 394.

3. PLINÉ, *Epist.*, I, 19.

4. *De republ.*, II, 22.

* * *

Nous ne manquons pas d'indications sur l'ordre équestre. On nous dit qu'à la revue annuelle de Rome figuraient parfois 5 000 chevaliers, et Auguste avait dû fixer à 35 ans la limite d'âge pour la possession du cheval¹. Le nombre des citoyens de cens équestre, résidant à Rome, serait donc d'environ 10 000. Les 14 rangs qui leur étaient assignés au théâtre orientent dans la même direction². Parmi les municipes italiens, Padoue nous est signalé comme possédant 500 chevaliers, avec indication expresse que c'était un maximum³. Les 300 chevaliers qui furent pris à Pérouse (40 av. J.-C.) n'étaient pas forcément de la localité⁴. Dans un municipe ordinaire, 3 ans de service équestre suffisaient maintenant pour ouvrir l'accès aux charges municipales⁵. Enfin, il y avait une fraction de la classe dans les provinces : Gadès possédait, elle aussi, 500 chevaliers⁶. On arrive à une vague impression d'ensemble sur l'importance de la classe. 20 000 est certainement un minimum. Mais on se refuse de dépasser 50 000 : Rome devait bien posséder au moins un cinquième de la classe. J'estime qu'en prenant le chiffre de 35 000, on est sûr de ne pas se tromper d'un grand nombre de milliers.

L'échelle centuriate donnerait alors, pour les ducénaires, un chiffre de 70 000, et, pour les 3^e et 4^e classes supposées définies par 100 000 et 50 000 sesterces, des chiffres de près de 35 000 et près de 70 000 dans la première hypothèse (70, 70, 14, 14, 2) et de 20 000 et 40 000 dans la seconde (70, 70, 10, 10, 10). L'indication, il est vrai, est fortement contradictoire avec des documents relatifs à Bénévent, *mais provenant du temps de Trajan*⁷. Ces documents donnent :

Biens de 480 000 HS	1
— 480 000 à 100 000 HS	13
— 100 000 à 50 000 HS	17
-- 50 000 à 14 000 HS	21

On le voit, tandis que l'échelle centuriate du 1^{er} siècle, telle que nous la concevons, présenterait les fortunes supérieures à 100 000 HS comme doubles ou triples en nombre des fortunes de 10 000 à 50 000, le document de Bénévent les montre nettement inférieures. Mais il n'y aurait rien de surprenant à ce que les massives assignations mili-

1. STEIN, *Der Röm. Ritterstand*, p. 55 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 23.

3. STRABON, III, 5, 3 (169), et V, 1, 7.

4. DION CASSIUS, XLVIII, 14.

5. FRÉD. GIRARD, *Textes de droit romain*, p. 86.

6. STRABON, *ibid.*

7. Mommsens *Ges. Schriften*, V, p. 128 et suiv. ; — TENNEY FRANK, *An. écon. hist. of Rome*, p. 418 et suiv.

taires de Sylla et des triumvirs aient fini par amener une certaine reconstitution de la petite propriété foncière durant le premier siècle de l'empire. Quant à la 5^e classe, comme nous n'avons pas le cens qui la définissait et que nous ne pouvons décider, jusqu'à présent, si le chiffre de ses centuries était 2 ou 10, il faut chercher ailleurs pour se faire une idée de son importance.

* * *

Tournons-nous vers les indications fournies par les chiffres militaires. Le cens de 70 avait donné, pour l'Italie péninsulaire, un total de 910 000 citoyens mâles adultes. Si l'on veut évaluer la base de recrutement vers l'année 58, il faut défalquer d'abord les hommes de plus de 46 ans (250 000 environ), puis les 20 classes les plus anciennes de *juniores*, qui avaient été fortement prises à partie par les guerres de Pompée. La masse disponible était constituée essentiellement par les 10 classes arrivées à l'âge militaire de 68 à 58, soit près de 250 000 hommes. Or, il résulte de l'étude si diligente de Mr Domaszewski que, de 58 à 44, César a mobilisé 200 000 citoyens¹. Au lendemain de Philippes (42), les triumvirs avaient à récompenser 170 000 vétérans. Et n'oublions pas que les forces républicaines, tout en étant notablement inférieures, au moins en citoyens romains, ne laissaient pas d'être considérables².

On ne comprendrait même pas l'intensité d'une pareille conscription, si l'on ne se rappelait que César avait fait citoyens les habitants de la plaine du Pô. Pour évaluer l'apport que représentait cette mesure, on se souviendra que les cens d'Auguste ont accusé de 4 à 5 millions de têtes pour la population civique totale, soit 1 million à 1 million et demi de mâles adultes. Les habitants de la plaine du Pô représentent donc entre le tiers et la moitié de ceux de la péninsule³.

Or, les armées de César et des triumvirs ont été recrutées essentiellement dans le prolétariat italien. Autrement on ne s'expliquerait pas la formidable opération d'éviction au lendemain de Philippes, l'octroi de terres dans 18 villes, prises parmi les plus riches d'Italie, et dont la liste fut modifiée à l'occasion. Visiblement les vétérans césariens n'avaient de racines nulle part. On a l'impression très nette que le prolétariat constituait alors la grosse majorité de la population italienne, environ les deux tiers. Le chiffre des citoyens possédant une propriété foncière quelconque pouvait à peine atteindre le demi-million.

On nous donne d'ailleurs, à cette occasion, des indications sur la

1. Dans *Neue Heidelb. Jahrb.*, 1894, p. 157 et suiv.

2. E. CAVAIGNAC, *La paix romaine*, p. 114 et suiv.

3. BELOCH dans *Klio*, 1903, p. 482 et suiv.

valeur moyenne des lots attribués : 10 à 15 *jugera* pour le simple soldat (50 pour le centurion seulement)¹. Ceci représente probablement le cens de la 5^e classe, d'autant plus que l'indication concorde à peu près avec la valeur minima des lots de Bénévent (14 000 sesterces).

Revenons maintenant à notre échelle centuriate. Elle nous laisserait le choix entre deux types :

$$\frac{400\ 000\ A}{70} = \frac{200\ 000\ B}{70} = \frac{100\ 000\ C}{14} = \frac{50\ 000\ D}{14} = \frac{15\ 000\ E}{2}$$

ou

$$\frac{400\ 000\ A}{70} = \frac{200\ 000\ B}{70} = \frac{100\ 000\ C}{10} = \frac{50\ 000\ D}{10} = \frac{15\ 000\ E}{10}$$

Avec un chiffre de 35 000 chevaliers, la première solution donnerait :

Pour les citoyens ayant plus de 100 000 HS		130 000
—	—	50 000 —
—	—	50 000 à 15 000 HS.

La seconde donnerait :

Pour les citoyens ayant plus de 100 000 HS		125 000
—	—	100 000 à 50 000 HS
—	—	50 000 à 15 000 —

L'une et l'autre laissent une marge suffisante pour les citoyens qui, sans être prolétaires, possédaient des biens de valeur inférieure à 15 000 sesterces. Mais j'avoue que la seconde me paraît plus conforme aux renseignements de Bénévent. On a peine à s'imaginer, pour le début de l'ère impériale, une reconstitution par trop intensive de la petite propriété. D'autant plus que, d'Auguste à Trajan, les documents de Bénévent indiquent un retour vers la grande propriété : le nombre des lots avait diminué de 80 à 50².

Je crois donc que, pour l'époque de Cicéron, le tableau suivant :

1 ^{re} classe		35 000	membres
2 ^e —		70 000	—
3 ^e —		20 000	—
4 ^e —		40 000	—
5 ^e —		130 000	—

n'offre pas une image trop déformée de la réalité.

1. CICÉRON, *Ad Att.*, II, 16, 1 ; *De lege agraria*, II, 28, 29 ; — DION CASSIUS, L. V, 28. Voir TENNEY FRANK, ouv. cité, p. 354.

2. TENNEY FRANK, ouv. cité, p. 418. Voir, après Sylla, CICÉRON, *De lege agraria*, II, 79.

Il reste à voir s'il donne, pour la répartition de la propriété foncière, des résultats plausibles. La richesse mobilière n'entre en ligne de compte que pour les classes supérieures. En prenant pour le *jugerum* la valeur moyenne de 1 000 sesterces (qui est peut-être un peu faible), nous avons estimé que le cens de la première classe correspondait à des biens fonciers d'une soixantaine d'ha. ; nous en accordons une quarantaine à la seconde classe. Pour les autres, les biens fonciers ne doivent pas être estimés trop inférieurs aux 25 ha., 12 ha., 3 ha., que représente le cens. Nous obtenons ainsi :

Citoyens ayant 60 ha.	=	35 000 soit	2 100 000 ha.
— — 40 —	=	70 000 —	2 800 000 —
— — 25 —	=	30 000 —	500 000 —
— — 10 ou 12	=	40 000 —	400 000 —
— — 3 1/2	=	130 000 —	450 000 —
			6 250 000 ha.

ou 62 500 km². La limite Nord de l'Italie est alors assez imprécise, mais on ne saurait évaluer l'ensemble de la péninsule à beaucoup moins de 250 000 km². On voit que la marge laissée pour les *latifundia*, la toute petite propriété et l'*ager publicus* est très large. Elle ne paraîtra peut-être pas excessive, si l'on songe aux domaines colossaux de l'aristocratie. Domitius ne déclarait-il pas qu'il faisait peu de cas d'un sénateur qui ne pouvait lever une légion (6 000 hommes) sur ses terres¹ ?

Au point de vue politique, les seules classes qui comptassent étaient les deux premières, les quelque 100 000 chevaliers et ducénaires. Leurs 60 ou 40 ha. de biens-fonds suffisaient à faire d'eux des personnages dans un municipe moyen d'Italie : les 100 000 sesterces qui qualifiaient à Côme pour les charges municipales ne représentaient certainement plus, au temps de Trajan, 25 ha.² Mais, par la richesse mobilière, ils étaient encore de très modestes personnages. Les 160 000 sesterces qu'avait le petit chevalier en dehors de sa terre, placés à 6 p. 100, ne procuraient pas à beaucoup près le revenu de 20 000 sesterces que Juvénal déclare nécessaire pour vivre aisément à Rome³. Seulement c'est par ces biens mobiliers que la masse de la classe entraînait en contact avec les princes de l'ordre équestre, les *decumani* de la ferme d'Asie, les puissants financiers qu'elle reconnaissait comme chefs de file. Il est utile d'avoir ce fait présent à l'esprit pour s'expliquer, par exemple, le rôle essentiel de Crassus dans les élections

1. CÉSAR, *Bell. Civ.*, I, 17.

2. TENNEY FRANCK, ouv. cité, p. 419.

3. IX, 140 et suiv.

centuriates qui ont, après tout, ouvert à un César la carrière politique¹.

A ce moment, d'ailleurs, les comices par centuries, comme bien d'autres choses, arrivaient au terme de leur longue carrière. Auguste essaya de revivifier l'institution en autorisant le vote par correspondance². Puis l'assemblée centuriate disparut en 15 ap. J.-C. Mais la division des tribus en classes et en centuries, au témoignage d'inscriptions du ¹^{er} siècle subsistait, sous les Césars, à l'état fossile, offrant aux curieux des choses mortes un souvenir des institutions disparues³.

Je m'excuse, en terminant, de la sécheresse de cette étude. Mais des expériences antérieures m'ont convaincu que si, en l'espèce, on voulait obtenir un minimum de clarté, il fallait dépouiller les discussions de chiffres de toutes les considérations accessoires qui pouvaient en atténuer l'aridité. Et c'est ce minimum de clarté que je voudrais avoir atteint.

EUGÈNE CAVAIGNAC
(Strasbourg.)

1. RICE HOLMES, ouv. cité, I, p. 221 et suiv.

2. SUÉTONE, *Aug.*, 46. Voir DESSAU, *Gesch. d. röm. Kaiserzeit*, I, p. 47.

3. C. I. L., VI, 196-200.

LA PLACE DE LA RÉVOLUTION DANS L'HISTOIRE AGRAIRE DE LA FRANCE ¹

I

Sur le rôle important des questions paysannes dans l'histoire de la Révolution française, il ne paraît pas nécessaire d'insister longuement. La France, en 1789, était un pays essentiellement rural ; comment imaginer qu'une transformation de la société eût pu s'y produire sans que les paysans eussent leur mot à dire ? Le nouveau régime n'aurait pu se consolider, s'ils ne s'étaient pas intéressés à son sort.

Dans l'œuvre des assemblées révolutionnaires, quelles sont donc les mesures qui ont particulièrement touché les paysans ? Il n'est personne qui n'en distingue aussitôt de deux sortes : d'une part, l'abolition des privilèges, particulièrement en matière d'impôts, la suppression de la dîme et des droits féodaux, décidées, au moins en principe, dans la nuit du 4 août 1789 ; d'autre part, la vente des biens nationaux. Les uns et les autres ont attiré l'attention des historiens qui, depuis une trentaine d'années, se sont consacrés à l'étude de l'histoire économique et sociale de la Révolution. Bien que le travail ne soit pas encore très avancé, les faits acquis nous inclinent déjà à envisager certaines de ces questions d'un point de vue nouveau. Pour écrire l'histoire de la Révolution, la coutume a été jusqu'ici de venir siéger, pour ainsi dire, au sein des assemblées ou des administrations révolutionnaires ; on a analysé les lois, décrit les efforts des autorités pour les appliquer et, dans une mesure d'ailleurs beaucoup moindre, estimé les résultats obtenus. Mais on a toujours admis qu'en fin de compte, l'œuvre révolutionnaire avait répondu pleinement aux vœux des paysans. Les uns la condamnaient comme la plus radicale qu'on pût concevoir ; les autres, qui l'approuvèrent, n'avaient même pas l'idée qu'une partie au moins des paysans eussent pu souhaiter plus de hardiesse.

Pourtant, l'histoire de la disparition des droits féodaux pose clairement le problème. Ce sont les révoltes agraires de juillet 1789 qui en ont imposé le principe à la Constituante : contre le seigneur, l'unanimité des paysans était à peu près parfaite. Mais, tandis que la bour-

1. Résumé de conférences faites en mars 1929 à l'Université de Londres, King's College, sous la présidence de M^r de Fleuriau, ambassadeur de France ; aux Universités de Bristol, Leeds et Liverpool ; et dans les villes d'Édimbourg, Glasgow, Aberdeen, Dundee et St-Andrews, sous les auspices de la Franco-Scottish Society.

geoisie révolutionnaire proclamait sans difficulté l'égalité civile et la suppression de la dime, elle éprouvait beaucoup de scrupules à l'égard des droits seigneuriaux, propriétés privées, dont une partie d'ailleurs appartenaient aux bourgeois mêmes. La Constituante essaya de se tirer d'embarras en soumettant cette catégorie de propriétés à la revision : les juristes distinguèrent, d'une part, les droits mal acquis, contraires au droit naturel, comme la mainmorte ; usurpés sur la puissance publique, comme la justice ; imposés, supposèrent-ils, par la force, comme les banalités — et, d'autre part, les redevances qu'ils déclarèrent représenter la concession d'une tenure foncière : les premiers furent abolis sans indemnité ; les autres furent soumises au rachat. Or, les paysans n'admirent pas cette distinction. Ils rachetèrent rarement les droits féodaux, mais ils se refusèrent à les payer, ou ne s'y résignèrent que très difficilement. Quand, en 1792 et 1793, après la chute de Louis XVI et, surtout, après son exécution, la France fut envahie par l'étranger et déchirée par les insurrections royalistes et girondines, la Législative et la Convention, pour gagner les paysans, se décidèrent, entre autres mesures, à renoncer au rachat. Finalement, la loi du 17 juillet 1793 abolit définitivement tous les droits féodaux sans aucune indemnité. Il ne peut donc subsister aucun doute : les mesures de la Constituante n'avaient point répondu aux vœux des paysans ; au contraire, en votant l'abolition pure et simple, la Convention les a nécessairement satisfaits.

Mais, dès lors, pourquoi ne point poser semblables questions à propos de la vente des biens nationaux ?

On sait que la Constituante, pour des raisons financières, déclara que les biens du clergé étaient à la disposition de la nation et en décréta la vente. Elle y ajouta les biens domaniaux. La Convention décida d'aliéner également les biens des collèges et des institutions de charité, ceux des condamnés, des prêtres déportés et surtout des émigrés. Les besoins du trésor dictèrent les conditions d'aliénation : les biens nationaux furent mis aux enchères. Or, cette méthode décida de leur répartition entre les différentes classes de la nation : ils tombèrent naturellement aux mains des plus riches, ou, si l'on veut, des moins pauvres. Sous le Directoire, la loi du 28 ventôse an IV supprima, il est vrai, les enchères et leur substitua la vente sur soumission et estimation, mais personne n'ignore que le riche et le spéculateur y trouvèrent l'occasion d'évincer le pauvre plus sûrement encore. Au contraire, en 1793, la Convention montagnarde vota des lois qui cherchaient à favoriser l'acheteur modeste et même l'indigent. Mais elle maintint la vente aux enchères et, bien que ses lois ne soient pas demeurées sans efficacité, il n'en est pas moins vrai qu'elle sacrifia ainsi ses vues sociales à la nécessité de soutenir le cours de l'assignat. Bref, d'un bout à l'autre

de la Révolution, les biens nationaux furent offerts avant tout aux plus riches, et, à cet égard, la politique de la Convention elle-même ne s'oppose pas radicalement à celle de la Constituante, au contraire de ce que nous avons constaté pour les redevances foncières de nature seigneuriale.

Faut-il donc admettre que les paysans ont été pleinement et unanimement satisfaits par ces modes d'aliénation ? Faut-il regarder les lois montagnardes, pourtant si timides, comme des mesures démagogiques de simple parade, que les masses n'avaient point sollicitées et dont elles ne cherchèrent pas à tirer profit, parce qu'elles ne souhaitent point acquérir des terres ? Et, dans le cas contraire, pourquoi les paysans n'ont-ils pas obligé les assemblées révolutionnaires à modifier leur législation, comme ils y sont parvenus pour les droits féodaux ? Dans l'histoire agraire de la France, il n'y a peut-être pas beaucoup de problèmes d'aussi grande portée.

II

Pour que la vente aux enchères des biens nationaux eût satisfait tous les paysans de France, il eût fallu qu'il n'y eût pas de crise agraire, c'est-à-dire que chacun d'eux fût propriétaire d'une terre assez grande pour qu'il pût vivre indépendant. Alors, en effet, on peut admettre qu'il eût, sans trop de peine, assisté à l'accaparement des terres nationalisées par la bourgeoisie ou par les plus aisés des ruraux. Eh bien ! tel n'est pas le cas.

A la vérité, si l'on compare la France à l'Angleterre et à l'Europe orientale, le premier trait qui apparaît, il faut le reconnaître, c'est la condition bien meilleure du paysan français. En général, il est libre, comme le paysan anglais, et, quand il demeure serf ou mainmortable, ses charges ne peuvent entrer en comparaison avec celles de l'*Unterthan* allemand ou du serf oriental : on ne connaît pas en France le *Gesinde Dienst* ou la corvée arbitraire. D'autre part, le paysan français est souvent propriétaire, à charge, bien entendu, de payer les redevances seigneuriales, tandis que la grande majorité des paysans anglais sont réduits à la condition de simples journaliers et que les paysans de l'Europe orientale qui cultivent une tenure la détiennent généralement à titre plus ou moins précaire. Quelle était l'étendue de la propriété paysanne en France ? Elle variait beaucoup d'une région à une autre, même contiguë, et, qui plus est, de village à village. Elle est considérable dans certaines parties de la Flandre, de l'Alsace et de l'Aquitaine, très médiocre dans les pays de marais, de bois et de landes, très faible autour de Versailles. C'est peut-être autour d'une proportion de 30 à 40 p. 100 que graviteront les variétés locales, à mesure qu'on les connaîtra mieux.

Mais ce n'est pas tout encore et, quand on caractérise la France comme un pays de petits propriétaires, on ne souligne pas le trait le plus original de sa physionomie rurale, le caractère qui, dans l'histoire de la Révolution, pourrait bien avoir exercé, silencieusement, l'influence la plus considérable. En Angleterre, l'aristocratie, ayant, par les *enclosures*, constitué de grandes fermes, les loue à un petit nombre de cultivateurs ordinairement aisés et instruits ; dans l'Allemagne orientale, le *Gutsheer* exploite lui-même son vaste domaine, au moyen des corvées que lui doivent ses paysans. En France, au contraire, le prêtre, le noble, le bourgeois, n'exploitent presque jamais et leurs propriétés, très morcelées, sont louées en domaines d'étendue médiocre et même par parcelle ; presque tous les biens des curés, des paroisses et des pauvres appartiennent à ce dernier cas. Un très grand nombre de paysans français cultivent donc en location : quelques-uns sont de grands fermiers ; les petits métayers forment la majorité ; mais beaucoup de journaliers peuvent se procurer un morceau de pré ou un bout de jardin ; tous ces locataires ne sont pas en même temps propriétaires ; souvent, les grands fermiers ne possèdent rien ; mais beaucoup de petits propriétaires trouvent le moyen d'arrondir leur biens en lui adjoignant des parcelles prises à bail. Ainsi presque toute la terre cultivable se trouve déjà en France exploitée directement par les paysans, opérant à titre individuel et à leurs risques et profits ; ainsi encore la condition des paysans, qui varie extraordinairement d'une région à l'autre, suivant que l'aristocratie et la bourgeoisie possèdent plus ou moins de terre, varie, dans une proportion également considérable d'une famille à l'autre ; la dissociation de la masse paysanne est déjà fort avancée ; la solidarité reste très forte contre le seigneur qui est l'ennemi commun, mais les intérêts sont par ailleurs très différents du grand fermier, du métayer et du journalier ; et le processus serait beaucoup plus marqué si la communauté familiale, encore très fréquente, ne demeurait pas dans l'indivision, non pas, comme on le répète couramment, sous la contrainte des lois successorales, car la propriété paysanne n'était pas soumise au droit d'aînesse et la liberté de tester était très limitée déjà, mais parce que l'état économique général ne favorisait pas l'éveil, parmi les humbles, du sentiment individualiste.

III

En dépit de tout, un examen attentif révèle néanmoins qu'il y avait bien crise agraire.

Et d'abord, à répéter que la France était un pays de petits propriétaires, on finit par oublier que tous les paysans ne l'étaient pas. La proportion des chefs de famille qui n'avaient aucune terre et pas

même une chaumière, est également très variable, mais les pays où elle est très élevée ne constituent pas des exceptions. Les chefs de famille dépourvus de toute propriété comptent pour 75 p. 100 dans la plaine maritime de la Flandre, pour 70 dans certains villages autour de Versailles, pour 30 à 40 en Basse-Normandie. La location des terres atténue ces nombres dans une mesure très forte en Flandre, très petite en Basse-Normandie, mais elle ne les réduit jamais à zéro. Il existe donc en France, comme en Angleterre, un véritable prolétariat agricole. A la vérité, il était très inégalement réparti, mais il désirait ardemment acquérir ou louer un peu de terre, ne fût-ce qu'un courtil et une misérable chaumière. On ne cesse de se plaindre, au XVIII^e siècle, des usurpations perpétrées sur les biens communaux, principalement à l'orée des bois, par les pauvres diables en quête d'un asile.

Secondement, l'immense majorité des petits paysans n'ont pas assez de terre pour vivre indépendants : dans le futur département du Nord, au Sud de la Lys, les trois quarts des exploitants ne disposent pas d'un hectare. C'est pourquoi les usurpations de biens communaux ne sont pas exclusivement le fait des indigents ; c'est pourquoi aussi les cahiers réclament la vente des terres domaniales et parfois celle des biens du clergé. Au produit de leurs cultures, les paysans devaient joindre d'autres ressources, un salaire d'appoint qu'ils demandaient aux cultivateurs aisés, surtout au moment de la moisson et de la vendange, ou à l'exercice d'un métier, le plus souvent pour le compte d'un négociant de la ville prochaine. Mais tous ne parvenaient pas à joindre les deux bouts et devaient recourir à la mendicité ; dans les mauvaises années, celle-ci prenait aisément une extension menaçante.

Or, cette situation tendait à s'aggraver, parce que, dans les dernières années de l'ancien régime, la population de la France croissait assez vite et que le prix des denrées s'élevait continuellement.

IV

La crise avait évidemment des causes démographiques et, à cet égard, elle était, en elle-même, sans remède ; il ne restait plus qu'à pousser vers la manufacture les paysans en surnombre ou à leur conseiller d'émigrer. Mais elle avait aussi des causes économiques et sociales et ainsi deux solutions pouvaient venir à l'esprit : améliorer la culture de manière que l'exploitant parvint à vivre sur une occupation de plus en plus petite ; ou bien procurer de la terre aux paysans qui en manquaient, soit par la division des grandes fermes, soit par l'expropriation des propriétaires non-exploitants.

En France, au XVIII^e siècle, le progrès de la culture se heurtait non seulement à la routine du paysan, d'ailleurs illettré, mais aux inté-

rêts de la masse rurale dont on fait habituellement trop bon marché. Sauf en Flandre, où la jachère morte avait à peu près disparu, on faisait généralement trois parts de la terre arable : un tiers était emblavé en froment, un autre réservé aux grains de printemps, un dernier demeurait inculte. Les jachères et aussi les terres cultivées, après que la moisson avait été enlevée, étaient terres communes et soumises à la vaine pâture : tous les paysans pouvaient y envoyer leur bétail. Il en était de même des prés après la seconde coupe ou regain et, assez souvent, aussitôt après la première. Il faut ajouter que bien des terres demeuraient en jachère beaucoup plus d'une année ; dans l'Ouest et dans les montagnes, on ne cultivait même le sol qu'à très longs intervalles. Enfin, en beaucoup de pays, les communaux, landes, friches, marais, forêts, étaient très étendus et les droits d'usage dans les forêts privées ou domaniales : pâturage, coupes de bois à brûler ou de construction, ne disparaissaient qu'avec lenteur et difficulté. Ne dédaignons pas non plus le glanage et le droit d'arracher les chaumes que l'emploi de la faucille laissait très hauts.

Le propriétaire était donc fort loin d'exercer sur son bien le droit absolu dont parle le droit romain. Même si la coutume ne lui imposait pas, comme en Alsace, dans l'Est et même dans le Nord de la France, le respect des trois soles de la communauté de village, la vaine pâture l'obligeait en fait à se plier aux habitudes des propriétaires qui abou- taient ses terres. Dans la pensée des ruraux, la clôture elle-même ne lui permettait pas toujours d'exclure le bétail étranger. Dès lors, le progrès cultural demeurait très difficile et, avant tout, l'aménage- ment des prés et le développement des prairies artificielles. Cepen- dant les droits collectifs d'usage étaient aux yeux de la masse rurale une propriété aussi sacrée que n'importe quelle autre et fondée, à défaut de titre, sur la prescription. Et, de fait, l'existence de la plupart des paysans en dépendait. Ceux qui ne cultivaient pas beaucoup de terre ou qui, même, n'en avaient pas, pouvaient néanmoins élever une vache, un cochon ou quelques moutons, grâce aux pâturages communs. Sans cette ressource, il leur devenait impossible de vivre. Le progrès de la culture ne pouvait se réaliser qu'aux dépens des pauvres gens.

Et il en allait tout de même de la hausse des prix qui dépendait, pour une part, de la liberté du commerce des grains et autres denrées. Le journalier devait tout au moins acheter du grain pour nourrir sa famille ; beaucoup de petits propriétaires, ayant dû vendre pour payer l'impôt, étaient à court à la fin de l'été ; à plus forte raison, le métayer. Ceux qui profitaient de la hausse, c'étaient les grands fer- miers, les grands propriétaires, les décimateurs et les seigneurs qui percevaient les redevances foncières. Aussi la grande majorité des paysans étaient-ils partisans de la réglementation et de la taxation, au même titre que les gens des villes.

Or, ce fut tout à rebours de leurs habitudes et de leurs intérêts que le pouvoir royal, vers la fin de l'ancien régime, orienta sa politique agricole. Soucieux de mettre fin aux disettes qui provoquaient inévitablement des troubles, d'augmenter la quantité des subsistances d'où dépendaient l'accroissement de la population et, partant, celui des impôts et des recrues éventuelles ; sensible aux adjurations des économistes et à l'exemple de l'Angleterre ; poussé enfin par les grands propriétaires qui désiraient accroître leurs revenus, le pouvoir royal promulgua dans quelques provinces des édits qui autorisaient les propriétaires à clore pour supprimer la vaine pâture, et des édits de triage qui permettaient aux seigneurs de s'emparer du tiers des biens communaux de leurs paroisses ; il encouragea les défrichements et les dessèchements, ce qui devait réduire d'autant les pâturages ; il favorisa la hausse des grains et des denrées par le développement des routes et des canaux, par le traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre, et surtout par la libre circulation des grains que l'édit de 1787 permit même d'exporter. Bref, il excita le cultivateur à produire pour la vente et le profit, comme le fermier anglais ou le Junker prussien. Mais ces efforts n'eurent qu'un médiocre succès et suscitèrent une irritation croissante.

D'une part, il était souvent difficile de clore si on ne se remembrait pas la propriété et pareille entreprise ne fut jamais envisagée. La royauté l'aurait certainement repoussée par crainte de déraciner le paysan, de bouleverser ainsi la perception de l'impôt et d'accroître la population flottante. Mais les seigneurs eux-mêmes ne paraissent guère y avoir songé : et, en effet, les redevances foncières, qui constituaient un élément essentiel de leurs revenus, étaient attachées aux tenures existantes et il aurait été impossible en fait et, en tout cas, très périlleux à tous égards, d'opérer un remaniement, tout à la fois, foncier et féodal. Certains grands propriétaires se contentèrent de manœuvrer pour réunir, dans leur domaine direct, les petites fermes en une ou plusieurs grandes exploitations. D'ailleurs, nombre d'administrateurs et d'agronomes demeuraient favorables à la petite culture pour des raisons à la fois politiques et économiques.

D'autre part, l'économie nouvelle ne devait procurer des profits qu'aux grands exploitants et aux grands propriétaires. Eux seuls pouvaient gagner à la hausse des denrées et à la clôture ; le triage avantagéait franchement les seigneurs. La masse rurale protesta énergiquement et parfois résista ouvertement. Les autorités locales prirent, plus d'une fois, son parti. La diminution des pâturages n'accroissait pas seulement la misère ; elle rendait la perception des impôts plus difficile et, en provoquant une diminution de l'élevage, atteignait les villes par le renchérissement de la viande, du lait, du beurre et du fromage.

De toutes façons, la crise agraire n'aurait pu être résolue par l'amélioration de la production qui devait être beaucoup plus lente que l'accroissement de la population. L'administration royale, aussi bien, n'avait pas d'ambition si haute. Pour venir au secours du pauvre paysan, il semble que le meilleur remède, en dehors de la charité, résidait à ses yeux dans le développement de l'industrie rurale auquel on laissa libre cours dans la dernière partie de l'ancien régime et qui devint remarquable dans certaines régions, comme le Nord, la Picardie et la Normandie. Mais dans ces pays mêmes, ce ne fut qu'un palliatif insuffisant et beaucoup d'autres, comme le Limousin, n'en profitaient pas encore en 1789.

La politique de l'ancien régime n'était pourtant pas mal conçue et elle aurait pu contribuer à maintenir l'ordre, à fortifier l'autorité et le prestige de la royauté ; mais à deux conditions. Il aurait fallu mettre le plus grand nombre possible de paysans à même d'en tirer profit, en diminuant leurs charges ; on y serait parvenu en soumettant les privilégiés à l'impôt et en supprimant la dîme et les droits féodaux ou, tout au moins, en commuant ces charges en redevances pécuniaires. Il aurait fallu aussi éviter à tout prix que l'intervention du roi dans les questions agraires parût destinée à favoriser l'aristocratie : au contraire les édits de triage l'avantagèrent ouvertement. Aussi peut-on dire que les réformes de l'ancien régime ne firent que précipiter sa chute en surexcitant les paysans. Au cours des troubles agraires qui commencèrent au printemps de 1789 et qui dégénérèrent, à la fin de juillet, en un soulèvement général, on ne se borna point à attaquer les seigneurs et à refuser la dîme et les redevances. Fait trop méconnu, les paysans en profitèrent pour se remettre en possession des droits collectifs dont on les avait dépouillés : partout, on les voit détruire les clôtures et restaurer la vaine pâture, réintégrer le tiers des seigneurs dans les biens communaux, envahir les forêts. Partout aussi, ils arrêtent la circulation des grains et en exigent la taxation, à l'égal des populations urbaines. De toute évidence, le vœu de la grande majorité des ruraux était de maintenir l'agriculture traditionnelle et la réglementation routinière qui, en fait, limitait le droit de propriété.

V

Dans ces conditions, on peut dire qu'aux yeux du paysan, il n'y avait qu'un remède à la crise agraire : c'était qu'on limitât par la loi l'étendue des exploitations, afin de les multiplier ou, tout au moins, d'empêcher qu'on en diminuât le nombre ; c'était aussi de leur distribuer le plus de terre qu'il se pourrait.

Ces moyens, l'ancien régime n'a pas laissé de les prendre en consi-

dération. La division légale des exploitations était trop contraire à sa politique agricole pour qu'il l'adoptât. Mais il ne demandait pas mieux que d'accroître le nombre des petits propriétaires. En favorisant les défrichements, il encourageait indirectement les usurpations de biens communaux et on constate plus d'une fois que les paysans ont regardé les déclarations de 1764 et de 1766 comme des autorisations implicites de s'en attribuer la propriété ; les édits de triage permettaient ou ordonnaient le partage des deux tiers laissés à la paroisse. Mais les vœux des ruraux allaient au delà. Les cahiers demandent souvent la vente des domaines royaux et font quelquefois allusion aux biens du clergé. Le partage des communaux était une solution beaucoup moins satisfaisante. Comme ils profitaient surtout à ceux qui avaient beaucoup de bétail, les paysans pauvres, tout compte fait, inclinaient à la division ; mais la diminution des pâturages avait bien de quoi les faire hésiter.

Quand la Constituante eut mis en vente les biens du clergé et du domaine royal, les paysans des régions où ces biens étaient très étendus, la Picardie et la région de Versailles surtout, espérèrent qu'on les leur livrerait à bon compte ou qu'on les leur distribuerait, au moins en partie, en arrentement, c'est-à-dire moyennant une rente annuelle, à raison par exemple d'un arpent par chef de famille. Lorsqu'ils se virent déçus, leur colère parfois éclata. En juin 1793, pour calmer ceux des environs de Versailles, la Convention dut accorder un arpent en arrentement aux paysans indigents. En Picardie, durant les années 1791 et 1792, les paysans intervinrent aux enchères par la violence pour se faire adjuger les terres de leur village au prix de l'estimation. Comme on l'a dit, les Montagnards essayèrent de calmer les paysans par le partage des communaux et en divisant les terres avant de les mettre en vente. Mais, comme ils maintinrent les enchères, les plaintes ne cessèrent pas et les pétitions de 1793 et de 1794, dont la plupart sont encore inédites, le prouvent clairement ; les administrateurs sans-culottes remontrèrent plus d'une fois que les conditions de vente continuaient à écarter les pauvres. Les mêmes pétitions insistent, avec une force particulière, sur la nécessité de diviser les grandes fermes et de réglementer le métayage, attendu que la vente des biens nationaux ne touchait qu'une étendue souvent très médiocre et que, souvent aussi, elle laissait les exploitations intactes. Il est possible que la poussée paysanne explique, pour une part, que les Enragés et les Hébertistes aient demandé souvent la confiscation des biens de tous les suspects et que les Robespierriistes aient cru trouver, dans les décrets de ventôse an II qui promirent de les distribuer aux indigents, le moyen, comme le croit M^r Mathiez, d'attacher les pauvres à la cause de la révolution montagnarde. Elle peut contribuer aussi à expliquer l'évolution de Babeuf vers le communisme agraire, car il était picard et avait vécu

au milieu des paysans qui, plus que tous les autres, pratiquèrent l'action collective pour mettre la main sur les biens nationalisés.

VI

Eh bien ! à ces vœux des paysans pauvres — maintien de l'agriculture traditionnelle et de la réglementation ; distribution, au moins partielle, des biens nationaux — les membres des assemblées révolutionnaires, quelles que fussent par ailleurs leurs opinions et leur politique, sont demeurés unanimement hostiles ou peu s'en faut. Dans leurs rangs, les paysans étaient rares et appartenaient nécessairement à la classe aisée ; sans doute, les autres députés n'étaient pas sans contact avec les campagnes, mais c'était aussi avec la bourgeoisie paysanne qu'ils entretenaient des relations. Le Code rural de la Constituante, auquel la Convention ne porta nulle atteinte, accorda au propriétaire la pleine disposition de sa terre ; il l'autorisa à clore et à supprimer ainsi chez lui la vaine pâture ; il lui permit d'exploiter en toute liberté et ôta implicitement toute force légale aux règlements de l'ancienne communauté rurale. La Convention, comme la Constituante, demeura sourde aux pétitions relatives à la division des grandes fermes et à la réglementation du métayage. La liberté du commerce des grains et des denrées agricoles devint un des principes du nouveau régime. C'est en vain qu'on invoquerait le souvenir du maximum : les députés montagnards se le virent imposer par les sans-culottes des villes, mais ils ne l'acceptèrent qu'à leur corps défendant et si, dans la suite, ils s'aperçurent que la taxation, comme la réquisition, était un utile expédient de guerre, il n'entra jamais dans leurs vues de l'inscrire parmi les institutions définitives de la république. Quant aux biens nationaux, les assemblées ne perdirent jamais de vue qu'ils étaient destinés avant tout à soutenir l'assignat ; les Montagnards eux-mêmes maintinrent la vente aux enchères et on ne voit pas qu'ils aient fait la moindre objection à la loi du 24 avril 1793 qui défendit aux paysans de former des associations pour s'assurer l'adjudication des terres de leurs communes. Après avoir accordé aux indigents, le 3 mai 1793, un arrentement d'un arpent, la Convention montagnarde les renvoya, en septembre, à la vente aux enchères, et ce fut seulement à la fin de l'an II, alors que les thermidoriens de gauche se sentaient menacés par la réaction grandissante, que certains d'entre eux protestèrent contre l'accaparement des biens nationaux par les riches. On doit même croire, avec M^r Mathiez, qu'en faisant décider la confiscation des biens de tous les suspects et leur distribution aux indigents, les Robespierriistes ont précipité leur chute, tant une opération de cette nature répugnait à leurs collègues. D'ailleurs, il est clair que la crise agraire n'en aurait pas été résolue pour autant. L'idée d'y mettre

fin n'a jamais préoccupé les révolutionnaires. Dans son rapport sur les troubles agraires de la région de Versailles qui motivèrent le décret du 3 mai 1793, Delacroix déclare positivement que c'est vers l'industrie que doit se tourner l'indigent des campagnes et que, d'ailleurs, à le pourvoir de terre, on priverait précisément de main-d'œuvre le fabricant et le négociant.

Ainsi, l'évolution agraire de la France s'est poursuivie dans le même sens qu'au XVIII^e siècle : la Révolution, comme en bien d'autres domaines, a réalisé avec énergie et promptitude ce que la monarchie n'avait que timidement ébauché, presque sans en avoir conscience. Ce n'est pas que l'agriculture française se soit trouvée transformée : la jachère et la vaine pâture ont subsisté longtemps. Mais les obstacles légaux ont été brisés qui entravaient l'initiative individuelle. Et, d'un autre côté, sans condamner la grande culture, la Révolution, de même que la monarchie, s'est montrée plutôt favorable à la petite propriété et à la petite exploitation, puisque la vente des biens nationaux et le partage des communaux devaient les accroître nécessairement en quelque mesure. Entre les deux termes de son action, l'économiste peut dénoncer quelque contradiction : la petite culture, le morcellement agraire n'étaient pas favorables à une transformation rapide de l'agriculture. Mais, au point de vue social, cette contradiction économique est une source d'harmonie. La révolution agricole ne pouvait s'opérer qu'au détriment du paysan qui n'avait pas de terre ou qui n'en avait pas beaucoup. Sa lenteur seule pouvait atténuer ses conséquences fâcheuses. D'ailleurs, si elle a tardé davantage, elle a ainsi profité à un plus grand nombre.

VII

Mais on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi les paysans qui ont agi avec tant de vigueur contre l'aristocratie et qui, par leur résistance solidaire, ont fini par imposer aux assemblées révolutionnaires l'abolition pure et simple des droits féodaux, ne sont pas restés unis pour les obliger pareillement à renforcer la réglementation, à maintenir les droits collectifs, à distribuer aux ruraux tout ou partie des biens nationaux ?

C'est d'abord que la solidarité paysanne n'était unanime que contre le seigneur. Comme on l'a montré, la masse paysanne était déjà trop dissociée pour qu'elle ne se divisât point à l'égard des autres questions agraires. Le grand fermier ne pouvait que gagner à rester maître de son exploitation et à vendre librement ses grains ; il ne lui déplaisait pas qu'on mit les biens nationaux aux enchères parce qu'il était assez riche pour les acheter. Or, il exerçait dans le village une influence considérable parce qu'il donnait du travail, labourait

les terres des paysans dépourvus d'attelage, vendait du grain à qui en manquait. Les paysans qui étaient déjà propriétaires pouvaient hésiter plus ou moins selon leur aisance : beaucoup, sans doute, auraient accueilli avec plaisir des modes d'aliénation plus démocratiques, mais étant accoutumés à acquérir à titre individuel et grâce à leur effort personnel, ils ne pouvaient se refuser à saisir l'occasion qui s'offrait ; du moment qu'ils en avaient profité ou même dès qu'ils avaient commencé à la guetter, ils séparaient moralement leur cause de celle des prolétaires du village. Désormais, leur parfaite adaptation à l'économie libérale n'était plus qu'une question de temps.

Mais, en outre, il ne pouvait pas y avoir non plus entre les différentes régions, ni même de village à village, la même solidarité à l'égard de la crise agraire qu'à propos des droits féodaux. La question des droits collectifs ne se présentait pas de la même façon d'un bout à l'autre de la France. L'étendue des biens du clergé variait à l'extrême : l'Ouest et le Midi en possédaient fort peu ; c'était pire encore pour les biens d'émigrés : beaucoup de villages n'en avaient pas, car tous les nobles n'ont pas quitté leur pays et ceux qui y sont restés n'ont pas tous été guillotisés, comme on se l'imagine volontiers à l'étranger et même en France. Dans les communes où il y avait peu de biens nationaux, les paysans ne pouvaient trouver à qui s'en prendre.

A la vérité, dans l'Europe orientale, ce n'est pas aux dépens des seuls biens de mainmorte ou des seuls ennemis de l'État que la crise agraire reçoit sous nos yeux une solution au moins provisoire : tous les grands domaines ont été expropriés. De même, les paysans français auraient pu demander que la République rachetât, même au prix d'assignats sans valeur, les terres nécessaires à les pourvoir. Qu'ils n'y aient pas pensé, autant qu'on sache, c'est un fait qui doit s'expliquer par le trait que nous avons noté comme le plus original de la physiologie agraire de la France. Les terres qu'il aurait fallu exproprier et partager se trouvaient déjà entre les mains des paysans à titre de métayage ou de fermage ; ces paysans étaient très nombreux et souvent très humbles. Chacun d'eux aurait, il est vrai, reçu en partage un lopin en toute propriété, mais il aurait perdu une exploitation beaucoup plus étendue qui le faisait vivre ou qui complétait sa propriété. On peut pressentir l'importance de cette considération quand on observe l'émotion profonde qui s'empara des campagnes lorsqu'à la fin de 1790, elles purent craindre que la Constituante ne permit aux acquéreurs de biens nationaux de résilier les baux. Ainsi le tour que prirent les événements s'expliquerait en partie par l'ancienne histoire agraire de la France.

Cela dit, il convient aussi d'en rapporter la cause à la politique des

assemblées révolutionnaires. Les Constituants ordonnèrent de mettre aux enchères tour à tour les différents lots d'une même exploitation et de donner la préférence aux adjudications séparées sur l'adjudication globale si les premières produisaient le même résultat pour le Trésor. Les Montagnards, on l'a vu, allèrent plus loin : ils ordonnèrent de diviser les terres en parcelles qu'on vendit séparément. Les uns et les autres accordèrent des délais fort longs pour le paiement. La Convention autorisa en outre le partage des biens communaux et, dans les municipalités qui n'en possédaient pas, autorisa les indigents à acquérir pour 500 livres de biens nationaux, payables en vingt ans. S'il y a incertitude sur la part qui est revenue aux paysans, il n'y a pas de doute que beaucoup purent arrondir leur propriété et qu'un nombre important d'entre eux devinrent propriétaires ; il est certain aussi que, beaucoup de fermes ayant été divisées, le nombre des locataires devint plus considérable. Les circonstances d'ailleurs vinrent en aide aux lois : beaucoup de nobles et de bourgeois, ruinés par le malheur des temps et par la banqueroute, vendirent leurs biens et les paysans en profitèrent. Incontestablement, les rangs du prolétariat rural se sont ainsi éclaircis. Il ne s'agit point d'attribuer aux membres des assemblées révolutionnaires un machiavélisme de classe et il n'y a pas lieu de les accuser d'avoir agi en bourgeois cupides et rusés qui, désireux de s'attribuer la part du lion, auraient cherché à diviser leurs adversaires : comme beaucoup d'administrateurs et d'agronomes de l'ancien régime, nombre de Constituants croyaient sincèrement à la nécessité de multiplier les petits propriétaires dans l'intérêt de l'agriculture, du bon ordre et du progrès général de la société ; quant aux Montagnards, ils pensaient qu'une démocratie politique n'est pas viable dans un pays où l'écart est excessif entre les fortunes et leur idéal était une société de petits propriétaires et d'artisans. Assurément, on ne peut dire qu'à leur conduite le calcul n'ait eu aucune part : plus les biens nationaux trouveraient d'acquéreurs, plus le nouveau régime trouverait de défenseurs ; mais c'était un calcul politique et, pour ainsi dire, une combinaison défensive. Cependant le fait est patent : tout se passa comme si, au moyen d'un léger sacrifice, on avait voulu empêcher un mouvement d'ensemble du prolétariat rural et assurer le maintien de la vente aux enchères qui a fait passer entre les mains de la bourgeoisie et des paysans aisés la plus grande partie des terres nationalisées. Mais la générosité ou l'habileté des assemblées révolutionnaires n'eussent pas suffi à garantir ce résultat ; leurs mesures ont contribué à diviser le flot ; elles n'auraient pas pu l'arrêter s'il avait pris toute sa hauteur ; et la faiblesse de l'attaque, c'est dans les conditions agraires de l'ancien régime qu'il faut en chercher l'explication.

VIII

Pour conclure ce bref exposé, nous répéterons d'abord que la Révolution a repris avec vigueur l'œuvre de la monarchie : en créant les conditions légales d'une agriculture moderne, progressive, commerciale et capitaliste, elle a mis le sceau à une évolution commencée depuis longtemps ; en étendant le domaine de la petite propriété et de la petite exploitation, elle a probablement ralenti les innovations qu'elle avait légalement autorisées, mais elle a accentué le trait caractéristique de la physionomie agraire de la France, renforcé les chances d'équilibre social, diminué un peu les souffrances que le progrès technique impose aux pauvres.

Et d'autre part, nous remarquerons qu'elle a été beaucoup plus modérée qu'il n'aurait pu advenir. Si les vœux de la majorité des paysans avaient été réalisés, toute la grande propriété, toute la grande exploitation auraient été anéanties. Si c'eût été un mal, on ne le recherchera point ici. On se contentera d'observer que les révolutionnaires eussent été incapables, par leur seule volonté, d'y mettre obstacle et que la France en fut préservée par son histoire elle-même. Cette grande transformation agraire, reconnaissons sa modestie : entre la France nouvelle et l'ancienne, elle n'a pas creusé d'abîme.

G. LEFEBVRE
(Strasbourg.)

Orientation bibliographique

1. — Sur l'agriculture et les paysans à la fin de l'ancien régime et pendant la Révolution, on ne dispose, comme bibliographie générale, que d'un travail de P. BOISSONNADE¹, déjà ancien d'un quart de siècle ; on y ajoutera les indications bibliographiques contenues dans les ouvrages de H. SÉE sur l'histoire économique de la France². Les monographies citées ci-dessous, ainsi que les publications bibliographiques proprement dites, fourniront ensuite les compléments nécessaires.

Comme lectures préliminaires, on indiquera les brefs exposés que présentent les ouvrages de H. Sée et, pour ce qui concerne plus particulièrement les questions posées dans la précédente esquisse, le livre de N. KAREIEV³. Il

1. *Les études relatives à l'histoire économique de la Révolution française (1789-1804) dans Revue de Synthèse historique*, t. X, 1905, p. 57-74, 194-232, 343-368 ; t. XI, 1905, p. 94-111, 205-242, 339-367. Tir. à part, Paris, 1906 ; in-8°, 168 p.

2. *La vie économique et les classes sociales en France au XVIII^e siècle*. Paris, 1925 ; *La France économique et sociale au XVIII^e siècle*. Paris, 1925 (n° 64 de la Collection Armand Colin) ; *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale*. Paris, 1929.

3. *Les paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIII^e siècle* ; traduction Woynarowska. Paris, 1899 ; 2 vol. in-8°.

sera bon de dépouiller ensuite le *Voyage en France* d'A. YOUNG¹. Quand on désire avoir une idée d'ensemble de la question, on ne tire pas grand profit de l'ouvrage de M. KOVALEWSKY², ni même de celui de F. WOLTERS³, quoique ce dernier soit, à certains égards, utilisable, comme on le dira plus loin.

Si les ouvrages généraux n'abondent pas, on possède d'assez nombreuses monographies, par exemple celles de THÉRON DE MONTAUGÉ pour le Toulousain⁴, d'A. DE CALONNE pour la région du Nord (principalement l'Artois et la Picardie)⁵, de M. MARION pour la Guyenne⁶, de H. SÉE pour la Bretagne⁷, de CH. HOFFMANN pour l'Alsace⁸. Il faut leur adjoindre les ouvrages des géographes, notamment ceux d'A. DEMANGEON pour la Picardie⁹, J. SION pour la Haute-Normandie¹⁰, R. MUSSET pour le Bas-Maine¹¹.

Malheureusement, ces monographies ne contiennent presque jamais, au moins pour la période qui nous occupe, de données statistiques. D'autre part, elles abordent l'étude de la vie paysanne du point de vue de l'économie libérale, comme le faisait déjà A. Young ; ce qui intéresse leurs auteurs, c'est l'évolution vers l'économie moderne ; c'est aussi le progrès de la classe aisée des fermiers et des gros cultivateurs ; du moins envisagent-ils rarement l'ancienne économie comme un tout, comme un mode de vie où le paysan pauvre jouissait de ressources qu'on lui a ôtées depuis et dans lesquelles, chose plus importante peut-être, il apercevait des droits à défendre, un patrimoine des misérables. Comme les propriétaires et les juristes du XVIII^e siècle, la plupart de nos contemporains n'y découvrent que des abus, des empiètements sur la propriété, qu'il importait de supprimer dans l'intérêt général en surmontant les résistances de l'ignorance et de la routine. Il est nécessaire d'adopter un point de vue moins exclusif. On remarquera en outre qu'ordinairement, dans ces ouvrages, l'influence du facteur démographique n'est pas pris non plus en considération.

La question paysanne a été étudiée avec plus d'étendue par V. LAURE pour ce qui concerne l'Artois¹². J'ai essayé de la traiter dans les limites du département du Nord¹³.

II. — Voici maintenant quelques indications sur les principales questions à étudier.

1. *Travels in France* ; traduction Lesage. Paris, 1860 ; 2^e édition, 1882 ; 2 vol. in-8°. C'est cette traduction qu'on trouve dans la plupart des bibliothèques ; elle est défectueuse et il faut lui préférer celle de Soulès, publiée à Paris en 1794. Une nouvelle traduction, avec appareil critique, doit être prochainement publiée par M^r Sée.

2. *La France économique et sociale à la veille de la Révolution*. Paris, 1909-1911 ; 2 vol. in-8°.

3. *Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790*. Leipzig, 1905 (*Staats- und Sozialwissenschaftliche Forschungen*, hgg. von G. SCHMOLLER, Bd. XXII, h. 5).

4. *L'agriculture et la vie rurale dans le pays toulousain depuis le milieu du XVIII^e siècle*. Paris, 1869.

5. *La vie agricole sous l'ancien régime dans le Nord de la France*. Paris, 1883 ; 3^e édition dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XXXIX, 1920, p. 1-593.

6. *État des classes rurales dans la généralité de Bordeaux*. Paris, 1902.

7. *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*. Paris, 1906.

8. *L'Alsace au XVIII^e siècle*. Colmar, 1906 ; 2 vol. in-8° (*Bibliothèque de la Revue d'Alsace*, t. IX et X).

9. *La Picardie*. Paris, 1906 (Thèse de Lettres).

10. *Les paysans de la Normandie orientale*. Paris, 1909 (Thèse de Lettres).

11. *Le Bas-Maine*. Paris, 1917 (Thèse de Lettres).

12. *Les classes rurales en Artois à la fin de l'ancien régime*. Lille, 1914.

13. *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*. Lille, 1924 (Thèse de Lettres).

L'étude de la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières est la première qui se présente naturellement. Sur l'état actuel de nos connaissances, sur les documents à employer et les difficultés que présente leur maniement, je dois renvoyer à mon article : *Les études relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncières à la fin de l'ancien régime* dans la *Revue d'Histoire moderne*, 1928, p. 103-130. On peut tirer quelques renseignements des cahiers de doléances : c'est la source unique de Kareiev et de Wolters ou peu s'en faut. Mais il n'y a à espérer aucun progrès de ces études sans recherches d'ordre statistique. Et il est indispensable de les étendre à l'exploitation : actuellement, il n'y a d'étude de cette sorte que pour le département du Nord.

L'étude du morcellement parcellaire n'est pas encore commencée. L'ouvrage de Sion sur la Normandie est le seul qui donne quelques indications et qui permette de voir ainsi comment se posent les questions et comment on peut les étudier. D'abord, l'étude du morcellement est un complément indispensable de celle de la répartition. Ensuite, elle permet de mesurer les obstacles qui se sont opposés à l'application des édits de clôture. Enfin, c'est par elle qu'on peut réussir parfois à caractériser l'ancienne économie agraire du village et à déceler, par exemple, l'existence des « soles » et de l'assolement obligatoire. Le morcellement s'étudie au moyen des plans parcellaires et des terriers ou des matrices annexes. Sur ces documents, consulter l'étude de MARC BLOCH, *Les plans parcellaires*, dans la présente Revue, 1929, p. 60-70 et 390-398. Sur les faits qu'ils permettent de mettre en lumière, voir, par exemple, les ouvrages de A. MEITZEN¹ et surtout de G. DES MAREZ².

Il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur les droits collectifs : parcours, vaine pâture, droit de regain, glanage, etc. Le plus important d'entre eux est la vaine pâture dont le droit de regain est une variété. Leur histoire au XVIII^e siècle est étroitement liée à celle des tentatives du pouvoir royal pour hâter les progrès de la production agricole, dont il sera question plus loin. Voir MARC BLOCH, *Les édits sur les clôtures et les enquêtes agraires au XVIII^e siècle* dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, 1926, p. 213-216 ; H. SÉE, *Une enquête sur la vaine pâture et le droit de parcours à la fin du règne de Louis XV* dans la *Revue du dix-huitième siècle*, t. I, 1913, p. 265-278 et *La question de la vaine pâture en France à la fin de l'ancien régime* dans la *Revue d'Histoire économique et sociale*, t. II, 1914 ; ce dernier mémoire a été repris dans l'ouvrage intitulé *La vie économique et les classes sociales en France au XVIII^e siècle*, cité plus haut p. 519, n. 2.

On trouvera d'abondants documents (enquêtes, plaintes des paysans, conflits et troubles) dans les cahiers de doléances, aux Archives Nationales (série H, sous-séries DXIV, dont une partie a été publiée par P. SAGNAC et P. CARON³, et F¹⁰ dont il existe un inventaire détaillé de G. BOURGIN⁴) et dans les Archives Départementales (série C). Les archives judiciaires (série B des Archives Départementales) sont aussi à consulter.

1. *Siedlungen und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*. Berlin, 1895.

2. *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique* dans *Mémoires de l'Académie de Belgique*, 2^e série in-4^o, t. IX, fascicule 4, 1926.

3. *Les Comités des droits féodaux et de législation et l'abolition du régime seigneurial*. Paris, 1907 (Publication du Comité d'histoire économique de la Révolution).

4. *Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives Nationales; Inventaire de la sous-série F¹⁰ (Agriculture)*. Paris, 1918 (Publication de la Société de l'Histoire de la Révolution française).

Sur les biens communaux, se reporter à l'esquisse de H. SÉE, *Le partage des biens communaux à la fin de l'ancien régime* dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, t. XLVII, 1923, p. 47-81 (repris, comme le mémoire sur la vaine pâture, dans le même ouvrage) et aux études locales de C. TRAPENARD¹ et de P. LEFEUVRE².

Les cahiers et les séries d'archives qui renseignent sur les droits collectifs sont également à mettre à contribution pour les biens communaux. Les documents de la sous-série F¹⁰ des Archives Nationales ont été en partie publiés par G. BOURGIN³. Mais, en outre, il faut compter ici avec les Archives Communales.

Pour l'industrie rurale, voir les ouvrages de É. LEVASSEUR⁴, E. TARLÉ⁵ et CH. BALLOT⁶. Ces ouvrages ne donnent que des indications générales. Les sources sont très dispersées. On utilisera surtout la série H des Archives Nationales et la série C des Archives Départementales. Mais très souvent les documents de l'époque révolutionnaire et impériale apportent des compléments indispensables ou même les seuls renseignements utilisables (sous-séries F¹¹ et F¹² des Archives Nationales dont il existe des inventaires détaillés ; série L des Archives Départementales ; statistiques des préfets du Consulat et de l'Empire dont A. DE SAINT-LÉGER a dressé une bibliographie⁷).

Pour la population, se reporter aux ouvrages de MOHEAU⁸ et de MESSANCE⁹ qui datent du XVIII^e siècle. On peut utiliser parfois les états de population dressés à la fin de l'ancien régime dans les bureaux des intendants et les dénombremments de l'époque révolutionnaire. Il importerait surtout de faire la statistique des actes paroissiaux, comme Messance l'a fait pour quelques généralités.

Sur la mendicité, voir C. BLOCH, *Procès-verbaux et rapports du Comité de mendicité de la Constituante*¹⁰. Une source importante est constituée par les tableaux dressés en 1790, sur l'ordre du Comité, et qu'on retrouve assez souvent dans la série L des Archives Départementales.

La production et les méthodes culturales, la politique agraire de la royauté, les doctrines relatives à l'agriculture ont été l'objet de beaucoup de publications : outre celle de H. PIGEONNEAU et A. DE FOVILLE¹¹, voir d'abord, les monographies régionales dont il a été parlé plus haut, auxquelles on peut

1. *Le pâturage communal en Haute Auvergne (XVII^e-XVIII^e siècles)*. Paris, 1904 (Thèse de Droit).

2. *Les communes en Bretagne à la fin de l'ancien régime*. Rennes, 1907 (Thèse de Droit).

3. *Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793*. Paris, 1908 (Collection de documents publiés par la Commission d'histoire économique de la Révolution).

4. *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*. Paris, 2^e édition, 1901 ; 2 vol. in-8°.

5. *L'industrie dans les campagnes à la fin de l'ancien régime*. Paris, 1910.

6. *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, ouvrage posthume publié par A. GEVEL. Paris, 1923 (Comité des Travaux historiques, section d'histoire moderne et contemporaine, fascicule IX).

7. *Les mémoires statistiques des départements pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire* dans *Le Bibliographe moderne*, t. XIX, 1918-1919, p. 5-43.

8. *Recherches et considérations sur la population de la France (1778)* ; édition R. GONNARD. Paris, 1912.

9. *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques provinces et villes du royaume*. Paris, 1766.

10. Paris, 1911 (Publication du Comité d'histoire économique de la Révolution).

11. *L'administration de l'agriculture au Contrôle général des finances (1785-1787) ; procès-verbaux et rapports*. Paris, 1882.

joindre celles qui concernent divers intendants ; puis les travaux relatifs aux économistes et à leur influence, par exemple ceux de G. WEULERSSE¹ et de M. AUGÉ-LARIBÉ² ; l'ouvrage de WOLTERS, déjà cité, est principalement consacré à ces questions³. Pour le commerce des grains : consulter AFANASSIEV⁴ et l'excellente monographie de J. LETACONNOUX⁵.

La documentation relative à l'état de l'agriculture est très dispersée. Voir la série H et la sous-série F¹⁰ des Archives Nationales ; les séries C et L des Archives Départementales.

Pour l'étude de la fin de l'ancien régime, les séries révolutionnaires fournissent nombre d'indications rétrospectives. Beaucoup d'ouvrages relatifs aux paysans sont insuffisants parce que leurs auteurs ont négligé ces sources. Les questions posées dans l'esquisse qu'on vient de lire doivent être étudiées dans leur ensemble et non fragmentairement : ancien régime d'une part, Révolution de l'autre.

III. — Pour l'époque révolutionnaire, sur la vente des biens nationaux, se reporter à l'article de G. LEFEBVRE, *Les recherches relatives à la vente des biens nationaux* dans la *Revue d'histoire moderne*, 1928, p. 188-219.

Sur le sort des biens communaux, pas d'ouvrage d'ensemble, ni même de monographies portant sur une unité territoriale un peu étendue. L'ouvrage déjà cité de G. LEFEBVRE, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*, p. 511-525, donnera une monographie pour ce département et l'indication des sources très variées qui ont permis de l'écrire.

Sur les décrets de ventôse an II : A. MATHIEZ, *La Terreur, instrument de la politique sociale des Robespierriens. Les décrets de ventôse sur le séquestre des biens des suspects et leur application* dans *Annales historiques de la Révolution française*, V, 1928, p. 193-219.

On a laissé de côté, dans l'esquisse qui précède, la question des charges des paysans et l'abolition du régime féodal. Pour aborder ces questions, consulter M. MARION, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. I^{er}. Paris, 1914 ; P. GAGNOL, *La dîme ecclésiastique en France au XVIII^e siècle*. Paris, 1911 (Thèse de Lettres) ; H. MARION, *La dîme ecclésiastique en France au XVIII^e siècle et sa suppression*. Bordeaux, 1912 (Thèse de Droit) ; PH. SAGNAC, *La législation civile de la Révolution*. Paris, 1899 (Thèse de Lettres) ; PH. SAGNAC et P. CARON, ouv. cité ci-dessus ; A. AULARD, *La Révolution et le régime féodal*. Paris, 1919 ; J. DE LA MONNERAYE, *Le régime féodal et les classes rurales dans le Maine au XVIII^e siècle*. Paris, 1922 ; A. GIFFARD, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, 1903 (Thèse de Droit) ; SOULGÉ, *Le régime féodal et la propriété féodale en Forez*. Paris, 1923 ; A. FERRADOU, *Le rachat des droits féodaux dans la Gironde*. Paris, 1928. — G. L.

1. *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*. Paris, 1910 (Thèse de Lettres).

2. *Grande ou petite propriété ? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*. Montpellier, 1902 (Thèse de Droit).

3. Voir aussi H. SÉE, *Les sociétés d'agriculture ; leur rôle à la fin de l'ancien régime dans Annales révolutionnaires*, t. XV, 1923, p. 1-16 ; *La mise en valeur des terres incultes à la fin de l'ancien régime dans Revue d'histoire économique et sociale*, t. XI, 1923, p. 62-81.

4. *Le commerce des céréales en France au XVIII^e siècle*. Paris, 1894.

5. *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*. Rennes, 1909. Pour le Nord, G. LEFEBVRE, *Les paysans du Nord*, cité ci-dessus (voir les pages 243 à 257) et l'introduction aux *Documents relatifs à l'histoire des subsistances dans le district de Bergues*. Lille, 1914 et 1921 ; 2 vol. in-8° (Publication du Comité d'histoire économique de la Révolution).

COMMENT SE PLACENT LES USINES. L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

L'examen des changements qui peuvent se produire dans la localisation des industries constitue certainement un des éléments fondamentaux de toute histoire industrielle. Pourtant, aux États-Unis, cet aspect de l'évolution a toujours été sacrifié à d'autres sujets d'étude, tels que le développement du système de la grande entreprise, ou la formation des monopoles ou cartels. La littérature relative à l'histoire économique américaine se caractérise tout entière par un réalisme étroit ; sa force réside dans la recherche monographique. Les travaux d'ensemble, au contraire, conçus sous son inspiration, sont encombrés de détails et tout à fait dépourvus de perspective ; des ouvrages spéciaux, nombreux et instructifs, ils ne sont guère que le résumé ; ils n'atteignent que rarement à la synthèse véritable¹.

I

Sur les questions de localisation, les analyses les plus utiles doivent être cherchées dans les livres récents sur la conduite des affaires industrielles ; ces ouvrages ne manquent pas, à l'ordinaire, de consacrer un chapitre à l'examen général des facteurs intéressant la localisation des établissements. Par malheur, l'espace restreint dont ils disposent ne leur permet pas une discussion complète du problème. Il est évident que la sagesse pratique des hommes du métier ne s'exprime qu'incomplètement dans ces brèves formules². Les volumes du Census examinent, à l'occasion, ces questions de localisation et contiennent

1. J. LEANDER BISHOP, *A history of american manufactures from 1608 to 1860* ; 3 vol. Philadelphia, 1866 ; — ALBERT SIDNEY BOLLES, *The industrial history of the United States*. Norwich, 1879 ; — VICTOR S. CLARK, *History of manufactures in the United States* ; vol. I, 1607-1860 ; vol. II, 1860-1914. Washington, 1916-1926. Ce dernier travail, heureusement achevé, est conçu sur un plan extrêmement vaste. Bien que quelques-uns des problèmes les plus généraux n'y soient pas traités à fond, c'est une œuvre de grande valeur, qui repose sur des recherches originales plus étendues qu'il n'est ordinaire dans des ouvrages de ce genre. Riches bibliographies. Les manuels plus sommaires de CAROLL D. WRIGHT et de CATHERINE COMAN sont utiles à bien des égards.

2. JOHN D. BLACK, *Production Economics*. New York, 1926 ; — H. L. BURNETTE, *Location of a factory plant system*, March 1905, p. 262-272 ; — H. DIEMER, *Factory organization and administration*. New York, 1910 ; — JOHN C. DUNCAN, *Principles of industrial management*. New York, 1911 ; — FREDERICK S. HALL, *The localization of industries* (12th Census, 1900, VII, *Manufactures*. p. cxc-ccxiv) ; — EDWARD D. JONES, *The administration of industrial enterprises*. New York, 1922 ; — L. A. ROSS, *The location of industries* dans *Quarterly Journal of Economics*, X, 1896, p. 246-268 ; — ALBERT SCOTT, *The selection of mill sites* dans *Transactions of the National Association of cotton manufacturers*, 1912, No. 93, p. 169-181.

à leur sujet quelques articles généraux. Mais ils s'attachent plutôt à la localisation de telle branche particulière d'industrie qu'à celle des établissements pris isolément. Par ailleurs ils ne font guère que donner un sec commentaire des chiffres, sans grand effort d'analyse. Par exemple, dans le XII^e Census, on lit : « Parmi les [circonstances favorables, qui déterminent la localisation des industries, on peut indiquer : 1^o la proximité des matières premières ; 2^o la proximité des marchés ; 3^o la force hydraulique ; 4^o un climat favorable ; 5^o de la main-d'œuvre à portée ; 6^o des capitaux disponibles pour des placements industriels ; 7^o l'avance acquise. Tous ces avantages, excepté le dernier, contribuent à délimiter en gros la zone spatiale où une industrie est économiquement possible. Le point exact où, dans cette zone, l'industrie se fixera effectivement — c'est-à-dire le centre de localisation — résulte ordinairement du choix plus ou moins fortuit fait, dans les premiers temps du peuplement de la région, par quelque initiateur de l'industrie en question. Celle-ci, une fois heureusement lancée, acquiert une force vive qui lui permet de se maintenir dans la localité originelle longtemps après que les avantages généraux qu'elle y trouvait au début ont disparu ¹.

L'insuffisance radicale de ce genre d'exposés apparaîtra à tout lecteur familier avec l'ouvrage d'ALFRED WEBER². Mais cet important travail, jusqu'en ces tout derniers temps, n'a guère attiré l'attention aux États-Unis. Pourtant, de toute évidence, ses conclusions s'accordent avec la pratique des chefs d'entreprise et des ingénieurs.

L'analyse de Weber permet de reconstruire la théorie générale de la localisation des industries de manière qu'elle satisfasse à la fois les besoins de l'homme d'affaires qui s'intéresse à un établissement particulier, ceux de l'écrivain préoccupé de décrire la géographie industrielle d'une région donnée à un moment précis du temps, ceux enfin de l'historien qui suit l'évolution de la géographie industrielle. Ramenée à sa forme la plus simple, la doctrine de Weber se résume en ces trois propositions : l'industrie est naturellement attirée vers le point du moindre coût de transport ; des économies possibles sur le coût de la main-d'œuvre peuvent amener à choisir une situation autre que le point du moindre coût de transport ; il en va de même enfin des avantages spéciaux résultant de la concentration.

* * *

Malgré l'ampleur et la perspicacité de l'analyse, et bien qu'aucun

1. *U. S. Bureau of the Census dans 12th, Census. Manufactures, 1912. I, p. ccx.*

2. *Standort der Industrien*. Tübingen, 1909. Une traduction par C. J. FRIEDRICH paraîtra prochainement à la Chicago University Press. Sur l'état actuel de la question, voir ANDREAS PRIDÖHL, *Das Standortproblem in der Wirtschaftstheorie* dans *Weltwirtschaftliches Archiv*, 1925, I, p. 294.

facteur appréciable n'ait été entièrement négligé, cette théorie demande à être développée sur quelques points. Le climat joue certainement un rôle dans la localisation des industries textiles, bien que son influence varie plus ou moins au cours du temps ; or ce facteur ne trouve pas place dans le système de Weber, et, quoique d'une importance assez restreinte, il ne peut être passé sous silence dans une étude historique. Plus important est le fait que la localisation des groupes principaux de main-d'œuvre non qualifiée n'est pas un facteur totalement indépendant des frais de transport. Jones dit très heureusement : « Le coût local de la main-d'œuvre, du capital et de la gestion... dépendra à son tour de l'abondance ou de la rareté des choses nécessaires au maintien d'un niveau de vie satisfaisant. On a dit souvent que beaucoup de riches dépôts de minerai connus dans l'Ouest sont inexploitablement parce qu'inaccessibles. Cela signifie en réalité que ces minerais se trouvent dans une région dépourvue des ressources nécessaires à l'entretien de la vie. La difficulté n'est pas tant d'extraire le minerai que de ravitailler les ouvriers¹. » Aujourd'hui, les masses importantes de main-d'œuvre non qualifiée qui se trouvent dans les très grandes villes y sont concentrées à cause des avantages nets que présentent ces centres commerciaux dans un système social qui comporte des moyens de transport très développés et une division très avancée du travail industriel entre les diverses régions². A une période antérieure au développement de nos moyens de transport actuels, ces réserves étaient principalement localisées au voisinage immédiat des vivres. Ainsi, au cours des temps, le facteur main-d'œuvre se trouve largement conditionné par le coût des transports, dont l'importance, si bien mise en relief par Weber, prend donc une valeur primordiale.

Les écrivains américains invoquent souvent le facteur caprice pour expliquer la localisation initiale de nombreuses industries et la persistance des spécialités dans leur position originelle. Les cas qui ont donné lieu à ces observations sont bien connus. La spécialité des chaussures de femmes a été introduite à Lynn (Massachusetts) par John Adams Dagyr en 1750. Celui-ci forma un groupe de travailleurs spécialisés qui s'est maintenu sans interruption dans cette ville. Si l'industrie des cols et manchettes s'est établie à Troy (New York), c'est que le premier fabricant avait des intérêts dans cette ville. On peut citer des localisations analogues en ce qui concerne : la bonneterie et le tricot, la bijouterie fausse, les gants, les chapeaux de fourrure,

1. EDWARD D. JONES, *The administration of industrial enterprises*. New York and London, 1916, p. 39.

2. *Census 1920, Population*, I, p. 63 ; — W. D. COLLINS, *Relations between quality of water and industrial development* dans *U. S. Geological Survey, Water supply paper 559*. Washington, 1926, p. 7. Voir, en appendice, le tableau statistique I, *Activité industrielle des grandes villes*.

les fournitures photographiques; l'horlogerie de cuivre. Mais, en réalité, ces exemples démontrent l'importance de la concentration des ouvriers qualifiés dans une localité donnée, importance qui est reconnue, même par Hall, dans son rapport, déjà cité, au XII^e Census; et cela en dépit de sa malheureuse insistance sur la « vitesse acquise ». L'étude approfondie de ces cas est d'un grand intérêt et, à tout prendre, on peut reconnaître diverses limitations à l'arbitraire même dans l'établissement initial des ouvriers spécialistes dans la localité nouvelle. La diffusion des industries à main-d'œuvre qualifiée se fait ordinairement le long des voies commerciales entre les anciens centres de production et les nouveaux centres de consommation.

L'histoire des fabrications d'outils dans le Connecticut et de différents articles associés, tels que l'horlogerie et l'armurerie, présente des phénomènes un peu différents. Là, il y eut constitution d'un noyau d'ouvriers qualifiés pourvu d'une technique essentiellement nouvelle. Ces industries se sont en effet développées en fonction d'innovations importantes dans la construction des machines-outils et d'un travail de pionnier dans la fabrication des mécanismes à pièces interchangeables. L'histoire du personnel de direction et de la main-d'œuvre montre clairement à la fois la diffusion de la compétence technique et l'immobilité relative des groupes principaux d'ouvriers qualifiés¹. Quand on étudie une industrie particulière dans tous ses rapports avec les industries associées, on discerne aisément les raisons au moins générales de ces localisations apparemment arbitraires. De toute évidence, cependant, le développement et la persistance des groupes concentrés de travailleurs très spécialisés dépendent surtout de facteurs historiques et non géographiques.

II

Bien que la distribution des matières premières ne détermine pas directement la localisation des industries, surtout aux stades initiaux et intermédiaires du peuplement, il n'en est pas moins clair que toute analyse un peu complète des migrations industrielles doit tenir compte de l'action propre de ces conditions fondamentales².

1. JOSEPH W. ROE, *English and American tool builders*. Yale University Press. New Haven, 1916; — FITCH, *Development of interchangeable part manufacture* (U. S. Census 1880, II); — WILLIS I. MILHAM, *Time and Timekeepers*. New York, 1923 (histoire sommaire de l'horlogerie aux États-Unis avec bibliographie complète); — A. E. MARSH, *History of watch-making* dans *Journal of the Franklin Institute*, déc. 1894.

2. H. E. GREGORY, A. G. KELLER et A. L. BISHOP, *Physical and commercial geography*. Boston, 1910; — ELLSWORTH HUNTINGTON et F. E. WILLIAMS, *Business geography*. New York, 1926; — ROBERT MALCOLM KEIR, *Manufacturing industries in America: fundamental economic factors*. New York, 1920; — J. RUSSELL SMITH, *Commerce and industry*. New York, 1916.

Rappelons les traits essentiels de la géographie économique des États-Unis. Il en est deux qui méritent tout d'abord d'être mis en relief, à cause de l'influence qu'ils ont exercé sur le peuplement : abondance, dans l'intérieur, des ressources minérales ; fertilité du sol dans les États centraux. C'est donc à l'intérieur des terres que se trouvent les richesses naturelles les plus évidentes. Nul doute qu'elles n'aient puissamment contribué au mouvement, extraordinairement rapide, de la population vers l'Ouest. Cependant la côte n'était pas dépourvue d'avantages, directs ou indirects.

Eaux peu minéralisées (« eaux douces ») ; climat relativement égal et humide : ces deux caractères de la région atlantique y ont naturellement amené la concentration des industries qui exigent de pareilles conditions. L'influence de l'humidité du climat sur les industries textiles n'est pas encore définitivement admise par tous les auteurs. Pourtant il n'y a pas de raison solide d'en mettre en doute l'importance. Quand les conditions naturelles sont heureuses, le coût de l'humidification artificielle est grandement réduit ; sont-elles au contraire franchement mauvaises ? la concurrence devient presque impossible avec les régions mieux partagées par la nature. En Nouvelle-Angleterre, dans les États de l'Atlantique moyen et dans le Piedmont des États du Sud, les conditions climatiques sont généralement bonnes. Mais, comme dans les pays européens, l'humidité varie considérablement à l'intérieur de cette vaste région ; aussi constate-t-on une tendance, frappante, à la concentration dans les sites les plus favorisés. Bien entendu, le climat n'est qu'un des facteurs qui déterminent la localisation définitive de tel ou tel établissement, mais il explique probablement la répartition actuelle de l'ensemble des industries textiles et rend peu vraisemblable que l'on voie jamais ces industries se déplacer vers l'Ouest, région d'eaux dures et de violentes variations climatiques.

Rien de plus expressif, à cet effet, que les analyses d'eaux, auxquelles ont procédé, à travers le pays entier, les différents services géologiques ou hydrographiques et dont les résultats ont été utilisés dans un intéressant mémoire de M^r W. D. COLLINS¹. M^r Collins classe comme suit les industries qui dépendent de la qualité des eaux ; produits chimiques ; articles de coton ; droguerie ; teinture et apprêt des tissus ; tricotage ; tannerie, corroierie et apprêt du cuir ; distillerie ; papier et pâte à papier ; soieries ; lainages. « En 1869, les États pourvus d'eaux douces représentaient 55 p. 100 de l'activité de ce groupe, tandis que les États dont les eaux présentent une dureté supérieure à 100 p. un million y prenaient une part si faible qu'ils n'apparaissent pas dans le tableau... En 1919, la part des États à

1. Ouv. cité, p. 12-13.

eau douce se montait à 64 p. 100 et celle des États où la dureté des eaux dépasse 100 p. un million, à 8,3 p. 100¹. »

Cependant, sur la localisation des régions manufacturières de la côte, une autre influence se fait sentir plus profondément encore : c'est la forte concentration de la population dans les grandes villes, déterminée elle-même par les fonctions commerciales des grands ports de mer.

Ces avantages subsisteront sans doute d'une manière permanente dans la région côtière. Ils exercent une influence déterminante sur les nombreuses industries qui dépendent davantage de la main-d'œuvre et des marchés de consommation que de la source des matières premières. Bien que la situation relative de régions urbaines telles que celles de New York et de Chicago soit vraisemblablement sujette à varier dans l'avenir, il n'est pas à croire que New York cesse d'être un centre commercial et industriel de première importance².

Toutefois, en dépit du grand développement industriel de la Nouvelle-Angleterre et de New York, leur importance relative, dans l'ensemble des États-Unis, a diminué par suite de la croissance rapide de l'intérieur³. Celle-ci se poursuivra vraisemblablement et l'on voit déjà apparaître de nouvelles régions industrielles, mais ce sont là les conséquences inévitables du progrès de l'occupation. Il s'agit moins de déplacements que de créations, et l'on peut affirmer que le développement de la région atlantique Nord repose sur des bases solides.

* * *

Les principales ressources minérales des États-Unis sont localisées à l'intérieur. Les combustibles se trouvent un peu partout, mais les qualités de charbon convenant à la fabrication du fer et de l'acier aboutissent à une répartition particulière⁴. Les dépôts de fer sont largement répandus, mais, dans ce cas aussi, les considérations économiques ont concentré la production du minerai dans un assez petit nombre de régions où des minerais relativement riches sont traités en grand⁵. Le développement industriel de l'intérieur s'est

1. *Ibid.*, p. 42.

2. P. J. SHERMANN, *A study of the causes of congestion of manufactures in New York City* dans *Bulletin of the New York Bureau of Labor*, X, p. 303-323.

3. On se fera une idée de ces changements en consultant le tableau II. Voir aussi COLLINS, *ouv. cité*, p. 16.

4. MARIUS R. CAMPBELL, *The coal fields of the United States* dans *U. S. Geological Survey, Professional Papers*, 100 a. Washington, 1922, avec 2 cartes dépliantes. Les statistiques de la production paraissent annuellement dans *Mineral Resources of the U. S.*, publiées par le *U. S. Geological Survey* et, depuis quelques années, par le *Bureau of Mines* du Ministère du Commerce.

5. L'étude la plus complète des réserves de fer du monde se trouve dans les volumes publiés par le Congrès géologique international, Stockholm, 1920. Il n'existe pas d'histoire facilement accessible de l'exploitation des gisements des États-Unis (voir ci-après).

fondé sur les gisements minéraux de la région de Pittsburgh et du Lac Supérieur et sur le traitement des produits agricoles du Nord-Ouest. La position des établissements dans ces industries est déterminée par les relations du réseau de transports avec les matières premières et avec les marchés de consommation ; mais le développement des transports tend à augmenter l'importance des gîtes de minéraux essentiels et des points principaux de rassemblement, pour les céréales et le bétail¹.

Enfin, la force hydraulique. Elle a joué parfois un rôle important dans la localisation des industries ; toutefois, elle est si commune dans toute l'étendue des régions industrialisées aux États-Unis qu'elle n'a pas eu, dans le passé, d'action restrictive ; et que, dans le présent, on ne peut guère la considérer comme un facteur décisif de la localisation régionale des industries². Les perfectionnements apportés au transport de l'énergie à grande distance, favorisant l'extension des stations centrales, ont créé de nouvelles possibilités pour la production de la force dans de grands établissements hydro-électriques³. Mais, bien que le nombre, de plus en plus grand, d'achats de force faits aux centrales électriques masque le rapport entre la force d'origine thermique et la force hydraulique, un certain accroissement, en proportion, au profit de la première, ressort du fort pourcentage des centrales à vapeur. Il est clair que la force dont le pays a besoin ne peut être fournie que partiellement par l'équipement des chutes d'eau ; et, dans les régions industrialisées, les perspectives de développement dans ce sens sont limitées. Bien des années se passeront encore avant que les riches disponibilités des Rocheuses et de la côte du Pacifique aient pu être exploitées. Et la difficulté de faire vivre une population nombreuse dans les montagnes sera probablement un obstacle permanent à l'utilisation complète de ces réserves. Dans les autres parties du pays, la marge de force non encore utilisée n'est pas grande. Il n'y a donc aucune raison de croire, avec les premiers promoteurs du mouvement de « conservation », que la force hydraulique doive remplacer le charbon comme source d'énergie.

Remarquons enfin que la production en grand de la force par la vapeur pose des problèmes d'alimentation en eau qui, plutôt que la répartition du combustible lui-même, sont appelés à devenir un facteur de localisation : si bien que les points voisins de la mer sont mieux

1. Le degré de concentration ressort des tableaux III et IV. Voir aussi COLLINS, *ouv. cité*, tableaux 7 et 8, p. 19-20.

2. Le tableau V indique les changements qui se sont produits dans son utilisation industrielle. Voir C. R. DAUGHTERY, A. H. HORTON et R. W. DAVENPORT, *Power capacity and production in the U. S.* dans *U. S. Geol. Survey, Water supply paper 579*, 1928, tableau 5, p. 49 (ne concerne que les « manufactures »).

3. L'allure générale de ce développement apparaît dans DAUGHTERY, *etc.*, *ouv. cité*, tableau 5, p. 50 (Electric central Stations) et p. 127-128, auxquelles nous empruntons le tableau VI.

placés pour la production de la force que les carreaux de mines, sauf le cas assez rare où ceux-ci sont largement approvisionnés en eau. Il n'est donc pas probable que les bassins houillers des Appalaches attirent les grandes centrales thermiques au détriment de la région côtière ou des bords des Grands Lacs.

* * *

L'importance des transports pour la localisation des industries justifierait une étude attentive des traits les plus saillants du réseau de chemins de fer aux États-Unis, mais l'histoire des chemins de fer et l'analyse des mouvements de trafic est un sujet complexe et difficile. Des travaux récents ont étendu notablement nos connaissances sur ce point : il faut citer surtout l'important rapport présenté par le Professeur W. Z. RIPLEY à l'*Interstate Commerce Commission* sur le projet de « consolidation » (regroupement) des chemins de fer¹. Le trait dominant de ce genre de transports consiste dans la forte concentration du trafic à longue distance sur des routes relativement peu nombreuses. Les Appalaches constituent un sérieux obstacle à l'intensité des relations ; bien que les défilés méridionaux soient utilisés par les chemins de fer, le grand mouvement se fait par les passages relativement bas des États de New York et de Pennsylvanie. Les gros transports de minéraux et de grains sur les Grands Lacs accentuent encore la prépondérance des routes septentrionales. Pour les régions transmississippiennes, et même pour le Sud-Ouest, le mouvement se fait vers Saint-Louis et Chicago et de là vers l'Est jusqu'à la mer. Les défauts relatifs des ports de Philadelphie et Baltimore et les fortes pentes que rencontre dans l'Ouest du Massachusetts le fret à destination de Boston se traduisent par l'extraordinaire concentration des exportations à New York. La topographie du pays, en déterminant le plan du réseau de transports, a donc exercé une influence profonde sur la localisation des industries ; cette action ressort notamment de leur concentration, déjà signalée dans les très grandes villes : l'industrie a un caractère encore plus urbain aux États-Unis qu'en Europe.

III

Les plus anciennes données statistiques utilisables que l'on possède

1. U. S. Interstate Commerce Commission, *Report on the consolidation of railroads*. Washington, 1921 ; — W. Z. RIPLEY, *Railroads, I. Rates and regulation*. New York, 1912 ; II. *Finance and organization*. New York, 1915 ; — STUART DAGGET, *Principles of inland transportation*. New York, 1928 ; particulièrement important, étudie soigneusement la géographie des transports dans ses relations avec la question des tarifs. Les guerres de tarifs entre les chemins de fer et les faveurs accordées à certains exploitants ont fortement agi sur la localisation des industries très spécialisées, qui a subi de ce fait des influences capricieuses. Ces problèmes n'ont guère jusqu'ici été étudiés de près.

sur les industries américaines ont été recueillies sous la responsabilité des officiers de police (*marshalls*) à l'occasion du recensement de 1810 ; toutefois les tableaux numériques ne furent préparés que plus tard et donnèrent lieu alors à une publication privée par TENCH COX, le fonctionnaire des Finances chargé du travail. Ce « survey » est cité, d'ordinaire, sous son nom, mais c'est en fait le premier recensement industriel effectué par le Gouvernement des États-Unis¹. On devine les difficultés de l'opération. Dans certaines régions, les *marshalls* ne purent obtenir des réponses à toutes les questions. Dans bien des cas, les formules employées diffèrent, de sorte qu'il est difficile d'obtenir des totaux exacts. D'ordinaire l'énumération porta principalement sur les quantités, et les valeurs furent calculées grossièrement d'après des prix moyens fixés au jugé par les recenseurs. On éprouva aussi quelque difficulté à distinguer entre produits de l'industrie et produits de l'agriculture, mais par bonheur les données sont conservées sous leur forme originale sans intrusion de définitions arbitraires. Les farines, le sel, le produit des scieries, le sucre d'érable et de canne, les briques, les tuiles, le salpêtre et quelques autres produits ayant été considérés comme douteux, les chiffres correspondants, exclus des tableaux généraux, furent réunis à part. Ces matériaux n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritent. Leurs imperfections tiennent en grande partie aux conditions de l'époque ; interprétés soigneusement, ils peuvent fournir des renseignements très instructifs sur la situation de l'industrie.

Combinons les chiffres des articles manufacturés et des articles de nature douteuse. Il apparaîtra clairement que nous avons affaire, en majeure partie, au produit du travail, seulement à demi-qualifié, de la population dans son ensemble, en un mot à une industrie domestique non spécialisée. La presque totalité des produits textiles sont classés comme d'origine domestique. La tannerie, la distillerie, la meunerie employaient dans une large mesure des travailleurs nettement inférieurs à l'ouvrier de métier. La préparation du sucre d'érable était un travail saisonnier pour l'ensemble de la population rurale dans certaines parties du pays². Méritaient, cependant, selon toute probabilité d'être classés comme métiers spécialisés, une large part

1. Texte officiel dans *American State Papers, Finance*, II, p. 690 et suiv. Sous sa forme définitive, l'édition privée s'intitule : *A statement of the arts and manufactures of the United States of America for the year 1810* by TENCH COX. Philadelphia, 1814 ; il n'y a de changements que dans l'introduction.

2. Voir le tableau VII qui donne la proportion des métiers spécialisés et du travail semi-spécialisé et TENCH COX, *A statement...*, p. 37-45. Les totaux donnés ici ne correspondent pas à ceux du tableau VIII. Dans ce dernier, on a augmenté les chiffres afin de tenir compte des énumérations incomplètes qui ressortent des statistiques locales ; mais on n'a pas essayé de répartir ces augmentations par États parmi les différentes catégories d'articles. Cox a admis une erreur de 45 millions de dollars dans son recensement des marchandises données comme produits manufacturés.

du tissage et l'apprêt. Il en était de même certainement du foulage, comme on pourrait le montrer par le détail, si on en avait la place ici. Que le tissage fût souvent plus qu'une occupation accessoire et occasionnelle dans les ménages, c'est ce qu'indique la faible proportion des métiers à la population. La moyenne pour l'ensemble du pays était d'environ un métier pour cinq familles, et, même dans le New Hampshire, on ne trouvait de métiers que dans un peu plus de la moitié des maisons. La tannerie, la distillerie, la meunerie et le sciage du bois appartenaient à une catégorie intermédiaire entre le travail mi-qualifié et les métiers proprement dits. Il se peut, en revanche, que certaines occupations classées parmi les métiers n'aient pas mérité cet honneur. Tout compte fait, il est improbable que plus de la moitié de la production industrielle recensée ait été l'œuvre de métiers spécialisés et qualifiés. Mais ne nous laissons pas égarer, comme on l'a fait quelquefois, par l'habitude de n'accorder d'importance qu'à une industrie perfectionnée. Pour assez primitive qu'elle fût encore, l'industrie de ce temps était largement répandue dans tout le pays. La valeur des articles manufacturés recensés est sensiblement proportionnelle à la population des différentes régions¹. La Nouvelle-Angleterre, et les trois États de New York, New Jersey et Pennsylvanie avaient exactement la moitié de la population et produisaient les deux tiers des articles. Les industries textiles connaissaient une diffusion plus grande encore que celle de l'ensemble des autres branches². Quelques petits États seulement tombent nettement au-dessous de la production moyenne, et un plus petit nombre encore s'élève de beaucoup au-dessus. Les chiffres par État varient sensiblement comme la population ; cependant, chose curieuse, les États de l'Atlantique moyen tombent décidément plus bas que le niveau commun.

Dans ces totaux généraux, l'influence de la localisation ne se fait qu'imparfaitement sentir. Pourtant un certain nombre d'industries apparaissent déjà comme nettement localisées. La concentration est notable dans la production du fer, la sellerie, les chaussures et le papier. Il est regrettable que les cuirs aient été complètement exclus de l'énumération dans l'État de New York, de sorte qu'on ne peut en estimer grossièrement la valeur qu'en admettant, ce qui peut être inexact, que leur production était plus ou moins proportionnelle à celle des tanneries. Il est évident en tout cas que cette branche de l'activité productrice était très faiblement représentée dans le Sud et dans l'Ouest. Beaucoup d'autres industries encore, de minime importance au total, étaient franchement localisées. A ce groupe appar-

1. Voir le tableau VIII, dressé d'après les tableaux de TENCH COX, ouv. cité.

2. Voir le tableau IX ; — R. M. TRYON, *Household manufactures in the U. S.*, 1845-1860, p. 166 ; — TENCH COX, ouv. cité.

tiennent : l'armurerie, l'horlogerie, le travail de l'or et de l'argent, la bijouterie, le travail des métaux autres que le fer, et surtout la fabrication des cigares. Tous ces phénomènes de concentration étaient dus au développement de la main-d'œuvre qualifiée. Ces premiers foyers industriels servirent de points de départ au développement considérable qui eut lieu au cours de la génération suivante.

Si on n'envisage la production industrielle que dans l'ensemble et au point de vue de la quantité, on la trouve largement répandue ; au contraire dès que l'on considère les métiers qualifiés, on les voit fortement concentrés, mais leur faible importance numérique ne se traduit guère dans le total général. Mentionnons aussi les débuts de la production en fabrique dans l'industrie du coton, et ceux des mécanismes à pièces interchangeables dans l'armurerie et l'horlogerie. En somme, dès cette époque furent posées les fondations d'un système de production très spécialisé, dont l'importance quantitative ne devait apparaître que plus tard.

* * *

De tous les changements postérieurs, le plus important fut amené par le développement de la production en usine dans l'industrie textile. Malheureusement, il est difficile d'en préciser la date, à cause de l'insuffisance du recensement industriel de 1840. Il n'y eut pas de recensement général de l'industrie en 1820, ni en 1830, bien que quelques chiffres aient été recueillis dans certains États et par des organisations non officielles. Nous avons des statistiques importantes bien qu'incomplètes sur l'industrie du coton et des données moins satisfaisantes sur celle de la laine. Sur la production domestique des textiles, on n'a de chiffres que pour l'État de New York. Là cette forme de production commence à décliner après 1825 et elle était tombée très bas vers 1845. Il est évident que, dans l'ensemble, le changement se produisit entre ces deux dates, et même si on possédait des données statistiques abondantes, il n'est pas sûr qu'on pourrait préciser davantage. Les chiffres officiels de 1840 et de 1850 exagèrent probablement la décadence de la production domestique non spécialisée. En effet, bien que celle-ci continue à figurer occasionnellement parmi les statistiques agricoles, les chiffres ne sont pas comparables aux recensements d'États, ni à celui de 1810. En 1840, on ne définit pas exactement ce qu'il fallait entendre par industrie. En 1850, on ne comprit dans l'énumération que les établissements industriels produisant pour au moins 500 dollars. Beaucoup de producteurs isolés furent certainement dénombrés à ce moment qui, à une date antérieure, auraient été compris dans la catégorie des industries domestiques. Cependant ces réserves ne sauraient modi-

fier grandement les résultats. Aussi bien, quand il s'agit d'étudier les localisations, de pareils détails n'ont guère d'importance.

Les grands traits du développement industriel ressortent clairement des chiffres empruntés au Censur de 1850¹. Tant pour le montant des salaires que pour la valeur des produits, l'industrie avait décliné dans le Sud et le Sud-Ouest. En réalité, le changement était plutôt relatif qu'absolu. Le développement industriel récent s'était fait exclusivement en Nouvelle-Angleterre et dans les États de l'Atlantique moyen, de sorte que la production industrielle ne suivit pas l'augmentation de la population².

Les changements industriels de la période 1815-1845 furent la conséquence de deux séries de progrès techniques : 1^o l'application de la force mécanique au travail des textiles, ainsi que différents perfectionnements dans la métallurgie ; 2^o le développement des transports intérieurs par le bateau à vapeur et le canal et accessoirement par le chemin de fer. Dès lors, la concentration offrait des avantages nouveaux et la réduction des frais de transport permit d'atteindre une population dispersée. Ces modifications réunies changèrent complètement les rapports du producteur-commerçant avec ses marchés de vente et avec ses matières premières.

IV

De 1850 à 1880, l'histoire industrielle est dominée par des progrès techniques importants en matière de production et de transports et par la construction des éléments essentiels du réseau de chemins de fer. Pour différentes raisons, le progrès du machinisme, en dehors de l'industrie textile, fut plus rapide aux États-Unis qu'en Angleterre ou sur le continent européen. Le perfectionnement de la machine à coudre permit la production en usine dans l'industrie de la chaussure. La fabrication par pièces interchangeables fut appliquée aux machines à coudre, aux instruments aratoires, aux armes, à l'horlogerie. Les

1. *Census of 1850. Compendium*. Washington, 1854 ; in-8°, p. 179. Voir le tableau X.

2. La meilleure histoire générale de l'industrie pour cette période est la monographie de ROLLO M. TRYON, *Household manufactures in the United States, 1640-1760*. Chicago, 1917. La distinction entre métiers, industries domestiques et fabriques n'est pas faite avec précision ; de plus, les chiffres des recensements de 1840 et de 1850 sont employés sans critique et d'une manière qui prête à confusion. On trouvera des données intéressantes dans J. R. COMMONS (et collaborateurs), *History of Labor in the United States*. New York, 1918, 2 vol. — Les monographies relatives aux diverses industries sont très importantes : MELVIN T. COPELAND, *The cotton manufacturing industry of the United States*. Cambridge, 1912 ; — A. H. COLE, *The american wool manufacture*, Cambridge, 1926, 2 vol ; — BLANCHE EVANS HAZARD, *The organization of the boot and shoe industry in Massachusetts*. Cambridge, 1921 ; — WILLIAM G. LATHROP, *The brass industry in Connecticut*. Shelton, Connecticut, 1909 ; — JAMES M. SWANK, *History of the manufacture of iron in all ages and particularly in the United States from colonial times to 1891*. Philadelphia, 1892. L'histoire de l'industrie du fer à Pittsburgh a été traitée récemment par L. C. HUNTER (Thèse de l'Université Harvard encore inédite).

machines à travailler le bois furent perfectionnées rapidement, si bien que la fabrication des meubles changea de caractère¹. Ces tendances firent ressortir les avantages de la concentration et des groupes spéciaux de travailleurs qualifiés se formèrent dans chaque région. Il y eut donc une localisation marquée de toutes ces premières applications du *factory system*.

Dans les industries sidérurgiques, les changements techniques se développèrent rapidement après 1830. Avant cette date, la plus grande partie du fer produit provenait des hauts fourneaux à charbon de bois. La demande portait surtout sur des fers malléables de qualité supérieure convenant à la maréchalerie. Il y avait des fonderies dans l'État de New York et en Nouvelle-Angleterre, mais les pièces de moulage et les poêles n'étaient que des produits accessoires et nettement localisés. La production du fer au charbon de bois était nécessairement très dispersée, car la grande consommation de bois et l'imperfection des moyens de transport entraînaient la localisation des hauts fourneaux par rapport au combustible plus encore qu'au minerai. En outre, l'affinage et le travail du fer se faisaient communément ailleurs, à proximité du combustible ou des marchés. On exploitait les petits gisements dispersés de minerai plutôt que les grands. A la fois, la réduction du minerai et les transformations ultérieures étaient donc relativement disséminées ; toutefois beaucoup d'États étaient si pauvres en minerai de fer que leur production ne pouvait être grande, de sorte que la dispersion ne fut jamais aussi générale que dans le cas de l'industrie textile.

* * *

Le caractère de l'industrie se transforma profondément avec l'augmentation de la demande de fer puddlé pour les chemins de fer et pour les usages industriels généraux. Ces nouveaux besoins amenèrent l'utilisation des excellents charbons à coke de la Pennsylvanie et de la Virginie occidentale. Le changement de combustible et le caractère nouveau du produit favorisèrent la concentration de l'industrie. On construisit des hauts fourneaux plus grands ; le volume de la production s'accrut beaucoup et les besoins de combustible, de calcaire et de minerai donnèrent une prime aux dépôts puissants de matières premières essentielles : Pittsburgh, qui était depuis longtemps un centre important d'affinage et de vente pour le fer au bois, devint une place de premier ordre pour la production et le travail de nombreux articles lourds en fer.

Un maître de forges du Kentucky, nommé Kelley, avait fait quelques essais tendant à décarburer la fonte au moyen d'un courant

1. HOLLAND THOMPSON, *The age of invention*. New Haven, 1921.

d'air envoyé sous pression dans le métal fondu. Mais ce procédé n'était pas au point, lorsque Bessemer voulut faire breveter le sien aux États-Unis. De là, un conflit : Kelley obtint un brevet pour l'idée générale de la méthode, et Bessemer, un autre pour la forme particulière du convertisseur. Les deux brevets étaient nécessaires l'un et l'autre pour l'application effective qui fut retardée de quelques années¹. Enfin, tous deux furent rachetés par un syndicat qui prit des dispositions pour en faire usage. En fait, pourtant, ils ne furent utilisés qu'après la guerre civile.

C'est aux chemins de fer que fut dû, principalement, l'accroissement de la demande de fer. Leur rapide développement rendit indispensable la mise en exploitation de nouveaux gisements de minerai, et le mouvement vers l'Ouest révéla graduellement les importantes réserves de fer du Michigan et du Minnesota². Dès 1880, il était devenu évident que l'avenir de l'industrie sidérurgique aux États-Unis dépendrait de l'exploitation de ces puissants dépôts, bien qu'ils fussent situés à de grandes distances des marchés existants et des gisements de combustible qui étaient alors d'une importance capitale.

Grâce à des procédés de manutention entièrement mécanique, et à la création de bateaux spéciaux pour les transports sur les lacs, les minerais purent atteindre sans frais prohibitifs les ports du Lac

1. H. N. BOUCHER, *William Kelley : A true history of the Bessemer process*. New York, 1924. Inexact et superficiel ; — E. F. LANGER, *Bessemer, Göransson and Musket* dans *Manchester Literary and Philosophical Society, Memoirs and Proceedings*, LVIII, N° 17, 1913 ; — ANDREW CARNEGIE, *Autobiography of Andrew Carnegie*. Boston, 1920 ; — J. H. BRIDGE, *The inside history of the Carnegie Steel Company*, New York, 1903 ; — JOSEPH G. BUTLER JR., *Fifty years of iron and steel* 7th ed.. New York, 1923 ; — H. N. CASSON, *The romance of steel*. New York, 1903 ; — ROBERT W. HUNT, *History of the Bessemer manufacture in America* dans *American Institute of Mining Engineers*, V, 1876-1877, p. 201.

2. L. F. HUBBARD, W. P. MURRAY, JAMES BAKER, WARREN UPHAM, *Minnesota in three centuries, 1655-1908*. New-York, 1908, vol. IV, p. 374 et suiv ; — U. S. Geological Survey, 17th. *Annual Report (1895-1896). Part III* : JOHN BIRKINBINE, *Iron Ones*, p. 23-43, cartes ; — 10th. *Census, 1880, XV, Report on the mining industries of the United States ; with special investigations into the iron resources of the Republic and into the cretaceous coals of the Northwest*. Washington, 1886. — On trouvera des descriptions complètes des gisements de fer du Lac Supérieur dans les Monographies du *Geological Survey*, dont certaines contiennent des données importantes sur le développement industriel : U. S. Geological Survey, *Monographs* : XIX, R. D. IRVING et C. R. VAN HISE, *The Penoque iron-bearing series of Michigan and Wisconsin*. Washington, 1892 ; XXVIII, C. R. VAN HISE and W. S. BAYLEY, *The Marquette iron-bearing district of Michigan*, Washington, 1897 ; XXXVI, J. M. CLEMENTS et H. L. SMYTH, *The Crystal Falls iron-bearing district of Michigan*. Washington, 1899 ; XLIII, C. K. LEITH, *The Mesabi iron-bearing district of Minnesota*. Washington, 1903 ; XLV, J. M. CLEMENTS, *The Vermilion iron-bearing district of Minnesota*. Washington, 1903 ; XLVI, W. S. BAYLEY, *The Menominee iron-bearing district of Michigan*. Washington, 1904. — Les rapports des Services Géologiques d'États sont importants ; voir surtout : 20th. *Annual Report of the Minnesota Geological Survey*, 1892, p. 111-180, *The Mesabi Iron Range*. Il n'existe malheureusement pas de travail satisfaisant par un économiste sur le développement de cette région. Parmi les nombreuses esquisses qui ont paru, la meilleure se trouve dans F. W. TAUSSING, *Some aspects of the tariff question*. Cambridge, 1915.

Érié et Pittsburgh. Cependant l'usage des minerais du Lac Supérieur réduisit les avantages de Pittsburgh même, et beaucoup d'établissements métallurgiques s'établirent dans l'Ohio, entre la région de Pittsburgh et le lac ou dans les ports du lac. Enfin le développement de Chicago et le peuplement des États à l'Ouest du Mississippi permirent à l'industrie sidérurgique de s'établir à Chicago même. Cette possibilité se présenta justement alors que la concentration des principales affaires métallurgiques donnait lieu à une concurrence effrénée. La capacité de l'industrie augmentait plus vite que le marché, et l'on n'évita des pertes sérieuses sur des installations puissantes que grâce aux fusions des dernières années du siècle qui aboutirent à la formation de l'« United States Steel Corporation »¹. Les firmes subsistantes furent liées par des « pools » et par divers arrangements de vente, de sorte que les agrandissements furent mis en rapport avec les besoins du marché.

Les changements dans la localisation de l'industrie depuis la formation de l'United States Steel Corporation concernent principalement le développement de la production dans la région de Chicago et à Birmingham (Alabama). Les faits en eux-mêmes sont bien connus. Rien de plus intéressant que l'influence de la politique de vente des compagnies sur ces nouvelles régions productrices. Avant que, il y a deux ou trois ans, la chose n'eût été interdite, les compagnies avaient pour règle d'établir les prix pour tous les articles lourds f. o. b. (*free on board*), à Pittsburgh, de sorte que, quel que fût le point de départ effectif, l'expédition était censée faite de Pittsburgh et les tarifs de transport depuis Pittsburgh s'ajoutaient aux prix officiels de la marchandise livrée en cette ville. C'était là l'un des procédés imaginés pour atténuer la concurrence entre les usines, mais il produisit dans bien des régions de singulières conséquences et contraria fâcheusement l'établissement de la grosse métallurgie à l'Ouest de Chicago. Malgré les témoignages contradictoires que recueillit la Federal Trade Commission², il demeure évident que cette méthode de tarification eut pour résultat, en définitive, de ralentir le développe-

1. ARUNDEL COTTER, *The United States Steel Corporation*. New York, 1916 ; exposé peu pénétrant qui élude toutes les questions difficiles d'ordre historique ou politique. Il n'existe pas d'histoire satisfaisante de l'industrie métallurgique depuis 1880. Les données les plus importantes se trouvent dans les procès-verbaux des enquêtes et la procédure des poursuites, notamment *U. S. Commissioner on Corporations, Report on the steel industry*, 3 vol. Washington, 1912 ; *U. S. A. vs. U. S. Steel Corporation et al., District Court of U. S. New Jersey, oct. 1914* ; *Brief for the U. S.* ; 2 parties. *Brief for the Defendant*. Il a été publié également une grande quantité de témoignages et de documents annexes.

2. *Federal Trade Commission vs. U. S. Steel Corporation et al., Docket 760, nov. 1921*, 2 vol. *with accompanying Brief for Amici Curiae* (les Commissions représentant les États d'Illinois, Iowa, Minnesota et Wisconsin). La littérature de circonstance est vaste et intéressante, mais accessoire ; l'exposé précité présente toutes les données essentielles du problème. Voir aussi ANDREAS PRIDÖHL, article cité.

ment des contrées de Chicago et de Birmingham et d'y limiter à l'indispensable les créations nouvelles. Dans l'hypothèse de la libre concurrence, ces régions auraient certainement fait des progrès plus rapides aux dépens des vieilles usines de Pittsburgh dont un grand nombre, probablement, eussent été abandonnées. On ne voit guère pour quelles raisons économiques les usines de Chicago n'auraient pas été capables de fournir au meilleur compte le pays à l'Ouest de cette ville. Les métallurgistes, il est vrai, nient formellement les avantages du district industriel de Chicago ; ceux-ci pourtant semblent résulter de l'état de choses actuel. On est obligé d'admettre que la répartition présente de la capacité de production est artificielle et sans rapport étroit avec les frais de transport réels et avec la situation des marchés.

L'avenir de la région de Chicago pourra d'ailleurs être profondément influencé par un progrès technique dont les dernières conséquences sont encore quelque peu douteuses. Jusqu'ici, il n'était pas possible de faire du coke métallurgique avec les houilles de l'Illinois et de l'Indiana. En 1912, on mit au point un procédé permettant de vaincre cette difficulté et, en février 1920, la Saint-Louis Coke and Iron Company inaugura une usine à Granite City, dans la banlieue de Saint-Louis¹. Si, par ce procédé, on peut effectivement utiliser la qualité courante de charbon de l'Illinois et de l'Indiana pour la fabrication du coke métallurgique, il va de soi que l'avenir de la métallurgie à Chicago est assuré, mais il est encore trop tôt pour prévoir les effets du nouveau procédé. Jusqu'ici, la production de la fonte dans l'Illinois et l'Indiana tire la plus grande partie de son combustible de la région de Pittsburgh. L'économie que procure le procédé à récupération tend à déplacer le four à coke de la mine vers le haut-fourneau, de telle sorte que l'Illinois et l'Indiana fabriquent des quantités considérables de coke avec du charbon importé. L'utilisation complète des charbons locaux produirait certainement des changements profonds dans la localisation des industries métallurgiques et accentuerait la concentration de la population dans les régions de Chicago et de Saint-Louis.

* * *

Le développement de l'industrie dans les États centraux a été accentué aussi par la centralisation croissante de la production des articles dérivés des céréales ou du bétail. La meunerie, la laiterie, l'abattage du bétail ont été longtemps très dispersés ; mais, depuis 1880, il s'est produit une concentration marquée avec localisation nette dans les principaux centres d'arrivage tels que Minneapolis,

1. *The Outlook*, Aug. 8, 1923, p. 547-552.

Chicago, Kansas City et Saint-Louis. Ces changements ont été rendus possibles par les progrès techniques de la préparation et par les facilités de transport qu'offre l'extension rapide du réseau de chemins de fer.

Dans ce domaine, c'est le développement de puissantes organisations pour l'abattage et la fabrication des conserves (*Meat packing*) qui constitue l'événement le plus remarquable¹. Avant 1877, les différentes préparations de porc et de bœuf se faisaient en grande partie dans des centres locaux où les animaux arrivaient du pâturage par rail. Les chemins de fer avaient organisé des trains spéciaux pour le bétail vivant et cette catégorie de fret était pour eux une source très importante de recettes. Le porc conservé et une certaine proportion de viande de bœuf fraîche étaient, il est vrai, préparés en quantités considérables à Cincinnati et plus tard à Chicago ; mais ce travail était nécessairement limité aux mois d'hiver et constituait une branche distincte du commerce de la viande. Des possibilités nouvelles apparurent avec le développement du wagon et de l'entrepôt réfrigérants. Les premières expériences de wagons-glacières remontent à 1867, mais elles ne donnèrent pas de résultat appréciable avant 1876 et les difficultés techniques ne furent complètement vaincues qu'en 1880 ; à cette date, G. F. Swift mit en service un wagon pourvu d'un véritable système de circulation qui avait été perfectionné par Chase. Dans l'intervalle, Armour avait construit, en 1874, la première chambre réfrigérante de grande dimension : l'industrie perdit donc graduellement son caractère saisonnier. Les chemins de fer refusant de fournir les wagons réfrigérants, les « packers » furent obligés de construire et d'entretenir ce matériel, en payant un droit fixe aux chemins de fer pour le transport de leurs wagons. Finalement ils tirèrent grand profit de ce monopole des wagons réfrigérants qui leur avait été imposé.

Les avantages de l'abattage centralisé consistaient principalement dans les économies de transport, l'élimination des pertes d'animaux en transit et la possibilité, pour les grandes usines, de recueillir plus complètement les sous-produits. La concentration de l'indus-

1. RUDOLF A. CLEMEN, *The American livestock and meat industry*. New York, 1923 ; étude détaillée, donnant beaucoup de renseignements historiques ; mais les points critiques ne sont pas examinés à fond ; plutôt favorable aux « packers » ; — J. O. ARMOUR, *The packers, the private car lines, and the people*, 1906 ; plaidoyer franc, substantiel et intéressant. — Les enquêtes et documents officiels les plus intéressants sont : *Report of the commissioner of corporations on the beef industry*, March 3, 1905. Washington, 1905 ; — *Report of the Federal Trade Commission : The meat packing industry*. Washington, 1919. Ce rapport est suspect sur bien des points, car les membres de la Commission, hostiles aux « packers », montrèrent peu de scrupules dans l'emploi et la présentation de leurs preuves. Il a fait l'objet de critiques importantes publiées privément par Swift and Company. La Federal Trade Commission a donné aussi un très instructif *Report on the Private Car Lines*, Washington, 1920.

trie dans ces vastes établissements était presque achevée en 1897, lorsque commencèrent, dans cette industrie, les fusions d'intérêts. Celles-ci ne furent pas sans effet sur la localisation de cette industrie ; mais elles affectèrent surtout la liberté du marché. Grâce à la possession des wagons privés et des entrepôts réfrigérants, ces compagnies en vinrent à dominer le commerce de nombreux produits au point qu'on put craindre de les voir exercer un pouvoir discrétionnaire sur l'alimentation du pays. Des remaniements ultérieurs dans les relations financières de ces compagnies n'ont pas diminué la concentration des opérations industrielles.

A la centralisation de l'abattage s'associe directement le développement de la tannerie et du travail du cuir dans les États du Centre-Nord. On constate, depuis 1880, une augmentation sensible dans la proportion du cuir dans les États de l'Ouest ; de même la fabrication des chaussures, bien qu'elle ne soit pas localisée dans les mêmes États, a notablement augmenté dans l'Ouest¹. Cependant la concentration relativement forte de la tannerie dans la région d'eaux « douces » de l'Atlantique est favorisée, non seulement par la qualité des eaux, mais aussi par les importations considérables de peaux par voie de mer. Aussi les progrès de l'Ouest, bien qu'importants, ne paraissent-ils pas devoir déterminer un déplacement sérieux de l'industrie. La fabrication des chaussures est un peu plus importante dans l'Ouest que la tannerie, et rien ne devrait l'empêcher de se développer proportionnellement aux besoins du marché local. C'est l'une de ces nombreuses industries qui sont appelées à prendre de plus en plus d'importance dans les États centraux.

La position de ceux-ci est encore fortifiée par l'importance des fabrications d'instruments aratoires et par le développement récent de l'industrie automobile². On trouve là d'excellents exemples à l'appui de la théorie de Weber, car la localisation de ces industries dépend essentiellement du coût de transport des matières premières et des produits finis.

* * *

L'industrie textile du Sud déclina notablement entre 1825 et 1850 ; néanmoins elle ne disparut pas et, à partir de 1850, de petites usines commencèrent à se développer dans le « Piedmont » des États Sud-atlantiques. La culture du coton n'avait jamais pris pied sérieusement dans les montagnes, ni dans les collines bordières et les signes

1. Le tableau XI indique la situation actuelle. Voir *Census of Manufactures 1925*. Washington, 1927.

2. WILLIAM MAC DONALD, *Makers of modern agriculture*. 1913 ; — R. C. EPSTEIN, *The automobile industry ; its economic and commercial development*. Chicago and New York, 1928.

de renaissance économique qui se manifestèrent dans ces régions avant même la Guerre Civile ne devinrent évidents qu'après 1865¹. Le progrès de l'industrie du coton à partir de 1880 y a été vraiment remarquable. L'importance de la transformation est indiquée grossièrement par l'augmentation dans le nombre des broches.

MILLIONS DE BROCHES A COTON EN ACTIVITÉ

	1880	1885	1890	1895	1900	1905	1910	1920
	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord	10,1	12,2	12,6	13,7	14,5	15,3	17,4	20,2
Sud	0,5	1,1	1,7	2,4	4,5	8,8	11,2	15,2

Le nombre de broches ne donne pas, il est vrai, la mesure exacte du changement, car le Sud a été pendant longtemps limité aux articles grossiers qui exigent relativement plus de filés. Néanmoins la proportion des broches indique en gros la marche du mouvement. La crise actuelle de l'industrie textile entraîne de nouveaux rajustements qui réduiront les usines du Nord à une position nettement inférieure. Les avantages essentiels du Sud sont : une main-d'œuvre bon marché, des impôts moins lourds, l'absence de restrictions législatives strictes à la durée de la journée et au travail des enfants, des réserves de force hydraulique qui dépassent de beaucoup les besoins de cette industrie actuellement ou dans l'avenir immédiat. Toutefois ses progrès sont limités par l'insuffisance en qualité et en quantité de la main-d'œuvre et par l'éloignement des principaux marchés de gros pour les articles courants. C'est en ce qui touche les articles de fantaisie que les directeurs d'usine éprouvent le plus de difficultés à suivre la mode. Pour les articles grossiers, il y a lieu de croire que le Sud continuera à absorber la majeure partie de l'augmentation de la production.

L'activité du Sud — où la concentration est sensiblement plus forte que ne le feraient croire les chiffres établis par États — est limitée à peu de chose près à la production cotonnière². L'industrie textile, dans son ensemble, a pour domaine la région d'eaux douces de la côte atlantique. Vraisemblablement l'importance relative des trois divisions du pays côtier — Nouvelle-Angleterre, Atlantique, Piedmont du Sud — variera à l'avenir. Mais on doit croire que l'industrie textile se maintiendra, d'une façon permanente, dans cette contrée. Le progrès de l'industrie cotonnière dans le Sud entraîne une spécialisation croissante des autres branches du textile dans le

1. BROADUS MITCHELL, *Cotton mills in the South*. Baltimore, 1921 ; — AUGUST KOHN, *The cotton mills of South Carolina*. Charleston, 1907 ; — G. T. WINSTON, *A builder of the New South's being the story of the life and work of D. A. Tompkins*. New York, 1920 ; — HOLLAND THOMPSON, *The New South*. New Haven, 1919.

2. Voir, pour cette répartition, le tableau XII.

Nord. Les avantages de la concentration se traduisent par une localisation frappante des spécialités, comme le montrent les chiffres réunis dans les rapports du Census. Dans le détail, ces faits s'expliquent ordinairement par l'histoire de tels ou tels établissements et par l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée.

* * *

La géographie industrielle des États-Unis subira sans doute des changements profonds à mesure que se modifiera l'équilibre de la population entre les grandes divisions du pays. La croissance continue dans la région atlantique, mais elle marche encore plus vite dans les États centraux. Ces transformations jouent vis-à-vis des modifications industrielles le rôle à la fois de causes et d'effets.

ABBOTT PAYTON USHER
(Cambridge, Mass.)

TABLEAUX STATISTIQUES POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA LOCALISATION AUX ÉTATS-UNIS

TABLEAU I

Activité industrielle des grandes villes

DISTRICTS MÉTROPOLITAINS	POPULATION EN 1919		VALEUR ADDITIONNELLE DUE A L'INDUSTRIE (1919)	
	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>P. 100 du total É. U.</i>	<i>estimée en mil- lions de dollars</i>	<i>P. 100 du total É. U.</i>
New York	8 034 349	7,5	1 629	13,4
Chicago	3 201 301	3,0	716	5,9
Philadelphie	2 428 728	2,3	537	4,4
Détroit	1 181 057	0,95	430	3,5
Boston	1 801 320	1,03	316	2,6
Cleveland	951 579	0,90	239	2,0
Pittsburgh	1 216 464	1,5	220	1,8
Saint-Louis	1 014 457	0,95	199	1,6
Baltimore	814 395	0,77	146	1,2
San Francisco	900 921	0,85	146	1,2
Buffalo	623 865	0,59	135	1,1
Cincinnati	681 287	0,65	132	1,1
Minneapolis et St. Paul	679 864	0,64	100	0,8
Los Angeles	880 653	0,83	67	0,6
	24 410 240	23,00		41,2
États-Unis (sans les dépendances)	105 710 620			

TABLEAU II

Accroissement de valeur donné aux matières par la production industrielle (par groupes d'États)

MILLIONS DE DOLLARS

<i>États</i>	<i>1849</i>	<i>1859</i>	<i>1869</i>	<i>1879</i>	<i>1889</i>	<i>1899</i>	<i>1909</i>	<i>1919</i>
Nouvelle-Angleterre indus- trielle ¹ et New York ...	255	420	524	962	1 810	2 076	2 710	3 375
Ohio, Indiana, Illinois et Mi- chigan	56	120	213	428	1 085	1 419	1 993	3 104
Reste des États-Unis	222	431	555	931	2 178	2 947	4 090	5 678
	533	971	1 292	2 321	5 073	6 442	8 793	12 157
POUR 100								
Nouvelle-Angleterre indus- trielle et New-York	47,7	43,2	40,6	41,5	35,7	32,2	30,8	27,8
Ohio, Indiana, Illinois et Mi- chigan	11,1	12,4	16,5	18,4	21,4	22,0	22,7	25,5
Reste des États-Unis	41,2	44,4	42,9	40,1	42,9	45,8	46,5	46,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. C'est-à-dire toute la Nouvelle-Angleterre, moins le Maine.

TABLEAU III

Accroissement de valeur donné aux matières par la production industrielle, dans l'industrie du fer et de l'acier

MILLIONS DE DOLLARS

<i>États</i>	1849	1859	1869	1879	1889	1899	1909	1919
Pennsylvanie		12,6	22,0	62,8	101,6	201,7	204,0	284,1
Ohio			6,4	12,9	25,0	63,6	77,0	139,3
Indiana						9,2	13,0	47,9
Illinois				6,6	10,8	24,8	39,0	41,9
New York			6,2	10,5	6,5	8,3	20,1	27,7
New Jersey						10,7	5,6	20,0
Virginie occidentale						8,1	6,7	17,0
Alabama					6,1	9,8	6,0	13,5
Nouvelle-Angleterre industrielle				5,1	5,9	10,6	5,7	8,3
Wisconsin								7,8
Autres États	6,6	13,8	17,7	26,0	26,4	28,7	34,3	34,1
Total États-Unis	6,6	26,4	52,3	123,9	182,4	375,5	411,4	641,6
POUR 100 DU TOTAL								
Pennsylvanie		47,7	42,1	50,7	55,8	53,7	49,6	44,3
Ohio			12,2	10,4	13,7	16,9	18,7	21,7
Indiana						2,5	3,2	7,5
Illinois				5,3	5,9	6,6	9,5	6,5
New York			11,9	8,5	3,6	2,2	4,8	4,3
New Jersey						2,9	1,4	3,1
Virginie occidentale						2,2	1,6	2,6
Alabama					3,4	2,6	1,5	2,1
Nouvelle-Angleterre industrielle				4,1	3,2	2,8	1,4	1,3
Wisconsin								1,2
Autres États	100,0	52,3	33,8	21,0	14,4	7,6	8,3	5,4
Total États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU IV

**Accroissement de valeur donné aux matières
par l'industrie de l'abattage et des conserves de viande**

<i>États</i>	MILLIONS DE DOLLARS					POUR 100 DU TOTAL				
	1879	1889	1899	1909	1919	1879	1889	1899	1909	1919
Illinois.....	15,4	37,8	55,0	47,3	68,5	36,6	38,9	40,5	27,3	30,4
Kansas.....		10,3	12,6	18,3	19,3		10,6	9,3	10,6	8,6
Nebraska.....			10,9	14,4	15,7			8,0	8,3	7,0
New York.....		11,0	9,2	17,6	12,6		11,3	6,8	10,2	5,6
Iowa.....			5,5	6,1	10,6			4,0	3,5	4,7
Ohio.....				6,7	9,6				3,9	4,3
Missouri.....			5,2	7,7	9,0			3,8	4,4	4,0
Texas.....				5,3	8,9				3,1	4,0
Minnesota.....					8,7					3,9
Pennsylvanie.....				7,3	7,6				4,2	3,4
Californie.....				6,0	7,3				3,5	3,2
Indiana.....			7,1	5,5	6,0			5,2	3,2	2,6
Wisconsin.....					6,0					2,6
Nouvelle - Angleterre industrielle.....		5,9	5,9	6,7			6,1	4,3	3,9	
Autres États.....	26,7	32,2	24,6	24,0	35,2	63,4	33,1	18,1	13,9	15,7
Total États-Unis....	121,1	97,2	136,0	172,9	225,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU V

Puissance des moteurs primaires dans l'industrie

ANNÉES	MILLIERS DE CHEVAUX-VAPEUR					POURCENTAGE DU TOTAL DE L'ANNÉE					
	Machi- nes et turbi- nes à vapeur	Mo- teurs à com- bustion interne	Mo- teurs hy- drauli- ques	Mus par de la force achetée		Total	Ma- chines et tur- bines à va- peur	Mo- teurs à com- bus- tion in- terne	Mo- teurs hy- drau- liques	Mus par de la force achetée	
				Mo- teurs élec- tri- ques	Autres					Mo- teurs élec- tri- ques	Au- tres
1849	450 ^a		650 ^a			1 100	41,00		59,00		
1859	700 ^a		900 ^a			1 600	43,70		56,30		
1869	1 216		1 130			2 346	51,80		48,20		
1879	2 185		1 225			3 410	64,10		35,90		
1889	4 586	9	1 255		89	5 939	77,23	0,15	21,13		1,49
1899	8 190	135	1 454	183	137	10 099	81,10	1,38	14,40	1,81	1,36
1909	14 229	751	1 823	1 749	124	18 676	76,19	4,02	9,76	9,37	0,66
1919	17 040	1 259	1 765	9 348	95	29 507	57,75	4,27	5,98	31,68	0,32
1923	16 701	1 224	1 803	13 365		33 093	50,47	3,71	5,45	40,37	

a. Estimé en partie.

TABLEAU VI

Forces hydrauliques des États-Unis (virtuelles et effectives)

RÉGIONS	UTILISABLES 90 P. 100 DU TEMPS		UTILISABLES 50 P. 100 DU TEMPS		PUISSANCE DES STATIONS DE PLUS DE 100 HP AU 1 ^{er} JANVIER 1927
	<i>Chevaux- vapeur</i>	<i>P. 100</i>	<i>Chevaux- vapeur</i>	<i>P. 100</i>	<i>Chevaux- vapeur</i>
Nouvelle-Angleterre	998 000	2,87	1 978 000	3,60	1 535 468
Atlantique moyen .	4 317 000	12,40	5 688 000	10,35	2 055 853
Centre Nord-Est...	737 000	2,12	1 391 000	2,53	1 009 915
Centre Nord-Ouest.	871 000	2,50	1 844 000	3,35	532 894
Atlantique Sud	2 476 000	7,11	4 464 000	8,11	1 841 197
Centre Sud-Est	1 011 000	2,90	2 004 000	3,64	867 638
Centre Sud-Ouest ..	434 000	1,25	888 000	1,61	32 333
Montagnes	10 736 000	30,83	15 513 000	28,19	1 030 224
Pacifique	13 238 000	38,02	21 260 000	38,63	2 815 461
Total États-Unis ..	34 818 000	100,00	55 030 000	100,00	11 720 983

TABLEAU VII

Valeur des produits de l'industrie aux États-Unis en 1810

	MILLIONS DE DOLLARS	P. 100
TEXTILES.		
Tissage domestique	39,4	
Filés produits en usines	1,8	
Autres filés	2	
	41,4	27,4
PRODUITS DE L'INDUSTRIE DOMESTIQUE OU DES MÉTIERS.		
Peaux	17,9	
Boissons distillées et fermentées	16,5	
Farines	20,5	
Produits des scieries	1,08	
Sucre d'érable et de canne	1,80	
	57,78	38,3
PRODUITS DES MÉTIERS.		
Métaux	17,0	
Savons et huiles	1,7	
Drogues et teintures	0,5	
Bois et articles de bois	5,5	
Papier	1,9	
Câbles et cordages	4,2	
Autres produits	21,0	
	51,8	34,3
TOTAL.....	150,98	100,00

TABEAU VIII
Localisation des industries en 1810

	POPULATION		TOUTES INDUSTRIES		PRODUCTION DES HAUTS-FOURNEAUX		TANNERIE	
	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur des produits</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>
Maine	228 709		3 741 116				231 174	
Massachusetts ..	437 659		21 895 528		154 700		1 212 979	
New Hampshire ..	214 360		5 225 045				251 700	
Vermont	217 913		5 407 280		122 000		386 500	
Rhode Island ..	76 931		4 106 074		3 970		93 183	
Connecticut ...	261 942		7 771 928		46 180		476 339	
Total (Nouvelle Angleterre) ..	1 437 514	20,7	48 146 971	27,9	326 850	10,9	2 661 875	31,8
New York	959 220		25 370 289		362 020		1 079 742	
Pennsylvanie ..	813 091		33 691 111		1 301 343		1 599 044	
New Jersey ...	245 562		7 054 594		361 932		386 189	
Total (États moyens)	2 017 873	29,3	66 115 994	38,4	2 025 295	69,0	3 064 973	36,6
Reste des États-Unis	3 485 235	50,0	58 499 711	33,7	629 132	20,1	2 661 402	31,6
Totaux	6 940 622	100,0	172 762 676	100,0	2 981 277	100,0	8 388 250	100,0

	SELLERIE ET CORDONNERIE		CHAPPELLERIE DE PEUTRE ET DE FOURRE		DISTILLERIE		PAPETERIE	
	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>	<i>Valeur</i>	<i>P.100</i>
Maine.....	159 959		160 968		107 200		16 000	
Massachusetts..	2 390 513		415 167		1 628 326		290 951	
New Hampshire			106 500		74 450		42 450	
Vermont.....	503 505		193 520		129 964		70 050	
Rhode Island ..	48 000		269 992		848 240		53 297	
Connecticut ...	231 812		522 209		811 144		82 188	
Total (Nouvelle Angleterre) ..	3 333 794	41,5	1 668 356	38,3	3 599 324	23,0	554 936	32,8
New York	7 ¹		260 035		1 685 794		233 268	
Pennsylvanie ..	3 126 107		1 288 246		3 986 045		626 749	
New Jersey ...	427 685		94 052		615 125		49 750	
Total (États moyens)	3 553 792	44,1	1 642 333	38,0	6 286 964	40,4	909 767	54,0
Reste des États-Unis	1 156 957	14,5	1 013 055	27,7	5 671 752	36,6	225 015	13,2
Totaux	8 044 543	100,0	4 323 744	100,0	15 558 040	100,0	1 689 718	100,0

1. La production des articles de cuir n'a pas été recensée dans l'État de New York. Si on estime la valeur de ces articles, d'après la production des tanneries, à 2 000 000 de dollars, on obtient les pourcentages suivants : Nouvelle-Angleterre : 33,3 ; États moyens : 55,5 ; reste des États-Unis : 11,2.

TABLEAU IX

Répartition de la production et de l'outillage textile en 1810

ÉTATS OU TERRITOIRES	POPULATION		TISSUS		MÉTIERS	FOULAGES	YARDS DE TISSUS PAR HABITANT	MÉTERS PAR 1 000 HAB.
	Nombre d'habitants	P. 100	Yards	P. 100				
Maine	228 709		2 645 755		16 057	59	11,6	71
New Hampshire	214 360		4 271 155		20 970	135	19,9	98
Vermont	217 913		2 426 863		14 801	166	11,3	68
Massachusetts	437 659		4 108 209		22 564	221	9,4	51
Connecticut	261 942		4 086 898		16 132	218	15,6	61
Rhode Island	76 931	20,7	1 318 147	27,4	4 622	24	17,1	60
New York	959 220		9 048 670		33 068	427	9,03	34
New Jersey	245 562		1 941 177		4 648	52	7,9	18
Pensylvanie	813 091	29,3	6 400 497	23,8	17 577	213	7,9	21
Delaware	72 674		362 793		2 005	8	5,0	26
Maryland	372 541		1 755 963		6 388	28	4,6	17
Virginie	909 670		9 623 545		40 856	55	10,5	45
Caroline du Nord	552 213		7 376 154		40 978	20	18,35	74
Caroline du Sud	296 765		3 267 141		14 938		11,05	50
Géorgie	248 492		4 189 303		13 290		16,8	53
Kentucky	406 511		4 685 205		23 559	33	11,5	58
Tennessee	261 727		2 052 848		17 316	2	7,8	66
Ohio	216 164		1 943 333		10 856	21	9,0	50
Mississippi	40 352		350 820		1 330		8,75	33
Orléans	43 154		133 180		1 594		3,1	37
Illinois	12 282		90 039		460		7,38	38
Indiana	24 520		244 266		1 256		9,95	51
Michigan	4 147		3 621		17		88	4
Distr. fédéral	24 023	50,0	46 000	48,8	110		1,92	4
Totaux	6 940 622		72 371 564		325 392	1 682	10,40	46

TABLEAU X

Population et industries en 1850

RÉGIONS	POPULATION		SALAIRES INDUSTRIELS ANNUELS		PRODUCTION ANNUELLE	
	Nombre d'habitants	P.100	Dollars	P.100	Dollars	P.100
Nouvelle-Angleterre ...	2 728 116	11,8	72 317 148	31,7	274 740 063	27,2
Atlantique moyen	6 624 988	28,8	104 424 768	45,4	471 975 751	46,5
Sud	3 952 837	17,2	10 250 700	4,4	53 635 005	5,3
Sud-Ouest	3 321 117	14,5	6 736 404	2,9	26 323 276	2,5
Nord-Ouest	6 379 923	27,7	36 007 357	15,6	186 662 368	18,5
	23 006 981	100,0	229 736 377	100,0	1 013 336 463	100,0

TABLEAU XI
Industries du cuir en 1925

ÉTATS	CUIRS		CHAUSSURES	
	<i>Valeur des produits en millions de dollars</i>	<i>P. 100</i>	<i>Valeur des produits en millions de dollars</i>	<i>P. 100</i>
Massachusetts.....	70,7	15,3	240,9	27,0
New York.....	57,4	12,4	191,3	20,5
New Jersey.....	37,3	8,05	"	"
Pennsylvanie.....	87,3	18,9	42,0	4,2
Ohio.....	11,5	2,5	51,5	5,6
Missouri.....	"	"	124,3	13,4
Illinois.....	34,4	7,45	66,3	7,15
Wisconsin.....	44,5	9,65	53,3	5,7
Michigan.....	18,3	3,97	"	"
Reste des É. U.....	100,6	21,78	155,8	16,45
Total É. U. ...	462,0	100,00	925,3	100,00

TABLEAU XII
Valeur des produits de l'industrie textile et des industries voisines en 1919

	POPULATION		VALEUR TOTALE DES PRODUITS TEXTILES		VALEUR DES ARTICLES DE COTON	
	<i>Milliers d'habitants</i>	<i>P. 100</i>	<i>Millions de dollars</i>	<i>P. 100</i>	<i>Millions de dollars</i>	<i>P. 100</i>
Maine.....	768		121		56	
New Hampshire.....	443		142		86	
Vermont.....	352		26		4	
Massachusetts.....	3 852		1 183		604	
Rhode Island.....	604		435		177	
Connecticut.....	1 380		273		105	
Total Nouvelle-Angleterre ..	7 400	7,06	2 180	39,4	1 032	47,5
New-York.....	10 385		536		55	
Pennsylvanie.....	8 720		836		90	
New Jersey.....	3 155		551		80	
Total Atlantique moyen ...	22 160	21,09	1 923	34,7	205	9,3
Caroline du Nord.....	2 559		351		318	
Caroline du Sud.....	1 683		234		228	
Géorgie.....	2 895		207		192	
Alabama.....	2 348		86		79	
Total Piedmont Sud.....	9 485	9,1	888	16,0	817	37,0
TOTAL ÉTATS-UNIS.....	105 710		5 546	100,0	2 195	100,0

LE TRAVAIL QUI SE FAIT : REVUES GÉNÉRALES

LE COMMERCE EN FRANCE AU XVI^e SIÈCLE

L'histoire économique et sociale de la France, au xvi^e siècle, demeure encore trop peu étudiée ; en dehors d'un petit nombre d'ouvrages excellents, on compte les travaux de grande envergure qui lui ont été consacrés. Ce n'est pas tout à fait sans raison. Outre que le xvi^e siècle, d'une façon générale, a été un peu délaissé, chez nous, l'histoire économique s'est heurtée, pour cette période, à une difficulté particulière, qui tient au caractère des sources. S'agit-il du xviii^e siècle ? L'historien trouve des fonds d'archives vraiment accessibles : papiers seigneuriaux, fonds des intendances et des parlements, papiers des firmes commerciales et industrielles, séries F¹⁰ et F¹² des Archives Nationales, etc. Au xvi^e siècle, l'administration provinciale, encore mal organisée, n'a laissé que peu d'archives ; les questions économiques ne sont du ressort d'aucune administration centrale ; les papiers des firmes commerciales demeurent assez rares¹. La source la plus précieuse, en dehors des fonds des États et des parlements, ce sont certainement les archives notariales, dont M^r PAUL RAVEAU a tiré et tirera encore un si heureux parti ; encore ne remontent-elles pas partout au xvi^e siècle ; et, là où elles existent, il faut à l'historien une énorme patience pour manier ces milliers d'actes, qui, d'ailleurs, se prêtent malaisément à des publications de documents². Il y aurait beaucoup à prendre également dans les fonds des Archives Communales, ainsi que dans ceux des diverses juridictions. Il serait très utile de dresser un inventaire de ces richesses documentaires, ainsi que des ressources que peuvent fournir les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de nos bibliothèques de province — sans oublier d'ailleurs que les ouvrages imprimés contiennent, eux aussi, beaucoup d'« inédit », d'autant que nombre d'entre eux sont extrêmement rares.

Pour l'instant, nous limitant à l'histoire du commerce de la France, nous voudrions, en déterminant les résultats acquis, dresser une sorte d'état des questions qu'il serait intéressant d'étudier. Il existe, sans doute, comme guides utiles à consulter, deux ouvrages généraux : ceux de LEVASSEUR, *Histoire du commerce de la France*, 1^{re} partie, Avant 1789, Paris, 1911, in-8°, et surtout de PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, Paris, 1885-1889, 2 vol. in-8° ; l'un et l'autre se ressentent de l'état peu avancé de la science au moment où ils ont paru ; leurs auteurs, toutefois, et surtout Pigeonneau, se sont livrés à quelques recherches personnelles.

1. On en trouve cependant de bien intéressants ; tels, les documents émanant d'André Ruys, négociant espagnol établi à Nantes (1548-1566), et conservés aux Archives Communales de cette ville (HH 189 à 193) ; ils n'ont encore fait l'objet d'aucune étude approfondie.

2. Signalons cependant, entre beaucoup d'autres, les publications déjà anciennes de M^r GABRIEL PÉROUSE, par exemple ses *Études sur les usages et le droit privé en Savoie au milieu du XVI^e siècle*, Paris, 1913, in-8° — et, plus récemment, celle du D^r V. LEBLOND, *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais et du Beauvaisis au XVI^e siècle, extraits des minutes notariales (1537-1556)*, Paris, 1925 (Publ. de la Société Académique de l'Oise).

I

Quand on veut étudier le commerce d'un pays, la première question à examiner, c'est celle des transports et des voies de communication. Pour la France, en ce qui concerne le *xvi^e* siècle, elle n'a donné lieu qu'à peu de travaux. Nous possédons cependant, dans *La Guide des chemins de France*, de CHARLES ESTIENNE¹ un document d'ensemble fort intéressant, et abondant en détails précis : on y voit, par exemple, que la route d'Orléans n'est pavée que sur deux lieues, d'Orléans à Cercottes. Il semble bien que les routes soient encore mal entretenues et ressemblent souvent à des pistes, — comme aujourd'hui beaucoup de routes russes. Les ordonnances des rois de France montrent cependant que ceux-ci se sont préoccupés des routes ; quatre trésoriers de France sont préposés à la surveillance des « chemins, ponts et chaussées », mais leur activité a-t-elle eu grand effet ?

Les transports, semble-t-il, ne sont donc guère plus rapides, ni plus commodes qu'au *xv^e* siècle. Il n'y a pas encore de service régulier de messageries, ni pour les voyageurs, ni pour les marchandises, si ce n'est dans les villes d'Université. Ainsi le messenger de l'Université de Poitiers partait chaque semaine pour Paris, à jour fixe ; il y avait aussi des départs réguliers de Poitiers pour Bordeaux, Toulouse, Limoges, l'Auvergne, la Bretagne, la Normandie, etc. ; les messagers de l'Université, dans toutes les villes où ils passaient, faisaient des paiements et des recouvrements pour les marchands du Poitou². Un édit d'Henri III, du 15 octobre 1576, créa des messagers royaux dans tous les sièges de bailliage, sénéchaussée ou élection, pour le transport des actes de procédure, et il leur était permis de se charger aussi de lettres missives, d'espèces de monnaie et de marchandises légères. Mais le service des messageries, de caractère fiscal dès le début³, ne se perfectionnera un peu qu'au *xvii^e* siècle⁴.

Nous n'avons pas d'études d'ensemble sur les conditions de la navigation

1. A Paris, chez Charles Estienne, Imprimeur du Roy, 1552 ; in-12 (Bibl. Nat., L²⁶¹ Rés.) On lit à la page I : *Vue, corrigée et augmentée pour la seconde fois*. Il avait paru un premier tirage en la même année 1552 (BRUNET, *Manuel du libraire*, v^o Guide). Une nouvelle édition parut en 1553. Elle ne diffère pas en réalité de la seconde. Le petit traité de Ch. Estienne a été souvent réimprimé et notamment en 1580 à Lyon par Benoit Rigaud, *La Guide des chemins pour aller et venir par tout le royaume de France*, in-16 (voir BAUDRIER, *Bibliographie Lyonnaise*, III, p. 358) ; il se complète alors de *La Suite de la Guide des chemins tant de France, d'Espagne, d'Italie et autres pays* ; à Lyon, pour Benoist Rigaud, 1583 ; in-16 (voir Baudrier, *ouv. cité*, III, p. 376). En 1591, on voit paraître un document qu'il est intéressant de comparer avec *La Guide* de Ch. Estienne, c'est le *Sommaire de la description de la France avec le guide des chemins pour aller par les provinces* de THÉODORE MAYERNE-TURQUET (1591, in-16 ; 1596, in-12 ; 1618, in-8^o, etc.).

2. Voir PAUL RAVEAU, *La condition économique et l'état social du Poitou au XVI^e siècle* (encore inédit). — Sur les messagers de l'Université de Paris, voir notamment DU BOULAY, *Histoire de l'Université de Paris*, t. I, p. 137 ; sur la création des messagers royaux en 1576, CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, 1761, p. 352 ; sur les conflits des deux institutions, et l'affaire de 1632-1634 notamment, JOURDAIN, *Histoire de l'Université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1888, t. I et II *passim* et TARGE, *Professeurs et régents de collège dans l'ancienne Université de Paris*, Paris, 1902, p. 175. — On trouvera de bonnes collections d'ordonnances relatives à la poste et aux messageries dans JACQUES LE QUIEN DE LA NEUFVILLE, *Usage des postes chez les anciens et les modernes contenant tous les édits, etc.*, Paris, 1730, in-12 (édition antérieure, 1708 ?) et surtout dans le *Traité de la Police* de NICOLAS DELAMARE, Paris, 1738, in-fol., livre VI, titre XIV.

3. Caractère qu'il conservera jusqu'à la fin de l'ancien régime.

4. Voir le bon travail de DANIEL BERNARD, *La poste aux lettres en Bretagne dans Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie* de Julien Hayem, 12^e série. Paris, M. Rivière, 1928 ; in-8^o, p. 73-222.

intérieure¹. Cependant, elles semblent plus satisfaisantes que celles des voies de terre, bien que les rivières soient toujours encombrées par des moulins, des barrages, des pêcheries. La royauté, il est vrai, ordonne la destruction des moulins et pêcheries sur les voies navigables, ainsi que la revision des péages, mais sans grand succès. Chose plus sérieuse, elle autorise les marchands fréquentant les rivières à faire « bourse commune », c'est-à-dire à former des associations semblables à celle des « marchands fréquentant la rivière de Loire »² ; en fait, quelques communautés furent créées, notamment par les marchands de la Garonne, de la Dordogne et de leurs principaux affluents, et par les marchands utilisant la Saône.

En même temps, on commençait à concevoir l'idée d'un réseau de canaux ; telle fut du moins la conception d'Adam de Crapponne, qui rêvait de joindre la Loire à la Seine ; des travaux, commencés en 1558, furent bientôt interrompus par la mort d'Henri II. Ce même ingénieur étudia le projet d'un canal entre l'Aude et la Garonne, première idée du canal du Midi, qui ne sera réalisée qu'un siècle plus tard par Riquet³.

D'autres obstacles entravaient les transactions intérieures : beaucoup subsistèrent jusqu'à la Révolution. C'était d'abord la variété infinie des poids et des mesures. Le pouvoir royal essaya d'y remédier, dès 1540, par une ordonnance qui établissait, pour tout le royaume, une aune uniforme, puis par un autre édit (de 1557), qui donnait mission à deux maîtres de requêtes de ramener à des unités invariables tous les poids et mesures usités en France ; la prescription fut étendue à tout le royaume en 1558 ; mais ces mesures, comme tant d'autres, n'eurent aucune efficacité.

Une gêne non moins sérieuse pour le commerce provenait des mesures contre l'exportation des blés et même contre leur circulation de province à province, que l'on prenait du moins dans les années de « cherté ». On redoutait l'accaparement ; aussi obligeait-on les cultivateurs à vendre leurs blés dans les marchés, comme le montre, par exemple, un édit de 1532⁴. Assurer la subsistance des villes, restera, en effet, l'une des grandes préoccupations du gouvernement royal jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Par contre, il faut noter l'ébauche d'une juridiction commerciale, marquée

1. Ici également nombreuses monographies locales, souvent enfouies dans les publications des Sociétés savantes. On a notamment étudié avec assez de soin le flottage (voir pour l'Allier, l'étude importante de A. ACHARD, *Jumeaux et la batellerie d'Allier* dans *Revue d'Auvergne*, XXXIII, XXXIV, XXXV, 1916-1917-1918 ; pour la Dordogne, E. BOMBAL, *La Haute Dordogne et ses gabariers* dans *Bull. Soc. Lettres*, Tulle, 1900-1901, etc.). Sur les navigations de la basse Seine, étude de PH. BARREY, *Le Havre maritime ; la batellerie et les transports par terre du XVI^e au XIX^e siècle* dans *Mém. et Doc.* de Julien Hayem, 6^e série. Paris, 1921.

2. Voir MANTELLIER, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*. Orléans, 1864-1867 ; 2 vol., in-8°.

3. Voir FR. MARTIN, *Adam de Crapponne et son œuvre*. Paris, 1874. — Sur tout ce qui précède, voir aussi H. PIGEONNEAU, *Histoire du commerce de la France*, t. II, p. 36 et suiv., 76 et suiv.

4. « Comme, dit-il, nous ayons été informés que plusieurs personnages, par avarice et cupidité..., ont acheté grande quantité de tous blez, les uns avant la cueillette et étant encore en verdure, et les autres du populaire, hors le marché et en leurs maisons pour mettre en greniers, pour iceux vendre à leur plaisir et volonté, alors qu'ils verront le peuple estre en nécessité... Avons ordonné que les bleds... soient vendus et portez aux marchés publiques et non ailleurs... et qu'ils le soient avant toute œuvre au populaire qui l'achète pour vivre au jour le jour, et nul ne sera à eux préféré. » — En 1535, au contraire, la récolte étant abondante, on autorise la libre circulation des grains. Voir HENRY LEMONNIER, *La Renaissance et la Réforme* dans *Histoire de France*, d'E. LAVISSE, p. 275-276.

par la création de tribunaux de commerce, à Lyon et à Toulouse en 1549, à Nîmes en 1552, à Paris en 1563¹. Indiquons encore qu'une ordonnance de 1584 fixa les droits de juridiction de l'amiral de France ; les cours d'amirauté jugèrent dès lors toutes les affaires maritimes.

Malgré l'insuffisance des voies de communication et des transports, malgré toutes les entraves du trafic qui subsistent, nul doute qu'il n'y ait eu, au xvi^e siècle, des relations commerciales assez actives entre les diverses régions de la France, un développement sérieux du commerce intérieur de la France. Le prochain ouvrage de M^r PAUL RAVEAU nous montrera, par exemple, des marchands du Poitou, qui vont acheter des toiles en Bretagne et vendre des draps, fabriqués dans leur pays, à Toulouse, Lyon, Bordeaux, La Rochelle. Mais il nous faudrait une dizaine de bonnes études semblables à celles de l'éminent érudit poitevin. A cet égard, nous n'avons jusqu'ici que des bribes de connaissances. Ce que nous voyons, c'est qu'un peu partout les corporations marchandes, plus riches, prennent le pas sur les corporations d'artisans ; c'est ainsi qu'à Paris on constate la prédominance des *Six Corps* (drapiers, merciers, pelletiers, orfèvres, épiciers, bonnetiers, ceux-ci remplacés dès 1514 par les changeurs).

II

Le commerce extérieur de la France, au xvi^e siècle, et en particulier le commerce maritime, nous est mieux connu que le commerce intérieur. C'est qu'il est plus aisé d'atteindre les sources et aussi qu'il a piqué davantage la curiosité des érudits. Nous avons, d'ailleurs, la bonne fortune de posséder sur certains aspects de ce beau sujet, une œuvre consciencieuse et savante : l'*Histoire de la marine française*, de M^r CH. DE LA RONCIÈRE.

La part que la France a prise aux découvertes et aux conquêtes d'outre-mer ne saurait être mise en balance avec celle des Portugais et des Espagnols ; toutefois, dans ce grand mouvement, elle tient un rang honorable. Mais ne l'oublions pas : il s'agit là plutôt d'initiatives individuelles que d'une action d'ensemble, soutenue par le pouvoir royal. Ainsi M^r HENRY LEMONNIER a justement remarqué que la fondation du Havre, décidée en 1517, visait surtout un but militaire et que le gouvernement de François I^{er} semble ne s'être que médiocrement préoccupé de l'aspect commercial de cette création².

Ce sont surtout des marins et des armateurs de Dieppe, de Honfleur et des ports bretons qui entreprennent des explorations maritimes. Il est même

1. Outre les indications anciennes de PIGEONNEAU, ouv. cité, II, p. 222 et suiv., voir un certain nombre de monographies (souvent thèses de doctorat en droit). Citons par exemple, pour Lyon, l'étude déjà ancienne de J. VAËSEN, *La juridiction commerciale de Lyon*. Lyon, 1879, in-8° ; pour Paris, DENIÈRE, *La juridiction consulaire de Paris, 1563-1792*. Paris, 1870, in-8° ; pour Lille, A. LEFAS, *La juridiction consulaire de Lille* (Extr. de la *Revue du Nord*, VII, 1921), etc. Sur les problèmes d'origine, mise au point d'A. LEFAS, *De l'origine des juridictions consulaires des marchands de France dans Revue d'histoire du droit*, 1924, p. 83, qui renvoie aux études antérieures (de L. de Valroger, E. de Caters, etc.). Les premières ébauches de ce que seront plus tard les chambres de commerce commencent à apparaître à l'extrême fin du xvi^e siècle ; voir par exemple, pour les origines de la première en date de ces chambres françaises, JOS. FOURNIER, *La chambre de commerce de Marseille et ses représentants permanents à Paris, 1599-1875*. Marseille, 1920, in-8°.

2. Voir H. LEMONNIER, ouv. cité, p. 277 et suiv. ; ST. DE MERVAL, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, 1875 ; BORÉLY, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, 1880-1881.

possible que, dès le x^v^e siècle, des pêcheurs normands ou bretons se soient avancés jusque dans les parages de Terre-Neuve ; en tout cas, des Dieppois y ont abordé vers 1508.

Remarquons, avec M^r Ch. de la Roncière, que les expéditions lointaines, en haute mer, ont été favorisées de plus en plus, non seulement par les progrès de la technique maritime, par l'emploi d'instruments comme la boussole et l'astrolabe, mais aussi par l'accroissement considérable du tonnage des voiliers ponantais, ainsi que par la diffusion, dans les marines du Nord-Ouest, des types de bateaux hispano-levantins, à voilure mixte et fragmentée et à logements multiples. Dans tous nos ports, on imite les caravelles portugaises¹.

On comprend alors que, dès le début du xvi^e siècle, en 1503, le capitaine honfleurais Paulmier de Gonneville, monté sur l'*Espoir*, ait abordé sur la côte du Brésil, au rio San-Francisco do Sul, puis à Bahia ; mais cette expédition n'eut pas de suites immédiates, malgré les luttes des marins de Jean Ango contre les Portugais².

Au contraire, vers l'Amérique du Nord, il y a eu un courant de navigation ininterrompu. Les pêcheurs bretons et normands exercent à Terre-Neuve un véritable monopole. Le second Ango, de Dieppe, joue, à cet égard, un rôle capital, dans le premier tiers du xvi^e siècle ; s'entourant de marins italiens et associé à des marchands de Dieppe et de Rouen, il dispose de 20 à 30 bateaux. C'est l'un de ses capitaines, Verazzano, qui explore les côtes de l'Amérique du Nord, de 1524 à 1527, tandis que les frères Parmentier, se dirigeant vers les Indes orientales, abordent à Sumatra, en 1528³.

Les marins dieppois ne cessent aussi de lutter contre les Espagnols et les Portugais, sans l'appui du gouvernement français : parfois même ils sont contrecarrés par lui ; c'est ainsi qu'en 1547, par exemple, Henri II interdit à ses sujets « d'aller aux navigations du roi de Portugal, comme à nuelles terres découvertes par les Portugallais »⁴. Cette défense d'ailleurs n'empêcha point, sous le règne de ce même Henri II, Villegagnon de tenter une expédition au Brésil ; les Français essayèrent sérieusement, à nouveau, de s'établir en ce pays ; ils en furent empêchés par une victoire décisive des Portugais, en 1568⁵. Sous Charles IX, c'est la Floride qui constitua le principal objectif des expéditions françaises ; par Floride, il faut entendre aussi la Caroline, où l'on compta plusieurs établissements français⁶.

Ce qu'il y eut cependant de plus important pour l'avenir, ce furent les voyages d'exploration du malouin Jacques Cartier au Canada, en 1534, 1535 et 1541 ; il découvrit le Saint-Laurent, après quoi Roberval prit, pour la première fois, possession de cette contrée, qui devait devenir l'une des colonies les

1. CH. DE LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 464 et suiv. — On renonça de bonne heure au type hollandais, très solide, mais que l'on trouvait trop lent.

2. Voir *Relation authentique du capitaine de Gonneville es nouvelles terres des Indes*, publiée par M. D'AVEZAC, 1869.

3. *Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, de Dieppe*, publié par CHR. SCHEFER. Paris, 1890.

4. CH. DE LA RONCIÈRE, ouv. cité, t. II, p. 129 et suiv., 243 et suiv. ; — EUGÈNE GUÉNIN, *Ango et ses pilotes*, 1901. — On peut se demander si des interdictions analogues ne sont pas de pur style, pour avoir l'air de se conformer à des conventions diplomatiques.

5. PAUL GAFFAREL, *Les Français au Brésil au XVI^e siècle*. Paris, 1878 ; — CH. DE LA RONCIÈRE, ouv. cité, t. IV.

6. P. GAFFAREL, *Histoire de la Floride française*. Paris, 1875 ; — CH. DE LA RONCIÈRE, ouv. cité, t. IV, p. 46 et suiv.

plus importantes de l'ancienne France¹. On peut noter encore les exploits des corsaires français, et surtout malouins, dans les parages de l'Amérique du Nord. Mais, somme toute, au xvi^e siècle, les Français n'ont fondé aucun empire colonial comparable à ceux qu'ont créés Portugais et Espagnols².

III

Si les explorations et expéditions maritimes — faits surtout militaires — sont assez bien connues, le commerce extérieur l'est d'une façon moins satisfaisante. Voici cependant quelques résultats acquis.

Le trafic avec l'Italie, si important au moyen âge, a déjà sensiblement décliné. Ainsi, en 1546, les importations de Venise en France ne sont plus que de 60 000 écus, et cependant il y a, en notre pays, une active immigration italienne³, car les banques italiennes se multiplient, non seulement à Lyon — leur principal centre, — mais à Paris, à Bordeaux, à Rouen.

Par contre, le commerce avec l'Espagne, surtout après la paix de Cateau-Cambrésis, ne cesse de s'accroître. C'est que, comme le remarque Jean Bodin⁴, ce pays avait besoin de nos produits agricoles et de nos objets manufacturés ; de là, cet afflux de numéraire espagnol en France, qui a joué un si grand rôle économique au xvi^e siècle⁵. Nous savons aussi que le commerce se développe avec la Suisse et l'Allemagne et qu'il reste important avec les Pays-Bas du Nord et du Sud, l'un des principaux centres économiques de l'Europe du temps. Anvers, puis Amsterdam à la fin du siècle, comptent parmi les grandes places commerciales du monde⁶.

Les relations commerciales avec l'Angleterre deviennent fort actives au xvi^e siècle⁷, car, depuis 1453, la paix n'a plus guère été troublée entre les deux pays ; des deux côtés, on voit avec faveur des relations entre contrées dont les productions se complètent. La Grande-Bretagne sans doute est trois fois moins peuplée que la France, mais l'agriculture y a fait de grands progrès et l'industrie drapière s'y est beaucoup développée ; la marine marchande et les villes maritimes sont en plein épanouissement. Les Iles Britanniques exportent en France de la viande salée, des beurres, du fromage et surtout de la laine (bien que celle-ci soit de plus en plus absorbée par la draperie indigène), des métaux bruts, article très important, enfin des draps et des cuirs tannés. Toutefois, la Grande-Bretagne n'est qu'au cinquième rang de nos fournisseurs et ses exportations en France sont bien moins considérables que les exportations

1. Voir JOUÏN DES LONGRAIS, *Jacques Cartier ; documents nouveaux*, 1888, et surtout P. BIGGAR, *The predecessors of Jacques Cartier, Les voyages de Jacques Cartier* ; voir également CH. DE LA RONCIÈRE, t. III, p. 307 et suiv.

2. CH. DE LA RONCIÈRE, ouv. cité, t. III, p. 570 et suiv. — Sur l'impression que les explorateurs maritimes auraient faites sur l'esprit de Rabelais, voir ABEL LEFRANC, *Les navigations de Pantagruel*, Paris, 1905.

3. Immigration favorisée encore par la présence d'une Médicis sur le trône de France.

4. Dans sa *Réponse aux Paradoxes de M^r de Malestroït*. — Voir PAUL HARSIN, *Les doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1928, in-8°.

5. Encore au début du XVII^e siècle, lorsque HENRY POUILLAIN, dans son *Traité des monnaies* (éd. de 1709), parle du commerce extérieur de la France, il place au premier rang les relations avec l'Espagne et les Pays-Bas.

6. Voir HENRI PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III. — Lisbonne, surtout dans la première partie du siècle, jouait aussi un rôle de premier plan.

7. Ici, nous sommes guidés par l'excellent travail de P. BOISSONADE, *Les relations commerciales entre la France et les Iles britanniques au XVI^e siècle dans Revue historique*, mai et septembre 1920.

françaises en Angleterre. Celles-ci sont représentées surtout par les produits du sol, par des céréales et plus encore par les vins et les fruits. De France, on exporte aussi du sel du Bas-Poitou et de l'Aunis, des plantes tinctoriales, des cuirs, des draps, broderies, dentelles, et surtout des toiles, provenant notamment de Bretagne et de Normandie. On voit dans les ports anglais et irlandais un certain nombre de bateaux français, mais ce sont surtout des navires britanniques qui viennent dans nos ports charger pour l'Angleterre des marchandises françaises¹. — On commence même à faire le commerce avec les pays scandinaves, comme en témoignent des traités d'alliance et de commerce signés avec Christian III de Danemark, en 1541, et avec Gustave Wasa de Suède, en 1542 ; mais les relations économiques de la France avec les pays du Nord n'ont guère été étudiées jusqu'ici.

On connaît mieux les relations de la France avec le Levant, dont les progrès constituent peut-être le fait le plus saillant de l'histoire commerciale de la France au XVI^e siècle. Ils sont dus surtout aux négociations entamées par François I^{er} avec le sultan. Dès 1528 fut signée une convention commerciale, qui, en 1536, se transforma en un traité de commerce, derrière lequel d'ailleurs se dissimulait une alliance dirigée contre la maison d'Autriche ; c'est l'origine des fameuses *Capitulations*, qui devaient tenir une si grande place dans le Levant². Grâce à un bon travail de M^r PAUL MASSON³, on est très renseigné sur les premiers établissements français dans les pays barbaresques et une étude très neuve de PH. BARREY⁴ montre que les Normands faisaient un commerce assez actif avec le Maroc, tout au moins jusque vers 1590. Le commerce dans le Levant n'a fléchi qu'au cours des guerres de religion, dans les trente dernières années du siècle⁵.

Tout ce qui précède nous explique que ce soit le commerce maritime qui, maintenant, tienne la première place, et nous le connaissons passablement, grâce à un certain nombre d'ouvrages estimables. Sur les côtes de la Méditerranée, Marseille a remplacé presque entièrement les ports du Languedoc en décadence⁶. Mais ce sont surtout les ports de l'Atlantique qui se développent, car le mouvement maritime, à la suite des grandes découvertes, s'est déplacé vers l'Ouest. Bordeaux joue encore un grand rôle, principalement grâce à ses relations séculaires avec l'Angleterre⁷ ; Brouage, La Rochelle, Nantes⁸ sont en progrès ; Saint-Malo est déjà célèbre par l'au-

1. Sur les relations commerciales franco-britanniques, on trouvera encore bien des données intéressantes dans E.-A. LEWIS, *The welsh Port Books (1550-1603), with an analysis of the Customs Revenue Accounts of Wales for the same period*. London, 1927, dans *Cymmrodorion record series*, n^o XII.

2. CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, 3 vol. in-4^o, dans *Coll. des Documents inédits de l'histoire de France*.

3. *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*. Paris, 1903, in-8^o. Du même auteur, sous le titre : *Les compagnies du corail*, Paris, 1908, in-8^o, une précieuse étude sur le commerce de Marseille au XVI^e siècle et les origines de la colonisation française en Algérie-Tunisie.

4. *Les Normands au Maroc au XVI^e siècle* dans *Mémoires et Documents* de J. Hayem, 5^e série, p. 1-44. Ce sont surtout des marchands de Rouen qui envoient des bateaux charger dans les ports marocains de la cire, du sucre, des amandes, des dattes, des cuirs.

5. Voir H. PIGEONNEAU, *ouv. cité*, t. II, p. 99 et suiv.

6. Voir JULLIAN, *Histoire du commerce de Marseille, 1842-1843* et *Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône*, t. III (articles écrits par M^r BOURRILLY).

7. Voir FRANCISQUE MICHEL, *Histoire du commerce de Bordeaux* ; — CAMILLE JULIAN, *Histoire de Bordeaux*. Bordeaux, 1895.

8. LEBEUF, *Histoire du commerce de Nantes*, 1857. — Voir P. JEULIN, *L'Évolution du port de Nantes*, Paris, 1929, in-8^o, abondant en indications historiques et E. LE PARQUIER, *Le commerce maritime de Nantes dans la deuxième moitié du XVI^e siècle* dans *Bull. de la Société d'Émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1928.

dace et l'habileté de ses marins, Honfleur, Dieppe comptent parmi les grands ports de la Manche, mais la primauté appartient toujours à Rouen, dont les marchands et les armateurs font surtout avec l'Europe septentrionale un grand trafic¹ que favorise encore la création de son avant-port, Le Havre, dont les travaux ont été terminés en 1547. Quant à Calais, recouvré en 1558 après deux siècles de domination anglaise, il ne joue plus ou ne joue pas encore un rôle commercial bien important.

Les contemporains ont été frappés par la variété, l'abondance, l'excellence des productions de la France, ainsi que par l'activité de ses exportations. Tel, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, qui, dans sa Relation de 1546, montre la France exportant des vins et des fruits en Angleterre, en Écosse, en Flandre, en Suisse, des toiles, en Angleterre, en Espagne, en Italie, dans les pays barbaresques, du sel en Angleterre et dans les pays du Nord².

Malheureusement, nous ne possédons pas, pour le xvi^e siècle, de statistiques commerciales, même approximatives, comme nous en fournissent les registres de douane du xviii^e siècle. Cependant, un mémoire, écrit entre 1550 et 1556, par un « visiteur des ports et passages », c'est-à-dire par un homme particulièrement compétent, nous donne, à cet égard, des indications intéressantes³. Il évalue le total des importations à 36 ou 37 millions de livres tournois ; il trouve d'ailleurs que l'on consacre à ces importations une somme excessive, car, déclare-t-il, la plupart des marchandises importées en France sont complètement inutiles et ont pour effet de faire écouler au dehors de grandes quantités d'argent, — conception vraiment « mercantiliste ». Le mémoire donne des indications précises sur la nature et la quantité des marchandises provenant des divers pays. On voit que la France importe des « Hautes-Allemagnes et pays septentrionaux » surtout des métaux, précieux et autres (pour 5 à 6 millions de livres), des pelleteries (pour un million) ; des « Basses-Allemagnes et Pays-Bas », surtout par la voie d'Anvers, de l'or, de l'argent monnayé, du cuivre, etc. (500 000 à 600 000 l.), des draperies et du satin de Bruges (560 000 l.), des tapisseries (500 000 à 600 000 l.), des toiles et batistes (300 000 l.), des épiceries, drogueries, sucre et coton (300 000 à 400 000 l.), des bijoux (500 000 l.), des poissons salés (100 000 l.), etc. D'Angleterre, les plus fortes importations consistent en étain et plomb (2 à 3 millions de livres), en cuirs, charbons de terre, etc. (150 000 l.), en lainages (200 000 l.). Du Portugal, on importe beaucoup de marchandises : des monnaies de toutes sortes (800 000 l.), des épiceries et drogueries (300 000 l.), des pierres précieuses (300 000 à 400 000 l.), des aluns et bois de teinture du Brésil (120 000 l.), des fruits, huiles d'olive, vins, etc.

Les importations d'Espagne consistent surtout en monnaies de toutes sortes (plus de 3 millions de livres), en safran (300 000 à 400 000 l.) ; autrefois, on en recevait des soies écruës pour plus de 2 millions de livres, mais, Charles Quint ayant majoré le droit de sortie de 15 p. 100, « il n'en vient plus que

1. Voir FRÉVILLE, *Le commerce maritime de Rouen* ; — CH. DE BEAUREPAIRE, *La Vicomté de l'Eau* ; — GOSSELIN, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande et du commerce rouennais pendant les XVI^e et XVII^e siècles*. Rouen, 1876.

2. Par contre, remarque-t-il, la France doit faire venir de l'étranger les métaux dont elle a besoin, à l'exception du fer.

3. CHAMBERLAND, *Le commerce d'importation en France au milieu du XVI^e siècle* dans *Revue de Géographie*, 1892-1893. Le Mémoire se trouve à la Bibl. Nat., Ms. franç. 2085 et 2086. M^r Chamberland l'a reproduit en partie ; il mériterait une publication intégrale.

bien peu ». — On voit aussi que les importations d'Italie et du Levant jouent un rôle prépondérant : les soieries, armures et tapis sont représentés par 12 500 000 livres, les épiceries, drogueries et safrans, par 400 000 l., les pierrieres, parfums, draps, chapeaux de paille, par plus de 500 000 livres ; les bonnets d'écarlate de velours, les faïences, les cristaux de Venise, par 200 000 l.¹.

Espérons que d'heureuses recherches dans nos bibliothèques ou nos dépôts d'archives feront trouver d'autres documents aussi intéressants que ce mémoire. C'est aussi à l'étranger que les historiens français devront diriger leurs investigations.

IV

Un phénomène caractéristique, et qui, lui aussi, est de nature à montrer le grand développement du commerce au XVI^e siècle, c'est que celui-ci tend à devenir de plus en plus *permanent*, au moins dans les grands centres urbains. C'est dire que les foires jouent un moins grand rôle qu'autrefois². Cependant, il en est encore d'importantes, notamment les foires de Lyon, où d'ailleurs les transactions financières l'emportent sur les transactions purement commerciales. Les foires de Lyon ont pris le pas sur les foires de Genève, si prospères au XV^e siècle, et on peut dire que le XVI^e siècle a été vraiment leur âge d'or : les étrangers, notamment les Italiens, les Suisses, les Allemands, y affluent³. La foire de Beaucaire, où se rencontrent nombre de marchands de la péninsule ibérique, des pays du Levant, de toutes les régions méditerranéennes, commence aussi à tenir une place considérable, bien qu'elle ne doive pleinement s'épanouir qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles⁴. Il y avait sans doute aussi des foires régionales vraiment actives, mais nous n'avons guère encore de données à cet égard.

1. Le mémoire remarque que les Italiens vendent plus qu'ils n'achètent et remportent le surplus en argent comptant ou en lettres de change.

2. Comme étude générale sur la question, voir le remarquable livre de PAUL HUVELIN, *Essai historique sur le droit des foires et des marchés*. Paris, 1897, in-8° ; à un tout autre point de vue, l'étude intéressante (avec croquis) d'ANDRÉ ALLIX, *The geography of fairs* dans *The Geographical Review*, XII, 1922, p. 352 et suiv. (en français, sous le titre : *Les foires, étude géographique* dans *La Géographie*, 1923.)

3. Pour Genève, voir FRÉDÉRIC BOREL, *Les foires de Genève au XV^e siècle*. Genève et Paris, 1892 ; in-4°. — Pour Lyon, MARC BRÉSARD, *Les foires de Lyon aux XV^e et XVI^e siècles*. Paris, 1914 ; in-8°, qui ne dispense pas de recourir à VIGNE, *La banque à Lyon du XV^e au XVIII^e siècle*. Lyon et Paris, 1903 ; in-8°, ni à BONZON, *La banque à Lyon aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles* dans *Revue d'histoire de Lyon*, 1902 et 1903. Sur les Italiens à Lyon, A. ROUCHE, *La nation florentine à Lyon, au début du XVI^e siècle*, *ibid.* XI, 1912. Sur les Allemands, une note de VON HEYD sur la fréquentation des foires de Genève et de Lyon par les marchands d'Ulm, Ravensburg, Memmingen, etc., dans *Württemberg. Vierteljahrsheft f. Landesgesch.* N. F., Helft I, 1892 et surtout la monographie très riche du « Bon Allemand » de Lyon, le marchand Cleberger, par EUG. VIAL, dans *Revue d'histoire de Lyon*, t. XI, 1912 ; XII, 1913 et XIII, 1914. — En 1534, le magistrat de la ville libre impériale de Besançon réussit à attirer dans sa cité les changeurs génois à qui la guerre entre François I^{er} et Charles-Quint interdisait l'exercice de leur activité à Lyon. Cette foire, dont EHRENBERG a bien mis en lumière l'importance, qui fut considérable au point de vue de la technique bancaire (*Das Zeitalter der Fugger*, 3^e éd. Iéna, 1922 ; in-8°), disparut à la fin du siècle ; voir également à ce sujet HUVELIN, *ouv. cité*, t. I, p. 342 et II, p. 225 ; ISAAC, *Le cardinal de Tournon* dans *Revue d'histoire de Lyon*, XII, 1913, p. 419 ; et au point de vue local, AUG. CASTAN, *Charles-Quint et sa statue à Besançon* dans *Mémoires Soc. Emulation du Doubs*, 1867, et LUCIEN FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*. Paris, 1911 ; in-8°, chap. XIV, p. 452-453.

4. Voir DE GOURCY, *La foire de Beaucaire, étude d'histoire économique*. Montpellier, 1911 in-8°.

On peut noter aussi un progrès assez marqué de la technique commerciale de la comptabilité : les négociants tiennent avec soin leurs livres de commerce (brouillard, journal, grand livre, copies de lettres, etc.). — Sur les pratiques commerciales, les diverses sortes de trafics, nous n'avons encore que peu de données, non plus que sur les assurances maritimes¹. C'est l'étude des papiers de firmes commerciales qui, sur toutes ces questions, nous renseignerait avec le plus de précision².

Malgré le rôle joué par les banques de Lyon, on peut dire que les institutions bancaires ne servent encore le commerce que d'une façon très insuffisante. Le plus souvent, ce sont des marchands ou des orfèvres qui se livrent aux diverses opérations de banque ; en France, comme en Angleterre³, la spécialisation, à cet égard, n'est guère avancée.

V

Enfin, il importe de remarquer qu'on voit déjà s'affirmer fortement, au xvi^e siècle, une politique mercantiliste, un système protecteur, qui contrariaient dans une forte mesure l'essor du commerce. Déjà une ordonnance de 1539 interdisait l'importation des lainages d'Espagne et du Roussillon, des sayettes de Flandre. L'ordonnance du 18 juillet 1540 réorganisa la douane de Lyon : les draps d'or et d'argent, ainsi que les soieries étrangères, ne purent pénétrer en France que par certaines villes et durent être expédiés à Lyon, où l'on percevait 5 p. 100 sur les marchandises destinées à la France et 2 p. 100 sur les marchandises en transit. Plus tard, en 1564, Charles IX assujettit à la douane de Lyon toutes les marchandises venant d'Italie, et, en 1585, la mesure fut appliquée aux marchandises provenant du Levant. Un édit de 1540 n'autorisa plus l'entrée des épices que si elles venaient des pays producteurs et des entrepôts du Portugal, de l'Italie, de l'Orient. Une ordonnance de 1572 défendit d'exporter sans autorisation les matières premières (laines, chanvres, lins, etc.) et d'importer de l'étranger draps, toiles, velours, taffetas, tapisseries. En 1577, la *traite foraine* frappa durement l'exportation des blés, vins, toiles, laines, ainsi que du pastel. En 1581, le chancelier de Birague augmenta les droits sur l'importation d'un grand nombre de marchandises et surtout d'objets manufacturés⁴.

Il faut bien le dire, cette politique protectionniste était conforme aux désirs de la plupart des contemporains. L'ordonnance du 21 novembre 1577 répondait aux vœux des États généraux de 1576, qui, dans leurs cahiers, demandaient que l'on prohibât l'importation des objets manufacturés et l'exportation des matières premières⁵. Les États de 1588 émirent des récla-

1. Sur les assurances maritimes, il y a eu en Normandie une sorte de code privé, le *Guidon de la mer*, qui a été publié en 1608, mais qui, sans doute, date du siècle précédent.

2. Nous sommes bien mieux renseignés sur les pratiques commerciales usitées à Anvers, grâce au précieux volume de J. A. GORIS, *Les colonies méridionales à Anvers de 1488 à 1567*, dans *Travaux de l'Université de Louvain*, Louvain, 1925.

3. Voir TH. WILSON, *Discourse upon usury* (1572), éd. Tawney. London, 1925. Introduction.

4. Toute cette question a été bien exposée par H. PIGEONNEAU, ouv. cité, t. II, p. 211 et suiv.

5. *Cahiers généraux des trois ordres : Cahiers du Tiers*, t. II, p. 401. — JEAN BODIN, dans sa *Réponse aux paradoxes de M^r de Malestroït*, demandait que l'on accrût les droits de sortie sur les produits alimentaires.

mations identiques ; les notables de l'Assemblée de Rouen, de 1596, puis les Parisiens, consultés par Barthélemy Laffemas en 1598, demandèrent aussi que l'on interdît l'entrée en France de toute marchandise de soie et de laine. Si la ville de Lyon, au même moment, se montre favorable à la liberté commerciale, c'est qu'elle n'est pas seulement, comme Tours, une ville manufacturière, mais aussi et surtout une place de commerce. M^r HENRI HAUSER a pu dire justement que le colbertisme avait pris naissance avant Colbert et que tout le système économique du grand ministre se dessinait déjà au xvi^e siècle¹.

D'ailleurs, le gouvernement royal, dont les finances sont constamment obérées et dont la gêne s'accroît encore pendant les guerres de religion, n'oublie jamais non plus le point de vue fiscal. La création d'innombrables charges de courtiers de banque et de commerce, de visiteurs, d'auteurs jurés, de vendeurs, peseurs, jaugeurs, mesureurs, etc., n'était pour lui qu'un procédé pour se procurer de l'argent : les expédients d'un Trésor aux abois. De fait, de 1560 à 1575 par exemple, le trésor royal tira de tous ces offices au moins 20 millions de livres, ce qui excita de violentes réclamations de la part des États généraux².

Concluons : il apparaît bien que le commerce, au xvi^e siècle, joue un rôle de premier plan dans la vie économique, beaucoup plus qu'au moyen âge, à cause même des progrès des relations maritimes. Et, à un autre point de vue, comme au moyen âge même, « il domine l'industrie », selon la formule si frappante d'Arthur Giry. Les métiers qui travaillent pour des marchés un peu éloignés besognent de plus en plus pour le compte de marchands en gros et tombent sous leur dépendance économique, tout comme les artisans campagnards. L'industrie rurale et domestique semble s'être notablement développée en France à cette époque, quoique moins fortement qu'aux Pays-Bas³ et en Angleterre, précisément parce que le capitalisme commercial est moins puissant que chez nos voisins. La question n'a encore été que peu étudiée en notre pays ; il nous faudrait beaucoup de travaux comme la monographie de M^r ED. MAUGIS sur *La saïeterie d'Amiens*⁴, ou comme le futur ouvrage de M^r Paul Raveau. D'une façon générale, beaucoup de questions relatives à l'histoire économique du xvi^e siècle restent sans réponse et le champ des recherches est immense. Il nous faudrait plus de travailleurs encore, et plus d'instruments de travail, partant des ressources matérielles moins restreintes.

HENRI SÉE

(Rennes.)

1. Voir *Le colbertisme avant Colbert* dans *Les débuts du capitalisme*. Paris, 1928, p. 181 et suiv., et *Le système social de Barthélemy Laffemas*, *ibid.*, p. 161 et suiv. — Jean Bodin se montre aussi un partisan résolu de la politique protectionniste.

2. H. PIGEONNEAU, *ouv. cité*, t. II, p. 211. Voir J.-J. CLAMAGERAN, *Histoire des impôts en France*, t. II. Paris, 1868.

3. M^r HENRI PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, a mis admirablement en lumière l'expansion de l'industrie rurale aux Pays-Bas. Voir également, ici même, l'étude récente de M^r Sneller, *La naissance de l'industrie rurale dans les Pays-Bas aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 192 et suiv.

4. Dans *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 1907, p. 1-111.

LA VIE SCIENTIFIQUE

I. — LA DOCUMENTATION DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

VILLAGES, CADASTRES ET PLANS PARCELLAIRES AU DANEMARK

L'art d'arpenter et d'évaluer la terre remonte, au Danemark, à une origine très reculée, et, si, seulement, l'art de l'écriture y était aussi ancien, nous connaîtrions certainement l'agriculture danoise mieux que ce n'est, en fait, le cas. Par malheur, aucun texte danois — si l'on excepte les runes des monuments de pierre — n'est antérieur au XI^e siècle. Ces très vieux documents, d'ailleurs, attestent déjà éloquemment l'existence d'un système d'unités d'évaluation et d'arpentage des terres ; ces unités sont mentionnées comme des faits, comme des institutions d'un lointain passé. Le manse danois, appelé *bool* (équivalent du latin médiéval *mansus*, de l'anglais *hide*, de l'allemand *Hufe*) se rencontre dans la première en date, précisément, des chartes danoises, celle que le roi Knut accorda au chapitre de Lund, le 21 mai 1085 ; plusieurs villages des provinces de Scanie et de Seland sont présentés comme divisés en *mansi* (au nombre de un à huit par village). Un peu plus tard, dans un privilège royal accordé au monastère de Ringsted, en Seland (1148), on lit que le cens et la corvée des tenanciers avaient été convertis en une redevance en argent *secundum antiquum et verum taxum*, selon un taux, une valeur d'évaluation anciens et sûrs. Par ailleurs, dans plusieurs documents tels que le *Liber Census Daniae*, ou rôle du roi Waldemar II (1231), l'évaluation de la terre en valeur or (ancien danois : *gulz wirthing*) est déjà nommé *antiqua estimacio* ; et dans ce même rôle, la *Descriptio cuiusdam partis Falstriae* offre le plus ancien spécimen d'un registre cadastral régulier et détaillé, qui, du reste, ne s'applique qu'à l'île de Falster, dans le Sud du Danemark. Tous les villages de Falster y sont cadastrés et le total des unités de mesure est donné aussi bien selon l'ancienne évaluation en manses (*bool*) qu'en unités plus récentes : *mark*, *oere* et *oertug* de terre (*marca, ora, solidus terræ*).

* * *

Le système agraire, base de ces différents types d'arpentage, était, dans la plus grande partie du Danemark, celui que l'histoire rurale européenne connaît sous le nom de système des « champs ouverts » (*open-field system* des historiens anglais). J'en rappelle, d'un mot, les traits principaux : absence, dans la terre arable, de clôtures permanentes autour des parcelles (quelques champs privilégiés mis à part) ; servitudes collectives (vaine pâture, assolement forcé) ; parcelles étroites et allongées. Quant à l'habitat, il était, au Danemark, presque partout aggloméré : la population était groupée en villages. Seuls

quelques régions de l'Ouest et du Nord du Jutland et l'île de Bornholm pratiquaient l'habitat dispersé, fermes isolées (ancien danois *garth*), éparpillées sur toute la surface de la paroisse. Mais, dans ce cas même, il pouvait exister, sur des champs donnés, une certaine communauté de culture entre trois, quatre, ou plus, de ces fermes. D'autre part, là même où dominait l'habitat aggloméré, on trouvait également, à côté des maisons groupées dans le village et de leurs champs, des fermes isolées — seigneuriales ou non — appelées *enstaeke garth*, *enstegaard* (littéralement la possession, la « prise » d'un seul homme : de *taka*, prendre et *ens* génitif du nombre *en* : un) ; autour d'elles s'étendait leur terrain d'exploitation (*fang* ou *pertinentia*). Schématiquement dessiné, le type ordinaire d'un village danois était le suivant : une rangée d'habitations au nombre de 10 à 20, non pas nécessairement situées le long de la grand'route, au contraire coupant souvent celle-ci, et dans ce cas comportant un chemin latéral, appelé *fortaa*, qui passait devant elles. Derrière chaque ferme, l'enclos privé du paysan (danois : *toft*, *botoft*, *hustoft* ; latin *fundus*, *area*), ayant souvent de 1 à 6 ha. ou plus. Puis, derrière ces *tofts* (propriétés particulières de chaque ferme), la vieille terre de culture du village déployait ses champs. Quant au terrain qui s'étendait devant la rangée des maisons, séparé d'elle par le chemin (*fortaa*, *gata*), on l'avait, peut-être, à l'origine, réservé à la pâture ; mais, plus tard, il avait généralement été, lui aussi, mis en labours.

Enfin l'assolement. Le système triennal dominait dans le Danemark oriental. L'assolement biennal, par contre, n'était pas rare en Seland et Scanie ; il se rencontrait aussi çà et là en Jutland oriental et en Slesvig. Le système à sole unique apparaissait aussi, par endroits, dans tout le royaume et surtout dans le Jutland.

Les trois soles du système triennal se nommaient *wang* (latin : *locus*, *cultura*, *campus*) ; le *wang* était à son tour subdivisé en parties appelées *aas* (latin *fastigium*, comparer l'anglais : *ridge*), *fall* (lat. : *casus*), *maal* (lat. : *mensura*), *taekt* (littéralement : prise). L'*aas* ou *fall* pouvait à son tour comprendre plusieurs quartiers appelés *skifte* (latin : *divisio*), formés chacun d'un certain nombre de bandes de terre de même orientation. La plus petite unité agraire était l'acre (ancien danois : *aker*, latin : *ager*) ; sa largeur normale était, en général, de 5 à 7 m. ; sa longueur était variable, par conséquent sa surface aussi. La surface moyenne du vieil acre danois semble avoir été de 25 a. ; mais on observe d'importants écarts dans les deux sens. D'après une glose (datant probablement du xiv^e siècle) de la loi Jute de 1241, l'acre se composait de 24 *faar* ou *fur* (*sulci*) ou sillons, ayant probablement chacun de 9 à 12 pouces danois de largeur (c'est-à-dire de 23,5 à 31,4 cm. environ). D'autre part, suivant une estimation, habituelle au xv^e siècle, du rapport entre le cens et la terre mesurée à la perche ou à la corde (danois : *reep ok raft*, latin : *per funiculum sive perticam*), la perche ou corde normale, qui était de même largeur que l'acre, équivalait à 24 sous (*skilling*) ; par suite, le cens ordinaire d'un « sillon » (*fur*) était d'un sou.

Cette méthode d'arpentage par perches et cordes n'était pas employée uniquement pour la terre arable ; les prairies et les bois se mesuraient aussi *per funiculum*. Les pâtures, par contre, n'étaient pas mesurées à la corde. Parfois, on voit des pâturages et des bois de chênes ou de hêtres divisés et taxés par *swinslagh*. Chacune de ces unités devait au seigneur une redevance

d'un porc, à titre de droit de pasnage (*aldengiald*) ; selon le taux habituel, elle correspondait à la quantité d'herbe, de glands ou de faines nécessaire à la nourriture de 6 porcs.

Naturellement tous les villages n'avaient pas de prés ou de bois, ni même de terrain spécial de pâture. En pareil cas, la sole en jachère servait seule à la nourriture du bétail ; chaque exploitation exerçait sur elle un droit de dépaissance, proportionnel à la part qu'elle détenait dans les terres arables du village. Si le village n'avait qu'une sole, on la semait tous les ans, sans jamais la laisser en jachère (culture dite *alsaede*) ; alors le terrain spécial de pâture était absolument nécessaire. Normalement d'ailleurs, même les villages qui étaient cultivés selon les systèmes triennal ou biennal, usaient, à côté des jachères, de pâturages proprement dits.

* * *

Le système des champs ouverts conduit au partage de la terre arable en de nombreuses bandes contiguës, et distribuées de telle sorte que chaque exploitation ait sa part de bonne et mauvaise terre. On distingue, en Danemark, trois types de partage. Le plus récent d'entre eux, établi probablement au ^{xiii}^e siècle, était appelé *solskift* (partage réglé d'après la direction du soleil : il suivait en effet le mouvement du soleil, de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord). La part de chaque exploitation était fixée suivant sa position géographique dans le village. Supposons une rangée de dix habitations alignées le long de la route dans la direction Ouest-Est ; le n° 1 occupant l'aile Ouest, le n° 10 l'aile Est de la rangée. Supposons, en outre, qu'il y ait 3 soles, chacune contenant 12 *aase*, chaque *aas* 4 quartiers (*skifter*), chaque quartier enfin 24 acres ou bandes de terre. Dans ce cas, les 24 parties d'un quartier appartiendront, de l'Ouest à l'Est ou du Nord au Sud aux exploitations représentées par les maisons n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, etc. ; dans un autre quartier, la rangée commencera peut-être par le n° 2, dans un troisième par le n° 3, etc. ; mais toujours le morceau de terre appartenant à l'exploitation ou maison n° 2 sera compris entre ceux des exploitations ou maisons n° 1 et n° 3, comme l'habitation elle-même l'est dans la rangée du village, et le n° 1 sera invariablement à l'Ouest ou au Nord du n° 2 dans le champ comme dans le village (fig. 1).

Le second mode de répartition est plus ancien ; il date peut-être des temps préhistoriques, qui correspondent en Danemark à toute la période antérieure à l'an 1000. Il se nomme *boolskift*, parce qu'il a pour unité le *bool* ou manse (unité de possession du sol). Supposons toujours le même village de 10 exploitations, orientées Ouest-Est, et appliquons-lui le système du *boolskift*. Il comprendra un certain nombre de manses, mettons trois : l'un d'eux groupe en un seul ensemble les exploitations n°s 1, 2, 9, 10 ; le second, les exploitations n°s 3, 4 ; le troisième et dernier, les exploitations n°s 5, 6, 7, 8. Chaque quartier du terroir (*skifte*) sera divisé en trois sections d'égale largeur, chacune correspondant à un manse. Ce sont les *wang-bools*. En général, leur largeur est fixée à 24 toises ou 72 aunes, c'est-à-dire environ 45 m., et la longueur est calculée de façon que la surface couverte soit de 6 à 8 ha., à peu près. Comme l'étendue de terre correspondant à un *bool* dans son ensemble, à travers le terroir entier, est théoriquement estimée à 50 ha., ou environ, on désigne également ces

wang-bools, d'un seul tenant, sous le nom de huitième de *bool* (entendez du *bool* total) : en danois *otting* (suédois *attung*), en latin *octonarius*. A l'intérieur

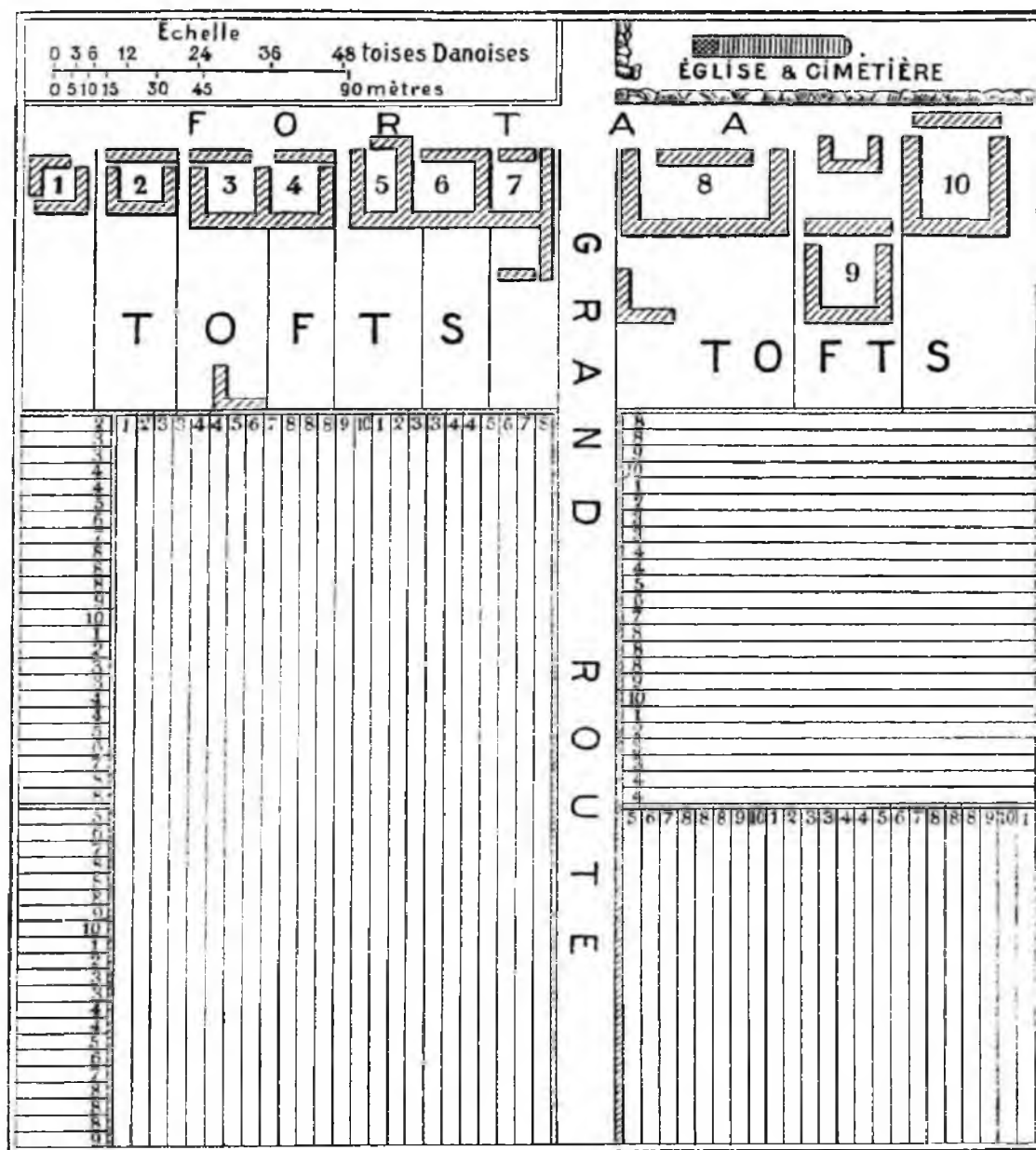


FIG. 1. — PLAN SCHÉMATIQUE D'UN VILLAGE DANOIS ET D'UNE PARTIE DE SON TERROIR (XVII^e-XVIII^e SIÈCLES). SYSTÈME DIT *Solskift*.

(Les chiffres affectés aux habitations et aux parcelles — ces dernières larges chacune de 3 toises = 1 m. 87 — indiquent leur appartenance aux diverses exploitations.)

de chacune de ces sections, ou *wang-bool*, les bandes de terre attribuées aux différentes exploitations se suivent, comme elles le feraient en cas de *solskift*, conformément à la situation géographique des habitations dans le village ; en revanche, l'ordre des divers *wang-bools*, à l'intérieur d'un même quartier, est tout arbitraire (fig. 2).

Bien entendu, ni dans l'un ni dans l'autre des deux systèmes, les diverses exploitations qui composent le village ne sont nécessairement de même dimension.

Le troisième type de répartition pourrait s'appeler *fornskift* (ancienne distribution), car on le considère comme le plus ancien des trois. Il a aussi été nommé « répartition irrégulière » ; car, étant plus ancien et d'un caractère plus primitif, il est par là-même plus irrégulier. Cependant il semble qu'il ait lui aussi obéi à certaines règles. On y entrevoit, entre la place de la maison dans le village et la position des pièces de terre dans les labours, un vague lien.

Ainsi tous les types de partage du sol ont pour trait commun d'établir, entre l'ordre des champs et l'ordre des habitations, un rapport plus ou moins net. Supposons — cela est arrivé parfois — qu'ultérieurement la disposition intérieure du village ait subi quelque modification ; l'étude des parcelles nous révélera alors le plan primitif. Car, s'il était relativement aisé de déplacer les maisons, changer la distribution des parcelles était infiniment plus difficile et, en général, on ne le tentait point.

* * *

Quelquefois, différentes circonstances venaient troubler la régularité de la répartition. Certaines exploitations pouvaient se trouver détenir des terres en dehors des quartiers correctement distribués. C'étaient, par exemple, des parcelles, généralement de forme irrégulière, reliquats demeurés après le découpage par les arpenteurs ; on les appelait souvent de noms évoquant l'idée de fragment : *klep*, *humpe*, *hutte*, ou *stuf* (c'est-à-dire bout, ou reste). Une autre catégorie particulière de terre, fort répandue, était le *gripsiorth* ; le mot signifiait, à l'origine, « terre saisie » par un individu, mais, plus tard, il désigna simplement une terre non mesurée, ni répartie par perches ou cordes. Quelquefois la terre d'un village ou d'une exploitation était tout entière faite de *gripsiorth* ; mais dans ce cas, nous nous trouvons probablement en présence, le plus souvent, d'un hameau d'origine relativement tardive, constitué au dépens de la pâture, des bois ou des friches de villages plus anciens. Un village secondaire ou hameau de ce genre se nommait *thorp*. Autre irrégularité : un village où les maisons n'avaient pas d'enclos derrière elles, a découpé plus tard au beau milieu des champs, et attribué à chaque exploitation, ce qu'on appelle des *sworne tofte* (enclos attribués par des juges prêtant serment). Souvent les reliquats de l'arpentage et les enclos isolés dans les champs appartenaient à l'église ; ils se trouvent parfois au voisinage d'anciens lieux de culte des temps païens ; le paganisme, on le sait, se maintint en Danemark jusqu'aux ix^e et x^e siècles.

Une autre exception significative aux règles de partage est ce qu'on appelle *ornum*. Ce terme désigne des portions privées situées hors des quartiers réguliers et encloses au moyen d'échalas, de pierres ou de fossés ; d'autres noms de l'*ornum* étaient *enemaerke*, *saermark*. Le terme *ornum* lui-même est un composé du préfixe *or* (hors) et du mot *num* (du verbe *nema*) : prendre, terre prise. Ce *num* est un très ancien mot, étymologiquement lié au vieil allemand *nimid*, pâture, au latin *nemus* : bois, au grec *νέμος* : pâturage, et, dans les langues indo-européennes, il figure probablement à titre d'emprunt au Sumérien, comme *ager*, *domus*, *oikos*, *bos*, *sus*, *ovis*, etc. Dans les vieilles lois suédoises, ce

genre de terre est appelée *humper*, morceau, ou bien *urfiaelder*, terre située à l'extérieur du *fiaelder* ou *fall*. Il a été prouvé que cet *ornum* ou *enemaerke*, bien

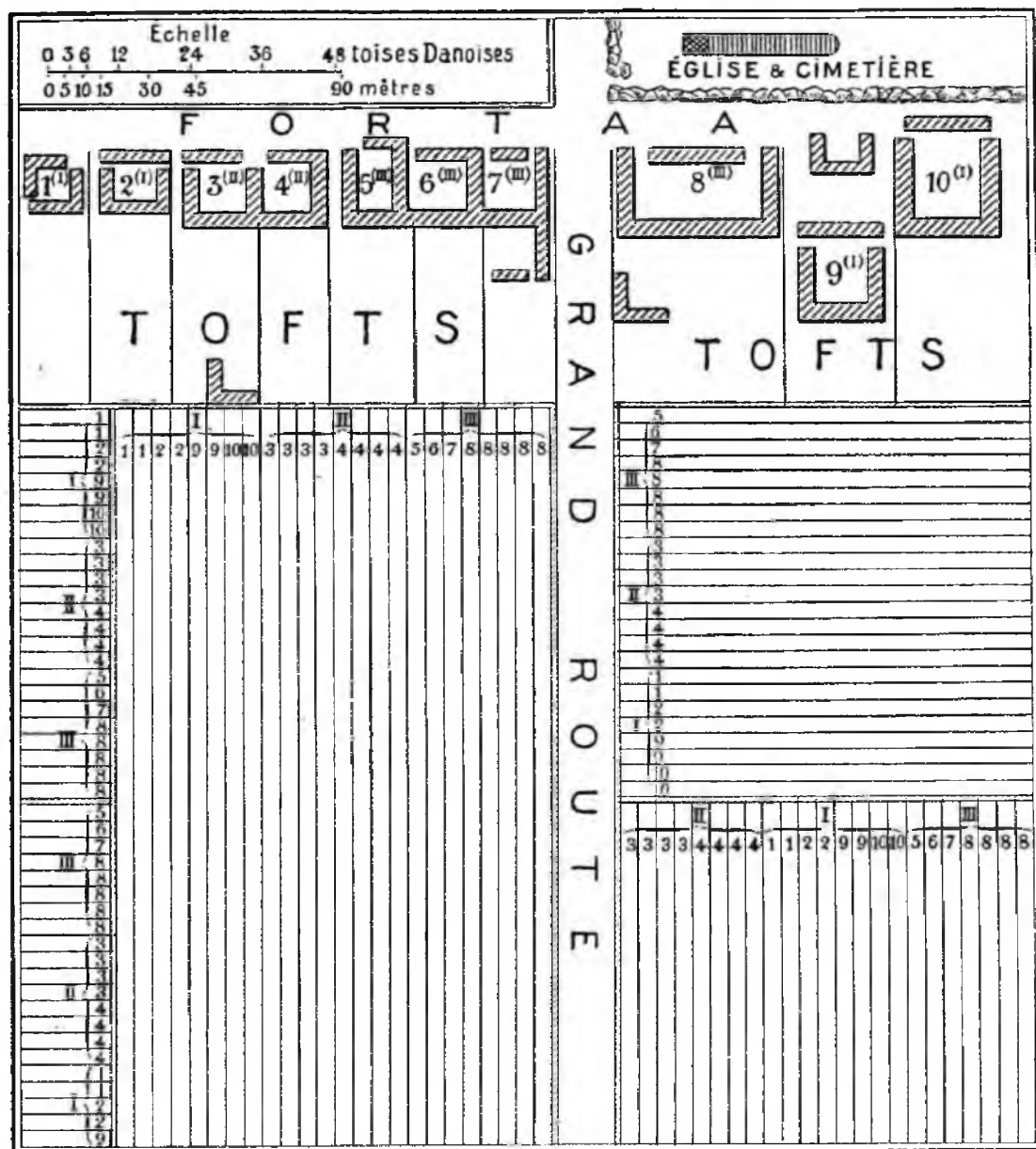


FIG. 2. — PLAN SCHÉMATIQUE D'UN VILLAGE DANOIS ET D'UNE PARTIE DE SON TERROIR (XVII^e-XVIII^e SIÈCLES). SYSTÈME DIT *Boolskipt*.

(Les chiffres *arabes* affectés aux habitations et aux parcelles — ces dernières larges chacune de 3 toises = 1 m. 87 — indiquent leur appartenance aux diverses exploitations. Les chiffres *romains* correspondent aux différents *bool*. Le *bool* I comprend les exploitations 1, 2, 9, 10 ; le *bool* II les exploitations 3 et 4 ; le *bool* III les exploitations 5, 6, 7, 8).

privé placé en dehors de la communauté du village, était un véritable « domaine » appartenant originellement à d'anciens centres seigneuriaux ; une *terra dominica* attachée à une *curia dominica, capitalis* ou *principalis* des temps anciens et païens. Dans la terminologie scandinave, l'une des plus fré-

quentes désignations de cette *curia capitalis* était *hofgarth*, venant de *hof*, qui ne veut pas dire en vieux scandinave « ferme » comme en allemand, mais « temple païen » ; et l'un des mots danois les plus usités pour désigner la corvée des serfs était *hoveri*, originellement *hof-ervide*, c'est-à-dire *ervide*, ou travail (all. *arbeit*) pour le *hof* ou temple dont le prêtre était en même temps le « seigneur ». Un autre mot pour centre seigneurial, *sal*, bien connu également en vieil allemand et en francien, se rencontre assez souvent dans les noms de lieux danois, comme *Saltoft*, *Salby*, *Salholt* (*toft* : champ enclos près du village ; *by*, village ; *holt*, bosquet). Sur la pierre runique de Snoldelev en Seland (XI^e siècle), un *thulr* ou prêtre païen, juge d'un *herath* (ou centaine), est dit habiter à *Salhaugum* « les collines du manoir », c'est-à-dire le village actuel de Sallöv ; l'emplacement originel de la pierre était sur une colline nommée Blodhøj, du mot païen liturgique *blot*, sacrifice. L'antique lien qui unissait le lieu des assises judiciaires (danois *thing*) et le lieu de culte (danois *wi* ou *hof*) est particulièrement clair au Danemark et la nuit qui recouvre le passé païen n'est pas si obscure que nous ne puissions déceler la coïncidence primitive du prêtre, du juge et du seigneur en une seule personne, du temple, de la cour de justice et du centre seigneurial en une seule demeure.

* * *

Ces relations compliquées nous apparaîtraient avec plus de netteté encore, si le sort nous avait doté de plans de villages et terroirs remontant aux temps médiévaux. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Nous n'avons aucune carte de villages danois antérieure au XVII^e siècle, et pour cette époque même, nous n'en avons que quelques-unes, à des dates espacées.

Les rôles épiscopaux des diocèses de Roskilde (1370), d'Aarhus (1300), et du Slesvig (1436), ceux du chapitre de Ribe (1300), du monastère de Sorø (1440), donnent çà et là des indications sur l'emplacement des habitations, sur le nombre des champs et leurs assolements ; des chartes et des diplômes, aux Archives Nationales, nous renseignent sur l'arpentage des terres et la fixation des limites des villages. Tout au long du XVI^e siècle, les rôles des propriétés de l'Église et de la Couronne, les descriptions et rapports d'arpentage (*exploratio*), qui précédaient les actes de cession et d'échange entre la Couronne et les institutions privées ou publiques ou les particuliers, fournissent des informations fort intéressantes sur le nombre des champs et habitations, l'existence et l'emplacement des prairies, bois, lacs, pêcheries ; on y trouve aussi la description de parcelles isolées et souvent des plans de bâtiments ; en outre, naturellement, des indications sur l'étendue des exploitations et les cens qui pesaient sur elles. Mais tout cela ne compense pas l'absence de cartes de terroirs.

Les plus anciens plans de cette sorte se trouvent dans un volume in-folio, de 1641, conservé aux Archives du Royaume (*Rigsarkivet*) ; ils représentent le baillage (*Amt*) d'Aabenraa dans le Slesvig du Nord et sont l'œuvre du cartographe Johannes Mejer de Husum (Slesvig occidental)¹. Il vaut la peine d'insister un peu sur ce précieux document.

1. Le même cartographe a également esquissé les cartes d'autres bailliages. Mais ces *Amtskorte* — conservées à la Bibliothèque Royale (*Kongelige Bibliotek*) — sont fort grossières et à trop petite échelle pour qu'on puisse y voir les champs ; elles ont surtout un intérêt comme cartes routières.

Le texte est en allemand, à cette époque langue officielle du duché de Slesvig, bien que le peuple ait toujours parlé danois¹. Le cadastre comprend les trois districts du bailliage d'Aabenraa de ce temps, à savoir les 2 *herreds* de Sønder Rangstrup et de Rise, et le *birk* de Varnaes. On trouve d'abord un plan général de tout le bailliage, à l'échelle approximative de 1 : 90 000². Les terres cultivées se distinguent des terres incultes, des marais, des landes et bois par des hachures perpendiculaires ; les limites des paroisses (danois, *sogn*) et des terroirs des différents villages sont tracées ; beaucoup de noms de terroirs ou de repères naturels sont donnés, souvent, il est vrai, sous une forme un peu germanisée qui ne correspond pas exactement à la prononciation danoise. Puis viennent, à la même échelle, ou à une échelle légèrement inférieure, les plans généraux de chacun des trois districts. En troisième lieu, on a les cartes spéciales des diverses paroisses, dont l'échelle est un peu supérieure à 1 : 20 000 (12 cm. représentant 500 perches locales). Elles distinguent clairement les labours (lignes perpendiculaires), les prairies (blanc), les landes et marais (pointillé), les bois (petits arbres). Les maisons sont en rouge. Les limites, les ruisseaux, les routes et sentiers sont marqués ; de même les noms de champs et — ce qui est plus précieux encore, — l'emplacement, dans le village, de chaque centre d'exploitation ou chaumière, de l'église et du presbytère. Enfin, suivent à une échelle deux fois plus grande (1 : 10 000), les cartes particulières de chaque village de la paroisse. Dans les coins des cartes figurent deux tables. L'une donne la liste des *habitationes rusticorum*, chacune étant pourvue d'une lettre particulière, correspondant à celle qui, sur la carte, est affectée à la fois à l'habitation et aux terres qui en dépendent. Le nom des propriétaires, quelle que soit leur part dans le terroir, est indiqué. L'autre table, intitulée *De quantitate camporum*, décrit le terroir avec les surfaces des labours, marais, pâtures, prairies, landes et bois, exprimées en unités courantes dans le district³. Dans le texte joint aux cartes est donné une description plus précise et plus détaillée encore, avec la contenance de chaque *otting*.

Vient ensuite, par ordre de dates, le cadastre général du bailliage voisin d'Haderslev (Slesvig du Nord), exécuté de 1715 à 1717. Beaucoup de ces précieuses cartes, ayant été utilisées comme plans parcellaires par des communautés de village, sont maintenant en mains privées dans le Nord du Slesvig ; j'en ai vu plusieurs au musée local d'Haderslev. Pour tous les villages appartenant à ce qu'on appelle les « 8 paroisses » du Tyrstrup Herred (au Sud de la ville de Kolding), que le Danemark garda après la guerre avec la Prusse et l'Autriche en 1864, il y a, au Rigsarkiv de Copenhague, une série de cartes (généralement à 1 : 8 000), avec carnets d'arpentage, calculs et descriptions détaillées. Les cartes et la description (partie en danois, partie en allemand) sont encore plus détaillées et précises que dans le livre de 1641. Chaque

1. Le titre complet du livre est : *Grundliche und summarische Beschreibung des ganzen Amts Apenrade. Mit dessen angehörigen geometrischen General-Kirchspiel- und Specialcharten von allen des Amts Dörfern. Mit ihren zugehörigen Mark- und Feldscheidungen. Mit möglichem Fleiss verfertigt von Johanne Mejero Husense, Schlewigschem Mathematico. Anno 1641.*

2. Une ligne qui a 12 cm. de long est donnée comme représentant 2 000 perches locales ; or la perche d'Aabenraa vaut 18 pieds d'Aabenraa, dont chacun fait 128,84 lignes de Paris, c'est-à-dire 5 m. 2315 ; on peut donc tenir l'échelle pour approximativement égale à 1 : 90 000.

3. *Toft-rode* et *rode*, chaque *toft-rode* comprenant 120 *rodes* carrés, le *rode* carré vaut environ 27 m. ; le *toft-rode*, de 32 à 33 a.

maison a son signe, chaque portion du terroir sa lettre et son numéro ; la carte reproduit ces désignations qui sont attachées non seulement à l'habitation, mais à tous les lopins de terre, morceaux de champ, de prairie, de lande, qui en dépendent. Chaque parcelle est décrite dans le livre d'arpentage avec mention de la qualité et de la quantité des terres.

* * *

Entre ces deux dates — 1641 et 1717 — des cartes de villages les plus anciennes se place au Danemark la grande période d'activité cadastrale, qui nous a valu trois sources d'un grand intérêt pour l'histoire agraire : les cadastres généraux (en danois *matricul*) de 1662, 1664, 1688.

Celui de 1662 n'était guère qu'un essai. De 1660 à 1662, on réunit par ordre royal, des copies de rôles de toutes les parties de la contrée. En se servant de ces documents, on compila, en 1662, une première « matricule ». Au cours des années suivantes, le travail de rassemblement des rôles se poursuivait, et, en 1664, une nouvelle « matricule » fut établie. La plus grande partie des copies de rôles est conservée au *Rigsarkiv*. Quant aux registres cadastraux, ceux de 1662 se trouvent également au *Rigsarkiv*, ceux de 1664 au *Matrikulsarkiv* (à Copenhague, comme le *Rigsarkiv*). C'est sur une évaluation de cens seigneurial que s'appuient l'un et l'autre cadastres. Toutes les redevances (en céréales, beurre et autres produits agricoles, en poisson, en bétail, en argent) furent fictivement converties en céréales, l'unité employée étant un *ton* danois (139 l.) de ce qu'on nomme *hartkorn* (céréales dures, c'est-à-dire seigle et orge, par opposition avec l'avoine). Les deux séries de livres donnent une liste complète des agriculteurs et des propriétaires terriens avec leurs maisons ; chaque élément du cens est spécifié et évalué en « céréales dures » ; souvent aussi on indique combien étaient semés de *tons* de blé, récoltés de chars de foin, combien de porcs pouvaient être annuellement nourris sur les terres. Évalué au moyen de cette conversion fictive, le cens seigneurial servit de base à la perception de l'impôt foncier d'État.

Puis, de 1681 à 1683, on procéda à une nouvelle estimation largement comprise, qui aboutit à la *matricul* de 1688. Chaque acre du Danemark fut mesurée ; et, dans le *Markbog* de chaque paroisse, on porta les largeurs aux extrémités, et la longueur de chaque pièce. Les noms de lieux dits furent mis par écrit ; à eux seuls souvent ils équivalent à une description. Les prairies n'étaient pas mesurées, mais seulement estimées d'après le nombre de chars de foin fournis annuellement¹. De même les pâtures et bois, d'après le nombre d'animaux qu'ils pouvaient nourrir chaque année. Comme unité de valeur, on employait le *ton* de « céréales dures », correspondant à une terre dont on appréciait le cens annuel à un *ton*, et comme unité de surface le *tønde land* (*ton* de terre) ; on appelait ainsi l'étendue de terrain capable d'absorber un *ton* danois de semence de seigle (environ 50 a.). Le principe de l'évaluation restait donc toujours, en son essence, le même : imposer sur chaque terre un cens fictif de tant et tant de *tons* de céréales dures. Mais cette fois ce cens était plus fictif encore, puisqu'on le calculait, non d'après les redevances seigneuriales réellement payées, mais tout simplement d'après la valeur intrinsèque

1. Chaque char était estimé à 32 *lispund* de foin (chacun représentant environ 8 kg.).

du sol. C'est en se fondant sur ce *hartkorn* tout idéal que l'impôt d'État avait été assis, et qu'il fut, en effet, perçu, jusqu'en 1844. Les terres arables étaient classées en 6 groupes — les « meilleures » (celles où 2 *tons* de terre suffisaient à fournir un cens annuel d'un *ton* de « céréales dures ») ; les « bonnes » (4 *tons* de terre pour 1 *ton* de « céréales dures ») ; les « moyennes » (6 pour 1) ; les « médiocres » (9 pour 1) ; les « mauvaises » (12 pour 1) ; les « plus mauvaises » (16 pour 1) et les « pires de toutes », dans quelques districts du Jutland occidental couverts de bruyères et de sable (20 pour 1). De même les « meilleures » prairies étaient celles qui, fournissant 10 chars de foin (1 char pesant 256 kg.) par an, étaient taxées à un cens d'une valeur de 1 *ton* de « céréales dures » ; les « bonnes », celles qui, pour le même cens, représentaient 16 chars ; les « moyennes », 24, les « mauvaises », 32. Les « bonnes » pâtures nourrissaient 24 bêtes par an et pouvaient rendre 1 *ton* de « céréales dures » ; les « moyennes », pour le même cens, 32 têtes de bétail ; les « mauvaises » 40 ; les bois étaient évalués d'après un pasnage de 24 porcs pour 1 *ton* de « céréales dures »¹.

À l'origine, on avait projeté de joindre au cadastre des cartes de chaque village. Il est très regrettable que ce projet ait été abandonné. Cependant la description est si précise et détaillée qu'elle peut à la rigueur remplacer les cartes. Dans quelques districts, la minutie est telle qu'on peut dresser des cartes schématiques de chaque champ. La situation des *tofts* ou enclos, qui est soigneusement indiquée, révèle l'emplacement des habitations, de sorte que l'ordonnance de celles-ci dans le village apparaît clairement.

Dans l'introduction, où l'on décrit chaque village, on répond à différentes questions essentielles, par exemple : Où sont les limites du village ? Quel est l'assolement adopté ? Comment sont faites les clôtures (arbres, haies, buissons d'aubépines, claies d'osier, échalas, levées de terre, levées de pierre, etc.) ? Où les habitants se procurent-ils leur bois de charpente, leur combustible (arbres, tourbe, bruyère) ? Dans quel moulin font-ils moudre leur pain ? Y a-t-il des étangs de pêche ? Quel est l'emplacement et quelle est la distance, par rapport au village, du verger, du pré, de la pâture, du bois de chênes et de frênes ? Y a-t-il des carrières à chaux, des marnières près du village ? de l'argile à tuile, une tuilerie, un four à chaux ? un endroit propre à l'installation d'une manufacture, d'un moulin à cheval, d'un moulin à eau, et d'autres choses semblables ?

Enfin et surtout les noms des terroirs ou de leurs divisions, reproduits généralement d'une manière très sûre, et dont plusieurs remontent bien loin dans l'époque païenne, apportent les plus précieux matériaux à l'étude du développement historique des communautés.

* * *

Par ordre royal, daté du 7 mars 1768, un nouveau cadastre fut commencé ; mais, après la chute du ministre Struensee en 1772, il fut interrompu.

1. Au total, le Danemark (excepté le duché du Slesvig et l'île de Bornholm) fut estimé comme représentant une surface de terre arable de 1 933 216 *tons* de terre (un peu plus d'un million d'hectares), avec un cens de 357 573 *tons* (presque 50 millions de litres) de « céréales dures », répartis entre 58 174 exploitants, outre des chaumières, pourvues ou non de terre.

Presque deux bailliages du Seland (Vordingborg et Antvorskov) et quelques paroisses du Seland du Nord avaient été arpentés ; certaines des plus belles cartes du Danemark (en général à 1 : 4 000) proviennent de cette opération. La plupart, avec les livres d'arpentage, sont conservées dans le Matrikulsarkiv à Copenhague. Généralement la nature des terres (champ, pré, marais, bois) est indiquée au moyen de couleurs différentes ; souvent aussi chacun des lopins de terre est numéroté. Les terres sont classées en 3 catégories : bonnes, moyennes, mauvaises. Les noms des lieux dits sont indiqués. En trois ans et demi, seulement un trentième des terres fut mesuré ; résultat bien faible en comparaison du grand arpentage de 1681-1683, qui, en trois ans, s'était étendu à toute la contrée.

* * *

Puis, à partir de 1769, se succédèrent rapidement les grandes lois de réforme agraire. Déjà, auparavant, çà et là, des seigneuries et des villages particuliers avaient été l'objet de redistributions. Mais, d'une façon générale, l'opération du remembrement (*udskiftning*) eut lieu dans l'ensemble des villages danois de 1780 à 1810 ; et, de cette période aussi, datent les belles cartes de répartition (généralement à 1 : 4 000). L'ancien système du champ ouvert prit fin et, avec lui, les formes antiques des parcelles ; chaque ferme se vit allouer un bloc de terre d'un seul tenant. Le lot se trouvait-il trop loin du village ? c'est la maison qui devait se déplacer. Ainsi s'effectua l'une des plus profondes révolutions qu'ait connu la vie agricole danoise, et la ligne d'un développement qui remontait bien haut dans les âges païens, fut définitivement brisée. Pourtant un fil rouge rattache encore le présent au passé. Lorsqu'autrefois le village s'était établi, chaque paysan avait vu son enclos, derrière la maison, délimité de telle sorte que l'étendue en variait *secundum dignitatem*. Et, plus tard, c'est, de nouveau, proportionnellement à la dimension de ce *toft* (*secundum latitudinem fundorum*) que, de nouvelles terres ayant été occupées, sa portion dans les nouveaux labours lui avait été mesurée ; les vieux adages disaient : *toft er akers mother* (*fundus est mater agrorum*) ou bien *fundus velut caput et agri sunt membra*. Sa part totale dans les terres arables restait donc toujours dans un rapport stable avec celle de ses voisins. Vint, en 1688, le grand cadastre ; le total de chacune de ces parts dans la communauté villageoise fut alors défini en « céréales dures ». Lorsque, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, eut lieu la nouvelle répartition, chaque nouveau lot fut à son tour déterminé par la fraction qui revenait au paysan dans le *hartkorn* de la communauté. Un paysan moderne a-t-il un plus grand bien que son voisin ? il doit peut-être cette situation privilégiée à la dignité plus haute qui avait valu à son aïeul païen un enclos plus vaste et aux descendants de ce lointain ancêtre une portion plus considérable dans les terres du village.

Nombreux sont les plans parcellaires remontant à l'époque de cette réforme ; avec ceux de 1768, ils constituent les plus belles cartes que nous ayons. Ils sont coloriés en trois ou quatre teintes : jaune pour les terres arables, vert pâle pour les prairies, vert foncé pour les marécages et les bois, brun pour les routes et blanc pour les bâtiments. La plupart sont conservés au Matrikulsarkiv de Copenhague ; mais beaucoup d'autres se trouvent dans des archives seigneuriales, d'où elles ont passé parfois dans un des trois

dépôts d'archives provinciales (*Landsarkiv*) du Seland (à Copenhague), du Fyn (à Odense), du Jutland (à Viborg) ; ou encore dans le *Rigsarkiv*.

* * *

De 1804 à 1840 de grands travaux furent entrepris en vue d'un nouveau cadastre du Danemark, qui fut achevé en 1844.

Déjà en 1802, lorsque fut établi un nouvel impôt sur les revenus fonciers (bâti et non bâti), on avait fait des biens-fonds un recensement très complet : mensuration et évaluation des terres, et de la surface occupée par les constructions, évaluation du revenu de chaque seigneurie en cens et corvée. Ces documents sont conservés dans les archives du comité d'imposition, au *Rigsarkiv* (*Skatte-Ansaettelses-Kommission*).

A partir de 1804, on demanda aux autorités locales, aux seigneurs, aux ministres du culte, des renseignements sur la condition de l'agriculture ; et parmi les questions que l'on posa furent celles-ci : Quand la communauté a-t-elle été l'objet d'un remembrement (*udskiftning*) ? Qui en fit le plan ? Qui dessina la carte ? Où peut-on la trouver ?

Peu après commença le nouvel arpentement, qui fut presque entièrement terminé entre 1806 et 1830. Chacun des arpenteurs officiels devait écrire son rapport journalier ; un modèle de description fut établi pour chaque paroisse, fournissant des indications détaillées sur les parcelles de chaque commune ; très souvent une carte à échelle réduite (1 : 20 000) est collée en tête du livre ; les anciennes cartes des villages furent copiées, et on s'en servit en les revisant et en y ajoutant les limites des répartitions plus tardives. La terre était divisée en 24 catégories et l'estimation nouvelle de sa valeur était indiquée sur chaque parcelle par les chiffres de 1 à 24. Ces nombreux matériaux, cartes et descriptions, sont conservés au *Matrikulsarkiv*, de Copenhague, qui fut créé à cette époque (1809).

On modifia le *hartkorn* du *matricul* de 1688 d'après cette nouvelle estimation de la terre ; ou plus exactement on procéda à une répartition nouvelle entre les différents villages, la somme totale de *hartkorn* restant la même en 1844 qu'en 1688. En 1844, ce nouveau cadastre fut rendu public et les numéros des exploitations qu'il donne restent aujourd'hui encore attachés aux parcelles ; les nouveaux lots formés avec celles-ci seront désignés par une lettre ajoutée au chiffre de 1844. L'impôt en *hartkorn* exista jusqu'en 1903 ; alors fut instituée une nouvelle forme d'impôt foncier, où la valeur des terrains n'entre que pour une partie dans l'évaluation de l'impôt total.

Les plans parcellaires modernes, conservés au *Matrikulsarkiv*, sont généralement des plans parcellaires sans plus, qui n'offrent que les limites, les numéros et les valeurs des terres. La nature des cultures, la situation des habitations à une époque récente sont mieux indiquées sur les cartes de la section géodésique de l'état-major, dessinées généralement pendant la période de 1871-1890 (à 1 : 40 000), et publiées en grandes feuilles. Une excellente édition de poche (à 1 : 160 000) est aussi accessible à un prix très minime.

* * *

L'intérêt pour l'histoire agraire de ces sources anciennes, dans un pays où l'agriculture remonte à l'âge de pierre, est tel que l'on ne constate pas sans

étonnement l'oubli où elles ont été longtemps laissées : elles n'ont en effet pas été utilisées par la science avant les dix dernières années du XIX^e siècle, cent ans après le bouleversement de la réforme agraire, deux cents ans après le grand cadastre de 1688. Le premier qui fit emploi de l'ample matériel du Matrikulsarkiv fut PETER LAURIDSEN¹. Dans les *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, il écrivit, en 1896, un article sur « les anciennes formes des villages danois » ; puis, dans l'*Aarbog for dansk Kulturhistorie*, en 1899, un autre article sur : « le vieux village danois². » Certains détails et certaines thèses ont été critiqués par la suite ; les deux mémoires n'en demeurent pas moins l'œuvre, extrêmement neuve et originale, d'un véritable pionnier.

Son principal critique, HENRIK LARSEN, subit lui-même son influence et la reconnaît pleinement ; mais après que Lauridsen eut frayé à la science une voie jusque-là inconnue, en fouillant les vieux cadastres et les vieilles cartes, c'est Larsen, par son article « Renseignements et observations sur le village danois », (paru en 1918, dans les mêmes annales — *Aarbøger* —, où avait été publié l'article de Lauridsen), qui donna à l'étude des villages une orientation nouvelle et vraiment féconde.

Une des plus malheureuses thèses de Lauridsen consistait à affirmer que les cadastres de 1688 et les cartes de la réforme agraire ne peuvent être d'aucune aide au chercheur, qui tente de se faire une opinion sur le village médiéval. Lauridsen soutenait en effet que tous les villages avaient été, pendant le moyen âge, l'objet d'une nouvelle répartition portant sur tous les champs, et par suite que le plan des habitations avait été partout complètement bouleversé ; ce grand remaniement eût effacé toute trace des formes primitives. Larsen a montré, documents en main, la fausseté de cette théorie, et l'auteur du présent travail a plusieurs fois entendu Lauridsen convenir de la légitimité de ces objections.

Henrik Larsen estime que le développement de nos villages s'est fait progressivement à travers les âges ; les champs se sont ajoutés aux champs, les habitations aux habitations. Cette opinion s'est trouvée être la vraie ; elle est, en même temps, j'ose le dire, la plus féconde pour l'avenir de nos études. L'idée que le village avec ses champs s'est constitué couche par couche, tout comme un atoll de corail, nous ouvre un grand espoir : celui de pouvoir soulever les couches les plus récentes et [atteindre] [peu à peu] l'ancien noyau d'habitations et de champs, de reconstituer en un mot le village primitif, tout comme les archéologues reconstituent un vieil édifice dans sa structure originelle, après avoir débarrassé le terrain des additions et modifications ultérieures.

Le village danois typique se compose d'une simple rangée d'habitations rurales ; parmi elles, près du centre, s'en trouve une plus importante, juste en face de l'église ; souvent on a aussi une demeure seigneuriale sise à l'écart, entourée de ses champs, dans un « splendide isolement ». Fréquemment une relation existe entre le manoir et la plus grande habitation du village, de sorte qu'on peut supposer qu'elle fut la ferme du manoir, les autres étant

1. Fils d'un fermier du Slesvig occidental, Lauridsen, directeur d'une école publique de Copenhague, fut, peu avant sa mort, nommé docteur ès-lettres *honoris causa* de l'Université de cette ville.

2. Voir aussi, dans l'Encyclopédie intitulée *Salmonsens Konversationsleksikon*, l'article *Landsby* (village).

aux mains des tenanciers. De là bien des problèmes touchant la composition et le développement de la communauté. Quels sont au juste les rapports entre demeure seigneuriale et ferme seigneuriale, seigneurie et village, seigneurie et église, seigneurie et moulin ? entre les conditions naturelles et la vie du village ? Quels sont les liens de celui-ci avec l'eau (ruisseau, puits, lacs ou mer), ou bien avec le système routier ? Quelles terres furent d'abord cultivées ? Où furent les lieux de culte païen (fontaines sacrées, collines ou bois de sacrifices) ? les lieux des assemblées judiciaires, les gibets ? Et de tout cela à l'église et à la seigneurie, quels autres liens ? Des milliers de problèmes, grands et petits, surgissent, qui pourront peut-être se résoudre par l'étude des agglomérations, des terroirs et des noms de lieux. Il n'a pas encore été fait grand chose dans ce sens ; la science de l'histoire agricole, au Danemark, est dans l'enfance. Mais un vaste champ est ouvert à la recherche, par les cartes et cadastres. Dans le tissu bigarré et enchevêtré que forment, sur les vieux plans parcellaires, les bandes de terre, la trame vient d'un très lointain passé ; ainsi s'éveille, pour nous, l'espoir de découvrir, sous ce dessin, les reliques d'une antiquité plus vieille encore. Pareils à une étrange inscription runique, qu'eussent gravée dans le sol les cordes et les perches des arpenteurs d'autrefois, ces documents ont conservé, inscrits dans les lignes sinueuses des anciens bornages, les souvenirs de faits historiques inconnus aux autres chroniques du temps jadis.

SVEND AAKJAER
(Copenhague.)

LES NOUVELLES SOURCES DE LA STATISTIQUE DANS L'ALLEMAGNE D'APRÈS GUERRE

Dans le rythme accéléré de la vie contemporaine, la conscience des possibilités nouvelles qui s'ouvraient devant la statistique s'est fait jour peu à peu. L'Amérique, la première, a fait servir cette discipline à la prévision des phénomènes économiques : mais ce n'est là, entre beaucoup d'autres, qu'une de ses applications possibles. Avant la guerre, l'art du statisticien, exercé par des experts ou par des fonctionnaires, conservait un aspect tout ésotérique ; aujourd'hui, la conception quantitative des faits sociaux forme peut-être l'article de foi le plus populaire du *Credo* scientifique. Ce n'est pas seulement l'étude de l'avenir, c'est aussi celle du passé qui, au milieu de données mouvantes, trouve dans la mesure numérique son seul point d'appui véritablement solide. Ainsi, par un élargissement et un approfondissement constant, les méthodes statistiques, de simple outil administratif, deviennent, au service des sciences économiques et sociales, un instrument de connaissance d'une valeur générale ; cependant que, cessant de se contenter de données purement mathématiques, les statisticiens reconnaissent la nécessité de pousser leur enquête vers l'examen des particularités propres aux groupes ou aux temps étudiés : en un mot de procéder à des recherches sociologiques et historiques.

En Allemagne, depuis la guerre — dans les limites pratiquement imposées par la situation du pays — les ressources matérielles et scientifiques de la statistique économique ont servi à compléter les méthodes élaborées, en Amérique, par la statistique inductive et mathématique. Ce mouvement, très spécifiquement allemand dans son esprit, a eu deux aspects : usage du raisonnement déductif pour guider l'induction ; extension de l'enquête dans toutes les directions de ce qu'on pourrait appeler l'espace social.

* * *

Attachons-nous d'abord à la première tendance. La dernière décade a vu tout un renouvellement de cette littérature d'initiation théorique et méthodologique, un peu délaissée depuis le grand ouvrage du vieux maître GEORG VAN MAYR¹. Les livres de FRANZ ŽIŽEK², de RUDOLF MEERWARTH³, de JOHANNES MÜLLER⁴, de HERO MÖLLER⁵ témoignent, chacun à sa manière, d'un effort nouveau pour rapprocher la statistique de ses bases économiques et sociales. Parallèlement à ces tentatives, l'école théorique autrichienne nous a donné toute une série d'études spéciales dirigées vers la critique des méthodes inductives américaines. Citons seulement celle que HANS STÄHLE a consacrée à l'observation du cycle économique, telle que la pratique le

1. *Statistik und Gesellschaftslehre*, 3 v., 1895-1917.

2. *Grundriss der Statistik*. Munich, 1920 ; 2^e éd., 1923, in-4°, VIII-553 p.

3. *Nationalökonomie und Statistik*. Berlin, W. de Gruyter, 1925 ; in-8°, XII-506 p.

4. *Grundriss der deutschen Statistik*. I. *Theorie und Technik der Statistik*. Iéna, G. Fischer, 1927 ; in-8°, XIII-294 p.

5. *Statistik*. Berlin, Industrieverlag Spaeth u. Linde, 1928 ; in-4°, XIV-149 p.

*Harvard University Committee on Economic Research*¹, ou encore le mémoire de GOTTFRIED HABERLER sur les nombres indices². Peut-être ces travaux — le second surtout — vont-ils un peu loin en condamnant, comme « hasards » au regard de la théorie, les réapparitions et liaisons régulières de phénomènes sociaux dans lesquelles l'empirisme américain trouve sa justification ; mais le débat qu'ils ont ouvert n'en est pas moins des plus utiles.

* * *

Quant à la conquête de nouveaux domaines d'exploration statistique, deux faits témoignent avec une particulière éloquence de son élan. D'une part, c'est la réorganisation des offices gouvernementaux ; de l'autre, la publication, généralement périodique, de matériaux statistiques par presque toutes les grandes entreprises et les grands syndicats de commerce, d'industrie et de banque : double développement où se reflète une tendance, bien connue, de la vie économique contemporaine ; on vise, du même coup, à commercialiser l'administration et à bureaucratiser les affaires. Un exemple remarquable de ce mouvement et de ses résultats dans le domaine statistique nous a été donné par la pression que, récemment, la *Reichsbank* a exercée sur les grandes banques privées pour les amener à publier des bilans plus fréquents et plus détaillés.

Impossible, naturellement, de donner ici une idée, même approximative, de la richesse des publications statistiques privées. Il suffira de rappeler que l'établissement de courbes graphiques, enregistrant des cycles économiques (*Konjunkturzyklen*), constitue aujourd'hui leur moyen d'expression favori. Parmi elles, celles des grandes banques *D* et de la *Reichskreditgesellschaft* (banque industrielle de l'Empire), à Berlin, celles aussi de l'Union des Fabriques allemandes de Construction mécanique (*Verein Deutscher Maschinenbauanstalten*, ou *V. D. M. A.*) méritent, en raison de l'habileté dont elles témoignent, dans le maniement de la méthode et des faits, une mention toute spéciale. Mentionnons également *La courbe économique* (*Wirtschaftskurve*) ; sous ce titre, la *Frankfurter Zeitung* fait paraître, depuis 1922, une sorte de revue trimestrielle, composée de tableaux statistiques déjà parus dans les colonnes du journal ou établis spécialement pour la circonstance ; on y trouvera notamment, sous une forme résumée, les meilleurs renseignements qui soient sur l'évolution de la concentration industrielle en Allemagne et même à l'étranger. Une autre grande maison d'édition de journaux, la firme Rudolf Mosse, à Berlin, lançant une collection de lexiques et de codes internationaux, a confié à WLADIMIR WOYTINSKI l'exécution du vaste ouvrage intitulé *Die Welt in Zahlen* ; ces sept volumes³, qui traiteront tour à tour de la Population, du Travail, de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Transports, des Finances publiques, de la Vie publique et culturelle, se classent d'ores et déjà comme un instrument de travail indispensable à quiconque étudie l'économie mondiale.

1. *Das Beobachtungsverfahren der wirtschaftlichen Wechsellagen des Harvard University Committee on Economic Research* dans *Schmoller's Jahrbuch*, t. 52 (1928), p. 261 et suiv.

2. *Der Sinn der Indexzahlen*. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1927 ; in-8°, ix-134 p.

3. I. *Die Erde, die Bevölkerung, der Volksreichtum*. II. *Die Arbeit*, 1925. III. *Die Landwirtschaft*, 1926. IV. *Das Gewerbe*, 1926. V. *Handel u. Verkehr*, 1927.

Passons aux unions ou associations d'ordre économique que la création, par la Constitution, du Conseil économique du Reich (*Reichswirtschaftsrat*) et, d'une façon générale, la législation économique et ouvrière de la République, ont appelées à un rôle semi-politique. Parallèlement aux grandes entreprises, elles n'ont pas manqué de prendre en main l'établissement des statistiques, dans leurs sphères propres. Ici encore, ce sont des groupes plus ou moins avancés, au moins socialement, des associations d'employés et ouvriers, qui ont manifesté le zèle le plus vif. Alors, par exemple, que l'Union des Employeurs (*Deutscher Arbeitgeberverband*) a jusqu'ici fait paraître, en tout et pour tout, deux comptes rendus (*Geschäftsberichte*), chacun couvrant deux années (1923-1924 et 1925-1926), les *Annuaire*s de la Confédération Libre du Travail (socialiste) ou *A. D. G. B.*¹, ceux de l'*Union Nationaliste des Employés*² de commerce et des différentes centrales coopératives apportent un témoignage éclatant de la puissance du salariat, en même temps que de son organisation bureaucratique. Peut-être cette observation s'applique-t-elle mieux encore aux publications non périodiques, comme celles de l'*A. D. G. B.* sur les vastes coopératives ouvrières ou les sociétés anonymes de même caractère³, ou de la Confédération libre — c'est-à-dire socialiste — des employés (*Afa-Bund*) sur le mouvement social dans cette classe⁴.

* * *

Enfin, les travaux des administrations publiques. Ici le grand changement vient des progrès géants accomplis par l'activité propre du Reich, comparée à celle que déploient encore les « Pays » : symptôme — qui ne saurait surprendre — de la croissance du pouvoir central, sous le régime de la Constitution de Weimar. L'Office statistique du Reich (*Statistisches Reichsamt*) est, de tous les centres administratifs de la capitale, celui qui possède le personnel le plus nombreux ; et il suffit de feuilleter son *Annuaire*⁵, auquel est venu s'adjoindre récemment un supplément consacré aux statistiques internationales, pour se faire une idée de l'ampleur nouvelle et toujours grandissante prise par ses travaux, ainsi que des perfectionnements qu'il apporte sans cesse à ses méthodes, par exemple dans le domaine épineux du commerce mondial. En tête de chaque *Annuaire*, un index des sources (*Quellennachweis*) sert de guide à la fois à travers les fascicules du périodique que depuis 1921 édite l'Office⁶, et parmi les innombrables volumes, consacrés à des sujets particuliers, que, sous le titre commun de *Statistik des Deutschen Reiches*, il fait également paraître. De ces travaux spéciaux, les plus récents concernent la navigation fluviale et maritime, la situation économique du monde et des pays étrangers, l'assurance publique contre la maladie, les banques allemandes de 1924 à 1926, les résultats — encore incomplets — du dénombrement des professions auquel il a été procédé en 1927, les dépenses publiques

1. *Jahrbuch des Allgemeinen Deutschen Gewerkschaftsverbandes*, depuis 1922.

2. *Rechenschaftsbericht des Deutschnationalen Handlungsgehilfenverbandes*, depuis 1900.

3. *Die wirtschaftlichen Unternehmungen der Arbeiterbewegung*. Berlin, 1927.

4. *Die Angestelltenbewegung (1921-1926)*. Berlin, J. F. W. Dietz, 1925 ; *ibid.* (1925-1928). Berlin, Freier Volksverlag, 1928. Voir aussi WILHELM VERSHOFEN, *Die Statistik der Wirtschaftsverbände*, Leipzig, F. Volkmar, 1924.

5. *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*. Berlin, Reimar Hobbing, depuis 1880.

6. *Statistik und Wirtschaft* ; une autre série est celle des *Vierteljahrshefte zur Statistik des Deutschen Reiches*, publiée depuis 1892.

en Belgique, France, Grande-Bretagne et Italie. Ce dernier ouvrage¹, un de ceux où se marquent le mieux les progrès, en profondeur, accomplis par la statistique, forme comme une préface à des recherches, de nature analogue, sur les dépenses du Reich, des pays et des budgets municipaux ; encore en préparation celles-ci fourniront à la discussion sur la réforme administrative, qui se poursuit avec tant d'acuité, sa première base scientifique. Sur cette question, jusqu'ici, la parole, en matière de statistique, a été un peu trop exclusivement laissée aux différents partis : voyez, par exemple, certains calculs de tendance particulariste — telle l'œuvre du conseiller bavarois KARL SOMMER² — ou, en un sens opposé, unitaire cette fois, les données rassemblées dans un recueil qui, chose caractéristique, a été commandé par les associations directrices (*Spitzenverbände*) des diverses branches de l'activité économique³.

Dans la discussion, un rôle à part est tenu par les villes qui, tout en souffrant de la pression financière, suite de la politique sociale, n'en continuent pas moins d'être, comme avant-guerre, les porte-drapeaux du progrès et, en matière sociale précisément, de l'expérimentation. Groupées, les grandes dans le *Städtetag*, les petites dans le *Städtebund*, elles ont, depuis 1927, adjoint au *Statistisches Jahrbuch Deutscher Städte*, qui a commencé à paraître en 1890, un *Kommunales Jahrbuch*, où les données statistiques brutes, relatives aux agglomérations de plus de 5 000 habitants, sont groupées ville par ville et selon l'ordre alphabétique de celles-ci. Autour de ces publications centrales se groupent les annuaires, les comptes rendus mensuels et les autres comptes rendus périodiques des plus grandes villes, notamment Berlin, Cologne, Francfort, Düsseldorf et Mannheim. A mesure que l'activité des municipalités éditrices va dépassant les limites traditionnelles de l'administration pour s'étendre à de nouvelles formes de production « socialisée », l'intérêt de cette littérature pour la connaissance de la vie économique du pays grandit du même pas. On trouvera un matériel statistique absolument unique et original dans le petit livre de THEODOR KUTZER, ancien bourgmestre de Mannheim, sur la répartition des charges financières entre l'État et les communes⁴. Cet ouvrage a été publié par l'Association pour l'économie et la politique communales (*Verein für Kommunalwirtschaft und Kommunalpolitik*), dans une collection dont presque tous les éléments méritent également l'attention du statisticien et de l'économiste.

Entre le Reich et les villes, les « Pays ». Ceux-ci continuent à publier des recueils de matériaux susceptibles d'intéresser, outre leurs propres administrateurs, les savants attachés à l'étude des traits économiques et culturels par où se caractérisent, d'une façon plus ou moins marquée, les diverses régions de l'Allemagne. Il arrive même que ces données particulières prennent une valeur très générale. L'État de Thuringe — formé, après la révolution, par l'union des différentes principautés qui se partageaient cette province, — a, sous la direction de JOHANNES MÜLLER, conquis, dans la statistique

1. Voir mon compte rendu, *Europäische Revue*, t. III (1927), p. 226 et suiv.

2. *Bundesstaat, Einheitstaat und die Höhe der öffentlichen Ausgaben*. Munich, Oldenbourg, 1928 ; x-144 p.

3. K. E. ADAMETZ, *Die deutsche Verwaltungs- und Verfassungsreform in Zahlen*. Berlin, 1928.

4. *Die Steuer- und Lastenverteilung zwischen Staat und Gemeinde in 8 deutschen Ländern*, Berlin, 1929.

allemande, une place distinguée, grâce à la publication de renseignements qui illustrent les origines du jeune district industriel né autour des dépôts de lignite de l'Allemagne centrale (*Mitteldeutscher Industriebezirk*). Quant aux nouvelles républiques de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, de Bade, il va de soi que chacune d'elles poursuit le travail statistique, conformément à ses traditions et avec une énergie accrue par la nécessité de faire face à une tâche nouvelle, surtout en matière sociale, et par l'impulsion de ses Universités.

Ici encore, cependant, les tendances unificatrices — de nature économique, bien souvent, plutôt que politiques — font sentir leur action. D'une part, l'Office statistique de la Prusse, classique atelier des KRUG, des HOFFMANN, des DIETERICI et des ENGEL, franchit fréquemment les frontières de l'État ; un des plus beaux volumes de la *Preussische Statistik*, dû au ministre actuel des Finances de Prusse, le Dr E. HÖPKER-ASCHOFF, a pour objet une analyse statistique des Caisses d'épargne de l'Allemagne entière. Par ailleurs, chose plus remarquable encore, le Reich s'est vu automatiquement transférer des domaines entiers — et de grands domaines — de la statistique : postes, chemins de fer unifiés, et, par dessus tout, le marché du travail et les assurances. Le *Reichsarbeitsblatt* et ses volumes annexes sont rédigés par le ministère (impérial) du Travail, en collaboration étroite, comme il est de règle depuis 1903, avec l'Office Statistique. L'Office des Assurances (*Reichsversicherungsamt*) a donné une statistique, très complète, de son ressort¹. Enfin, sur le terrain de l'instruction publique — une des dernières sacro-saintes réserves des États particuliers, — a commencé de paraître, en 1928 sur l'instigation de la Prusse, une *Hochschulstatistik*, commune à toutes les Universités et Écoles supérieures de l'Allemagne, sorte de baromètre destiné à l'étude des grands problèmes que posent les professions « académiques » ; sélection des jeunes gens voués à ces carrières, place des professions elles-mêmes dans l'économie générale.

Assez naturellement, c'est le Reich encore qui a pris l'initiative de l'adaptation des méthodes américaines, tendant à l'observation régulière des mouvements du cycle économique. Sous son patronage, en liaison étroite avec son Office Statistique — dont le président, le professeur ERNST WAGEMANN, unit à la formation du statisticien celle de l'économiste — a été fondé, en 1926, à Berlin, l'*Institut für Konjunkturforschung*². L'Institut groupe toute une pléiade de jeunes talents, dont les efforts s'emploient en même temps au service du département statistique du *Weltwirtschaftliches Institut* de Kiel et de ses *Weltwirtschaftliche Nachrichten*, ainsi qu'à la grande enquête sur les conditions de production et de débit en Allemagne (*Enquete-Ausschuss*), instituée par une loi d'Empire ; il a acquis une juste renommée par son périodique — *Vierteljahrsheft zur Konjunkturforschung* — et par une demi-douzaine de fascicules séparés (*Sonderhefte*). Ceux-ci, à l'exception de l'un d'eux, consacré au crédit agricole, ont paru sous la signature d'auteurs particuliers. C'est ainsi que H. J. SCHNEIDER — commissionné par le *Deutscher Industrie- und Handelstag* — a traité du marché du fer³ ; W. TEUBERT, des modifications

1. *Die deutsche Sozialversicherung*, I. Leipzig, J. Mordel, 1926 [1927].

2. En 1928, le Konjunkturinstitut a détaché à Essen un département chargé de suivre de près la situation économique du « district industriel de l'Ouest » (Rhén inférieure et Ruhr).

3. *Zur Analyse des Eisenmarkts*. Berlin, R. Hobbin, 1927.

dans la circulation des produits depuis la guerre (il croit observer, surtout, une tendance à la diminution)¹ ; H. HENNIG, mettant à profit, lui premier, les méthodes élaborées en Russie, a étudié les principes de l'analyse des courbes économiques² ; O. DONNER a examiné le problème des fluctuations saisonnières dans le cycle économique³ ; A. HANAU, enfin, à propos des prix du porc, un problème de prévision des prix⁴.

Cette dernière étude a connu un succès bien rare, en matière de statistique ; elle a été réimprimée, dans l'année même de sa première apparition. C'est qu'elle venait prendre rang dans un ordre de recherches qui, dans les pays européens, par contraste avec l'Amérique, n'est encore que peu développé, peut-être parce qu'il possède, dans l'Institut d'Agriculture de Rome, un instrument international : la statistique agricole. En Allemagne du moins, abstraction faite du mémoire de Hanau, les seuls travaux d'importance, en la matière, sont, semble-t-il, les deux enquêtes de KURT RITTER sur le commerce international des blés⁵, et de MAX SERING sur les prix mondiaux et la situation de l'agriculture mondiale⁶.

* * *

On ne saurait omettre de rappeler que la République d'Autriche, unie à la science du Reich par sa grande école de théorie économique, n'a pas manqué de suivre les progrès de la statistique allemande. Un an plus tard que le Reich, elle a, elle aussi, à côté de son ancien Bureau de Statistique, ouvert un bureau de recherches sur les cycles (*Konjunktur*), qui est placé sous la direction de FRIEDRICH A. HAYEK, auteur d'un nouveau traité sur les causes monétaires des cycles et crises. En outre le problème le plus pressant de ceux qui se posent au Sud-Est de l'Europe, celui des nationalités et minorités, a fait naître à l'Université de Vienne un *Institut für Statistik der Minderheitenvölker* ; le directeur, W. WINKLER, emploie ses efforts, depuis 1925, à des recherches impartiales qui pourront fournir au moins des bases pour le règlement futur — et, il faut l'espérer, enfin pacifique — des rivalités nationales.

CARL BRINKMANN
(Heidelberg.)

1. *Der Güterverkehr und seine Veränderungen in der Nachkriegszeit. Ibid.*

2. *Die Analyse der Wirtschaftskurven. Ibid.*

3. *Die Saisonschwankungen als Problem der Konjunkturforschung. Ibid.*

4. *Prognose der Schweinepreise. Ibid.*

5. *Der Getreideverkehr der Welt vor und nach dem Krieg* dans *Berichte über Landwirtschaft*, 1925 et 1926. Cette revue est l'organe du nouveau ministère impérial de l'Agriculture.

6. Présenté à la Conférence Internationale Économique de Genève en 1927 et publié, sous une forme élargie par le *Deutsches Forschungs-Institut für Agrar- und Siedlungswesen : Internationale Preisbewegung und Lage der Landwirtschaft in den ausser tropischen Ländern*. Berlin, P. Parey, 1927.

II. — NOUVELLES SCIENTIFIQUES

Travaux en cours. — M^r PAUL BURGUBURU, vérificateur des Poids et Mesures à Dax (27, avenue Gambetta), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, spécialisé dans les études métrologiques, a dressé un *Essai de Bibliographie métrologique universelle* en cours de publication dans *Le Bibliographe moderne* ; en outre, encouragé par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, il va mettre en œuvre les documents qu'il a groupés depuis plusieurs années, en préparant un *Dictionnaire de métrologie française (anciennes dénominations)* qui sera susceptible de rendre d'utiles services aux historiens de l'économie¹

Documents d'histoire économique anglaise. — Le tome XV des *Camden Miscellanies*², témoignage de l'heureuse activité que la *Royal Historical Society* ne cesse de déployer, apporte, comme les précédents, un choix de documents, presque tous assez courts et forcément disparates. Quatre d'entre eux intéressent nos études³. Le Révérend A. T. BANNISTER publie un terrier (appelé le *Red Book*) de l'évêché de Hereford, datant de la deuxième moitié du XIII^e siècle : texte fort instructif, mais dont l'utilisation eût été rendue plus facile par un index des matières plus développé ou bien des « prolégomènes » plus étendus. Miss IRENE J. CHURCHILL reproduit un inventaire des chartes de l'archevêché de Canterbury, établi en 1330 ; elle n'a pas cru, ce qui est peut-être un tort, devoir chercher à identifier les actes mentionnés avec les originaux ou copies conservés par ailleurs. Le procès devant la Cour de l'Amirauté, du 26 juillet 1361, dont M^r CHARLES JOHNSON a retrouvé la notice, n'est pas seulement le cas le plus ancien qui ait été jusqu'ici signalé d'une contestation portée devant cette cour, fort intéressant, par conséquent, pour les juristes, en vertu de son antiquité même et aussi en raison de la déclaration expresse qui y est faite du caractère de l'Amirauté comme

1. Nous venons précisément de recevoir de M^r Burguburu une instructive brochure, intitulée *Ancienne « Livre » de Boucherie dite « Livre Carnassière »*. Dax, Labèque, 1927 ; in-8°, 6 p. L'auteur y relève l'existence, dans tout le Sud-Ouest et jusque dans le Roussillon, d'une livre spéciale à la boucherie et très supérieure à la livre ordinaire (de 40 à 48 onces, 1 200 gr. ou plus) ; la méconnaissance de ce fait a, notamment, contribué à vicier les calculs de M^r d'Avenel, dont on sait, par ailleurs, toute la fragilité. Ajoutons que M^r Burguburu, qui a constitué, en vue de ses propres recherches, une bibliothèque métrologique d'une rare étendue, nous avertit qu'il se tient prêt à répondre à toute demande de renseignements, émanant d'un travailleur sérieux ; gageons que plus d'un parmi nous, se heurtant à un de ces terribles problèmes, soulevés par les mesures anciennes, qui sont une des plus agaçantes difficultés de nos études, mettra à profit son obligeance. Nous sommes, ici, trop pénétrés de la nécessité d'organiser la collaboration scientifique pour ne pas saluer, avec une particulière satisfaction, ce bel exemple de confraternité.

2. Londres, Offices of the Society, 1929 ; in-8°. I-IX, 1-36 ; I-VIII, 1-26 ; I-X, 1-27 ; 1-5 ; 1-68 ; 1-10 p.

3. Le volume renferme, en outre, deux autres fascicules : le deuxième, documents sur les transactions d'Édouard II avec les *Lords Ordainers* (1312-1313) ; le sixième, récit d'un Anglais emprisonné à Paris sous la Terreur.

tribunal d'Équité ; il met, d'autre part, en scène — ce qui nous touche particulièrement ici — une affaire de transport de laines. Enfin les documents divers sur les poids et mesures anglais, que M^r V. T. HARLOW a réunis et qu'il fait suivre d'une courte bibliographie, rendront un grand service à tous les érudits que préoccupent ces problèmes de métrologie, entre tous capitaux et entre tous délicats.

M. B.

Instruments de travail. — A titre de complément à la *Bibliographie* de M^r G. GRANDIDIER, parue, en 1905, M^r E. JAEGLE, chef du bureau de la documentation à Tananarive, nous donne un *Essai de bibliographie sur Madagascar et dépendances (1905-1928)*, qui a été publié en annexe au *Bulletin économique*, édité par le Gouvernement général de la colonie¹. On souhaiterait seulement que, d'ores et déjà, cet utile répertoire fût disposé selon un ordre méthodique de matières, et non pas chronologiquement, année par année. Seuls ont été recensés les livres, notices et revues de la Bibliothèque du Gouvernement général, mais c'est déjà beaucoup².

P. LEUILLIOT

(Strasbourg.)

Nouvelles personnelles. — Avec M^r CHARLES-VICTOR LANGLOIS disparaît une des personnalités les plus marquantes et les plus originales de cette génération d'historiens qui, autour de 1880, suivit, à la Sorbonne, l'enseignement d'Ernest Lavisse, en même temps que, soit à l'École des Chartes, soit — et plus encore — aux Hautes-Études, elle se formait aux méthodes de l'érudition. L'œuvre qu'il laisse est très étendue et très vaste ; mais elle n'intéresse qu'indirectement les études que nous poursuivons ici. Sans doute les documents d'archives, auxquels, comme érudit d'abord, puis, dans son grand poste de l'Hôtel Soubise, comme administrateur, il consacra une large part de son activité, sont bien commun de tous les historiens ; de même, la bibliographie historique générale. A des instruments de travail comme les *Archives de l'histoire de France*, qu'il publia en collaboration avec M^r HENRI STEIN, ou ce *Manuel de bibliographie historique*, malheureusement jamais réédité, ou encore les chapitres sur la critique des sources qui, dans l'*Introduction aux études historiques*, écrite par lui en commun avec M^r SEIGNOBOS, constituent son apport personnel, nous devons la même gratitude, très vive, que l'ensemble des travailleurs, occupés à défricher le vaste champ du passé. Ses belles études documentaires sur le Parlement, la Chancellerie et la Chambre des Comptes des Capétiens — ces dernières surtout — fournissent à l'histoire économique de la période une base solide. Il n'est pas jusqu'à ses travaux sur l'histoire littéraire du moyen âge, objet préféré, pendant la seconde partie de sa vie, de son activité scientifique, dont les historiens de la société médiévale ne puissent tirer

1. Numéro hors série, 1927, 212 p., Tananarive, Imprimerie Industrielle, et numéro 2, Documentation. Études, 1928, *ibid.*, Imprimerie de l'Imerina, p. 61-91.

2. La bibliographie s'arrête au 21 décembre 1928 ; l'auteur n'avait pu encore avoir connaissance, sans doute, de l'étude de E. DARDEL, *Une région malgache : le Boïna* dans *Annales de Géographie*, 1928, p. 527-533.

profit, — un profit plus grand peut-être qu'il ne le soupçonnait lui-même. Mais ni, à proprement parler, les recherches de structure sociale — l'article, d'ailleurs si pénétrant, qu'il donna en 1902 sur *Les origines de la noblesse française* n'envisage guère le problème que sous son angle politique — ni, d'aucune façon, l'histoire économique, ne semblent jamais avoir attiré cet esprit, pourtant curieux de tant de choses. Pas plus, du reste, que l'histoire religieuse ou intellectuelle, vues en profondeur. Pour lui, l'étude du passé paraît avoir été, avant tout, un jeu esthétique, — osons le dire aussi, une école d'ironie : car il y avait, je crois bien, dans cet érudit rigoureux, dans ce juge équitable, un grand fond de scepticisme. N'en était-il pas arrivé vers la fin de sa vie, à vouloir réduire toute une partie de l'histoire à n'être qu'un choix de documents, sinon reproduits mot à mot, du moins simplement analysés ? Et quelle partie de l'histoire, et quels documents ! l'histoire des sentiments et des idées, entre toutes difficile à restituer et à comprendre par le dedans, — ces documents littéraires, dont la moelle ne peut être extraite qu'au prix du plus délicat effort d'interprétation. De plus en plus, cet homme si intelligent avait paru atteint de ce qu'on pourrait appeler le renoncement historique. Les grands courants cachés de la vie humaine dont il se détournait ainsi, presque délibérément, comment oublier que l'enthousiasme romantique en avait naguère inspiré le sens à un Michelet, voire même à un Augustin Thierry ? C'était, il est vrai, au prix de beaucoup de naïvetés et d'un manque choquant de rigueur dans le maniement des témoignages. Il y a lieu, certainement, d'essayer de faire mieux ; mais non pas, sans doute, de faire moins.

MARC BLOCH.

Nous n'avons appris que récemment la mort de LOUIS J. [PAETOW, prématurément enlevé, le 22 décembre dernier, à l'âge de quarante-huit ans. Comme tant de ses compatriotes, il s'était passionné pour l'étude de la civilisation intellectuelle du moyen âge, — ce curieux retour d'un peuple si moderne vers un passé, que d'autres tiennent, à tort, pour négligeable, n'est-il pas, en lui-même, un fait historique à retenir ? — A ces recherches, il consacra l'essentiel de son activité scientifique, qui ne nous appartient donc pas ici. Mais son *Guide to the study of medieval history*, paru en 1917, a apporté à tous les médiévistes un secours trop précieux pour ne pas devoir être rappelé avec reconnaissance dans une revue qui tient à faire au moyen âge sa place. Il préparait une seconde édition de ce bon instrument de travail. Puisse sa disparition ne point nous en priver !

M. B.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Une méthode de recherche : trafic fluvial et toponymie

Érudit vigoureux et personnel, M^r GEORGES DE MANTEYER, on le sait de longue date, n'aime point les chemins battus. Ni dans la science, ni dans les Alpes. C'est pourquoi, s'inscrivant en faux (non sans humour, parfois, ni âpreté) contre les assertions de divers adeptes renommés de la Montagne, il prétend de son fauteuil et sans chausser le moindre brodequin ferré, faire la lumière sur une question parfaitement obscure jusqu'à présent : quand, comment et par quelle gradation la connaissance des cols alpestres s'est-elle développée dans les temps ? — En fait, M^r de Manteyer prétend même beaucoup plus. Ce que nous apporte un vigoureux mémoire signé de lui et intitulé *Les voies fluviales primitives et leurs cols dans les Alpes*¹ — c'est une méthode, de portée et d'application générale. Essayons d'en donner l'idée.

Quelles sont les voies d'accès naturelles aux cols de montagne ? Évidemment, les voies d'eau, les vallées fluviales. Or, qu'on suive en imagination un voyageur désireux, depuis la plaine du Pô, de gagner en traversant les Alpes les contrées rhodaniennes. Aux abords de Turin, l'homme qui, jusque-là, avait pris le Pô comme fil conducteur et le suivait vers l'Ouest depuis l'Adriatique, se voit bien obligé d'abandonner son guide : car, changeant brusquement de direction, celui-ci oblique franchement vers le Sud. Heureusement un autre cours d'eau, un affluent du Pô, prolonge d'Est en Ouest la direction que le fleuve abandonne et se dirige droit vers la montagne. L'homme suit ce nouveau guide jusqu'aux parages de Suse. Il ne l'abandonne pas lorsqu'ensuite il oblique, d'abord vers le Sud-Ouest puis franchement vers le Sud. Il n'y renonce qu'à hauteur de Césanne, lorsqu'il rebrousse chemin vers l'Est. Alors, un petit affluent, descendu de Clavières, tire notre voyageur d'embarras. Il le suit et ne s'en repent pas : car le mince cours d'eau le mène tout droit au Mont Genève. — Comment s'appelle ce cours d'eau ? *Dora*. Comment s'appelait, avant lui, de Turin à Césanne, l'affluent du Pô qui marquait la bonne direction ? *Dora* (nous l'appelons sur nos cartes *Dora Riparia*). Comment par contre s'appelle, en amont de Césanne lorsqu'il ne peut plus indiquer la bonne direction, cet affluent du Pô ? *Ripa*. En d'autres termes, « l'instinct du passant est de conserver le même nom à la route fluviale qu'il suit, tant qu'elle répond à la même phase de son voyage » (p. 8).

Continuons ce voyage. Passé le Mont Genève, voici une source, puis un ruisseau. Il prolonge dans le même sens, c'est-à-dire vers l'Ouest, la ligne des deux *Dora*. Quel nom porte-t-il ? Le même, à peu de chose près : *Durance*. Ici, *Duria* ; là, *Druentia*. Et M^r de Manteyer de noter : « L'homme se trouve amené par la disposition des apparences, à baptiser du même nom, nuancé

1. Gap, Louis Jean, 1928 ; in-8°, 40 p. (tirage à part du *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1928).

tout au plus d'une simple variante, les deux cours d'eau opposés mais voisins qui le guident — d'abord en montant, puis en descendant » (p. 9). — Continuons toujours. Bientôt le voyageur, qui, depuis le Genève, suit sa Durance, voit le petit torrent se jeter dans un gros cours d'eau venant du Nord. De ce cours d'eau, le tronçon d'amont ne l'intéresse pas : il l'écarterait de son but, qui est par définition le Rhône. Le tronçon d'aval, lui, l'intéresse : il le conduit au but ; il prolonge la bonne direction, *Duria-Duria-Druentia*. Conséquence : à la partie qui ne l'intéresse pas, le voyageur laisse son nom d'eau de Névache ou de Clarée. A celle qui l'intéresse, il imprime ce qu'on pourrait nommer le nom-indicateur : *Druentia*. Et ainsi se forme une Durance étrange, par la soudure d'un minuscule torrent (moins de 2 m. de large) avec une grosse rivière (11 m. de large au confluent). D'où les exclamations de modernes nomenclateurs : « Comment, par quelle aberration a-t-on donné le nom de Durance au pauvre torrent qui remonte vers le Genève, alors que, de toute évidence, la vraie Haute Durance, c'est la Clarée ! » — Mais ce n'est pas le pauvre torrent, en réalité, qui a usurpé, ou volé, le nom de Durance. C'est lui au contraire qui a doté de son nom ce qu'on peut appeler la Durance utile, à l'exclusion de l'eau de Névache parfaitement inutile — du moins au voyageur qui, de Turin, vise Arles ?

Voilà l'idée. Ne suivons pas maintenant M^r de Manteyer dans les promenades qu'il fait avec son lecteur, dans toutes ses traversées de cols alpestres. Car il ne lâche pas son fil conducteur. Et s'il passe le col de Mary, il y accède par le Marin de la Maira qui le mène à la Marie de l'Ubaye ; s'il franchit le col Marcio, il y quitte la Maira du val Bregaglia pour gagner la Madreis rhétique ; par le Stelvio, il passe de l'Adda à l'Adige ; par le Carro, de l'Orco à l'Arc. Quitte-t-il les Alpes ? il suit après le Lot, *Olis*, l'Altier qui le mène à l'Ardèche. Gagne-t-il la Corse ? Le Taravo se prolonge pour lui par le Travo. Et ses pas l'égarent bien plus loin encore, jusqu'à la Duna et au Dnieper, à la Volga et au Volchow, au Vardar et à la Morava... Arrêtons-nous et ne le suivons pas en de si « étranges pais ». N'essayons-pas non plus de nous demander, avec lui, si la toponymie fluviale, non contente de restituer pour nous des voies usitées, il y a des millénaires, par les hommes qui n'ont point laissé de documents, ne nous permettrait pas par surcroît de deviner dans quel sens s'exerçait leur trafic et par exemple, si les vocables « munis de la désinence du participe » ne spécifient point « le prolongement du trafic au delà du col et par conséquent la marche dans sa direction ». Nous en avons dit assez pour indiquer la thèse générale que défend ce mémoire, aventureux sans doute, original certainement, et qui, au rebours de tant d'autres, donne à penser abondamment. Il appelle, faut-il le dire, une reprise en sous-œuvre patiente et méthodique. Et l'on souhaite tout particulièrement qu'ayant formulé ainsi, dans son travail dépourvu d'apparat, des idées neuves et qui lui sont chères, M^r de Manteyer limitant son effort, mais l'approfondissant, remette sur le chantier ses matériaux. On souhaite qu'il s'attache, spécialement, à ces contrées alpestres et provençales qui sont de son domaine et de sa juridiction — qu'il ne se contente pas de nous dire : « Il y a eu un moment, dans le passé déjà lointain de l'Europe d'Occident, mille ans ou deux mille ans avant notre ère, où de la mer Noire, le long du Danube, le commerce d'Orient gagnait la Vénétie... puis les Gaules... par la Doire (Ripaire) et la Durance, la Doire

(Baltée) et la Drance ». Il faut qu'il le démontre, je veux dire qu'il renforce l'hypothèse ingénieuse par lui formée au vu d'une toponymie certainement « sollicitable », à l'aide de tous les témoignages auxiliaires que sont capables de lui fournir tant de disciplines sœurs qui doivent se prêter un mutuel appui ; il faut qu'il forme, en ce qui le concerne, ce « vaste système d'alliances », dont parle M^r Des Marez dans son *Problème de la colonisation franque* et qui englobe « à côté de l'histoire et de la philologie, l'archéologie, la géographie physique, la géographie humaine, le folk-lore et l'histoire du droit ». Alors, alors seulement, ses constatations prendront leur pleine valeur. Alors, l'indication si intéressante qu'il nous fournit sur l'ancienneté du passage d'Aoste à Martigny par le col Ferret, cessera de paraître surprenante. Alors, il aura ajouté réellement, à notre pauvre petite collection d'outils à forcer le temps, un instrument vraiment utilisable. Il aura fondé, et non pas seulement suggéré une méthode.

LUCIEN FEBVRE

Les groupes sociaux dans l'Italie médiévale

Une nouvelle théorie sur l'origine des communes rurales. — Dans l'histoire rurale des pays au Nord des Alpes, le problème d'origines le plus rebattu, celui qui, traditionnellement, alimente les joutes érudites, a pour objet la seigneurie, le « manoir », la *Grundherrschaft*. En Italie, changement d'horizon : c'est autour de la commune rurale que les grandes théories génétiques s'échafaudent. Ainsi la place tenue dans les préoccupations habituelles des historiens de chez nous par une institution de commandement et d'exploitation, en pleine vigueur dès le haut moyen âge, revient là-bas à un groupe à tendances autonomes que les textes ne montrent guère, clairement constitué, avant le xii^e siècle. Nul doute que cette différence d'orientation dans la recherche n'ait sa racine et ne trouve sa raison d'être dans les faits eux-mêmes. La « commune rurale » italienne réussit, bien souvent, dès le moyen âge, à faire reconnaître son existence comme personnalité collective et à se donner ses organes administratifs propres ; pareil succès n'échut que rarement à nos communautés de village. (Il y aurait une exception à faire pour les consulats ruraux, si répandus, aux xiv^e et xv^e siècles, dans certaines régions de la France du Midi ; mais on sait de reste que ce n'est pas sur les documents méridionaux que sont bâties nos classifications historiques). Peut-être, cependant, la pression des faits les plus apparents — qui ne furent pas, toujours, les seuls capables d'action — a-t-elle entraîné les travailleurs des différentes nations à prendre du passé une vue un peu trop unilatérale. Il est permis de penser que, de nos histoires rurales, le village est par trop obstinément absent ; en revanche — nous nous en rendrons compte tout à l'heure — l'effacement du problème seigneurial, dans certaines études italiennes, ne va pas sans quelque excès.

On a dit du manoir anglais que les savants lui ont découvert autant d'origines diverses que la Grèce, à Homère, de villes natales. De même pour la commune italienne. La dernière en date de ces théories vient de nous être

proposée par M^r GIAN PIETRO BOGNETTI¹. Son originalité est de supprimer presque complètement le problème, ou du moins — ce qui, en pratique, revient au même — de le reporter beaucoup plus haut que le moyen âge, où on le situait d'ordinaire, pour le rejeter dans la pénombre de la préhistoire. Placer aux XI^e ou XII^e siècles les premiers débuts du groupe, c'est, nous assure l'auteur, confondre avec sa naissance sa réapparition à la lumière des textes, après une période où les témoignages sont entre tous rares et obscurs, ou encore, avec sa formation dans les faits, sa reconnaissance expresse par un droit redevenu plus conscient de lui-même et plus savant. Il existait déjà, en tant que groupe, à l'époque romaine et n'était alors même qu'un legs de l'époque italique ; il a continué d'être, depuis ces âges lointains, jusqu'au moment où la plupart des historiens, à tort, ont cru le voir se constituer. Mais comment prouver cette ancienneté et, chose plus malaisée encore, cette continuité ? La plupart des activités de la communauté rurale nous échappent. Il en est une, cependant, que les documents ont tout de même été, de temps à autre, contraints d'enregistrer : l'exploitation, l'aliénation, le partage des biens communaux, *terra conciliva*, *viganalia*, pour parler comme les chartes latines. C'est pourquoi, tout en se gardant bien de voir dans la mise en valeur des pâtures communes le seul lien entre les hommes du village, M^r Bognetti a pris l'étude de ces biens pour « fil conducteur » de son enquête, qu'il appuie, surtout, sur l'examen de textes empruntés au Milanais et au pays de Côme, mais dont les conclusions lui paraissent, à juste titre sans doute, douées d'une valeur générale (voir p. 53 et 96).

Dès les premiers pas, il se heurtait à une difficulté. Selon certains érudits, dont le plus notoire est Schulten, la personnalité juridique et, par conséquent, la capacité de posséder, eussent été, sous le régime romain, reconues aux seuls *pagi*, à l'exclusion des *vici* ; or le village des époques postérieures, lorsqu'il n'était pas issu d'une propriété privée, d'un *fundus*, n'a pu sortir que du *vicus* (le *pagus*, on le sait, représentait un district beaucoup plus large qu'un terroir villageois). C'est à ruiner cette opinion que M^r Bognetti s'applique, tout d'abord. Il semble bien y avoir victorieusement réussi.

Suit une étude très fouillée des données médiévales. Le livre n'est pas toujours d'une lecture facile ; on y eût souhaité plus d'air et de vie. Mais il est extrêmement instructif. Bien qu'il soit tourné vers l'aspect juridique des faits

1. *Sulle origini dei comuni rurali del medioevo, con speciale osservazioni pei territorii milanese e comasco*. Pavie, Tipografia cooperativa, 1927 ; in-8°, 215-XLIV p. (*Pubblicazioni della R. Università di Pavia, Studi nelle scienze giuridiche e sociali*, 30). Pas de bibliographie ; mais en appendice, classés géographiquement, un choix de témoignages significatifs (analyses et extraits de documents). Dans l'*Archivio storico Lombardo*, t. LV, 1928, M^r G. P. BOGNETTI a publié, comme suite à son principal ouvrage, un article intitulé *Documenti per la storia del comune rurale nel Milanese* ; on y trouvera, outre une très utile bibliographie des publications de documents et monographies relatives à l'histoire rurale du Milanais, sa réponse aux objections que lui avait faites, dans un compte rendu de la *Historische Zeitschrift* (t. 137, 1928), le Professeur FEDOR SCHNEIDER ; on sait que ce dernier est l'auteur d'un livre — *Die Entstehung von Burg und Landgemeinde in Italien*. Berlin-Grünwald, 1924 — qui malgré un système, à certains égards, contestable, a jeté une vive lumière sur les vicissitudes de l'occupation du sol et de l'organisation sociale dans l'Italie médiévale. Dans le même article de M^r Bognetti, publication, en appendice, et commentaire, dans le texte, de trois curieux documents relatifs aux villages de Vimodrone et Tradate. Signalons enfin, dans l'*Archivio giuridico*, t. C, 1928, sous le titre *Intorno alle origini del comune rurale, a proposito di una recente pubblicazione*, un intéressant compte rendu du livre de M^r Bognetti, par le professeur ENRICO BESTA.

plutôt que vers l'économie, on y puisera un grand nombre de renseignements d'un vif intérêt tant sur l'habitat que sur l'utilisation agraire des communaux (voir, notamment, le commentaire de la « Sentence des Minucii » de 117 av. J. C. relative au territoire des Viturii — *C. I. L.*, I, 199 et V, 2, 7749 — et, p. 102, les textes médiévaux, si curieux, qui rapportent l'établissement, sur le communal, de cultivateurs astreints à un cens appelé *accola*). Quant à la thèse essentielle, que j'ai résumée plus haut, solidement étayée sur les documents et parfaitement conforme, en outre, aux vraisemblances européennes, elle me semble, jusqu'à nouvel ordre, devoir emporter la conviction. C'est un gain sérieux pour nos études. Une réserve toutefois s'impose, qui n'est point sans gravité : probablement juste en elle-même, la thèse de M^r Bognetti laisse échapper, à mon sens, toute une partie de la réalité.

Ce village italien, en effet, comme le village français, ne fut, au moyen âge, que rarement autonome : il était, presque toujours, soumis — pour parler la langue des statuts italiens — au *districtus* du *dominus loci*. Que dis-je : « au moyen âge » ? Dès l'antiquité, n'était-il pas quelquefois, souvent peut-être, placé — peu importe les mots — sous une autorité seigneuriale ou un patronat ? Gardons-nous, en effet, d'imaginer, comme deux mondes distincts, d'une part des villages, de l'autre des *latifundia* ou des seigneuries. S'il est un fait qui s'impose impérieusement à nous, c'est que le village était, fréquemment, dans le *fundus*, et, plus fréquemment encore, au moyen âge, dans la seigneurie. Sans doute cette compénétration est difficile à concevoir ; mais il ne sert à rien de la nier ; il faut la décrire et l'expliquer. Rien de plus significatif, à cet égard, que ce texte des coutumes milanaïses de 1216 (*rubr. XXIV*), cité, après plusieurs autres auteurs, par M^r Bognetti (p. 112) ; on y voit le seigneur participer au communal de deux façons différentes : comme seigneur, il a droit, si le communal est partagé ou vendu, à la moitié du sol ou du prix ; puis, comme habitant, il prélève, sur l'autre moitié encore, sa part, proportionnelle à l'étendue des biens qu'il possède dans le terroir. M^r Bognetti — cette citation suffit à le prouver — n'a naturellement pas commis l'erreur d'oublier totalement le *dominus loci*. Mais, préoccupé avant tout par la commune, il n'a, sur les « origines » des seigneuries, que quelques phrases assez vagues, où il se réfère volontiers aux théories de von Below (voir, notamment, p. 187). Tient-il vraiment le pouvoir seigneurial pour un simple démembrement de la puissance publique et, partant, pour un fait purement médiéval ? On a peine à le croire. Nous n'avons aucune raison de poser en principe que les « origines » du chef ne doivent pas être cherchées aussi haut que celles de la communauté, ni, plus généralement, de postuler, *a priori*, que l'un des deux éléments, quel qu'il soit, fasse figure, dans l'évolution, de corps étranger. En tout cas, le problème communautaire et le problème seigneurial sont indissolublement liés. Pour avoir trop laissé dans l'ombre le seigneur — comme les tenants de la thèse domaniale oublièrent le village, — la construction de M^r Bognetti, malgré sa force et son attrait, manque à donner du passé rural de l'Italie une image qui satisfasse pleinement l'esprit.

La seigneurie territoriale. — C'est, au contraire, le pouvoir seigneurial qui forme le principal objet de la pénétrante étude consacrée par M^r PIETRO VACCARI à l'élément territorial dans l'organisation juridique des

campagnes italiennes¹. Je regrette que la date, relativement ancienne, de cet ouvrage m'interdise d'insister ici sur lui comme j'eusse voulu. Du moins prendrai-je la liberté d'en indiquer, brièvement, les lignes essentielles. M^r Vaccari est parti de cette idée que, en Italie, les relations personnelles ont joué, au moyen âge, dans la structure sociale, un rôle beaucoup moins important que, par exemple, en France. Au Sud des Alpes, le lien réel prédomine ; c'est parce qu'on vit sur telle ou telle terre qu'on est soumis à telle ou telle autorité, à telle ou telle justice. Mais un pareil système suppose des circonscriptions, à l'intérieur desquelles s'exerce un même pouvoir. Comment se constituèrent-elles ? A l'origine, bien entendu, se place le comté franc. M^r Vaccari en décrit soigneusement les vicissitudes et l'effritement. Surtout, il met en lumière la naissance et le développement des unités nouvelles, formées autour de la cour seigneuriale et du château ; sur ce dernier point, notamment, son étude méritera d'être méditée par les historiens français, le jour où ceux-ci se décideront enfin à aborder de front le problème difficile que pose, chez nous, l'existence des « châtellenies ». D'une façon générale, l'antithèse que marque M^r Vaccari, entre l'évolution italienne et l'évolution française, est fort suggestive. Je me demande, cependant, si le contraste ne lui apparaît pas sous des couleurs trop tranchées. Certainement, le comté carolingien a laissé, en France, des traces beaucoup plus profondes qu'il ne semble le croire et, dans la seigneurie française elle-même, l'élément « territorial » s'enchevêtre perpétuellement avec l'élément « personnel ». Aussi bien, méfions-nous un peu de ces grands mots, tels que « territorialité » ; nous ne pouvons pas nous passer de pareilles catégories ; mais, si l'on n'y prenait garde, elles nous masqueraient aisément la réalité. Une analyse juridique, telle que l'a tentée M^r Vaccari, va rarement sans quelques raffinements de subtilité. Je me hâte d'ajouter que cet inconvénient, presque inévitable, est ici contrebalancé par un sens très sûr du concret, né d'une longue familiarité avec cette inépuisable source de vie que sont les documents de la pratique.

Les confréries. — Voici, enfin, une dernière classe de groupements, religieux, au moins en leur principe, et spontanés : les confréries. En deux volumes, dont le titre ne rend pas tout à fait justice au contenu — car l'Italie du Sud, qui paraît exclue pour toute la période envisagée, ne l'est au contraire, en raison de l'abondance des documents, qu'à partir du XIII^e siècle et encore pas complètement, puisqu'un appendice est consacré aux faits napolitains et siciliens, — M^r GENNARO MARIA MONTI, dont on connaît l'admirable activité, a retracé l'histoire des confréries italiennes². Le premier tome étudie, une à une,

1. *La territorialità come base dell'ordinamento giuridico del contado : Italia superiore e media*. Pavie, Tipografia cooperativa, 1921 ; in-8°, viii-199 p. (*Pubblicazioni della R. Università di Pavia, Studi nelle scienze giuridiche e sociali*, 20). On aura profit à rapprocher de ce travail le mémoire du même auteur intitulé *L'Ordinamento carolingico e la concezione storica di Giacomo Flach* (*Estratto dagli Annali di scienze politiche*, Facoltà Scienze politiche, R. Università di Pavia). Pavie, 1929. Préoccupé de ce qu'on pourrait appeler l'histoire des territoires juridiques, M^r Vaccari n'a eu garde de laisser la France en dehors de son horizon ; il a, sur le développement des unités territoriales françaises, sur l'œuvre d'unification et de refonte accomplie par les Carolingiens, ses lacunes et ses effets, des pages d'une belle venue ; sa parfaite connaissance des travaux français, même les plus récents, fera réfléchir plus d'un historien de chez nous, conscient de la part trop faible que tient dans nos études l'histoire d'Italie.

2. *Le confraternite medievali dell'alta e media Italia*. Venise, « La Nuova Italia » [1927] ; 2 vol., pet. in-8°, xv-309 et 185 p. (*Storici antichi e moderni*).

avec un grand luxe de détails, les diverses associations dont les documents nous ont gardé la trace ; les plus anciennes remontent jusqu'au ^x^e siècle, peut-être même au ^{ix}^e. Dans le second, on trouvera, disposés selon un ordre peut-être un peu trop scolastique, les résultats généraux de la recherche. Inutile de dire combien un pareil ouvrage apporte de renseignements précieux, non seulement, ce qui va de soi, sur le passé religieux de l'Italie ou sur son évolution artistique, mais aussi sur sa structure sociale, les luttes politiques, et enfin, vu les rapports étroits des confréries et des métiers, sur le développement économique. On notera, à ce propos, que M^r Monti, en dépit des faits romains et ravennates, qu'il tient à la fois pour exceptionnels et pour médiocrement probants, considère le mouvement corporatif italien, au même titre que le mouvement communal ou les confréries elles-mêmes, comme un phénomène spécifiquement médiéval, sans attaches avec les institutions romaines. Ne conviendrait-il pas cependant, en ce qui concerne les corporations, d'attribuer quelque importance aux habitudes de groupement, entretenues dans toute une partie de l'Italie par la législation byzantine ; mais il va de soi qu'il ne saurait s'agir que de la persistance d'habitudes, précisément, et non d'institutions, au sens étroit du mot. Comme M^r Vaccari, M^r Monti témoigne d'un souci très vif et très louable d'élargir sa vision en établissant, entre les faits italiens et les faits français, d'instructives comparaisons ; tout un appendice, dans le second volume, est consacré aux confréries françaises¹. Personne ne s'étonnera qu'il ne soit pas absolument complet. Je me permettrai de signaler à M^r Monti, comme exemple de confréries à rôle politique ou révolutionnaire — phénomène qui, d'après son exposé, me paraît avoir été plus répandu en France qu'en Italie — le cas, à Marseille, de la confrérie du Saint-Esprit, et, plus près de Paris, celui de la confrérie villageoise de Louvres, sur lequel Luchaire (*Manuel*, p. 369 n. 3) a déjà attiré l'attention.

MARC BLOCH

La « révolution économique » du ^{xvi}^e siècle

Il sera malheureusement impossible de rendre ici pleine justice au beau livre de M^{rs} HENRI HAUSER et AUGUSTIN RENAUDET sur « les débuts de l'âge moderne »². La partie, traitée, avec tant de talent, par M^r Renaudet — histoire religieuse, intellectuelle et artistique — échappe entièrement à la compétence de cette revue ; et jusque dans l'œuvre propre de M^r Hauser, l'exposé des événements et institutions politiques qui, à juste titre, y tient une place considérable, ne touche qu'indirectement les études dont les *Annales* veulent être l'organe. Comment, cependant, un historien, ayant lu l'ouvrage d'un bout à l'autre, se priverait-il d'indiquer, fût-ce d'un mot, tout le profit qu'il en a tiré ? Inutile d'insister sur la solidité de l'information, dont les noms des deux collaborateurs, par avance, nous étaient garants, ni même sur la lucidité

1. Voir aussi, du même auteur, *Istituzioni e associazioni romane in Italia e in Francia durante l'alto medio evo* dans *Annali del Seminario Giuridico Economico della R. Università di Bari*, t. I, 1927.

2. *Les débuts de l'âge moderne. La Renaissance et la Réforme*. Paris, Alcan, 1929 ; in-8°, 639 p., 1 carte (*Peuples et civilisations. Histoire générale, publiée sous la direction de LOUIS HALPHEN et PHILIPPE SAGNAC*, t. VIII).

du récit, ou la pénétrante finesse de tant d'observations de détail. Bornons-nous à noter une qualité plus haute encore et plus exceptionnelle. Faire la synthèse d'une époque, ce n'est pas simplement, quoi que puissent croire certains auteurs, juxtaposer en mosaïque des phénomènes différents par les lieux où ils se déroulèrent, ou par leur nature même ; c'est, avant tout, marquer entre ces éléments, en apparence fort éloignés, les liaisons profondes. Pour avoir réussi, avec un rare bonheur, à déceler ce réseau délicat de causes et d'effets, l'œuvre commune de M^{rs} Hauser et Renaudet demeurera, aux yeux de l'histoire tout court, sans acception de spécialité, un modèle de travail synthétique.

Aussi bien, ce sens aigu des relations, qu'on observe dans tout le livre, est-il tout particulièrement appréciable dans les développements que M^r Hauser a consacrés à l'histoire économique. Celle-ci n'est jamais isolée de l'atmosphère générale du temps. L'accent est mis, principalement, sur la finance et le grand commerce. Rien de plus naturel. De toutes les formes de l'activité économique, ces deux-là, qui, en vérité, n'en font qu'une, caractérisent, mieux qu'aucune autre, « l'âge des Fugger ». Ce sont celles, en outre, dont l'influence sur les événements tout à fait saillants — grandes découvertes, politique internationale, avec tous ses contre-coups religieux — se perçoit avec le plus de netteté. Sur les rapports du mouvement financier avec les vicissitudes des diplomaties habsbourgeoise et française, sur le commerce des épices et ses liens avec les premières firmes bancaires (dyptique Lisbonne-Anvers), sur l'évolution qui mena « de la foire à la bourse », sur l'inflation monétaire enfin, M^r Hauser a écrit des pages lumineuses, suggestives sans anachronisme, vivantes sans fausses couleurs, et qui resteront. Mais, des transformations de l'économie européenne qui marquèrent ce siècle, la naissance de ces vastes entreprises de négoce et de finance n'est qu'un aspect entre beaucoup d'autres, le plus brillant, le plus original sans doute, non pas, peut-être, le plus riche en conséquences durables ; le brasseur d'affaires de grande envergure, le banquier d'Augsbourg ou de Lyon ne représente pas, à lui tout seul, ce qu'il faut bien appeler, de mots commodes, le capitalisme et la mentalité capitaliste. Au-dessous de ces magnifiques aventuriers, on vit pulluler la foule des petits rassembleurs de capitaux, hommes de loi, officiers de l'État, marchands des bourgs, tous plus ou moins usuriers ou spéculateurs, patients créateurs de fortunes et de puissances nouvelles. Et, autant que le grand commerce, davantage que l'industrie, la vie rurale subit l'action à la fois de la crise monétaire et de l'esprit du temps : squires anglais, hobereaux-marchands de blé des pays baltes, gentilshommes ou bourgeois de France, commencèrent alors, par des moyens divers, adaptés aux diverses conditions, politiques ou sociales, de leurs pays respectifs, cette méthodique concentration des parcelles qui devait, aux âges suivants, modifier, bouleverser parfois, la figure et l'économie des campagnes. De ces atteintes portées, en profondeur, au vieux système économique, M^r Hauser n'a pu, faute de place, nous donner qu'une trop sommaire esquisse. De même sur toute l'histoire de la structure sociale ; les brèves, mais fortes analyses du début — dans le tableau général de l'Europe — ne nous font que plus vivement déplorer, par la suite, l'absence presque totale de notations de cet ordre. En somme, le seul regret que le lecteur éprouve, en fermant le livre, équivaut à un souhait : celui de

voir bientôt les beaux sujets, qui n'ont pu, cette fois, être qu'effleurés, repris avec toute l'ampleur nécessaire, par le même auteur, qui a tant à nous apprendre et sait si bien nous instruire.

MARC BLOCH

Géographie économique : Traités élémentaires et manuels

Qui s'intéresse aux progrès d'une science ne saurait se détourner des livres élémentaires ou des manuels classiques qui se proposent de vulgariser les résultats acquis par les savants. De leur valeur dépend l'efficacité même d'un labeur qui doit être désintéressé sans doute — mais ne saurait demeurer indifférent au triomphe d'idées justes et de notions saines. Par ailleurs les manuels, lorsqu'ils sont à jour et sérieusement établis, sont souvent utiles à d'autres qu'aux apprentis. Ils fournissent commodément des données numériques ou statistiques qu'on perdrait un temps parfois considérable à rechercher soi-même, et qu'il est commode d'avoir sous la main. Signalons ici quelques livres, récemment parus, et qui témoignent d'un progrès évident des études de géographie économique ou commerciale.

Un traité élémentaire de géographie économique générale. — Le premier de ces ouvrages, l'*Allgemeine Wirtschaftsgeographie : Einführung und Grundlagen* du Dr RUDOLF LÜTGENS, Privat-docent à l'Université de Hambourg, n'est pas un livre de classe, et s'établit à un niveau supérieur¹. Il vise les étudiants, les apprentis économistes et aussi les futurs hommes d'affaires. Le plan est expressif. Trois parties : I. *Éléments et bases physico-géographiques de la vie économique*. Le climat ; son influence sur le monde végétal, le monde animal, les sociétés humaines. Le globe terrestre : étendue, divisions, articulations ; le sol et sa structure ; relief, volcanisme, etc. ; les eaux et la mer. Importance de ces divers éléments pour l'économie. — II. *Végétaux, animaux et économie humaine*. Éléments de géographie botanique ; formations ; familles de plantes ; plantes alimentaires ; géographie animale, etc. — III. *L'homme et l'économie humaine* : faits de population ; races ; âges et sexes ; religions, langues, cultures ; les États et leur géographie ; l'extension de l'économie et l'« Européisation » du globe. — Ce court résumé suffit à montrer l'objet du livre et le dessein de l'auteur. Ils sont également originaux et je ne vois pas chez nous d'ouvrage comparable à celui-là, ni qui contienne sous un aussi petit format autant de données, élémentaires sans doute, mais précises, exactes, puisées aux meilleures sources. Surtout, ce qui rend ce petit livre extrêmement vivant et, je dirai même plus, séduisant, c'est l'abondance et la qualité remarquable des croquis géographiques qui l'illustrent presque à toutes les pages. Croquis intelligemment conçus, ingénieux, expressifs, parlant à première vue — et cependant étrangers à ce schématisme brutal, à cette technique hallucinante et parfaitement anti-scientifique du *blanc-noir* que tant de livres allemands (et en particulier ceux qui relèvent de la Géophysique²) exaltent en ce moment et propagent au prix d'un véritable crime

1. Breslau, F. Hirt, 1928 ; in-8°, VIII-216 p., 176 cartes et diagrammes.

2. Voir, à ce propos et sur ce mouvement de la Géophysique, mes notes de la *Revue critique*, 1929.

contre l'esprit. Aux cartes générales à très faible échelle, aux planisphères multipliés s'ajoutent fréquemment, faisant contraste, des extraits de cartes à grande échelle, des plans même, tout à fait soignés d'exécution et qui donnent à ce livre didactique une vie, un intérêt, un mouvement tout à fait singulier. C'est véritablement un petit livre intelligent, et qui, par beaucoup de côtés, peut servir de modèle.

LUCIEN FEBVRE

Une géographie classique de l'échange. — Le *Manuel de géographie commerciale* dont M^r P. CLERGET, Directeur de l'École supérieure de commerce de Lyon, publie la seconde édition revue et augmentée¹, s'adresse à des esprits moins formés et poursuit des fins plus immédiatement pratiques. Tel quel, il est vraiment excellent et on n'en saurait assez vanter les mérites. C'est le type du livre de classe à la française, clair, avenant, expressif et qui ne laisse jamais son lecteur à l'état d'inertie. Ce n'est pas une géographie économique ; c'est une géographie de l'Échange, divisée en trois parties. La première, sous un titre que je n'aime guère, car il fait équivoque : les *Marchés nationaux*, consiste en une liste sommaire, pays par pays, des éléments de trafic agricoles et industriels des divers États du globe. — La seconde est consacrée aux *Marchés de marchandises* : denrées alimentaires, matières premières industrielles, produits minéraux. — La troisième enfin et la plus développée traite des *Voies et moyens de transports*. Une note précise sur le commerce extérieur de la France ; un choix tout-à-fait intelligent de données statistiques ; une bibliographie soignée et un index complètent cet excellent petit livre, où rien n'est livré au hasard : l'illustration, notamment, est remarquablement comprise elle aussi ; les croquis cartographiques n'ont pas l'abondance, ni même parfois la précision de ceux que nous venons de louer dans le traité de M^r Lütgens ; en particulier, les planisphères sont trop rares qui, par leur présence, élargiraient en quelque sorte et inciteraient à s'étendre jusqu'aux confins du globe l'esprit des petits Français, par nature casaniers. Mais les illustrations proprement dites sont excellemment choisies et invitent au voyage, au dépaysement, à la réflexion aussi. Il faut souhaiter à ce Manuel, composé pour l'Enseignement primaire supérieur, mais apte à éveiller bien d'autres curiosités, une large diffusion dans des milieux plus vastes. Il le mérite pleinement.

L. F.

Un manuel des transports. — M^r CHARLES CALOT, avec la compétence d'un homme du métier, — il est chef du Service des réclamations à la Compagnie d'Orléans — ne traite dans son ouvrage intitulé : *Les transports commerciaux. Manuel pratique*², qu'une seule des parties du programme d'ensemble qui s'imposait tout naturellement à M^r Clerget. Et il le traite dans un autre esprit, puisqu'il vise d'autres lecteurs. Quatre parties : Chemins de fer ; Navigation maritime et fluviale ; Automobilisme ; Aviation. Dans chaque partie, un historique sommaire du mode de transport envisagé ; des notices techniques également succinctes ; un exposé rapide des problèmes géogra-

1. Paris, Hatier, 1928 ; in-8°, 384 p., nombreux graphiques, cartes et illustrations.

2. Paris, Delagrave, 1929 ; in-16, 524 p.

phiques, économiques et financiers que soulève l'emploi du mode de transport envisagé ; enfin, un précis de la législation commerciale française à ce sujet. Tel quel, le livre — dont je n'ai pas qualité pour examiner les mérites d'un point de vue purement pratique — est fait pour rendre aux historiens et aux géographes des services certains. Ils sont trop portés à négliger — parce qu'ils les ignorent et n'ont guère du reste le moyen pratique de ne pas les ignorer — ces contingences d'ordre technique ou financier qui dominent si étroitement cependant l'histoire et la géographie des transports. La persistance chez quelques auteurs attardés de certaines croyances naïves à l'efficacité toute puissante des avantages géographiques, s'explique très largement par cette ignorance. Le livre de M^r Calot (qui, lui, ignore tout, radicalement tout, de la géographie, de son esprit et de ses préoccupations) leur pourra servir d'antidote — un peu brutal peut-être, mais salubre dans sa violence. Et, si on veut bien recourir aux nombreuses notations chiffrées qu'il contient, on se sentira peut-être moins porté à trancher avec une carte et un compas, des problèmes qui ne relèvent point seulement de la distance. Que sur une ligne à grande distance nécessitant l'emploi d'avions puissants (Toulouse-Dakar par exemple) un voyageur, et ses bagages (90 kg. tout compris), doive payer, au prix de revient kilométrique de 5 fr. 90 or, une somme de 2 500 fr. or, de 12 500 fr. papier, ce qui est prohibitif — voilà, entre des centaines d'autres, une donnée qui n'est peut-être pas tout à fait inutile pour mettre au point certains débats. — Souhaitons dans les milieux d'historiens et de géographes, au *Manuel commercial* de M^r Calot, cautionné par M^r Richard Bloch, un succès qu'il mérite.

L. F.

Un manuel de géographie régionale. — L'effort de nos géographes demeurerait vain, si ses résultats n'étaient pas adaptés, au fur et à mesure de leur acquisition, aux besoins des élèves des divers enseignements. Les manuels classiques de géographie s'y emploient, avec un succès inégal. Mais ils demeurent, dans leur généralité, trop loin de ce qui a le plus de prise sur de jeunes esprits : la réalité vivante et quotidienne des paysages familiers. M^r GASTON LAUTIER, directeur d'école primaire, s'est proposé, en composant son livre sur le *Sud-Ouest méditerranéen* (Bas-Languedoc et Roussillon)¹, non seulement de permettre aux écoliers du Bas-Languedoc et du Roussillon une mise au point fructueuse, une application féconde des données que leur fournissent les manuels et les cours de leurs maîtres — mais en même temps de réunir dans un petit livre clair et maniable une documentation scientifique puisée aux meilleures sources, des données très précises et très détaillées sur la production agricole et industrielle, et enfin, grande originalité de ce bon petit livre, de proposer des modèles d'excursions, comprenant un assez grand nombre d'itinéraires et compris de telle sorte qu'ils permettent aux apprentis géographes de tirer, sur le terrain, toutes les leçons que comporte la variété des spectacles naturels et « humains ». Il faut grandement applaudir à une telle initiative. D'autant que le manuel de M^r Lautier se recommande par d'excellentes qualités pédagogiques : clarté, précision, probité dans la documentation. Il est bien illustré, de vues photographiques très intelligemment choisies

1. Préface d'EM. DE MARTONNE. Paris, Delagrave, 1928 ; in-16, 186 p.

et de croquis sobres mais expressifs. Il se complète d'une excellente petite bibliographie choisie. Quand on sait les rapports qu'entretient chez nous la géographie avec l'économie, on ne saurait assez se féliciter de voir se faire petit à petit, et d'une façon aussi heureuse, l'éducation générale du pays dans un domaine longtemps abandonné.

L. F.

Un manuel suisse de géographie économique nationale. — Quand on vient d'examiner tour à tour un manuel d'ensemble de géographie commerciale comme celui de M^r Clerget, et un ouvrage régional comme celui de M^r Lautier, il est assez instructif de parcourir la petite *Wirtschafts =, Verkehrs = und Handels = Geographie der Schweiz* que le D^r PAUL VOSSELER de Bâle vient de publier récemment ¹ — à l'usage, lui aussi, d'un public scolaire. Les différences sautent aux yeux. L'auteur suisse ne met pas de coussins sous les coudes des pêcheurs. 3 croquis cartographiques seulement, et peu expressifs ; aucune vue photographique ; un texte cohérent, mais compact, imprimé à peu près d'un bout à l'autre avec les mêmes caractères, sans cette alternance continuelle de passages en grosses lettres, formant l'armature même du livre ; de passages en plus petits caractères formant broderie pour ainsi dire ; de « lectures » enfin, proposant aux jeunes curiosités cette sorte de dessert intellectuel que goûtent si avidement les cerveaux d'enfants. Le petit livre de M^r Vosseler enseigne didactiquement. Il semble ne vouloir faire fonds ni sur l'initiative personnelle des élèves, ni sur les exigences de leur curiosité. Pas de bibliographie, d'aucune espèce. Pas d'exercices pratiques non plus, de ces exercices pratiques dont M^{rs} Clerget et Lautier, mus par un même souci d'associer activement le disciple à l'enseignement du maître, multiplient les types dans leurs ouvrages : exercices sur la carte, sur le terrain, sur les chiffres aussi, critiques élémentaires et utilisations de statistiques, etc., etc. — Le travail est du reste consciencieux, solide, bien documenté. Il fournit sur l'activité multiple de la Suisse un grand nombre de données numériques récentes, contrôlées et qui se trouvent groupées commodément dans ce petit livre scolaire, intéressant par là pour d'autres lecteurs que les écoliers suisses.

L. F.

Une industrie-mère : la houille en Allemagne

D'après Hugo Stinnes, le charbon est « l'alpha et l'oméga de la vie économique allemande », et Maximilien Harden, plus mystique, affirme que « l'Allemagne ne respire que par la grâce du charbon ». Il n'est donc pas surprenant que par son travail remarquable sur le charbon allemand et la grosse industrie allemande², M^r MAURICE BAUMONT nous ait fait pénétrer au cœur de l'Allemagne moderne, aux sources mêmes de sa vie économique, politique et sociale. En vé-

1. Zurich, Schulthess, 1928 ; in-16, 160 p.

2. MAURICE BAUMONT, *La grosse industrie allemande et le charbon*. Paris, Gaston Doin, 1928 ; in-8°, xv-754 p. Voir aussi, du même auteur, *La grosse industrie allemande et le lignite*. Paris, 1928 ; in-8°, 157 p.

rité, critiques ou partisans de l'interprétation économique de l'histoire trouveront dans ce volume substantiel une multitude de faits et de commentaires susceptibles de fortifier leurs positions respectives. Il y a tout un monde dans ces quelques centaines de pages. Elles renferment toutes les informations techniques que l'on peut désirer : géologiques, géographiques (avec deux cartes fort nettes de bassins houillers), historiques, juridiques, financières, commerciales, statistiques : c'est une mine de documents sûrs, méthodiquement classés.

Et cette documentation admirable, dont témoignent soixante-neuf pages compactes de bibliographie, est présentée avec agrément. L'histoire des débuts de l'usage de la houille en Allemagne est d'une érudition amusante. Mieux que les tableaux statistiques ou les combinaisons bancaires les plus détaillées, me reste en mémoire une description rapide et saisissante : paysage ultra-moderne d'usines gigantesques, de hauts fourneaux immenses, de puits d'extraction aux structures élevées, que relie au passé quelques restes presque submergés de la vieille culture hanséatique, maisons blanches parmi les arbres fruitiers, châteaux et tours romantiques. Et dans mon souvenir surgissent aussi les personnages qu'évoque le livre : ce paysan du x^v^e siècle qui exploite le *Kohlberg* du voisin à condition de boucher les trous qu'il fera dans le sol, ce porteur de charbon de la Ruhr avec ses quatre chevaux chargés de sacs, cheminant au x^{viii}^e siècle le long de la *Hellweg* carolingienne, ces princes ingénieux qui favorisent l'emploi d'une machine nouvelle, ou venue d'Angleterre, pour l'extraction, alors dans ses premiers stades. Et c'est, au passage, Napoléon dont les instructions expresses font naître des travaux qui aujourd'hui encore forment la base de l'exploitation sarroise. Conquérants modernes, voici les magnats du charbon, les Grillo, les Thyssen et les autres, et Stinnes, le tyran assyrien, le fabuleux accapareur ; puis se détachant sur la foule anonyme des mineurs, figures la plupart sympathiques de pionniers et de persécutés, voilà les premiers chefs de syndicats : Bunte, Schroder...

Mais on se tromperait si l'on prenait le livre de M^r Baumont pour une histoire anecdotique. L'auteur, de 1919 à 1927, a travaillé, en Allemagne, dans les services de la Commission des Réparations, puis du Plan Dawes. Comme le dit M^r Gruner, vice-président du Comité des Houillères de France, dans son intéressante préface, « il a profité des circonstances qui mettaient à sa disposition une documentation des plus complètes, pour élever un magistral monument ».

L'index très soigneusement établi et la table des matières seront des guides sûrs, indispensables dans un ouvrage que l'on consultera surtout comme livre de références. Bien que chaque page soit bourrée de faits, le style reste précis, vigoureux, coloré. En somme, cette étude maintient hautement la tradition d'excellence des thèses de doctorat ès lettres de l'Université de Paris.

* * *

M^r Baumont s'est proposé, nous dit-il dans son introduction, de nous donner « un compte rendu méthodique et synthétique des conditions de vie de l'industrie houillère allemande, des faits et des problèmes qui se groupent, en Allemagne, autour de la production et de la consommation du charbon ».

Malgré les analyses nombreuses qui forment la substance de l'ouvrage,

M^r Baumont réussit à nous présenter, en effet, une synthèse, cela, en partie, grâce au fait que son sujet tient « étroitement à la base géographique, aux conditions naturelles et historiques » du pays envisagé. « L'Allemagne, dit-il, est un État « économique » beaucoup plus que « politique ». La révolution de novembre 1918, qui a emporté le prestige impérial, a mis cette vérité en relief. Si la politique influe sur l'économique, l'économique la détermine. Il fait le fond, la nature même du pays de Karl Marx ; la vie des partis n'y est à beaucoup d'égards que la manifestation de l'action industrielle ; les problèmes du travail y jouent un rôle plus important que les idéologies politiques... En Allemagne, depuis le milieu du xix^e siècle, l'économie générale se définit par l'analyse du sous-sol ; le charbon en forme le facteur primordial, il anime l'immense appareil industriel du Reich, et est au cœur non pas même de toute l'industrie, mais de toute la vie du pays. » Aujourd'hui la production prussienne figure pour 96 p. 100 dans l'ensemble de la production du Reich. « Nul doute », continue M^r Baumont, « que cette fatalité géographique n'ait singulièrement favorisé et renforcé l'unité allemande, et n'écarte dans les périodes troublées le péril du séparatisme. »

Voilà une interprétation, non pas seulement économique, mais, dirait-on, franchement charbonnière de l'histoire nationale, — interprétation du reste adoucie, corrigée et nuancée dans d'autres chapitres où l'on verra entrer en jeu des facteurs différents et surtout l'action de certaines personnalités de grande envergure.

Et le rôle de la houille s'étend bien au delà des frontières nationales : « La possession par le Reich des principales ressources combustibles du Continent lui permet d'attirer d'autres contrées dans son orbite, — de concevoir une sorte d'impérialisme du charbon, vaste plan d'expansion mondiale et de conquête économique, — de créer une flotte qui peut s'assurer par la houille une source d'énergie et un fret d'échange. La lutte anglo-allemande est préparée par la constitution d'une force houillère en Allemagne. De même, des économistes montrent, au cœur du conflit franco-allemand, l'appel du fer et de la houille attirés l'un vers l'autre au delà des frontières... La guerre de 1914-1918 révèle tragiquement la puissance que la houille confère aux pays qui l'ont en surcroît... Les États neutres industriels sont obligés d'obéir à celui des belligérants qui peut leur assurer leur provision de houille ». Avec l'après-guerre, « des bassins houillers — Sarre, Haute-Silésie, Ruhr — deviennent les champs de bataille de la diplomatie européenne », jusqu'en 1924, où le charbon a été l'occasion et la cause de l'invasion franco-belge de la Ruhr.

Après avoir exposé ces idées générales sur le rôle de la houille en Allemagne et chez ses voisins, M^r Baumont étudie l'évolution de l'industrie charbonnière depuis ses origines jusqu'à nos jours, la part des produits secondaires et la marche de l'extraction. Il envisage ensuite les caractères particuliers de chaque bassin, — Ruhr, Haute et Basse-Silésie, Sarre, — en tenant compte de leurs réserves ; puis il passe à l'évolution législative et juridique dans le domaine minier, au développement de la concentration horizontale et verticale sous l'impulsion de remarquables capitaines d'industrie, à l'étude des associations de mines, des grands syndicats et cartels de production, de l'organisation de la vente, du *Kohlenkontor*. Il aborde successivement les problèmes posés par le commerce et les prix de la houille et son transport, ainsi

que la situation financière de l'industrie et l'incidence des impôts et charges sociales, et il termine par l'examen des questions relatives à la main-d'œuvre et à l'organisation des ouvriers mineurs.



Lorsqu'il s'agit d'un livre dont chaque chapitre mérite un commentaire, le choix que forcément doit faire le critique risque d'apparaître quelque peu arbitraire. Nous nous permettons néanmoins d'attirer l'attention du lecteur sur certains passages qui nous semblent présenter un intérêt particulier. Et d'abord l'historique de la crise charbonnière actuelle.

« Le Traité de Versailles a réduit sensiblement, et dans quelques-unes de ses parties les plus précieuses, le territoire de l'Empire ; il a porté un rude coup à l'organisme allemand ; l'économie houillère du Reich a subi de fortes pertes. Pendant plusieurs années, l'insuffisance de l'approvisionnement inquiète tous les hommes politiques, les révolutionnaires comme les conservateurs. » Ils font appelé à une main-d'œuvre nouvelle. « Durant l'inflation, bon nombre de travailleurs intellectuels, et surtout des étudiants, vont travailler dans les mines. Finalement, dans les derniers mois de 1923, vient une crise des débouchés. Au lieu d'une production houillère trop faible pour la consommation, on se plaint, à partir de 1924, de la surproduction, qui contraint les charbonnages à restreindre leur extraction et à la stocker, à congédier des ouvriers ou même à arrêter l'exploitation. Le déséquilibre provoqué par la guerre persiste, quoiqu'en un sens opposé. Après une véritable famine de charbon, on souffre d'une pléthore de combustibles. En 1924 et en 1925, la Ruhr renonce à l'exploitation de 77 mines occupant normalement 60 000 ouvriers. Les ouvriers doivent accepter n'importe quel autre emploi. Beaucoup quittent le charbon pour le lignite et la potasse. Des milliers de mineurs trouvent du travail dans l'industrie du bâtiment. Mais elle n'absorbe pas toute la main-d'œuvre dont les mines peuvent se passer. Des Polonais gagnent la France et la Belgique. »

Au moment même où la Société des Nations et le Bureau international du Travail étudient la crise charbonnière du point de vue international, il est opportun d'avoir devant soi, fidèlement reproduit par M^r Baumont, l'aspect et le développement du phénomène de surproduction et de sous-consommation en Allemagne, les mêmes circonstances générales ayant produit des résultats similaires dans les autres pays exportateurs de charbon.

Traitant de la Sarre et de ses problèmes, M^r Baumont fait montre d'une grande impartialité. A l'encontre d'un autre écrivain français, il estime que « si la Sarre s'est trouvée en état d'infériorité par rapport à la Ruhr et même à la Haute-Silésie..., c'est moins par la volonté et l'action des hommes que par la force des choses et des fatalités géographiques et économiques. Partageant avec la Haute-Silésie les rudes inconvénients d'une situation qui la plaçait aux frontières même du Reich, elle était désavantagée... par la qualité de ses charbons, trop pauvres pour être expédiés au loin, leurs conditions d'extraction, enfin un régime d'exploitation presque entièrement fiscal qui, donnant toute la production à l'État, ne permettait pas dans le bassin la concurrence d'importantes mines privées. Le retard de la Sarre était en grande partie attribué au caractère même des mines fiscales et à l'exploitation de l'État,

qu'on prétendait incapable de s'adapter aux nécessités de la vie économique ainsi qu'aux fluctuations du marché». Oserai-je observer que les hommes politiques qui se proposent la nationalisation des mines, britanniques ou autres, trouveraient dans ce chapitre matière à réflexion ? M^r Baumont indique, d'ailleurs, que les conditions sarroises étaient loin d'être favorables à l'expérience d'une gestion par l'État. En Hollande, au contraire, on le sait, des conditions différentes ont conduit les mines domaniales à une véritable prospérité.



Dans son chapitre sur « l'Évolution législative et juridique », M^r Baumont fait l'histoire des tentatives de nationalisation des mines. « L'idée d'une étatisation de l'industrie du charbon, idée qui a failli, après la révolution de novembre 1918, être réalisée par la République allemande, a été agitée durant de longues années, même en dehors des milieux socialistes. L'agrarienne *Deutsche Tageszeitung* avait déjà mené campagne en ce sens : « Les trésors souterrains appartiennent à la collectivité que représente l'État ». En 1912 et 1913, les Congrès évangéliques sociaux conseillent la nationalisation des mines en même temps qu'elle est réclamée par l'Assemblée générale du syndicat des mineurs socialistes. Durant quelques années après la guerre, le problème de la socialisation domine la vie économique de l'Allemagne. « S'il y a une industrie où l'expropriation complète du capitalisme est possible, c'est celle du charbon », déclare Robert Schmidt au Congrès socialiste de Cassel, en octobre 1920. Mais la socialisation a rencontré des obstacles invincibles. Les promesses faites aux ouvriers sont demeurées lettre morte. L'idée de la nationalisation « disparaît entièrement avec la crise financière. Pour nationaliser, il faut racheter ; que le rachat des mines soit total ou limité, on doit trouver des milliards pour l'opérer. Dès 1921, l'organisation d'un monopole d'État sur la totalité des mines n'est plus prise au tragique ni même au sérieux par la grande industrie qui connaît sa puissance ; les intégrations effectuées avec les établissements métallurgiques empêchent la nationalisation des mines, qui exigerait leur désagrégation ». Nous verrons donc se constituer en Allemagne « des forteresses économiques qui doivent braver toutes les attaques et les crises. Dominés par l'idée d'échapper à la socialisation, de grands industriels voient dans l'organisation surcapitaliste des trusts métallurgiques et miniers, le meilleur rempart contre la nationalisation du charbon. Enfin la concentration verticale est favorable à la dissimulation du capital et des bénéfices imposables. En facilitant le maquillage des bilans, elle permet de rendre vaine toute évaluation de la situation financière du groupe, d'échapper à une taxation immodérée de la part du gouvernement allemand, ou à des prélèvements qu'on craignait durant quelques années de voir opérer directement par l'Entente ».

Quoique « provoquée par des forces économiques convergentes, la concentration industrielle ne se produit pas fatalement. L'action personnelle inspire la plupart des combinaisons qui se forment. Quelques « rois du charbon » fondent des dynasties véritables. La prodigieuse ascension de quelques puissantes familles industrielles, héritières d'un long passé économique, — nou-

velle aristocratie dont l'ambition parfois réalisée a régi l'Allemagne, — est l'une des manifestations essentielles de la concentration minière ». De tous ces grands chefs d'industrie, le plus étonnant fut Hugo Stinnes, qui faisait la guerre aux cartels et syndicats, protecteurs des faibles, et prônait un individualisme outrancier contre la discipline collective dont l'Allemagne était éprise. « La guerre a provoqué de tels bouleversements, déclara-t-il en 1920, que toutes les barrières doivent disparaître pour qu'on puisse, par l'initiative, s'adapter aux conditions nouvelles... Il est temps de donner libre carrière aux intelligences opprimées pour qu'elles reprennent la direction et puissent librement agir. » Et pendant un certain temps, la concentration verticale, représentée par les Stinnes, les Thyssen et d'autres personnalités dominantes, triompha du syndicat ou cartel qui représentait la concentration horizontale. Après la stabilisation, l'équilibre se rétablit.

* * *

Mais les meilleures mines du monde et l'organisation la plus perfectionnée de la production ne valent rien sans moyens de transport bon marché. « Le problème des transports et de leurs prix », écrit M^r Baumont, « domine l'industrie houillère. » Les inventions modernes ont, pour beaucoup de produits, presque annihilé le temps et l'espace, mais non pas pour la pesante et encombrante marchandise qu'est la houille. La distance continue à exercer une action capitale, souvent prohibitive, sur les transports par terre. « Les tarifs ferroviaires fonctionnent comme des douanes intérieures. » Et cependant nous semblons être à l'orée d'une ère industrielle nouvelle. Si les grands changements économiques qui se préparent aboutissent dans le sens prévu, la question du transport de la houille sera en partie abolie du fait de la production de l'électricité, du gaz et de la chaleur aux lieux mêmes d'extraction, et d'autre part simplifiée par la production de carburants liquides provenant du charbon. M^r Baumont indique les plans gigantesques qui sont établis pour alimenter en gaz d'éclairage, depuis la Ruhr, les villes de Berlin et de Leipzig.

Parmi les développements les plus intéressants au point de vue international figurent les deux chapitres qui ont trait à la main-d'œuvre et à l'organisation du travail dans les mines. L'auteur y fait tout d'abord l'historique des conditions du travail, abordant tour à tour les questions suivantes : recrutement et effectifs de la main-d'œuvre, emploi des femmes et des enfants, risques et durée du travail, mécanisation des mines, rendement et salaires. Ceux-ci sont envisagés en se plaçant au point de vue des ouvriers, en tant que revenus du travail, et au point de vue de l'entreprise, comme élément du prix de revient. Parmi les très nombreuses statistiques où l'auteur a puisé ses données, on peut mentionner l'étude du Bureau international du Travail sur les conditions de vie dans les pays à change déprécié et les résultats provisoires de l'enquête sur les houillères en 1925, non encore terminée lorsque parut le livre. On peut regretter que M^r Baumont n'ait peut-être pas assez soigné l'appareil statistique : il a omis de spécifier ce que représentent exactement les chiffres relevés par lui, ainsi que la méthode suivie pour les obtenir, de telle sorte qu'il importe de se garder de conclusions trop absolues en ce qui concerne en particulier les nombres moyens des ouvriers, le rendement et les

gains. Toutefois, cette critique s'applique uniquement à la présentation et ne saurait toucher en aucune façon le fond même de l'étude.

Dans son dernier chapitre, M^r Baumont expose l'organisation ouvrière des mines : les commissions ouvrières, les conseils d'entreprises, et surtout les syndicats. « Contre la féodalité financière et industrielle, le personnel immense et concentré des mines est tout disposé à fournir des recrues aux armées syndicales. En Allemagne où l'esprit d'association est puissamment développé, les progrès de l'organisation professionnelle ont été presque ininterrompus. En 1905, elle groupe 35 p. 100 ; en 1912, 45 p. 100 ; en 1921, 75 p. 100 des mineurs. Leur action internationale a toujours été plus forte que celle de n'importe quel autre corps de métier. »

Ainsi s'explique que les mineurs soient à l'avant-garde du mouvement en faveur de la standardisation internationale des heures de travail, des salaires, et des conditions sociales. On comprend, en particulier, les deux appels qu'ils ont lancés l'année dernière de leur congrès tenu à Nîmes, — l'un à la Société des Nations demandant une enquête générale sur la crise charbonnière mondiale, et l'autre au Bureau international du Travail suggérant la réunion d'une conférence des États producteurs de charbon dans l'espoir d'arriver à l'uniformisation et à la diminution de la durée du travail dans les mines. Depuis plusieurs mois ces deux institutions internationales étudient les aspects multiples de la crise charbonnière envisagée comme un phénomène mondial. Le livre de M^r Baumont sera d'un puissant intérêt pour les experts, tant ouvriers que patronaux et gouvernementaux, aux lumières desquels la Ligue fait appel en ce moment. Il est regrettable que cet ouvrage soit presque seul de son espèce et n'ait guère de rivaux pour les autres pays, grands producteurs et exportateurs de houille.

* * *

C'est une contribution importante à l'histoire de notre temps que cette étude minutieuse de la vie économique d'un grand peuple dont les répercussions sur notre existence à tous sont profondes et continues. Destinée étonnante d'un pays longtemps pauvre qui, grâce à la richesse de son sous-sol, méconnue pendant des siècles, puis méthodiquement exploitée depuis moins de cent ans, est arrivée à un développement industriel inouï. L'abondance de sa main-d'œuvre, la ténacité laborieuse et disciplinée de celle-ci, l'esprit systématique et organisateur de ses savants lui ouvrent, malgré le traité de Versailles, des perspectives encourageantes dans le domaine matériel.

MACK EASTMAN
(Genève, B. I. T.)

Ports et Flottes

Une notice sur La Rochelle. — Elle est rédigée par M^{rs} A. Pousson et L. VERT à l'occasion du 52^e Congrès pour l'avancement des Sciences, et publiée par la Chambre de commerce rochelaise¹. Deux parties. La première

1. La Rochelle, Imprimerie de l'Ouest, 1928 ; in-8°, 144 p., phot.

est une sorte de fichier des métiers et industries rochelaises, énumérées dans l'ordre approximatif de leur apparition, depuis le ^{xv}^e siècle jusqu'à nos jours : inventaire sommaire assez aride et qui, faute de vues d'ensemble et d'encadrement historique, ne renseigne pas, en fait, sur l'évolution des industries énumérées. — La seconde partie est consacrée au port de La Rochelle qui, depuis 1891, forme, comme on sait, le port de La Rochelle-La Pallice, un bassin en eau plus profonde ayant été organisé et ouvert, à cette date, à La Pallice. Courte notice historique et détails abondants sur les travaux et installations faits et à faire et sur le trafic actuel des ports. Beaucoup de détails à glaner. Mais, faute d'une systématisation nécessaire, l'impression d'ensemble demeure faible.

LUCIEN FEBVRE.

Un bon livre sur Nantes. — On a bien des fois déploré l'absence de toute monographie scientifique de ce port de Nantes dont le rôle fut naguère capital dans l'économie française. Le livre de M^r PAUL JEULIN¹, solide, sérieux, érudit et cependant dégagé, nous donne beaucoup plus qu'une esquisse, une première et très satisfaisante réalisation de cet ouvrage désiré.

Quel fut son point de départ ? Nous ne pouvons, dans nos *Annales*, fondées sur le programme qu'on sait, négliger de l'indiquer. « Trop souvent, note M^r Jeulin, l'étude du port de Nantes a été complètement négligée dans les ouvrages d'Économie politique comme dans la plupart des ouvrages sur les ports et la marine marchande. Cela tient à ce que, malgré sa place, plus importante que celle d'autres ports dans le commerce de la France, le port de Nantes est mal connu. » Et mal connu, non pas seulement dans son état actuel, mais, précise l'auteur, dans son passé qui le commande et le dirige. Et c'est « pour remédier à ce manque de connaissances approfondies du passé et du présent de Nantes », qu'au moment où le port de la Loire « est l'objet d'importants travaux dont dépend, sans aucun doute, sa prospérité à venir », M^r Jeulin, malgré des difficultés qu'il n'ignorait pas, a entrepris de retracer « les stades divers par lesquels le port de Nantes est passé jusqu'à nos jours ». Lourde tâche, dont il s'est tiré avec honneur.

Le plan est très simple. D'abord une utile introduction géographique sur la basse Loire, ses conditions de navigabilité, son importance économique. La position de Nantes est bien analysée, au point de rencontre de la basse Loire fluviale et de la basse Loire maritime, au confluent de l'Erdre, de la Sèvre nantaise et de la Loire, juste en face de grandes îles parallèles qui ont attiré de loin les routes terrestres, puis les voies ferrées et qui, permettant un passage facile du fleuve (le premier depuis l'embouchure), rendent la ville maîtresse de couper la basse Loire fluviale (et par delà, la Loire moyenne) de son contact assuré avec la mer par la basse Loire maritime. — L'auteur suit ensuite les étapes successives du développement nantais. Livre I : des origines à la fin du ^{xv}^e siècle. Livre II : de la fin du ^{xv}^e siècle à la Révolution. Livre III : de la Révolution à la naissance de Saint-Nazaire. Livre IV : de la naissance de Saint-Nazaire à nos jours. — A l'intérieur de chacune de ces périodes, deux divisions sont ménagées : I, organisation (gestion ; outillage ; système fiscal).

1. *L'évolution du port de Nantes, organisation et trafic depuis les origines*, Paris, Presses universitaires, 1929 ; in-8°, 516 p., 1 plan.

II trafic (matières sur lesquelles il porte ; pays avec lesquels il s'exerce). Plan très logique et très raisonné. Il va naturellement se compliquant à mesure que le temps marche, que les conditions d'existence du port nous sont plus connues et d'ailleurs se modifient au cours des siècles. Mais M^r Jeulin, on le voit, a le grand mérite de renoncer à ces à-peu près vagues dont tant d'historiens des ports se sont satisfaits jusqu'à présent, et d'adopter ce cadre de classement inspiré de réalités dont nous demandions nous-même, dans le premier numéro des *Annales*, la prise en considération sérieuse par les historiens¹.

Nous ne saurions suivre dans le détail les chapitres de M^r Jeulin, ni retracer sommairement cette évolution de la vie organique et de l'activité du port nantais à travers les siècles qui nous entraînerait, tout simplement, à esquisser l'histoire commerciale entière de la France même... Voici le premier Nantes, port breton en marge du royaume, vivant de relations lointaines avec l'Angleterre, les pays méridionaux et même ceux du Nord, spécialisé dans le trafic du sel, du vin, des étoffes. Voici le second Nantes, intégré dans le royaume cette fois, dominé par les Espagnols, prospère en dépit des luttes religieuses, et continuant à attirer les étrangers par son sel — secondairement par ses vins et ses eaux-de-vie. — Voici, lorsque se développe la politique coloniale de la monarchie, le « Nantes des Iles » qui commence à se révéler. Difficilement d'abord, tant que son trafic est commandé à la fois par les Hollandais et par les Espagnols — librement et puissamment au cours du XVIII^e siècle : Nantes est alors le port colonial de la France par excellence, un gigantesque entrepôt où s'entassent les denrées exotiques les plus diverses, tandis que le sel, le vin, les eaux-de-vie continuent leur activité régulière. De plus en plus le port proprement dit se déplace, s'installe à Paimbœuf, en raison des obstacles que la Loire oppose à la navigation. Mais les commerçants de Nantes ne continuent pas moins à drainer et à répartir un immense trafic. On sait le rôle qu'y jouait la traite des nègres.

Et puis, c'est l'effondrement, les troubles de la Révolution, la suppression de la traite, les guerres et le blocus, la perte de Saint-Domingue que la Réunion ne remplace pas. C'est aussi l'ensablement de la Loire, et la création de Saint-Nazaire, pupille qui bientôt, se passant de son tuteur, l'écrase. Sous la III^e République seulement, — depuis le programme Freycinet en 1879, qui alloua à Nantes le « canal régulateur » dont l'ouverture, en 1892, provoqua la restauration du trafic nantais — l'activité du port a repris. Mais sur de tout autres bases, Nantes n'est plus un port colonial. C'est un port surtout européen, trafiquant avec l'Angleterre, sa principale cliente, avec l'Espagne, avec la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège. Dans ce trafic, les produits industriels dominant de beaucoup les produits agricoles. La houille s'est hissée au premier rang, tandis que les sucres ont faibli. Il ne faut du reste pas se faire d'illusions. Il manque, il manquera toujours à Nantes trois choses. Une bonne voie d'accès d'abord : le tirant d'eau de la Loire interdit le port aux grosses unités marchandes. Un fret de retour convenable ensuite ; les charbonniers anglais qui apportent la matière principale du commerce nantais doivent trop souvent repartir sur lest. Enfin, et toujours par la faute de la Loire, un hinterland suffi-

1. LUCIEN FEBVRE, *Ports d'aujourd'hui, ports d'autrefois*, dans *Annales* du 15 janvier 1929, p. 98-99.

sant. La capacité commerciale de la basse Loire est limitée. Ce qui le prouve, c'est la déchéance actuelle de Saint-Nazaire coïncidant avec la reprise de Nantes, comme naguère la prospérité de Saint-Nazaire avait coïncidé avec la décadence de Nantes. Simples déplacements, par va-et-vient, d'un trafic qui, en réalité, demeure constant et ne s'accroît pas en volume global. C'est là, c'est ce manque d'une voie d'eau qui empêche Nantes de jouer le rôle d'Anvers français qu'on a parfois rêvé pour lui, imprudemment.

L. F.

L'extension de Marseille. — On trouvera dans un mémoire de M^r LÉON BRUN¹ un tableau exact et substantiel des travaux entrepris sur l'initiative de la Chambre de commerce de Marseille dans la région Port-de-Bouc-Caronte-Martigues. D'une petite baie où n'aboutissaient que le canal abandonné d'Arles à Bouc et la voie ferrée rudimentaire de Bouc à Miramas, ces travaux ont déjà fait un port actif, desservi par un grand canal maritime qui le relie à l'étang de Berre et qui emprunte le canal d'Arles à Marseille, déjà construit de Port-de-Bouc à Marseille par le tunnel de Rove. — Ce n'est qu'un début. On trouvera dans la notice que nous signalons une documentation précise, puisée aux meilleures sources officielles, sur les projets d'avenir qui tendent à faire de toute la région Port-de-Bouc-Caronte-Martigues une véritable annexe du port de Marseille, un port de transit et d'entrepôt à la fois disposant de toute l'étendue côtière de l'étang de Berre pour ses installations — et un port industriel bénéficiant de conditions géographiques ou économiques privilégiées. Le mémoire, illustré d'excellentes photographies, orné d'un beau plan, est indispensable à consulter pour connaître l'état actuel et les projets de notre grand port méditerranéen.

L. F.

Le canal de Bourgogne et son trafic. — Ce grand canal mesure 242 km. de longueur entre Saint-Jean-de-Losne sur la Saône et Laroche sur l'Yonne. Il se place ainsi au cinquième rang des canaux français. Mais, de par son tonnage, il ne venait qu'au vingt-sixième rang en 1925 et au trente-huitième en 1926. Pourquoi cet écart ? M^r DESAUNAIS se le demande et nous le dit dans un bon article des *Études Rhodaniennes*². Il fait rapidement l'histoire de la construction du canal et retrace les vicissitudes de son trafic : c'est retracer, en même temps, l'évolution économique des régions qu'il traverse et dessert. En conclusion, il montre comment les conditions de navigabilité de cette voie d'eau demeurent insuffisantes, comment du reste il est isolé de la grande Saône par les cinq écluses qui s'échelonnent de Verdun à Saint-Jean-de-Losne — et demeure en mauvaise posture pour lutter contre les voies ferrées. L'étude, précise, s'appuie sur de nombreuses données numériques.

L. F.

La péniche et le wagon. — Dans un article substantiel et documenté de la *Revue politique et parlementaire*, M^r RICHARD BLOCH marque avec

1. Marseille, Éditions du Sémaphore, 1927 ; in-4°, 78 p., cartes, plans, phot.

2. Tome IV de cette publication dont nous signalions récemment ici même la transformation en périodique (*Annales* du 15 mars 1929, p. 250). Lyon, 1928 ; p. 115-156.

précision l'état actuel, en France, du conflit qui met aux prises les compagnies de chemin de fer et celles de navigation intérieure. En ce moment, ce sont ces dernières qui ont l'avantage. Les majorations de tarif assez lourdes qu'ont subies les chemins de fer aboutissent à chasser de la voie ferrée tous les transports qui peuvent emprunter la voie d'eau. D'où nécessité, si cet état de choses s'aggrave, de nouvelles majorations de tarifs sur les chemins de fer. **M^r Richard Bloch** étudie les moyens propres à remédier à d'évidents abus.

L. F.

Sur la mer Noire et le Danube. — Dans une étude consciencieuse et utile, **M^r GEORGES D. CIORICEANU** passe en revue *Les grands ports de Roumanie*¹. Une bonne vue d'ensemble sur les conditions naturelles que la mer Noire d'une part, le Danube de l'autre offraient à l'établissement de ports, un historique intéressant de la navigation roumaine dans le passé permettent de voir, tout d'abord, que le développement des trois ports principaux de Galatzi, Braila et Constantza a été conditionné étroitement par l'essor économique de la Roumanie. L'auteur consacre à chacun d'eux une étude monographique, enrichie de documents divers, de photographies, de tableaux statistiques. Il étudie ensuite les transformations que ces ports ont subi après la guerre et les causes de la situation pénible qu'ils ont alors éprouvée. Utile contribution à la connaissance des maux dont ont souffert pendant et après la grande crise mondiale les contrées danubiennes.

L. F.

Voiliers de la Baltique et de la mer du Nord. — Dans une étude très technique², **M^r HANS SZYMANSKI** étudie l'évolution de la marine à voile le long des côtes allemandes depuis la fin du XVIII^e siècle environ jusqu'à nos jours. Il recense les divers types de bateaux qui composèrent et composent encore actuellement cette marine, à l'âge des coques de bois, puis des coques de fer ; il les classe en catégories dont il analyse les formes et les capacités ; il publie enfin sur ce sujet très spécial des documents précis, notamment un tableau détaillé de l'état de la flotte à voile allemande en 1928 par types et par régions littorales. De nombreuses photographies constituent une sorte d'album des divers modèles de bateaux à voiles allemands ; toute une série de schémas en fournissent les coupes et le gabarit.

L. F.

Études de régions

Une monographie géographique : les pays du Rhône moyen. — Nous avons déjà eu l'occasion de le dire ici, à plusieurs reprises, mais il ne faut pas craindre de le répéter, puisque, à l'étranger surtout, — je n'en veux pour preuve que les bibliographies des grands manuels d'histoire économique en langue anglaise et allemande — on l'oublie trop aisément : un grand

1. Paris, Marcel Giard, 1929 ; in-8°, 82 p., 2 cartes, phot.

2. *Die Segelschiffe der deutschen Kleinschiffahrt*. Lübeck (*Pfingstblätter des Hansischen Geschichtsvereins*. Blatt XX) 1929 ; in-8°, 88 p., nombreuses pl. phot.

nombre des problèmes d'évolution humaine qu'ailleurs les historiens considèrent volontiers comme leur chasse gardée, ont été, en France, étudiés principalement par des savants de formation géographique. Ce trait original de la production française s'explique en partie par certaines faiblesses de notre enseignement historique et économique, mais aussi, et avant tout, par l'action prolongée bien au delà de ses disciples immédiats, du grand esprit que fut Vidal de la Blache. Loin de nous, d'ailleurs, la pensée d'annexer, malgré eux, à l'histoire, des travailleurs qui entendent bien rester essentiellement des géographes. L'un d'eux, M^r DANIEL FAUCHER, dans la préface de l'excellent ouvrage qu'il vient de consacrer aux pays rhodaniens¹, n'écrit-il pas ? « Nous voudrions n'avoir jamais perdu de vue l'objet propre de notre étude, qui était de faire de la géographie, non de l'histoire ». Je suis, pour ma part — faut-il l'avouer ? — absolument incapable d'accorder une valeur substantielle à ces distinctions entre des disciplines dont l'ambition commune, lorsqu'on va au fond des choses, est de bâtir peu à peu, par un effort combiné, une science de l'homme en société. Mais il va de soi que, en pratique, l'éducation première reçue par tel ou tel chercheur, pris à part, ne peut manquer de lui imposer certaines façons de décrire et de scruter la réalité. Pour un historien de métier et de culture, rien de plus instructif, rien de plus propre à élargir sa vision, que de suivre de près un travail accompli sous des inspirations quelque peu différentes de celles auxquelles lui-même a coutume d'obéir. Voyons à l'œuvre M^r Daniel Faucher.

Pour cadre, il a choisi la chaîne des dépressions qui s'échelonnent le long du Rhône, entre les Préalpes et le rebord du Massif Central, depuis le défilé de Tain-Tournon, au Nord, jusqu'à celui de Mondragon, au Sud. Cette région ne correspond à aucune unité politique, ni du présent, ni du passé. Bien plus, le titre même du livre, un peu long peut-être — mais était-il possible de trouver mieux ? — en apporte, dès la couverture, l'aveu : elle n'a jamais eu, dans la bouche des hommes, de nom qui lui appartînt en propre. Faut-il donc la tenir pour dépourvue de toute individualité et les limites que lui a fixées M^r Faucher pour purement arbitraires ? Non pas. Ce territoire anonyme a son originalité, qui, pour demeurer à peu près inconsciente (les phénomènes à la fois menus et profonds sur lesquels elle s'appuie n'attirent guère l'attention des masses) n'en apparaît pas moins en pleine clarté à qui sait regarder de près. Originalité d'une nature d'ailleurs très particulière, telle qu'on peut l'attendre d'une contrée de transition entre des pays dont le contraste est extrêmement accusé (Provence, Lyonnais) et aussi d'une contrée de passage, parcourue sans cesse par les voyageurs et où les populations sédentaires elles-mêmes ont fait preuve d'une curieuse mobilité (voir p. 534). Les genres de vie qui la caractérisent sont composés d'éléments qui, pour la plupart, se rencontrent à l'état isolé dans les territoires avoisinants ; leur groupement seul possède une valeur spécifique. Encore est-il, du Nord au Sud, différemment nuancé ; voyez par exemple (p. 608), dans l'habitat, la décroissance, à mesure qu'on remonte la vallée, des habitudes méditerranéennes, favorables au village perché. Il fallait du courage pour s'attaquer ainsi à une réalité aux contours médiocrement tranchés, toute en gradations. Trop souvent leur complexité même amène à

1. *Plaines et bassins du Rhône moyen. Étude géographique.* Valence, Charpin et Reyné, 1927 ; in-8°, xi-671 p., 14 pl., 2 cartes hors texte, 51 fig.

négliger ces régions de demi-teintes, dont, pourtant, le rôle dans la vie humaine a quelquefois été capital. M^r Faucher a brillamment prouvé qu'une pareille audace pouvait avoir sa récompense ; et son exemple, à bien des égards, mérite d'être médité par les historiens, trop enclins à se cramponner à ces lisières commodes qu'offrent aux érudits incertains de leur marche les belles frontières administratives dessinées sur les atlas.

A la base de l'enquête, bien entendu, l'étude physique. Impossible ici d'analyser, moins encore de discuter cette partie de l'ouvrage, qui échappe tout à fait à notre compétence. Bornons-nous à retenir quelques observations particulièrement frappantes. Cette longue introduction est toute entière tendue vers un seul but : l'explication des conditions fixées par la nature à l'activité humaine ; qu'il parle courbes pluviométriques, relief ou régime des crues, M^r Faucher — il convient de l'en féliciter — ne cesse pas d'avoir l'homme présent à l'esprit. Par un choix significatif, en tête de l'exposé il place le climat, dont le caractère « hybride » donne en quelque sorte le ton à toute la vie régionale. Le trait caractéristique est une sécheresse, déjà quasi-méditerranéenne, mais due moins au régime des pluies — pourtant d'abondance décroissante à mesure qu'on va vers le Sud et, surtout, bien irrégulières — qu'à l'action des vents, générateurs de fortes évaporations ; dans une grande partie du pays, elle est encore accentuée par la perméabilité des terrasses alluviales. La complexité des conditions climatiques se marque dans la répartition des olivettes qui, en dépit d'une légende trop longtemps accréditée, mais déjà mise à mal par M^r Raoul Blanchard, ne font pas brusquement leur entrée dans le paysage au défilé de Donzère ; l'étude de l'apparition « par à-coups » des arbres aux grises ramures, d'abord nichés derrière des écrans, puis de plus en plus denses, au moins sur la rive ardéchoise, est tout particulièrement instructive ; la situation, sur ce point, ne paraît guère s'être modifiée au cours des temps. Quant au Rhône, les difficultés de la navigation sur ses eaux et l'allure inhospitalière de ses abords immédiats l'isolent quelque peu des terres avoisinantes. Le « couloir rhodanien » fut en tout temps un des passages les plus fréquentés de l'Europe ; mais la route suivie y a toujours été terrestre, plutôt que fluviale.

Vient ensuite — et c'est de beaucoup la partie la plus étendue — l'examen de l'activité humaine. Deux grandes divisions : les « formes anciennes » ; les « formes actuelles » (depuis le début du xix^e siècle). Ici encore je ne chercherai pas à résumer. A quoi bon ? Tout historien de l'économie devra lire cet exposé, un des plus solidement documentés et des plus riches qui nous ait jamais été donné d'une évolution régionale. Il n'y a lieu d'insister ici que sur les aspects les plus importants de la recherche ; et puisqu'il faut choisir, laissant de côté des développements pourtant extrêmement instructifs sur l'histoire des routes, des industries¹ et des villes, je me limiterai à la vie rurale que M^r Faucher d'ailleurs, et très justement, a placée au centre même de son étude, vraiment géographique en ceci qu'elle s'attache avant tout à décrire et à expliquer l'adaptation de l'homme au milieu et notamment au sol. Je m'efforcerai de marquer les principaux résultats et aussi (puisque tout livre, si remarquable soit-il, et toute méthode ont les leurs) les lacunes.

1. Je note en passant une erreur sur le moulin à foulon (p. 428, n. 1), connu en France certainement bien avant le xvi^e siècle ; c'est une des plus authentiques inventions techniques du moyen âge (peut-être du haut moyen âge).

D'abord l'ancien système agricole. Rarement ses traits caractéristiques ont été si fortement et si intelligemment mis en lumière : importance prédominante — imposée par les conditions économiques générales — de la culture des céréales ; entraves nées de l'insuffisance du bétail, particulièrement « tragique » dans un pays sujet à la sécheresse. Peut-être cependant, l'immuabilité de ce « système » traditionnel, semble-t-elle parfois exagérée ; la Provence, toute proche, la Normandie ont connu, vers le début des temps modernes, des modifications profondes dans tout le régime des droits collectifs, fondement de la vie agraire. Ne s'est-il rien produit d'analogue dans les plaines du Rhône moyen ? En tout cas, il y aurait un sérieux péril à nier, par une sorte de postulat, toute faculté de transformation, même lente, aux usages ruraux, avant le grand et relativement brusque changement qui ouvrit pour eux la période contemporaine¹. M^r Faucher a soulevé, et souvent résolu un grand nombre de problèmes. Pourquoi faut-il qu'il en ait laissé dans l'ombre quelques autres, bien dignes pourtant d'être scrutés par sa main experte ? Sur les instruments agricoles bien peu de choses : sait-on même, par le livre, si nous sommes dans un pays de charrue ou d'araire ? Sur le morcellement des exploitations, presque rien qu'une notation pénétrante (p. 259), mais trop brève. Sur la forme des champs, rien absolument et, parmi les documents si diligemment consultés, à peu près aucun plan parcellaire. Ainsi l'armature même du régime agraire échappe au lecteur ; et par ailleurs, combien n'eût-il pas été intéressant, dans cette zone de transition, d'étudier le passage du type bourguignon — champs étroits et allongés, groupés en quartiers, en « fins de pie » — aux champs irréguliers, et qui souvent tendent vers le carré, si caractéristiques des campagnes provençales ? Quelle lumière jetée par là, peut-être, sur l'occupation du sol et certainement sur un des ordres de causes essentiels qui ont, selon les lieux, soit facilité, soit gêné l'avènement d'un système nouveau ! Ces cultivateurs d'autrefois, dont M^r Faucher s'attache à nous décrire les efforts et les peines, vivaient groupés en seigneuries ; leur temps et leurs profits ne leur appartenaient pas tout entiers ; une partie de la terre, selon une proportion qui varia beaucoup au cours de l'évolution, mais non toujours dans le même sens, leur fut tantôt soustraite, tantôt restituée par la réserve seigneuriale, exploitée elle-même selon des modalités variables. De ces conditions sociales, aussi fondamentales que les conditions climatiques, par quelle déformation de la réalité M^r Faucher peut-il faire presque constamment abstraction² ? Assurément, nul n'attendait de lui, sur les institutions seigneuriales, une enquête approfondie qui eût exigé à elle seule tout un livre et de longues années de recherches. Du moins étions-nous en droit d'espérer certaines notations, par où il nous eût fait comprendre que, incapable pour l'instant de résoudre les problèmes de cet ordre, il n'en percevait pas moins la présence et l'intérêt. Se demande-t-il par exemple (p. 451) quelles causes ont amené le paysan du XVIII^e siècle à chercher dans l'industrie un gain supplémentaire dont, au siècle suivant, ses

1. C'est, sans doute, cette même tendance à considérer, sur un plan de quasi-immobilité, toute la vie rurale « ancienne », qui a amené M^r Faucher à négliger à peu près complètement, dans son étude des défrichements, le classement chronologique des faits.

2. Les rares indications que M^r Faucher, chemin faisant, donne sur les institutions seigneuriales, sont parfois sujettes à caution. Il semble, en particulier (p. 255), confondre l'esclavage du haut moyen âge, lié à l'existence de vastes domaines, avec le servage de l'époque postérieure qui, normalement, fournissait le seigneur de tenanciers corvéables, non de travailleurs employés uniquement sur la réserve.

descendants semblent fort bien se passer ? les raisons qu'il propose ne sont pas dénuées de vraisemblance. Peut-être même paraîtraient-elles, en dernière analyse, les seules valables. Mais, avant de conclure, une autre explication devait être envisagée, quitte, s'il y a lieu, à être ensuite rejetée : le paysan d'Ancien Régime, qui payait des redevances seigneuriales, avait, à cette fin, besoin d'argent liquide : charge que ses successeurs ne connaîtront plus.

Dans les pays du Rhône, comme ailleurs, les vieux procédés et usages ruraux se sont peu à peu effrités à partir de la fin du XVIII^e siècle. Le livre de M^r Faucher nous apporte un des meilleurs exposés, et de beaucoup, qui aient jamais été donnés de cette « révolution agricole », trop souvent passée sous silence par les historiens. Il n'y aurait ici qu'à louer et à remercier, si, encore une fois, l'étude des conditions sociales ne trahissait d'assez sérieuses insuffisances. Ce n'est point la masse rurale qui, d'ensemble, changea ses procédés ; certaines personnalités, certains groupes, ici quelques gentilshommes ou quelques prêtres, ailleurs les maîtres de poste, qui pour leurs chevaux, avaient besoin de fourrages, plus tard de grands propriétaires qui, dans la gestion de leur fortune mobilière, avaient pris l'habitude des méthodes capitalistes, ont tout d'abord donné l'exemple ; des influences, venues de pays environnants, par lectures, par voyages, par migrations de population, ont agi¹. Lisez une description de la révolution industrielle, par exemple dans le livre classique de M^r Mantoux ; partout cet élément humain est présent. Il devrait en être de même de tout exposé de la révolution agricole ; seule l'analyse des mille courants qui sillonnent la population rurale pourra un jour la rendre intelligible.

En somme les seuls péchés qu'on puisse reprocher à ce livre consciencieux et pénétrant sont d'omission. Leur gravité vient de ce que de pareils ouvrages, qui exigent de leur auteur un si rude effort, ne se recommencent guère ; les lacunes qu'ils présentent risquent fort d'être éternelles. Précédemment, à propos d'études analogues, des observations semblables nous étaient venues à l'esprit. L'erreur, si erreur il y a, tient donc à des causes générales, qu'il vaut la peine de rechercher. Oubli de documents, tels que les plans des terroirs ? Ils n'ont, jusqu'ici, presque jamais été utilisés chez nous ; ce sont des livres étrangers, anglais ou allemands, qui seuls pouvaient en suggérer l'emploi ; on conclura à la nécessité pour tous les travailleurs et surtout, peut-être, pour l'enseignement, de regarder au delà des frontières. Analyses sociales insuffisamment poussées ? Géographe avant tout, M^r Faucher étudie l'action des conditions naturelles sur l'activité humaine. Rien de plus utile, rien de plus passionnant qu'une telle recherche. Mais l'homme vit par groupes, qui ont leurs traditions et leurs nécessités propres ; c'est à travers tout ce réseau d'habitudes et de contraintes que la nature exerce sur lui son influence. M^r Faucher lui-même a montré à plusieurs reprises qu'il sentait cette com-

1. Ces actions ont, en général, été très bien senties par les contemporains. Voyez, par exemple, à propos des prairies artificielles, un rapport du subdélégué du Havre, du 22 février 1786 (Arch. Seine-Inférieure, C 118), où il parle des « tentatives... de quelques curés, de quelques gentilshommes intelligents », ou encore les suggestifs développements de DUREAU DE LA MALLE, dans sa *Description du bocage percheron*, Paris, 1823, p. 58-59, sur la propagation des méthodes agricoles nouvelles par les nombreux paysans qui, dans cette région, comme marchands de bœufs, de cercles de tonneaux, de toile, fréquentaient les marchés extérieurs à la province. Sur les maîtres de poste, l'ouvrage de EUGÈNE AUXIONNAT, *Histoire de l'organisation de l'ancienne poste aux chevaux en France. Son influence sur les progrès agricoles*. Paris, 1909, est insuffisant ; il y aurait mieux à dire.

plexité du phénomène humain. Tout ce que nous lui demandions, c'était quelques pas de plus dans cette voie. A vrai dire, étudier la réalité tout entière demeurera toujours impossible à un travailleur isolé ; mais une règle de méthode s'impose. Un érudit n'a-t-il pas le temps — ni parfois la compétence — nécessaires pour aborder un ordre de recherches, pourtant étroitement lié aux problèmes qu'il envisage ? Qu'il délimite donc avec soin la zone dont il ne peut entreprendre le défrichement, et qu'il dise : ici le pourquoi m'échappe peut-être, parce que parmi les causes possibles, il en est que je n'ai pas scrutées. Ainsi le travail d'autres chercheurs, venus d'autres bords, au lieu d'être gêné, sera rendu plus facile, et, éclairée successivement sous des angles différents, la vie des sociétés nous apparaîtra peu à peu dans tout le subtil entrecroisement de ses actions et réactions.

MARC BLOCH

Une histoire provinciale : Aunis et Saintonge. — M. F. DE VAUX DE FOLETIER a entrepris de nous raconter, depuis les Gaulois jusqu'à Pierre Loti (ou à Bouguereau), l'histoire de l'Aunis et de la Saintonge, — au présent de l'indicatif¹. Ce long récit, assez fatigant dans la forme, ne rendra à nos études qu'un service, d'ailleurs fort appréciable : celui de fournir un schéma des événements les plus saillants, cadre élémentaire où des recherches plus poussées, pourront, par la suite, commodément insérer et appuyer leurs résultats. Ça et là quelques inexactitudes, du moins sur le haut moyen âge, inquiètent un peu². Quant à l'analyse sociale, en profondeur, elle manque presque tout à fait ; et l'originalité même de la vie provinciale n'est qu'imparfaitement dégagée. Non, cependant, qu'un effort en ce sens n'ait été tenté. « L'Aunis et la Saintonge vivent de la mer », écrit, dans l'*Introduction* (p. x), M^r de Vaux de Foletier. Vue un peu sommaire peut-être, et qui ne saurait sans doute s'appliquer, avec une égale rigueur, à toutes les périodes. « Les ressources de la mer et du sol dépassent largement les besoins de la consommation locale », lisait-on, un peu plus haut, dans la même *Introduction* (p. ix). Les ressources du sol, toujours ? j'en doute fort ; il eût valu la peine d'essayer de marquer les étapes de l'évolution. Le résultat naturel de ce parti pris maritime a été de sacrifier quelque peu, dans l'exposé, l'histoire de l'intérieur des terres à celle de la côte. Du moins l'étude, ainsi limitée, pouvait-elle offrir un puissant intérêt. Malheureusement elle est restée à mi-chemin. Ni sur le défrichement des marais (comment les travaux de M^r Clouzot, sur une contrée limitrophe, n'ont-ils pas davantage excité l'émulation de M^r de Vaux de Foletier?), ni sur cette perpétuelle oscillation du centre maritime, si caractéristique de ce coin de littoral — Châtelailon, La Rochelle, Brouage, Rochefort — ni sur la formation même de la ville neuve de La Rochelle dont le peuplement aux ^{xii}e et ^{xiii}e siècles peut, grâce à l'étude des noms propres,

1. *Histoire d'Aunis et de Saintonge*. Paris, Bolvin [1929] ; in-8°, xiv-226 p., 16 pl.

2. Passons condamnation sur la chronologie des évêques de Saintes et la prétendue reconquête de l'Aquitaine, au ^{vii}e siècle, par les Visigoths ; le seul tort de M^r de Vaux de Foletier, ici, est d'avoir accordé une valeur, à mon sens, excessive aux conclusions que M. J. DEPOIN, dans son *Histoire des évêques de Saintes*, Paris, 1921, a cru pouvoir tirer de sources haglographiques ou liturgiques, qui me paraissent indignes de tant de confiance. Mais que dire de « Guillaume Fier à Bras, comte de Poitou, de la maison d'Auvergne (p. 16) ? » Voilà deux lignages réconciliés, d'un tour de main ! Ou de cet obscur Viking de la Charente, Siegfried, qualifié (p. 15) de « chef des Nibelungen » ? Faudra-t-il voir dans tous les Siegfried de la terre le prototype du *edelen küniges kint* de Xanten ?

être suivi d'assez près, le livre n'apporte les précisions et les suggestions qu'il lui eût sans doute été relativement facile de donner. Et, à voir le silence que l'auteur garde sur le rayonnement commercial, au moyen âge, d'une ville telle que Saint-Jean-d'Angély, on se prend à se demander s'il a suffisamment feuilleté un ouvrage aussi classique que les *Établissements de Rouen* d'Arthur Giry. A dire vrai, ces regrets même ne laissent pas à leur façon d'être instructifs ; peut-être amèneront-ils un jour quelque érudit à reprendre cette attachante histoire du front de mer de l'Aquitaine.

M. B.

Les Pays-Bas dans l'économie médiévale. — Voici, enfin, de main de maître, une tentative pour caractériser une économie régionale, pendant une des périodes les plus riches de son histoire. Je renonce à résumer ici cette esquisse, une des plus fortes et des plus lumineuses qu'ait jamais tracées M^r HENRI PIRENNE¹. Mais je me permettrai de conseiller à tous les lecteurs des *Annales*, fussent-ils, par leurs préoccupations habituelles, tout à fait étrangers au moyen âge, de ne point se refuser le plaisir de la lire. Ils y verront tout ce que l'histoire économique, traitée de cette façon, peut prendre à la fois de relief et d'humaine saveur. C'est une belle leçon de méthode.

M. B.

Histoire commerciale

Foires de Champagne. — M^r H. LAURENT vient de publier *25 Documents relatifs à la procédure en foires de Champagne et de Brie contre des débiteurs défaillants originaires de Malines*². En réalité, le titre de son mémoire ne s'applique exactement qu'aux 23 premières pièces, concentrées de 1278 à 1305 et qui appartiennent à un dossier des Archives malinoises ; les deux derniers actes, de 1323 et de 1405, tout en se rapportant en principe au même sujet général, sont extraits des Archives Départementales de la Côte-d'Or et concernent des Dijonnais. La première série de documents, qui correspond à l'apogée des réunions champenoises, constitue par suite « un ensemble extrêmement précieux pour l'étude du droit des foires au moyen âge et, en particulier, du règlement des paiements à terme, des garanties dont jouissent les obligations contractées en foires et des moyens d'exécution ordinaires et extraordinaires mis en œuvre par la juridiction des foires pour en obtenir la liquidation ». Ces moyens varient, la condition des obligés diffère suivant la situation de leurs biens et la justice à laquelle ils ressortissent, suivant, en d'autres termes, que les débiteurs dépendent des justices du Roi de France, qu'elles sont enclavées ou non dans le comté, ou de justices étrangères échappant à l'autorité des gardes des foires. Ces pièces de « la pratique quotidienne courante » complètent très heureusement les deux seuls traités de procédure conservés sur le même sujet et qui, purement théoriques, bien

1. *The place of the Netherlands in the economic history of mediaeval Europe* dans *The economic history Review*, t. II (1929), p. 20-40.

2. Dans *Bulletin de la Commission des anciennes lois et ordonnances de la Belgique* ; t. XXXIII, fasc. 1. — Tir. à part, Saint-Gilles, Impr. administrative, 1929 ; in-8°, 88 p.

entendu, sont de plus antérieurs ou postérieurs à l'apogée des réunions commerciales ; elles montrent en particulier l'opposition accusée qui se manifeste entre le droit des foires international et le droit urbain local, entre leurs représentants respectifs, gardes des foires et Magistrats des échevinages.

M^r Laurent décrit le schéma de cette procédure ; il énumère ensuite les mandements de foires analogues à ceux de Malines, appartenant à des dépôts différents et déjà inventoriés, et il n'en trouve que cinq ; il expose sommairement les caractères principaux des autres documents des archives malinoises ; enfin, il publie¹.

Il n'y a qu'à féliciter l'auteur d'avoir eu l'idée d'éditer ce précieux ensemble de textes, qui était non pas inconnu, mais inédit, en les faisant précéder d'un intéressant aperçu qui, dit-il, « se transformera bientôt en une véritable étude sur la juridiction des gardes des foires ». Il est superflu, en effet, de faire remarquer la valeur particulière de tout ce qui touche au droit commercial de ces réunions champenoises, surtout à l'époque de leur plus grand développement, et nous attendons avec impatience le travail complet de M^r Laurent.

GEORGES ESPINAS

(Paris.)

Relations commerciales de l'Italie du Nord et du Centre avec le royaume de Naples, au XV^e siècle. — M^r G. M. MONTI publie et commente quelques documents inédits relatifs aux consulats établis, dans le royaume de Naples, sous le règne de Ferdinand I^{er}, par les marchands florentins et milanais, et aux privilèges accordés par ce souverain à ces mêmes marchands². Ce sont des données nouvelles, et, pour l'histoire commerciale de l'Italie, non sans importance. Notez, en particulier, que Florence, frappée de disette en 1483, cherchait à faire venir des grains du royaume.

M. B.

Le premier traité flamand de comptabilité. — C'est, nous dit M^r RAYMOND DE ROOVER dans une sobre, mais précise et instructive étude intitulée : *Jan Ympin, Essai historique et technique sur le premier traité flamand de comptabilité*³, la *Nieuw Instructie* d'un mercier anversoï qui s'appelait en réalité, d'après les actes conservés aux Archives d'Anvers, Jan Ympin Christoffels et mourut entre le 12 août 1540 et le 24 mars 1541. La *Nieuwe Instructie* est un livre posthume qui fut publié en 1543 par la veuve d'Ympens, alias Ympin, Anna Swinters : l'éditeur est Gilis Copijns van Diest, d'Anvers.

1. A ce sujet, M^r Laurent voudra bien nous permettre amicalement une remarque. Il donne l'analyse des pièces et ensuite, inscrit leurs dates de lieu et de temps sous la forme suivante, par exemple : « Troyes. Décembre 1310 » (n° 16). Nous croyons qu'il est d'usage de placer cette double datation avant l'analyse même et de la donner sous cette forme : « 1310, déc. — Troyes ». — Nous prions en outre instamment les éditeurs de textes de remplacer autant que possible les chiffres romains par des chiffres arabes, soit pour la numérotation des pièces, soit, dans l'intérieur de ces dernières, pour les indications monétaires, par exemple (n° 25). La lecture des chiffres romains, dès qu'ils deviennent un peu élevés, n'est trop souvent qu'une cause de difficultés ou même d'erreurs.

2. *Privilegi e consolati di Fiorentini e di Lombardi sotto Ferrante I di Aragona* dans REGIO ISTITUTO SUPERIORE DI SCIENZE ECONOMICHE E COMMERCIALI, BARI. *Archivio Scientifico*, vol. I-II, 1926-1928 ; tir. à part, 22 p.

3. Anvers, éd. Veritas, s. d. (1929) ; in-8°, 30 p.

A quelles sources le mercier anversoïse a-t-il puisé les éléments de son traité ? La question est facile à résoudre. Il faut, naturellement, se tourner vers l'Italie. Ympin, qui avait voyagé en Espagne et en Portugal, y avait également séjourné. Il avait notamment habité pendant douze ans à Venise. C'est là sans doute qu'il connut, dans la *Summa de arithmetica geometria* du franciscain Luca Pacioli (1494) le premier exposé de la méthode en partie double telle qu'elle était alors pratiquée en Italie. De l'avis autorisé de Kheil, que rapporte et que suit l'auteur, le livre d'Ympin est, dans sa partie théorique tout au moins, une version fidèle des chapitres de la *Summa*. Mais l'auteur flamand ne s'est pas borné, comme l'Italien, à un exposé didactique : il a illustré ses enseignements d'un exemple pratique très détaillé. Son livre, traduit en français dès 1543, en anglais dès 1547, a eu le grand mérite de faire connaître la comptabilité en partie double dans toute l'Europe occidentale — à l'heure précisément où les divers pays qui la constituaient allaient prendre la tête, résolument, du mouvement d'expansion commerciale.

LUCIEN FEBVRE

La vie intérieure d'une entreprise. — Le petit livre dans lequel M^{rs} J. WILBOIS et A. LETIXERANT ont rassemblé la substance de cours donnés par eux à l'École de l'Administration et des Affaires¹ est, en principe, tourné vers la pratique. Il mérite cependant d'intéresser les purs historiens, et cela à plus d'un titre. Comme document, d'abord : la tendance qui porte aujourd'hui un nombre de plus en plus grand de nos hommes d'affaires à raisonner, à « rationaliser » leur action est certainement un des phénomènes les plus saisissants de notre évolution économique, étroitement liée, comme toujours, à l'évolution mentale ; on en découvrirait sans peine l'analogue à d'autres périodes de l'histoire : quelque chose n'a-t-il pas été changé à l'exploitation seigneuriale à partir du moment où, vers le xvi^e siècle, les seigneurs se sont mis à réfléchir sur leur pratique et où celle-ci a été mise en forme ? Ça et là, le lecteur hypercritique aura peut-être envie de crier au truisme. Bien à tort : la raison a forcément ses lieux communs, qui ne sont sans doute pas tels pour tout le monde. Aussi bien, à côté de ces vérités générales, beaucoup d'exemples concrets et d'observations pénétrantes font que l'ouvrage, témoignage précieux sur certaines directions d'esprit, constitue en même temps — avec les autres « vade-mecum » de la même collection — une excellente initiation à l'étude, par le dedans, des entreprises contemporaines : ordre de sujets où plus d'un historien a beaucoup à apprendre. J'ajouterais volontiers que les professionnels à la fois de l'érudition et de l'enseignement, c'est-à-dire de métiers qui, plus que tout autre peut-être, appelleraient aujourd'hui une intelligente « rationalisation » — dans nos méthodes traditionnelles que de gaspillage de temps et de forces ! — pourraient puiser dans cette lecture, avec l'occasion de mélancoliques retours sur le présent, celle de saines réflexions sur les réformes souhaitables. Mais ceci est une autre histoire...

M. B.

1. *Comment faire vivre une entreprise*. Paris, Alcan, 1928 ; in-12, xxiv-228 p., 15 fr. (*Les Vade-Mecum du chef d'entreprise, publiés sous la direction de J. WILBOIS*). Les auteurs n'accordent-ils pas (p. 55 et suiv.) une confiance excessive, comme *test* du recrutement, à la méthode du questionnaire ? N'est-il pas évident que les candidats, neuf fois sur dix, répondront ce que — à tort ou à raison, — ils estiment qu'on attend d'eux ?

La coopération et la vente des produits agricoles. — La participation de représentants de la coopération à la première Conférence économique internationale, le rôle qu'ils y ont joué, la place qui a été faite aux méthodes coopératives dans la discussion et dans les solutions proposées, notamment dans l'établissement d'un programme de relèvement agricole, apparaissent au Dr AUGUST MULLER¹ comme un ensemble d'événements dignes de remarque par leur soudaineté : il n'y a pas si longtemps que les pouvoirs publics traitaient les organisations coopératives avec indifférence ou hostilité. De ce renversement d'attitude, l'auteur conçoit quelque inquiétude. Il pense que l'opinion officielle est passée d'un excès à l'autre. Il suit depuis longtemps avec intérêt, certes, et avec sympathie, le mouvement coopératif, dans son pays surtout. Il reconnaît les avantages que l'économie générale tirerait d'une rationalisation des échanges obtenue par le moyen de relations directes entre les coopératives de consommation et les coopératives agricoles de vente. Mais, après avoir commenté, avec quelque subtilité, la résolution de la Conférence économique internationale qui recommande l'établissement et le développement de relations de cette nature, après avoir donné de ces relations quelques exemples empruntés à diverses sources, et notamment à un mémoire du Bureau international du Travail, il conclut avec scepticisme qu'il est prématuré de vouloir « éliminer le conflit entre acheteurs et vendeurs, entre consommateurs et producteurs » et que, « dans le domaine économique aussi, on perd de son prestige et de son influence à vouloir conclure la paix avant la bataille ». Telle est l'opinion du Dr A. Muller. |

Les coopérateurs ont évidemment une autre opinion et même une autre manière de penser. Il ne faut pas oublier que ce sont leurs propres représentants qui ont rédigé en commun la résolution adoptée par la Conférence. Cette résolution exprime leurs besoins, leurs expériences et l'orientation qu'ils veulent eux-mêmes donner à leurs efforts. Ils se rappellent sans doute que tout était utopie à l'âge des cavernes et ils se sentent peut-être capables de résoudre leurs problèmes par d'autres moyens que la guerre.

M. COLOMBAIN
(Genève, B. I. T.)

Histoire monétaire

Crises monétaires médiévales : la Bourgogne sous les Valois. —

A l'ouvrage que M^r LOUIS LIÈVRE vient de consacrer à l'histoire de la monnaie et du change — lettre de change aussi bien que change espèces — dans le duché bourguignon, sous la dynastie des Valois², ne demandons pas plus que l'auteur n'a pu et voulu nous donner. Pour écrire, sur ce grand et délicat sujet, un livre vraiment exhaustif, il eût fallu compiler une foule de docu-

1. *Die unmittelbaren Beziehungen zwischen den Genossenschaften der Landwirte und der Verbraucher : kritische Betrachtungen über Beschlüsse der Weltwirtschaftskonferenz in Genf. (Kieler Vorträge gehalten im wissenschaftlichen Klub des Institute für Weltwirtschaft und Seeverkehr an der Universität Kiel, herausgegeben von Prof. Dr. BERNHARD HARMS.)* Iena, G. Fischer, 1928 ; 67 p.

2. *La monnaie et le change en Bourgogne sous les ducs Valois.* Dijon, Imp. veuve P. Berthier, 1929 ; in-8°, ix-170 p. L'ouvrage est-il une thèse de droit ? |

ments relatifs, notamment, aux fortunes privées ; en outre une connaissance très étendue de cette branche, entre toutes difficiles, de l'histoire économique eût été indispensable. Or M^r Lièvre n'est évidemment pas très familier avec la littérature érudite (pour me borner à deux exemples, on chercherait en vain dans sa bibliographie la très classique *Universalgeschichte des Handelsrechts* de L. GOLDSCHMIDT, et, par ailleurs, à propos du travail de LÉON GAUTHIER sur *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, le compte rendu, si important, de HUVELIN — *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 1910 — paraît lui avoir échappé). La signification de certains faits généraux — rôle international de la monnaie d'or, pénurie de petite monnaie dans un régime d'où le billon était absent — ne semble pas avoir toujours été très clairement sentie ; et je crains que les historiens du droit commercial ne frémissent en entendant tel document du xiv^e siècle traité indifféremment (p. 29) de « mandat de paiement », « chèque » ou « lettre de change ». Quant à la documentation, empruntée surtout aux Archives de la Chambre des Comptes de Bourgogne et aussi à la Collection de Bourgogne (Bibl. Nat.), elle est, presque uniquement, de nature réglementaire. Mais, dans ces limites, le dépouillement paraît très soigneux ; les analyses sont claires et mettent bien en lumière les faits essentiels. Le livre nous apporte beaucoup de données importantes, en particulier sur les rapports du commerce des métaux précieux, exercé surtout par les changeurs, avec la politique monétaire, et en même temps, sur cette espèce de crise permanente de la monnaie, si nécessaire à bien connaître pour comprendre l'atmosphère où se développa le précapitalisme de la fin du moyen âge. L'esquisse, ainsi tracée, pour incomplète qu'elle soit — et à condition de la tenir pour telle — n'en rendra donc pas moins, à nos études, de sérieux services.

M. B.

La crise monétaire d'après-guerre. — Au cours du premier semestre de l'année scolaire 1927-1928, la Société des Anciens Élèves et Élèves de l'École des Sciences politiques avait organisé une série de conférences sur les réformes ou redressements monétaires opérés dans les divers pays européens : Belgique, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, et, pour finir, un groupe de *dii minores* — financièrement parlant — qui réunit la Tchécoslovaquie, les Pays baltes, l'Autriche et la Pologne. Puis elle a eu l'heureuse idée de publier ces leçons¹ : publication absolument intégrale qui n'épargne au lecteur ni les discours d'introduction ou de conclusion des présidents de séances, ni, d'une façon générale, aucun de ces propos aimables, plaisants, modestes ou noblement émus, plutôt faits, semble-t-il, pour orner une parole fugitive que voués à être éternisés par l'écrit ; quelques coups de ciseaux dans ce tissu académique eussent opportunément allégé le volume. Tel quel, celui-ci est fort instructif. On y remarquera, en particulier, un exposé véritablement excellent — par M^r HOUDAILLE — de la crise et de la réforme allemandes. Est-ce parce que l'auteur est un observateur étranger au pays même dont il retrace l'histoire ? Son étude m'a semblé plus complète et plus fouillée que les leçons sur la Belgique, l'Italie et la Grande-Bretagne, données, toutes trois, par des hommes qui, non seulement appartiennent aux nations dont ils

1. *La politique monétaire de divers pays d'Europe*. Paris, Alcan, 1928 ; in-12, 254 p.

rapportent les aventures monétaires, mais encore ont personnellement participé, de façon plus ou moins directe, à la politique financière de ces derniers temps. C'est ainsi que dans le récit, pourtant très nourri et très clair, de M^r CARTON DE WIART, la première tentative de stabilisation belge est presque complètement passée sous silence ; quant à la conférence de M^r DE STEFANI, elle paraît par endroits effleurer les problèmes plutôt qu'elle ne les traite. Dans l'ensemble, malgré ces légères réserves — et ne serait-ce qu'en raison de la remarquable contribution de M^r Houdaille, — ouvrage à recommander à tous les historiens qui veulent prendre un aperçu rapide et pourtant suffisamment précis de phénomènes dont la connaissance, en elle-même et à titre d'élément de comparaison et de suggestion, importe au premier chef à notre culture.

M. B.

Publications diverses sur l'histoire monétaire et bancaire contemporaine. — Le temps n'est plus où les choses de la banque et de la Bourse semblaient former la matière d'une science hermétique dont seuls quelques initiés devaient posséder la clef. Nos générations n'ont pas vécu en vain le grand drame monétaire de l'après-guerre ; elles y ont puisé, avec une conscience très vive de l'importance, de l'instabilité aussi de ces arrangements fondamentaux de notre vie économique, un désir presque passionné de les connaître et de les comprendre. Un des symptômes les plus apparents de cette profonde transformation de notre mentalité — dont les répercussions les plus graves n'apparaîtront sans doute que peu à peu — est la naissance de toute une littérature de vulgarisation, et, en même temps, bien souvent, de propagande. Littérature forcément assez inégale, et dont un des défauts le plus évidents est d'être, par nature, condamnée à se répéter sans cesse elle-même. En voici deux échantillons. La petite brochure que M^r GEORGES GRAND, trésorier payeur du Puy-de-Dôme, intitule *Le franc d'hier et le franc d'aujourd'hui*¹, fournit un résumé très clair de la loi monétaire du 25 juin 1928, des circonstances qui l'ont amenée et des trois ou quatre plus gros problèmes qu'avant l'adoption de cette mesure décisive avait soulevés la crise. Nul ne s'étonnera qu'une esquisse aussi brève n'apporte rien d'original ni d'approfondi. Le livre où M^r JEAN COMPEYROT s'efforce de nous révéler *Ce qu'il faut connaître de la finance internationale*² témoigne d'ambitions plus vastes. N'insistons pas sur les vingt et une premières pages qui prétendent traiter de « la finance dans l'histoire ». Le tableau du mécanisme financier actuel qui remplit le reste de l'ouvrage renferme des détails précis et instructifs et des observations intelligentes. Malheureusement un plan médiocrement adroit a abouti à séparer parfois des phénomènes étroitement connexes et les considérations générales, un peu vagues et faciles, eussent été remplacées avec profit par une analyse sociale plus poussée.

M. B.

1. Paris, G. Roustan, et Clermont-Ferrand, G. Delaunay, 1928 ; in-8°, 51 p., 4 fr.

2. Paris, Boivin, [1929] ; in-12, 160 p., 8 fr.

Histoire urbaine

Un traité d'urbanisme pratique. — A *La science des plans de ville*, à ses applications, aux multiples problèmes que pose, dans une Europe congestionnée, la construction, l'extension, l'hygiène et la beauté des cités, l'orientation des habitations, la circulation aussi dans des rues trop étroites et trop encombrées, trois auteurs : un architecte parisien, M^r AUGUSTIN REY ; un astronome genevois, M^r JUSTIN PIDOUX ; un architecte genevois également, M^r CH. BARDE, consacrent un livre substantiel et neuf¹. Peu ou pas de considérations historiques². Mais trois monographies. L'une, la plus courte, mais de beaucoup la plus originale, est consacrée à l'examen du problème de l'insolation, ou plus exactement de l'orientation des maisons par rapport au soleil, grand maître de l'hygiène. La seconde consiste en une revue des divers éléments dont l'ensemble constitue la cité : soit les voies publiques, les places, les blocs de maisons et les quartiers avec tous les problèmes qu'ils posent à l'architecte ou à l'hygiéniste. La troisième, enfin, traite des plans de ville proprement dits et de leurs exigences rationnelles.

L'étude de l'insolation est menée de façon remarquable. D'abord sont rappelés les principes astronomiques qui permettent de la conduire méthodiquement. D'excellentes figures, multipliées au cours de ces pages elles-mêmes très denses, n'ont pas seulement pour but de faciliter l'intelligence du texte ; elles constituent, pour les architectes, de précieux documents, susceptibles de leur rendre les plus grands services : rien de plus expressif, par exemple, que la série des schémas figurant la distribution de l'ombre et de la lumière sur les façades aux différents mois, et selon que les murs font face aux divers points cardinaux. Mais la même ingéniosité dans les dessins se retrouve tout le long du livre, qu'il s'agisse de préciser les conditions d'éclairage des rues, selon leur tracé et leur direction, ou celles de la largeur des voies en fonction de la hauteur des maisons³, ou encore ces épineux problèmes de circulation que pose aux édilités un mouvement de voitures sans cesse croissant. L'impression qui se dégage, pour le profane, de tout cet ensemble remarquable de données numériques, d'observations d'ordre théorique ou pratique, de schémas, de diagrammes, de plans, de photographies aussi et de perspectives, est très forte. Combien la grande ville moderne est un organisme complexe, une machine compliquée et puissante, au jeu brutal, à la détente impitoyable, aux précisions raffinées — on ne s'en doute réellement qu'après l'avoir examinée ainsi dans ses dessous, avec des hommes voués à son entretien et à son

1. Lausanne, Payot et Paris, Dunod, s. d. [1928] ; in-4°, xiv-494 p.

2. Mais cependant des erreurs, qu'un peu d'attention aurait empêché de se produire. Et des coquilles beaucoup trop nombreuses, ce qui est d'autant plus dommage que le livre est fort bien imprimé. Par exemple, p. 155, on lit : « le palais des Doges à Venise, cette création géniale du 15^e siècle ». — P. 156, l'architecte du *Printemps* est P. Sédille et non Sidille. — P. 310, la vue est prise depuis les Offices (*Uffizi*) et non à l'extrémité du « *uffizzi* » (sic !). Etc.

3. Pages remarquables sur les gratte-cieles américains, p. 166-172, avec vues et schémas curieux. Plus loin, sur les courettes parisiennes, documents tout à fait saisissants et qui montrent le côté social de telles études. Sur les lotissements également, et sur les remembrements urbains, observations très précises et bien illustrées. Ce gros livre est une mine de faits et de renseignements contrôlés, puisés aux meilleures sources. Il est malheureusement dépourvu d'index, et une table des plans et figures fait bien défaut.

aménagement. Un tel livre est, pour nous, historiens, qui n'avons pas d'avenues à percer, de quartiers à assainir, de circulation à régler — l'antidote nécessaire de tant d'ouvrages faciles et superficiels, qui ne raisonnent que sur des formes ou des apparences extérieures, mais ne posent pas les problèmes véritables, avec leurs données numériques exactes et leur enchevêtrement inextricable.

LUCIEN FEBVRE

Une étude de démographie urbaine rétrospective. — Dans une dissertation inaugurale de Leipzig, M^r MAX KUPFER étudie la colonie étrangère de Leipzig, la grosse ville des foires, depuis le moyen âge jusqu'au xvii^e siècle (*Das Fremdenwesen Leipzig vom Mittelalter bis ins siebzehnte Jahrhundert*). Le travail est sérieusement conduit, et le sujet par lui-même intéressant. L'étude est (j'allais écrire « malheureusement » ; faut-il retenir ce mot spontané ?) très juridique, beaucoup plus qu'historique. Ce à quoi M^r Kupfer s'attache avec prédilection, c'est à définir le concept même de l'étranger à Leipzig, son statut, ses rapports juridiques avec la bourgeoisie locale, sa situation devant l'impôt, devant la justice, son activité économique. Intéressants renseignements sur le contrôle des étrangers et de leurs biens ; sur les quartiers par eux habités également, sur les auberges et hôtelleries, etc. Impression dense ; pas d'index ; pas assez d'air dans tout cela ; mais beaucoup d'indications à retenir.

L. F.

Une ville : Béziers. — Nous ne pouvons ici que signaler, en quelques lignes, l'ouvrage que M^{me} BELLAUD-DESSALLES a intitulé *Histoire de Béziers des origines à la Révolution française*¹. Élégamment présenté, écrit d'un style alerte et simple, il ne saurait inspirer que la sympathie ; le récit qu'il donne des divers événements, grands ou petits, dont Béziers fut le théâtre, sans être toujours, du point de vue de l'histoire générale, parfaitement exempt d'erreurs, n'est dépourvu ni d'agrément ni peut-être même d'utilité ; notons, en particulier, quelques précisions intéressantes sur la vie religieuse des xvii^e et xviii^e siècles. Mais l'analyse économique et sociale n'est même pas effleurée.

M. B.

Un bourg du Livradois. — Préfacée par M^r CAMILLE JULLIAN, ornée de bois gravés par M^r RENÉ MONTJOTIN, écrite visiblement avec amour, la monographie que M^r A. ACHARD consacre à *Une ancienne justice seigneuriale en Auvergne, Sugères et ses habitants*², fait revivre pour nous l'histoire, des origines à nos jours, d'un bourg du Haut-Livradois, de ses seigneurs, de ses destins à la fois typiques et obscurs — surtout de la vie quotidienne de ses habitants. Beaucoup à glaner, comme toujours, dans ces pages pleines de bonne volonté et de curiosité sympathique. Un chapitre sur la Corvée des Chemins fournit l'illustration de bien des chapitres abstraits de livres généraux. Un autre, sur les Crimes et Délits, représente une solide contribution à la psy-

1. Béziers, Clareton, 1929 ; pct.in-8°, xv-283 p. Trois planches reproduisent d'anciennes lithographies ; elles sont fort agréables à regarder ; mais un plan de la ville aurait encore bien mieux fait notre affaire.

2. Clermont-Ferrand, Imprimerie générale, 1929.

chologie collective d'une ancienne communauté rurale. Des notes sur les bourgeois de Sugères, ses robins surtout, sont vivantes et utiles. Rien pour l'histoire industrielle ; très peu pour l'histoire commerciale : Sugères était un bourg rural. Tout ce qu'on peut regretter, c'est que trop de livres périmés paraissent encore pris au sérieux par l'auteur, alors que des livres suggestifs et neufs lui demeurent inconnus. Il y a un effort énorme à faire de ce côté.

L. F.

Histoire rurale

Les recherches relatives à la vente des biens nationaux. — Cette mise au point prend la suite de l'article que, dans le précédent numéro de la *Revue d'Histoire moderne*, le même auteur, M^r GEORGES LEFEBVRE avait consacrée à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'ancien régime¹. On y trouvera d'abord une excellente bibliographie critique. Mais ce serait réduire étrangement la portée de l'étude que de voir en elle un simple répertoire. La partie essentielle est constituée par une analyse très poussée et très originale du phénomène en lui-même, envisagé, tour à tour, sous ses divers aspects : ampleur des ventes, prix et paiements ; répartition des ventes primitives entre les différentes classes sociales ; modifications introduites dans cette distribution par les cessions ou aliénations auxquelles, si souvent, procédèrent les premiers acquéreurs. Très naturellement, c'est le problème des classes qui, avant tout, préoccupe M^r Lefebvre. Pour apprécier l'œuvre de déplacement de la propriété opérée par la Révolution, suffit-il d'aligner les chiffres des superficies vendues et de déterminer les proportions entre les diverses catégories d'acheteurs ? Non certes. M^r Lefebvre montre la nécessité d'une série de correctifs. En premier lieu, on doit, du gain apparent de la propriété bourgeoise, déduire la totalité des biens des bourgeois émigrés, que ces lots aient été acquis par des paysans, par d'autres bourgeois, ou même, comme il arriva quelquefois, par leurs anciens possesseurs agissant par l'intermédiaire d'hommes de paille. Ce n'est pas tout. En face des paysans, propriétaires nobles et propriétaires bourgeois ne forment plus, depuis la Révolution, qu'une seule classe (au moins si l'on fait abstraction de toute question de prestige) : celle des propriétaires non exploitants. Si donc l'on veut découvrir la part exacte de la bourgeoisie « post-révolutionnaire », il faudra soustraire des quantités passées aux mains de ce groupe, non pas seulement les biens des bourgeois qui émigrèrent mais, en même temps, ceux que jeta sur le marché l'émigration des privilégiés eux-mêmes. Enfin la propriété paysanne n'a pas grandi, sous la Révolution, seulement par l'effet de la mise en vente des biens nationaux. Diverses autres circonstances, notamment les partages de communaux et les ventes auxquelles bien des familles nobles et même de vieille bourgeoisie furent contraintes, en dehors de toute confiscation, par la crise économique, permirent aux cultivateurs de nombreux accroissements de fortune. Ces réductions d'une part, additions de l'autre, une fois opérées, comment

1. Voir *Annales* du 15 janvier 1929, p. 100.

s'établit le bilan ? D'une façon très variable, bien entendu, selon les régions ; lorsque les études de détail dont nous avons encore grand besoin auront été exécutées (l'esquisse de M^r Lefebvre leur fournira la meilleure des orientations), le tableau définitif ne pourra que mettre l'accent sur ces contrastes. Dans l'ensemble, cependant, quelques conclusions générales ressortent avec clarté des faits déjà connus. La grande propriété noble, fortement entamée, n'a pas disparu. « La grande propriété bourgeoise, définitivement constituée, a compensé, et au delà, les pertes subies par la noblesse. » Toutefois la propriété paysanne a largement profité de la crise révolutionnaire. De nombreux paysans, déjà pourvus de terres, les ont arrondies ; des manouvriers, qui n'en avaient point — ou très peu —, sont devenus véritablement propriétaires. Mais « la dissociation de la masse rurale a fait de grands progrès » (« grand » est peut-être de trop ; cette coupure était bien ancienne, et, à la fin de l'ancien régime, déjà bien vivement ressentie) ; car « le nombre des journaliers sans propriété est [finalement] demeuré important ». Ainsi « la crise agraire » subsiste. Nous touchons ici à une idée chère à M^r Lefebvre : la Révolution, réalisée, sinon uniquement par des bourgeois, du moins par des citadins, n'a pas résolu — et ses chefs n'ont probablement pas très bien aperçu — cette « crise » profonde ; tel fut « un des motifs essentiels de son échec dans les campagnes ». En somme, sous le vêtement d'une modeste revue générale, ce que M^r Lefebvre nous a donné, c'est une contribution de premier ordre à l'histoire de la société française ¹.

MARC BLOCH

Un petit pays rural. — L'île Crémieu est un plateau triangulaire, d'une hauteur moyenne de 300 à 400 mètres, parfaitement individualisé au point de vue topographique, qui oppose au voyageur de Lyon et du Rhône des reliefs calcaires abrupts et s'abaisse en lignes molles et tranquilles du côté de l'Est, au pied du Jura. Il méritait jadis son nom d'île, étant ceinturé de marais que de longs travaux de drainage, commencés sous Louis XIV et terminés sous Napoléon I^{er}, ont asséchés. M^r L. FRANÇOIS, dans les *Études Rhodaniennes*², consacre à ce petit pays une intéressante monographie. Notes utiles sur la population, l'habitat, les cultures, les industries. Un chapitre intéressant sur les routes : Crémieu, au contact de la plaine de Lyon et du plateau, était un gîte d'étape naturel. Au xvi^e siècle encore, la route de Lyon en Italie passait par cette petite bourgade, aujourd'hui bien déchue ; la route de Vienne à Bourg et à Lons-le-Saunier, ou à Saint-Claude, y passait également ; et la cité veillait, à la frontière du royaume, sur la porte du Dauphiné septentrional. Elle est tombée dans la même torpeur que le pays qui l'entourne immédiatement : pauvrement doté en ressources et en hommes.

L. FEBVRE

Villages perchés du Midi. — Il y a déjà toute une littérature sur ces villages des Alpes françaises méridionales, très compacts, très fortement agglomérés, avec leurs maisons étroitement collées les unes aux autres et qui s'installent, tantôt sur le sommet de belvédères dominés par un château, tan-

1. Dans *Revue d'Histoire moderne*, 1928, p. 188-219.

2. Tome IV, 1928, p. 47-98 ; 11 fig. et 2 planches phot. hors texte.

tôt à l'extrémité de buttes allongées, reliées aux croupes voisines par un pédoncule, tantôt enfin sur un replat, ou sur un col. Dans sa thèse récente, signalée ici-même¹, M^r Faucher consacre à ces agglomérations quelques pages suggestives (602-612 ; voir également les planches XII et XIII du livre). A son tour, dans un article de la *Revue de Géographie alpine*² qu'accompagnent 2 planches de photographies, une bibliographie sommaire, un croquis schématique et une carte à 1 : 600 000 de la limite Nord de cet habitat, M^r M. REY reprend d'ensemble la question. Il cherche comment et pourquoi la limite qu'il a su définir s'est établie. Il pourchasse le mythe sarra-sinois, et n'a pas tort. Il témoigne par contre d'une méconnaissance de l'histoire médiévale qui parfois a de quoi inquiéter son honnête lecteur. Je ne vois pas bien ce que veut dire cette phrase que « le régime féodal est une régression, par le simple développement d'institutions anciennes romaines et germaniques » et je ne suis pas aussi sûr que M^r Rey du silence absolu des documents écrits sur la question des villages perchés. Mais il y a, sur l'effort actuel d'adaptation de ces villages aux conditions économiques présentes et, en particulier, à l'élevage du petit bétail, des remarques utiles et précises.

L. F.

Économie belge

Un pays de draperie de la région de la Vesdre. — Située entre Liège et l'Allemagne, la région drapière de la Vesdre, dont M^r L. DECHESNE a écrit l'histoire³, suivait la rivière à partir de sa source jusqu'aux environs de Verviers ; là elle s'élargissait, pour se terminer à Pepinster ; elle s'étendait sur une longueur de 20 km., avec une largeur de 5 en amont et de 10 en aval. Cette contrée, mal desservie, sans cours d'eau navigables ni chemins, ne convenait guère qu'à une industrie au coût de fabrication relativement élevé ; elle offrait la main-d'œuvre nécessaire et l'eau y était favorable au travail de la laine. Les origines de l'industrie sont obscures et la production semble n'avoir pris une certaine importance qu'au xve siècle. Le centre urbain de la fabrication était Verviers, entouré d'autres cités drapières moins importantes, sans oublier les campagnes. L'organisation de la production fut très variable et reste difficile à déterminer. Il existait des sortes d'entrepreneurs drapiers, qui achetaient la laine, la faisaient filer au dehors, la tissaient eux-mêmes et, après avoir fait appareiller l'étoffe, la vendaient. Il y avait aussi des marchands spéciaux de laines et de draps. Au xviii^e siècle enfin apparaissent des « faconniers » : c'étaient des intermédiaires, qui faisaient travailler pour les marchands des villes les ouvriers des campagnes. Une partie de la production, en effet, le filage et même le tissage, s'exécutait comme industrie rurale domestique. Le reste de la fabrication était urbain, les villes étaient favorisées, en particulier, par l'abondance de l'eau. En raison du coût de la production, l'argent n'était pas sans jouer un certain rôle ; cependant

1. Voir plus haut, p. 606.

2. Tome XVII, 1929, fasc. 1, p. 5-40.

3. *La région drapière de la Vesdre avant 1800*. Paris, Librairie du Recueil Sirey ; Liège, J. Wykmans, 1926 ; in-8°, 271 p., cartes, gravures et diagrammes.

le métier à tisser était régulièrement la propriété du travailleur, mais, pour les rames et les fouleries, la communauté fournissait le terrain et l'on recourait ensuite à l'association privée.

La laine utilisée venait presque entièrement de l'étranger, si elle était commune, et de façon exclusive, si elle était fine ; du dehors arrivaient même en partie les *queues* et les *pennes*, les déchets de filés. Au contraire, d'autres matières premières, telles que la terre à foulon et l'alun, abondaient dans le pays. La fabrication était celle de la laine cardée ; mais les tissus différaient suivant la qualité de la matière. La laine du pays servait à produire les serges et les sayes ordinaires, la laine fine étrangère, les tissus unis et, enfin, les déchets de fabrication, les draps de queues et de pennes. Cette troisième industrie fut d'abord étouffée par les fabricants de pure laine qui, sous prétexte de vols et de substitutions de matières, excitèrent contre elle les pouvoirs publics ; mais elle prit une telle importance qu'elle résista, s'accrut et, après une longue lutte, arriva à triompher. La spécialisation du travail était assez développée pour entraîner l'existence d'une trentaine de catégories de travailleurs différents.

Cette draperie était avant tout une industrie d'exportation, de préférence vers l'Allemagne et même, au *xvii^e* siècle, vers les Pays-Bas. Les drapiers verviétois avaient, en particulier, deux halles à Liège. Les débouchés extérieurs se heurtaient d'ailleurs à certaines difficultés, en raison du protectionnisme général, si bien que les fabricants allèrent jusqu'à imiter les marques étrangères. En outre, les expéditions même rencontraient des entraves diverses : les moyens de communication étaient peu commodes, malgré l'amélioration des chemins au *xviii^e* siècle, et les péages excessifs. La politique douanière fut assez complexe : en réalité, le pays drapier était à la fois limbourgeois et wallon, se trouvait à cheval sur la frontière des Pays-Bas et du pays de Liège. La première puissance, assez forte, fut plutôt protectionniste, au moins d'intentions et de velléités, prenant des mesures de défense aussitôt arrêtées par les protestations véhémentes qui s'élevaient de toutes parts. En 1650-1680, le gouvernement espagnol alla jusqu'à empêcher l'importation des draps aux Pays-Bas, mais dut, ensuite, renoncer à cette mesure. La principauté de Liège, assez faible politiquement et vivant d'exportation, se contenta de mettre des droits fiscaux sur le transit des matières premières et des produits fabriqués : on protégeait l'industrie, non par la restriction des échanges, mais par la voie de la liberté, en libérant la fabrication des entraves qu'elle pouvait rencontrer à l'étranger. Des impôts, du soixantième, frappaient l'entrée et la sortie ou le transit des matières. Les variations du cours des monnaies gênaient également le commerce : c'était là encore un résultat de la séparation politique ; le pays drapier, en effet, s'étendait sur des territoires à cours monétaires différents : en soumettant par exemple la draperie du Limbourg au cours de Liège, on ne distinguait pas les quartiers flamand et wallon ; pourtant leur situation était trop différente à l'égard de la concurrence industrielle pour qu'ils pussent s'accommoder de la même politique monétaire. Les « conjonctures », l'état de l'industrie lié aux guerres et aux disettes, furent souvent pénibles ; pourtant la situation économique, du moins au *xviii^e* siècle, fut, en général, relativement pacifique et prospère.

Du côté social, enfin, la draperie verviétoise, plus heureuse que celle de

Liège, ne fut pas arrêtée par l'organisation corporative : entre patrons et ouvriers s'élevèrent bien des disputes, mais non de grands conflits. Point d'émeutes ouvrières, à caractère révolutionnaire. Les tondeurs, comme toujours les plus libres et les plus avancés des ouvriers, avaient fondé en 1724 une « bourse », une société de secours au profit des pauvres ouvriers malades, qui devint, au cours du XVIII^e siècle, en différentes circonstances, un centre de résistances et, en 1759 en particulier, permit aux travailleurs de soutenir une grève de neuf semaines ; néanmoins, en 1789, à la veille du triomphe de l'individualisme et malgré l'absence complète de corporations, non seulement les tondeurs, mais les tisserands en viennent à conclure avec les patrons des conventions collectives en avance de plus d'une centaine d'années sur l'esprit syndicaliste du début du XX^e siècle. Employeurs et employés ne semblaient pas d'ailleurs se trouver les uns et les autres dans une situation très favorable : il n'y avait ni opulence, ni aisance.

Nous nous sommes efforcé d'extraire de ce volume ses idées essentielles. Ce n'est pas toujours chose aisée. On ne saurait dire que l'auteur soit étranger à son sujet, mais il n'a ni parfaitement exposé la question ni absolument épuisé la matière. Au début, la question ne semble pas mal posée, mais, dans la suite, elle n'est pas très bien résolue. Tout ce qui concerne le côté fiscal, douanier et même social est sans doute traité assez convenablement, quoique un peu longuement ; la chronologie et le diagramme des conjonctures sont curieux. Mais ce n'est là après tout que la partie secondaire, la résultante, à côté de l'élément proprement économique, qui est la base : cette partie essentielle n'est pas suffisamment approfondie et, en particulier, le plan, quoiqu'il n'y ait rien de plus simple que les dispositions de travaux de cette nature, est la confusion même. M^r Dechesne a d'ailleurs bien plutôt utilisé des travaux imprimés qu'il ne s'est livré à des recherches d'archives. Professeur d'économie politique et financière, — ce qui n'est pas une formation inutile, — il n'est nullement historien économiste. Il est superflu d'insister : malgré bien des pages intéressantes, l'histoire de la draperie de la vallée de la Vesdre, et en particulier de Verviers, reste encore à faire.

GEORGES ESPINAS

Une crise économique : les Flandres (1845-1850). — La très consciencieuse étude de M^r G. JACQUEMYS¹ comporte trois parties d'intérêt inégal. Envisageant successivement la crise industrielle de l'industrie linière, la crise alimentaire ou agricole, le paupérisme en Flandre au milieu du siècle dernier, il conclut lui-même et justement : « toute notre étude démontre que la question des Flandres était étroitement liée à la question linière. Le facteur industriel était capital ; il était la cause permanente de la misère ; la crise agricole fut l'accident qui révéla la gravité du mal ». On retiendra donc surtout la première partie de ce travail, documenté aux Archives belges, générales, provinciales et communales, ainsi qu'aux Archives Départementales du Nord français et bien pourvu de cartes, de diagrammes et d'annexes statistiques.

1. *Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)*. Bruxelles, Maurice Lamer-tin, 1929 ; in-8°, 472 p.

C'est en effet l'originalité de la crise économique des Flandres qu'elle résulta d'une double coïncidence : révolution industrielle, qui tua l'industrie linière à domicile, suivie d'une maladie de la pomme de terre en 1845 et d'une récolte très déficitaire de céréales, l'année suivante, particulièrement en seigle. Or, la Flandre intérieure (orientale et occidentale, M^r Jacquemyns devait négliger la région des polders, exclusivement agricole) était caractérisée par une économie semi-agricole, semi-industrielle. La filature du lin à la mécanique n'y pénétra que très lentement et tardivement. En 1840, la Belgique comptait 47 000 broches contre un million en Angleterre (57 000 en France). A ce retard, il y a des causes surtout psychologiques : préjugés populaires contre le machinisme (un exemple unique de résistance par la force, p. 119 et surtout la note 2), hostilité des marchands intermédiaires pour le commerce des toiles, des représentants des Flandres, groupés dans la puissante *Association pour le progrès de l'ancienne industrie linière* qui, fondée en 1838, devint l'année suivante l'*Association nationale pour la conservation et le progrès de l'ancienne industrie linière* : toute une littérature de circonstance parut alors, dont M^r Jacquemyns fait à part la bibliographie chronologique (de 1828 à 1849) et dont il a résumé l'argumentation dans un chapitre sur « la lutte entre les deux industries », le rouet auquel la Flandre restait fidèle et la filature mécanique que, seule en Flandre, adopta la ville de Gand. Argumentation non seulement économique sur l'excellence du fil à la main et les qualités chimiques de la salive des jeunes fileuses flamandes, mais aussi motifs d'ordre moral, social et religieux : « l'antique industrie linière » apparaissait comme la meilleure sauvegarde « de la moralité, de la religion et de l'ordre social » (p 111).

Mr Jacquemyns souligne la répercussion des tarifs douaniers protectionnistes de la première moitié du XIX^e siècle. Outre que l'organisation commerciale était en Belgique très inférieure à celle de l'Angleterre, à cause surtout de la multiplicité des intermédiaires (depuis les marchands achetant les toiles sur les marchés jusqu'aux *Kutters* parcourant les campagnes pour les acheter sur les métiers et aux boutiquiers-fabricants, fournissant les matières premières, faisant travailler à domicile, mais achetant aussi les toiles aux tisserands isolés et dispersés), la perte successive du marché des colonies espagnoles d'Amérique (1825-1829), du marché néerlandais des Pays-Bas et de Java, après la révolution de 1830, et surtout la perte progressive du marché français, qui absorbait les 9/10 des exportations belges, par suite des élévations du tarif douanier, en France, de 1826 à 1845 et de la concurrence anglaise, sont à l'origine de la crise commerciale des produits liniers. (A noter, p. 155, les multiples manifestations de la population des Flandres en faveur d'une union douanière avec la France : les pétitionnaires étaient d'accord pour déclarer que c'était « l'unique planche de salut pour sauver les Flandres »¹. Par contre, la concurrence des cotonnades (en 1847, 17 500 000 broches dans le Royaume-Uni; 3 263 000 en France; 381 310 en Belgique) semble avoir été une cause seulement secondaire et accessoire. Toutes les mesures prises en faveur

1. Il reste beaucoup à faire dans l'étude des relations économiques franco-belges. Voir à ce sujet une discussion dans le *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, mai 1926, p. 260. — D'autre part, dès 1826, beaucoup de tisserands flamands, pour échapper au paiement des droits de douanes, vinrent s'établir en France, dans le Nord, l'Oise et le Calvados (Jacquemyns, p. 148).

de l'industrie linière n'empêchèrent pas la misère des tisserands, dont M^r Jacquemyns montre les conditions de vie fort précaires d'après l'enquête de 1840.

La crise agricole allait succéder à la décadence de l'industrie linière (de même, « en 1835, la crise bat son plein » dans l'industrie rurale de la toile autour de Saint-Quentin », selon M^r A. DEMANGEON, dans *La Picardie*, p. 268). Le morcellement entraînait dans les Flandres la hausse des fermages et du prix des terres, alors que les salaires restaient stationnaires et même commençaient à baisser à partir de 1840, par suite de la concurrence des chômeurs de l'industrie linière. En conséquence, la crise des subsistances affecta surtout les arrondissements liniers. Dans son étude du paupérisme en Flandre, M^r Jacquemyns établit que les indigents secourus, les mendiants, dont les bandes parvinrent jusqu'à Bruxelles, envahirent le Nord de la France et provoquèrent même une émeute sanglante à Bruxelles le 17 mai 1847, furent particulièrement nombreux dans les arrondissements de Courtrai, Roulers, Thielt, pour la Flandre occidentale, de Gand et Audenarde, pour la Flandre orientale, les plus éprouvés (et même les seuls) par les épidémies, comme « la maladie de la famine » ou « mal des Flandres ». D'où, de 1845 à 1850, une effrayante dépopulation des arrondissements liniers, que M^r Jacquemyns s'est efforcé de préciser (p. 390)¹. A propos de cette crise agricole, M^r Jacquemyns mentionne (p. 249) le souvenir de la crise de 1817 : il aurait été intéressant de comparer dans leurs causes et leurs effets les deux époques². On regrettera aussi que les sources manquent pour mesurer l'étendue de la spéculation sur les grains de 1845 à 1847 (p. 282 et n. 2). Les mesures gouvernementales et locales (subsidés, primes d'importations, achats de grains, soupes économiques, travaux publics) furent partout insuffisantes et inefficaces, sauf à Ypres. La crise agricole entraîna, d'une part, la chute du ministère catholique De Theux après les élections de juin 1847 et l'avènement du ministère libéral Rogier et Frère-Orban ; d'autre part, la libre entrée des céréales et la campagne libre-échangiste de l'Association belge pour la liberté du commerce, constituée en 1846. Une dernière remarque : il n'y a pas de date limite en histoire économique, moins qu'ailleurs ! En présence d'une crise commune, les deux Flandres ont eu, par la suite, une réaction différente. Alors qu'en 1846, les tisserands à domicile étaient d'un quart plus nombreux en Flandre orientale qu'en Flandre occidentale : 32 000 contre 24 000, en 1910, la proportion est renversée : les tisserands à domicile ne représentent plus dans la Flandre orientale que le sixième du nombre de ceux de la Flandre occidentale. M^{lle} A. LEFÈVRE³, que cite d'ailleurs, mais sans l'utiliser, notre auteur, a expliqué que les journaliers agricoles de la Flandre orientale, obligés d'acheter le lin qu'ils filent et tissent, ont été naturellement plus atteints par la crise de 1846 que les cultivateurs

1. Comme en 1826, des ouvriers liniers émigrèrent alors dans le Nord de la France (p. 382-384).

2. Voir P. VIARD, *La disette de 1816-1817, particulièrement en Côte d'Or*, dans *Revue historique*, 1928, t. CLIX, p. 95-118 (c'est une crise exclusivement agricole). L. GUÉNEAU, *La disette de 1816-1817 dans une région productive de blé, la Brie (Seine-et-Marne)* dans *Revue d'Histoire mod.*, 1929. — La crise de 1845-1846 en France fut à la fois agricole, industrielle et commerciale ; voir, par exemple, F. PONTEIL, *La crise alimentaire dans le Bas-Rhin en 1847*. Rennes, Imprimeries réunies ; in-8°, 142 p. (Extrait de *La Révolution de 1848*, 1925-1926).

3. *L'habitat rural en Belgique*. Liège, 1926, p. 134 et suiv.

tisserands de la Flandre occidentale, où la culture s'est maintenue et localisée « près des pays les plus habiles à la soigner, près de la Lys, cette rivière précieuse dont les riverains pratiquent depuis des siècles l'art difficile du rouissage... »¹.

PAUL LEUILLIOT

Économie et société britanniques

Les « Year Books » : notes d'audience ou entreprise de librairie ? — Nous connaissons la vie des cours de justice anglaises à la fois par leurs actes officiels, les *Law Records*, et par des recueils de jurisprudence privés, les *Law Reports*. Pour ces derniers, à partir du xvi^e siècle, pas de difficulté d'interprétation : ils sont, en anglais, l'équivalent — ou peu s'en faut — de nos modernes « Dalloz » ou « Sirey ». Il n'en va pas de même à l'époque antérieure : les *Law Reports* médiévaux, traditionnellement appelés *Year Books*, et dont les plus anciens remontent à la fin du xiii^e siècle, sont passablement mystérieux. Ils diffèrent des collections qui leur succédèrent, non seulement par leur langue, qui est le français — un français d'ailleurs fort éloigné de celui de l'Ile-de-France ! — par leur aspect désordonné et les déconcertantes variantes de leurs innombrables manuscrits, dont beaucoup sont plutôt griffonnés qu'écrits, — mais aussi et surtout par leur nature même : un « Dalloz » français d'aujourd'hui, un *Law Report* anglais moderne est avant tout un répertoire de décisions judiciaires ; un *Year Book*, beaucoup plutôt, un compte rendu de débats. Il arrive même que tel d'entre eux, qui relate tout au long une audience — et avec quelle minutie ! et, parfois, quelle verdeur ! — passe sous silence la sentence, ou l'estropie. Visiblement, ces instruments de travail sont destinés à des professionnels qu'intéresse avant tout la procédure : c'est que, dans la pratique du temps, la lutte procédurière est à la fois l'épisode capital du drame judiciaire et la passe entre toutes dangereuse ; par ailleurs, la théorie du « précédent » qui devait dominer, plus tard, le droit anglais et donner naissance aux recueils de « cas » et de sentences, n'était pas encore éclos (l'existence même des *Year Books* contribua d'ailleurs à permettre sa formation). Mais ces instruments, qui les a composés ?

Depuis qu'un historien de génie, ce Frédéric-William Maitland dont, ici même, M^r LE BRAS mettra en relief le rôle d'universel initiateur, a donné une vigoureuse impulsion à l'étude critique des *Year Books*, le problème a fait couler beaucoup d'encre. Il mérite d'intéresser, à côté des juristes, les historiens de l'économie et de la structure sociale. Sur les transactions économiques et les rapports des diverses classes, quelle lumière en effet ces vivants *Year Books* ne jettent-ils pas ! Mais il y a plus : l'énigme même que pose leur composition touche directement nos préoccupations propres. Ils ont été établis pour servir aux besoins de cet ordre de juristes, de cette *legal profession* dont l'importance, dans le tableau de la société anglaise, peut difficilement être

1. A. DEMANGEON, *Géographie Universelle*, t. II, p. 98. Ajoutons que M^r Jacquemyns fait quelques heureux rapprochements avec l'industrie rurale du lin dans la Flandre française, la Picardie, la Normandie orientale et le Bas-Maine, en utilisant les thèses de M^{re} R. Blanchard, A. Demangeon, J. Sion et R. Musset.

surestimée ; étudier leur formation, c'est éclairer la constitution d'une classe. Enfin, une des hypothèses qui ont été proposées pour expliquer cette genèse se trouve soulever un curieux problème d'organisation des entreprises. Je veux parler de la conjecture défendue par un des meilleurs spécialistes du sujet, William C. Bolland. Simples notes prises par des auditeurs privés, à l'origine, les *Year Books*, selon cet auteur, auraient vu leur production en grand bientôt accaparée par une véritable entreprise de librairie qui eût rémunéré à la fois les praticiens chargés de prendre au vol le compte rendu des débats et les scribes chargés de reproduire ces procès-verbaux à de multiples exemplaires ; la vente des manuscrits aux étudiants et hommes de loi eût assuré aux hommes d'affaires, assez ingénieux pour avoir monté cette firme, de solides bénéfices. Mais que vaut cette thèse ? M^r JACQUES LAMBERT, dans le livre nourri et lucide qu'il vient de consacrer aux *Year Books*¹, s'inscrit en faux contre elle, et, semble-t-il, avec de bons arguments. Il préfère s'en tenir — en la développant et la précisant quelque peu — à l'opinion de Maitland : les *Year Books* n'ont jamais cessé d'être des cahiers de notes individuels, tantôt pris directement, tantôt copiés sur un camarade ; cette unité d'inspiration, que Bolland à juste titre remarquait en eux et qu'il expliquait par l'activité d'un *scriptorium* central, il faut en chercher l'origine dans les habitudes d'esprit communes à la *legal profession*, dans les contacts fréquents entre ses membres et enfin dans l'utilisation dont, très tôt, les comptes rendus d'audience ont été l'objet au profit de l'enseignement, au sein de ces *Inns of Courts*, associations à la fois corporatives et pédagogiques, qui ont tant fait pour maintenir au monde judiciaire anglais sa cohésion et au droit anglais sa couleur propre. Pour le détail de la démonstration, je renvoie naturellement à l'ouvrage de M^r Lambert ; on y trouvera, chemin faisant, plus d'une vue suggestive. De pareils travaux sont un heureux symptôme du mouvement qui porte aujourd'hui quelques-uns des meilleurs parmi nos historiens du droit à élargir leur horizon, en unissant à l'étude de nos antiquités juridiques nationales celle des droits voisins.

MARC BLOCH

Finances anglaises du moyen âge. — D'une richesse inouïe, mais d'une complication au premier abord inextricable et d'une interprétation souvent fort difficile, les archives de l'Échiquier anglais sont, pour l'historien « continental », un objet tout à la fois d'admiration, d'envie et d'effroi. Comment la patience des érudits britanniques et américains a ouvert, à travers ce fourré, quelques belles voies d'accès, où en est ce travail de débroussaillage, déjà fort avancé, et que reste-t-il encore à faire, — c'est ce qu'on trouvera, clairement exposé, dans une très utile « revue générale » due à M^r ANTHONY B. STEEL². Le sujet, dont l'importance pour l'histoire politique ou adminis-

1. *Les Year Books de langue française*. Paris, Recueil Sirey, 1928 ; in-8°, 156 p. On trouvera également des renseignements fort précieux sur les *Year Books*, en particulier, et les sources du droit anglais, en général, dans l'ouvrage récent d'HENRI LÉVY-ULLMANN, *Éléments d'introduction générale à l'étude des sciences juridiques, II. Le système juridique en Angleterre. T. I. Le système traditionnel*. Paris, 1928. L'auteur a adopté la thèse de Bolland ; ce qui a amené M^r J. Lambert à ajouter à la fin de son propre livre, paru après celui de M^r Lévy-Ullmann, mais préparé en même temps, quelques pages de courtoise réfutation.

2. *The present state of studies on the English Exchequer in the middle ages* dans *The American historical review*, t. XXIV, 1928-1929, p. 485-512.

trative n'est pas à démontrer, intéresse aussi de très près celle de l'économie. Non seulement, en effet, l'Échiquier abonde en documents capitaux pour nos études, et déjà, à ce titre, souvent exploités par la littérature historique (voir p. 493-494 pour l'usure et les Juifs) ; mais, comme le note justement M^r Steel, l'examen des pratiques financières et comptables mises en œuvre par les fonctionnaires des finances est, en outre, susceptible de préciser et peut-être de modifier nos vues sur la technique économique des hommes d'affaires médiévaux, et, par là, sur leur bagage mental.

M. B.

Un marchand anglais sous la reine Anne. — M^r ANDRÉ L. SIMON sous ce titre : *The Bolton letters*¹, publie le premier volume (1695-1700) d'une très intéressante correspondance d'affaires acquise en 1926 par un libraire londonien : celle d'un négociant anglais, William Bolton, de Warwick, marchand, armateur et banquier établi à Madère au temps de la reine Anne et de Guillaume III (la correspondance va de 1695 à 1714) et adressée à ses correspondants londoniens, Robert Heysham et frères. Le trafic de Bolton s'étendait à l'Angleterre, à l'Islande, aux Indes Occidentales et à l'Amérique du Nord. Tous pays où il expédiait du vin de Madère en échange de produits alimentaires et manufacturés qu'il importait dans l'île : froment du Cornwall et du Devonshire, bientôt concurrencé par les blés de Pennsylvanie ; viande, beurre et fromage d'Islande ; poisson du Newfoundland ; bois de charpente et huile de baleine de Boston et de New York ; riz et maïs de Caroline et de Virginie ; sucre des Indes Occidentales ; étoffes de laine, soie, coton, confections, vaisselle d'étain, objets manufacturés divers de Londres. On glanera dans ces lettres une multitude d'indications précieuses sur l'histoire commerciale de la fin du XVII^e siècle, on y verra aussi se dessiner, avec un fort relief, une figure énergique et digne de marchand anglais, ferme devant les persécutions et manifestant sobrement des sentiments profonds.

L. F.

Une histoire générale de l'Empire britannique. — Signalons de suite l'apparition, depuis longtemps désirée, du premier volume de la grande histoire collective de l'Empire britannique (*The Cambridge history of the British Empire*) qui paraît sous la direction générale de M^{rs} HOLLAND ROSE, NEWTON et BENIANS et constitue un énorme et magnifique instrument de travail de plus de 900 grandes pages à la fois denses et claires². Il serait assez vain et plutôt fastidieux d'énumérer avec leurs titres les XXVI chapitres, rédigés par 17 historiens différents, qui embrassent tout le développement de l'Empire depuis les origines jusqu'au détachement des colonies d'Amérique (1783). Indiquons simplement qu'il ne s'agit pas là d'une simple succession de notices chronologiques, avec renseignements de faits plus ou moins abondants. Par derrière les événements, la plupart des auteurs se montrent préoccupés d'atteindre les réalités profondes soit de la vie matérielle, soit de la vie spirituelle qui les expliquent : le chapitre XXVI, de M^r EGERTON, s'intitule : *The Literature and Social Life of the Old Empire* ; le chapitre XX, de M^r REES, *Mercan-*

1. Londres, Werner Laurie, 1928.

2. Cambridge, University Press, 1929 ; gr. in-8°, 932 p.

tilism and the Colonies : le chapitre XIX, de M^r PEARCE HIGGINS, *The Growth of International Law : Maritime Rights and Colonial Titles*. Une bibliographie remarquable, dont l'éditeur particulier est Miss LILLIAN M. PENSON, occupe plus de 60 pages ; elle se divise en bibliographie générale et en bibliographies spéciales rédigées, selon un plan chronologique et méthodique à la fois, par dix collaborateurs (dont la plupart sont des auteurs de chapitres du livre). Enfin un Index soigné ne se borne pas aux noms de lieux et de personnes. — On sait que la *Cambridge history of the British Empire* doit comprendre 8 volumes. Les volumes IV (*British India, 1497-1858*) et VI (*Canada and Newfoundland*) sont sous presse ; avec les volumes V (*The Indian Empire*), VII (*Australia and New Zealand*) et VIII (*South Africa*), ils formeront la partie « régionale », si on peut dire, de l'entreprise. Les volumes II (*The Growth of the New Empire 1783-1870*) et III (*The Empire Commonwealth, 1870-1921*) achèveront l'histoire proprement dit de l'Empire.

L. F.

Cobden et la politique étrangère¹. — Le premier chapitre, sur « l'homme », est excellent. M^r W. H. DAWSON, qui connaît à fond Richard Cobden, excelle à nous le faire connaître et à nous le faire aimer. Le deuxième chapitre, sur « l'époque », est médiocre : il fourmille d'inexactitudes et les erreurs matérielles n'y font pas défaut. Suivent une série de chapitres, sur le principe de la non-intervention, sur les problèmes de l'arbitrage, du désarmement, du droit maritime, de la colonisation, de la question d'Orient, des relations de l'Angleterre avec les États-Unis, chapitres dont il faut bien comprendre quelle est la portée. M^r Dawson essaie de déterminer quelle est la valeur de la doctrine de Cobden pour l'élucidation des problèmes du jour. Et quelles sont donc les conclusions auxquelles aboutit notre auteur ?

Il faut se résigner à considérer comme perdues toutes les possessions asiatiques de l'Angleterre : l'Asie n'est plus d'humeur à se laisser dominer par l'Europe. Il faut rendre à l'Allemagne ses colonies d'Afrique. Il faut d'ailleurs resserrer, — en dehors de toute idée de subordination — les liens qui attachent l'Angleterre aux Dominions. Il faut, en même temps, établir entre l'Angleterre et les États-Unis des relations d'amitié, qui soient équivalentes à des relations d'alliance. Bref, il faut aider le monde anglo-saxon à prendre conscience de son unité — de sorte qu'il soit capable de dicter la paix au monde.

Au monde, et d'abord à la France, nation méchante et formidable, aussi puissante aujourd'hui qu'aux temps du Premier Empire. Elle domine l'Allemagne par son armée, l'Angleterre par sa flotte aérienne. Elle est la grande responsable de la guerre, ayant forcé la Russie et l'Angleterre à déclarer la guerre à l'Allemagne pour servir les desseins de sa politique. Contre une nation aussi redoutable, une attitude d'hostilité ouverte s'impose. M^r Dawson se persuade que ç'eût été l'attitude de Cobden. Nous en doutons fort.

Ajoutons que, professant sur les origines de la guerre les opinions que nous venons de dire, M^r Dawson, bon patriote, s'est mis néanmoins, de 1914 à 1918, si nous comprenons bien plusieurs de ses allusions, au service de son gouvernement pour faire de la propagande de guerre ; et nous aurons peut-

1. *Richard Cobden and foreign policy, a critical exposition, with special reference to our day and its problems*. Londres, Allen and Unwin, 1926 ; in-8°, 349 p.

être donné une idée suffisante de ce que contient le présent ouvrage. C'est un intéressant document sur l'état d'âme d'un « pacifiste » anglais, huit années après l'armistice. Ce n'est à aucun degré un ouvrage d'histoire.

ÉLIE HALÉVY

(Paris.)

L'évolution du mouvement ouvrier anglais. — L'ouvrage que M^r A. ROTHSTEIN intitule *Une époque du mouvement ouvrier anglais. Chartisme et Trade-Unionisme*¹, est écrit dans une langue souvent incorrecte, et qui sent la traduction : le nombre des fautes d'orthographe, en ce qui concerne les noms propres, passe vraiment la mesure permise : on éprouve enfin le sentiment que les recherches de M^r Rothstein ne reposent pas sur une connaissance assez solide de l'histoire générale d'Angleterre. Mais le travail — un tableau du mouvement ouvrier anglais depuis les environs de 1832 jusqu'en 1914 — présente un intérêt réel.

Marquons d'abord quel a été le changement du point de vue, dans les milieux révolutionnaires, depuis un quart de siècle. Il y a vingt ans, le « syndicalisme » faisait fureur ; la « politique » était discréditée. Le révolutionnaire qu'est M^r Rothstein, s'il avait écrit son livre à cette date, aurait insisté sur l'agitation oweniste pour l'organisation syndicale du prolétariat, pour la grève générale, pour la substitution, en dehors de toute action gouvernementale, d'un régime « coopératif » au régime capitaliste actuel. Tout cela est traité aujourd'hui avec dédain, à peine mentionné en passant par M^r Rothstein, communiste. Ce qui compte, c'est l'effort du prolétariat anglais pour la conquête des droits politiques ; effort déçu par le caractère bourgeois de la Réforme de 1832, et se renouvelant, au temps du Chartisme, par la revendication du suffrage universel. Peut-être M^r Rothstein, s'il était remonté un peu plus haut dans l'histoire, aurait-il constaté, en étudiant les mouvements populaires de 1817 et 1819, que le Chartisme n'a pas tout à fait le caractère de nouveauté qu'il lui prête. Mais, sur deux points au moins, M^r Rothstein apporte des contributions intéressantes à l'histoire du mouvement social. 1^o Il attire notre attention, mieux que personne ne l'avait fait avant lui, sur tout ce qui, dans les écrits du chartiste Bronterre O'Brien, prépare la doctrine marxiste de la lutte de classes ; et, puisque Karl Marx, au temps où il écrivit la *Misère de la Philosophie*, ignorait totalement la littérature prolétarienne anglaise, la question intéressante se pose des influences indirectes dans l'histoire des idées. — 2^o Poursuivant l'histoire du mouvement ouvrier anglais après l'effondrement final du Chartisme en 1848, s'attachant à l'histoire du révolutionnaire Harney et de son groupe des « Démocrates Frères », M^r Rothstein montre que le meeting de Saint Martin's Hall où prit naissance, en 1864, la première Internationale, ne fut pas le commencement absolu que trop souvent l'on paraît croire, mais au contraire l'aboutissant d'un long mouvement, spécifiquement britannique.

Dans la deuxième partie du livre (la Période du Trade-Unionisme), il était difficile d'être aussi neuf, venant après tant d'autres. M^r Rothstein réussit pourtant, par une utilisation habile des statistiques, à suggérer sur plusieurs points des solutions nouvelles. Il faudra, par exemple, à l'avenir,

1. *Bibliothèque marxiste*, n° 7. Paris, Éditions sociales internationales, 1928 ; in-8°, 342 p.

prendre en considération la thèse de M^r Rothstein, suivant qui le développement des institutions d'arbitrage et de conciliation entre patrons et ouvriers aurait eu, vers 1900, pour effet non point, comme on dit souvent, de fortifier les syndicats ouvriers, mais plutôt d'en ralentir le recrutement par le fait qu'elles substituaient à l'idée d'un syndicat de lutte l'idée juridique d'un arbitre impartial. Bien entendu, le cœur marxiste de M^r Rothstein bat très fort lorsqu'il raconte, en insistant sur le caractère révolutionnaire du mouvement, la fermentation qui travailla les trade-unions au cours des quatre ou cinq années d'avant 1914. Il aime à croire qu'elle aurait conduit l'Angleterre tout droit au socialisme, s'il n'y avait eu la guerre. Aurait-elle pu aboutir cependant à une crise plus grave que celle qui éclata au lendemain même de l'armistice, et eut pour dénouement la défaite ouvrière de 1926 ? Cette défaite, M^r Rothstein l'ignore, et il persiste à discerner dans le prolétariat anglais « les mêmes tendances à passer à la lutte de classes sans merci ». M^r Rothstein est homme de foi.

E. H.

Économie des Antilles

L'introduction du café aux Antilles. — Il n'y a rien de plus intéressant — rien de moins connu non plus — que l'histoire des transferts de plantes d'un monde à l'autre. Nous avons signalé déjà ¹ l'intéressant mémoire de M^r A. CHEVALIER sur les débuts de la culture du tabac. Le même auteur, à l'occasion d'un travail d'ensemble sur le caféier, s'est demandé quand et comment le précieux arbuste a été introduit aux Antilles. De là, un mémoire substantiel qui a paru sous son nom et celui de son élève, M^r DACRON, dans les *Annales de l'Académie des Sciences coloniales* (1927) sous le titre de : *Recherches historiques sur les débuts de la culture du caféier en Amérique*. Voici les principales conclusions auxquelles les auteurs ont abouti.

Jusqu'à la fin du xvi^e siècle, le caféier commun n'était cultivé qu'en Arabie et en Abyssinie. Les premiers cafés qui se consommèrent en Europe, aux environs de 1650, provenaient de là et s'importaient par Marseille. Quant aux premiers arbustes, il semble qu'ils furent introduits en Europe par les Hollandais. Ceux-ci avaient, dès la fin du xvi^e siècle, réussi à porter quelques plants de Moka à Batavia. Ils y prospérèrent. Et c'est d'un de ces plants dérivés, transporté dans les toutes premières années du xviii^e siècle de Batavia au Jardin botanique d'Amsterdam, que proviennent la plupart des caféiers du groupe *Coffea Arabica* qui sont actuellement cultivés dans le monde. Le bourgmestre d'Amsterdam en envoya un rejeton à Louis XIV en juillet 1714. Le roi le fit porter au Jardin des Plantes, où Antoine de Jussieu en prit soin et l'étudia. Les grains, ensemencés, proliférèrent. Et le Régent s'occupa de faire répandre dans les colonies la culture du caféier. Un essai malheureux fut fait en 1716 pour l'introduire à la Martinique. Mais, d'après la tradition, c'est seulement en 1723 qu'un capitaine d'infanterie, le chevalier De Clieu, ayant rapporté du Jardin du Roi à la colonie un plant de caféier,

1. *Annales*, 15 avril 1928, p. 258, n. 1.

réussit au milieu de mille péripéties à le planter et à le faire prospérer à la Martinique. — Sans vouloir enlever à De Clieu le mérite d'avoir collaboré à l'introduction du caféier aux Antilles, les auteurs du savant mémoire que nous analysons se demandent s'il ne s'est pas attribué dans toute cette histoire un rôle de premier plan qu'il n'a jamais joué. Il est un fait certain : c'est que, dès 1720, un Français nommé Morgue réussit à planter à la Guyane des grains de café provenant non du Jardin du Roi à Paris, mais de la possession hollandaise de Surinam où il avait séjourné et où les Hollandais avaient introduit le caféier en 1714. La culture prospéra vite à Cayenne et aux environs ; et c'est de là qu'en 1727, le caféier fut importé au Brésil. MM^{rs} Chevalier et Dagron se demandent si ce n'est pas également de Cayenne que le caféier a été importé à la Martinique, et si, lorsque De Clieu y introduisit son plant, d'autres plants n'y prospéraient pas déjà ? En tout cas, un tremblement de terre suivi d'ouragans, qui détruisit en 1726 une grande partie des cacaoyers qui constituaient alors la principale richesse de la Martinique, fit de la place à la nouvelle culture qui, en 1727 et 1728 se répandit dans toute l'île chez les 5 000 à 6 000 « petits habitants » qui, ne possédant pas d'esclaves, ne pouvaient cultiver la canne à sucre. Les premières exportations purent se faire en 1730.

De la Martinique, le caféier gagna la Guadeloupe en 1726. A cette date, il était déjà sans doute installé à Saint-Domingue, soit par les soins des Hollandais (vers 1715) soit par ceux des Français quelque dix ans plus tard. Et, sous d'autres cieux, il était aussi installé à l'île Bourbon, un capitaine malouin, Desforges Boucher, en ayant transporté, en 1716, quelques plants de Moka dans l'île. De sorte qu'en 1789, les plantations de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et l'île Bourbon donnant à plein, la France produisait dans ses colonies une grande partie de ce que consommait de café l'Europe entière, soit environ 50 000 t. (production moyenne d'aujourd'hui : de 1 250 000 à 1 300 000 t. ; part de la France, 5 200 t.).

Le très intéressant mémoire de M^{rs} Chevalier et Dagron (qu'accompagne une bibliographie utile) montre une fois de plus qu'une élite existait en France, au début du XVIII^e siècle, pour s'intéresser à ces implantations de cultures si fécondes — et que, d'autre part, dès la fin du XVII^e siècle, les Français établis aux Antilles s'étaient déjà révélés comme d'admirables artisans de la colonisation botanique : ce sont eux qui amenèrent la culture du tabac à un point de perfection tel qu'elle ne s'est plus guère améliorée depuis ; eux qui, aux cultures de manioc, de cotonnier, de cacaoyer, de canne à sucre, d'indigo firent faire des progrès au moins comparables ; eux enfin, on vient de le voir, qui furent les ouvriers infatigables de la prospérité que le café donna, momentanément, aux pays des Iles.

L. F.